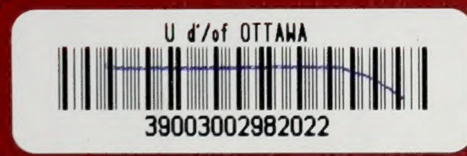
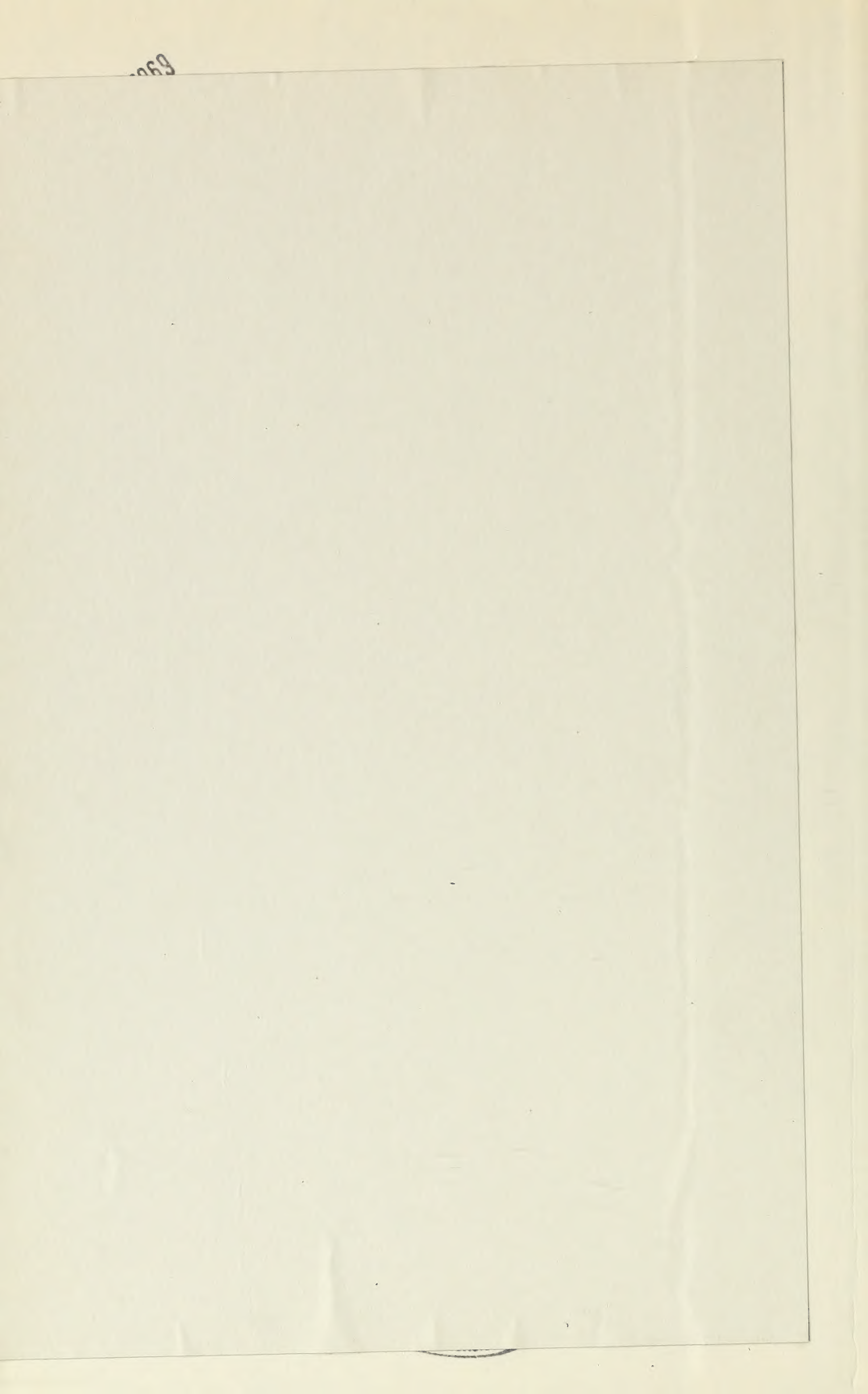

U d'/of OTTAWA
39003002982022



AMORE CVM JVSTITIÂ.
DEMOLE.

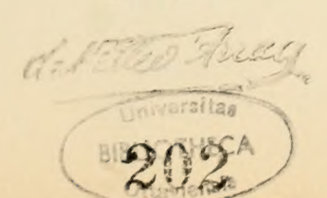
Ouvrage honoré d'une 3e Médaille de Vermeil, par l'Académie d'Aix-en-Provence, au Concours du ***PRIX THIERS****. — 1er Juin 1907.*

HISTOIRE DE CANNES

DOCUMENTS & DÉTAILS SUR LA PROVENCE

TOME II

Imprimeur - Editeur
F. ROBAUDY
Société Anonyme au Capital de 250,000 Francs
24, Rue Hoche, 24
CANNES



Pour l'ensemble de ce Volume

Allieïs, « Lérins et Cannes » — Annales bénédictines — Aube Fr., « Notice hist^{que} sur le Luc » — Arazi, « Antiquités d'Antibes » — *Archives :* d'Antibes, de Cannes, d'Aix, des B^{es}-du-R^{ne}, de la Cour des Comptes, de Grasse, de Lérins, de Nice et des A^{es}-M^{es}, de St-Vallier, de Vallauris, de Toulon, de Vence, etc. — Barralis, « Chronol. de Lérins » — Barthelemy, « Mélanges hist^{ques}, Bernard (Dr Marius), M^{ie} Bertrand — Biblio^{que} de Cannes, de St-Germain, M.S., etc. — H^{é} Bouche, Hist. de Provence, T. I et II — Bull. de la S^{té} Archéo^{gie} de Draguignan — Bussy-Rabutin — Brantôme — Cartulaire de Lérins — Commines (Mém. de Messire Ph. de) — Corresp^{ce} de l'arch^{que} de Bordeaux — P. Cresp, « Hist. de Grasse » — Dépôt de la Guerre — Du Tillot — Dionysii Faucherii — Liber quintus, M. S. de MDXXI — Etude de Me Vial, n^{e} à Cannes — Estampes de la Biblio^{que} Nat^{le} — Fleury, « Hist. ecclés^{que} » — Fonds de Provence de Cannes — Fournier (Joseph) Mém. sur la Défense des Côtes de Prov^{ce} — Gallia Christ^{ia} — Garcin — Gaufridi — Girard et Bareste — Guizot — Hist. du diocèse de Fréjus. M.S. — Hist. des Plantagenets — Jaubert (Eug.), « Les Pêcheries de la Napoule » — Lemau de la Jaisse, « Carte du militaire de France » — Marchand (J.), Un Intendant sous Louis XIV — Massa (M^{r} l'abbé), « Hist. de Grasse » — Méjanes (Biblio^{que} de la) — Millin — Mireur, « Un ami de Malherbe » — Migne, « Patrologie » — H^{i} Moris et Blanc, « Cartul. de Lérins », H^{i} Moris, « Au Pays Bleu », etc. — Mourgues (Jacques), Statuts de Provence — Nostradamus, « Hist. de Provence » — Papon, « Histoire de Provence », T. I, II, III — Pinatel (Ph.), « Quatre siècles de l'Hist. de Cannes » — Poupé (Ed.), Arch. de Callas — La Ligue en Prov^{ce}, etc. — Raimbault (M^{ce}), « La fin du Monnayage de Sabourg », J.-A. Lombard, dit Brusquet » — Reboul (Robert), « Biographie et Bibliographie de l'arr^{t} de Grasse » — Sardou (A.-L.), « Notice hist^{que} sur Cannes » — Sénequier, « Hist. de Grasse » — S^{té} des S. N^{es} et B. A. de Cannes — S^{té} des Etudes Provençales — Sourches (Mém. du marquis de) — Tisserand (l'abbé), Hist. de la Cité de Nice, Hist. de Vence — Voltaire, « Siècle de Louis XIV ».



Pour l'ensemble de ce Volume

[illegible]

CHAPITRE VI

Castrum Francum



CHAPITRE VI

Castrum Francum.

✠ ✠



peine revenu des terreurs de l'an 1000, les habitants de Canoïs et le monastère de Lérins sont encore une fois pillés par les Sarrasins, si l'on en croit certains auteurs, en l'an 1003, suivant Sardou ; mais Papon n'en parle pas, et nous sommes étonné que l'abbé Allieis garde le même silence si le fait est prouvé. Nous ne l'acceptons donc que sous toutes réserves. Ce qui ne fait pas de doutes par exemple, c'est que la célèbre abbaye continue à bénéficier de la générosité des seigneurs du rivage, et en particulier des Comtes d'Antibes, ce dont le cartulaire fait foi. Ainsi, le domaine de Pierrefeu dans le territoire d'Antibes où un quartier porte encore ce nom, est donné à Lérins par Gaucéran, frère de Guillaume Gruetta. Quelques années après, l'abbé Durand, du diocèse d'Apt, devient évêque de Vence — en 1015 — et amène avec lui un religieux du nom de Pontius. Si l'on s'en rapporte à la chronologie de Lérins, nos montagnards de St-Paul et de Vence sont encore passablement sauvages. C'est un peuple « que l'on disait grossier et dépourvu de connaissances religieuses » (1). — Dans une de ses visites, l'Evêque de Vence retrouve la chapelle N.-D. la Dorée, jadis élevée par Charlemagne, mais en ruine et entièrement délaissée. Pontius y fixe sa demeure, la dégage de ses bois, et découvre un oratoire dédié à St-Pierre. Après ces premières restaurations, ce petit monastère prend le nom de Saint-Véran (2). Pontius refusant d'en être l'abbé, c'est un nommé Constantin, appartenant à une noble famille des environs qui est élu. Grâce à un seigneur du voisinage — Pierre et sa femme Hermengarde — des vignobles de la Cagne et du Malvans, ainsi qu'un manse du village du Var sont donnés à

---

(1) « Quia rudes et totius boni ac religionis ignaros homines... » Chronol. Ler. I ; p. 363.

(2) Allieis. T. II ; p. 72.

St-Véran. — Le terme de l'anéantissement passé, on s'aperçoit bien vite que la superstition et la peur n'ont engendré pour beaucoup que la diminution des fortunes, et nos Seigneurs de Provence regrettent bientôt de s'être ainsi bénévolement dépouillés. Beaucoup d'entre eux revendiquent donc les biens cédés aux églises et aux monastères dans un moment d'affolement général ; d'où, nombreuses excommunications lancées contre eux, dès l'an 1014, par le pape Benoit VIII. Cette crainte des foudres ecclésiastiques contribue beaucoup à la conservation par le clergé des biens acquis. Deux ans après, Belieldis, épouse de Gaucéran comte d'Antibes fait donation à Lérins du *lieu de Sartoux* (1). Les donations se succédant de 1030 à 1044, rendent le monastère possesseur de *Mandelieu*, acheté par les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, puis par le chapitre de Grasse.Les moines en resteront Prieurs primitifs et conserveront la dîme de la Napoule. (2) — Nous savons aussi, grâce au cartulaire de MM. Moris et Blanc, des détails bien particuliers, quoique de minime importance, sur ce début du XI[e] siècle ; jusqu'au prix d'une mule — don de Fulco Dodon, circ. 1030 — laquelle coûte soixante sols : « Ipse vero abbas, Canuis egressus, emptam mulam, precio LX solidorum... » (3).

Forcé enfin de se mettre à la tête du monastère de N.-D. la Dorée, Pontius reçoit de Laugier et de sa femme Odila toutes leurs propriétés de Cagnes : habitations, forêts, champs, vignes et jardins, entre le Malvans et le Loup d'une part, de l'autre, entre la mer et la colline dominant l'église. A la même date, le terrain où s'élèvera plus tard le monastère de Vallauris, échoit aux moines de Lérins. Voici maintenant une donation qui nous touche particulièrement, mais dont la charte est, hélas, devenue introuvable ; nous voulons parler de *celle de l'Eglise de Cannes, à Lérins.* Depuis 1025, Amalric est à la tête de l'abbaye, et, huit ans avant sa mort, notre église paroissiale est cédée à Lérins (*en* 1038). *L'évêque d'Antibes, Aldebert* qui fait cette donation avait été marié avant d'entrer dans les ordres.

Parmi les vieilles archives publiées jadis (4), il existe un : « Invantere des « escritures et vieux titres du monastère St-Honoré avec un brief discours en « forme dhistoire suivant lordre des temps en chascuns diceux, qui marque « quand et qui a donné, acquis ou perdu les dits membres et lieux audit monas- « tère. » C'était le Fonds, 5. Cannes. Nous le citerons souvent, et y lisons à cette date : « Canes vilage dépendant du monastère St-Honoré feust donné « environ l'an 1030 par Guillaume Gruette fils de Rodoard, et frère de Gauce-

---

(1) Cartul. de Lerins, f° 42. R. et f° 20. V°.

(2) Vendue en 1284 aux de Villeneuve-Tourrettes qui cèderont la Napoule en 1719 à la famille de Montgrand, seigneurs de Mazade, qui la garderont jusqu'en 1876.

(3) Cartul. Lerin, f° 118.

(4) *Extr. du Bull. de la Société d'Et. Scientifiques et Archéologiques de Draguignan* — 1868.

« ran conte d'Antibe qui, disant adieu au monde, se rendit religieux dans le « monastère de Lerin et confirma donation cy devant faicte du vilage et port « de Canes et de plus lega au dit monastère la 4e partie d'Arluc, un camp à « Mogins et un autre au terroir du Lobet et institua Pierre d'Oppie son fils, « héritier. » (1).

Dans la donation de Vallauris on ne réserva qu'une propriété qui constitua la dot de la fille du prélat laquelle épousa Aldebert de Roquefort. Ce n'est pas « une partie considérable d'Arluc » comme l'écrit Allieis (2) que cède l'évêque Aldebert, mais bien tout ce qu'il y possédait. (3). — Il serait très intéressant pour l'histoire locale de pouvoir relever les noms des Seigneurs possédant les fiefs, au moins ceux d'une certaine importance ; mais en dehors de ceux parvenus jusqu'à nous, souvent même grâce à des chartes d'authenticité douteuse, le nombre en est très restreint. Bouche et Papon, nos grands historiens de Provence reconnaissent qu'il est : « presque impossible de remonter jusqu'aux familles qui, vers l'an 1040, possédaient des fiefs. » Heureusement, certains surnoms connus ont pu empêcher des confusions entre les personnes. Moins que les romains et les grecs, les gens du Nord usaient des surnoms : « peut-être, dit Papon, parce qu'ils étoient moins malins et moins flatteurs. » (4) Et bien des grands personnages sont ainsi plus connus de la postérité par leur surnom que par leurs haut-faits : « Ainsi le surnom de Barberousse donné à l'empereur Frédéric Ier ; de Grouin-de-Porc, au pape Sergius IV ; d'Eveille-Chien, à Hébert comte du Maine ; de Bourse-Vuide, à un archiduc etc. » (5). Bien entendu les mœurs, les lieux de naissance, les vices surtout des personnages en vue étaient de suite matière à un surnom, usage très répandu en Provence et dans tout le midi, « surtout au début du XIe siècle » écrit Papon, (et nous avons vu qu'on les employait déjà à Lérins, dans les chartes de la seconde moitié du Xe siécle). — Afin de ne pas fatiguer le lecteur par une énumération trop complète, nous ne citons que les principales donations :

En 1041, Vintimille, par les comtes Otto et Conrad ; les églises de St-Martin et Saint-Maxime ; cinq églises du territoire de Callian, et une autre à St-Paul, concédées à Lérins par un de nos anciens moines, Gancelme, alors évêque de Fréjus. (6) — *Extrêmement jaloux les uns des autres*, ne reconnaissant que la loi de la force, toujours armés et nourrissant des haines héréditaires pour

(1) Bibliothèque de Cannes. — F. P. 5. — « Canes Fonds 5 ».

(2) Allieis. T. 2 ; p. 63.

(3) H. Moris et Blanc : « Trado atque transfundo totam illam partem que in pago Arluci videor haberi... », p. 70. (1026-1069).

(4) Papon. T. 2 ; p. 183.

(5) Ibidem. T. II ; p. 184.

(6) Allieis. Tome II ; p. 63

venger des torts vrais ou supposés faits à leurs parents ou à eux-mêmes, les seigneurs de ce temps sont toujours prêts à combattre. Les évêques essayent bien de remédier à ces maux, nous dit Glaber, et, dans un concile tenu en Provence, tentent d'empêcher le port perpétuel des armes qui faisait ressembler nos populations à des levées prêtes à entrer en campagne. Aussi protège-t-on les religieuses, les clercs et tout individu *à trente pas de tout édifice religieux.* C'est aussi vers 1030 que, pour le plus grand bien de l'hygiène publique, commence l'interdiction des viandes et du vin, le vendredi. Tout cela ne produit pas les résultats désirés, et, en 1041, l'on doit décréter la Trève du Seigneur : « Celle qui fut publiée en Provence ordonnoit toute cessation d'actes d'hostilité, pendant quatre jours de la semaine, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin. La férocité de nos pères étoit portée à un point qu'il leur falloit accorder les trois autres jours pour voler ou pour égorger. » (1).

Sans être aussi « féroces » que le prétend l'abbé Papon, il est de fait que les habitants de Canoës du XIe siècle appuyaient leur discussion d'arguments plutôt décisifs, et que bien des gens devaient préférer ne pas sortir du logis, du lundi au mercredi, de crainte de se trouver en face d'un ennemi, d'un créancier quelconque à un peu plus de 30 pas d'une chapelle ! — Et à ce sujet, nous pensons que la quantité si considérable de ces petits édicules religieux existant aux environs de Cannes et dans tout le Midi loin des cités de quelque importance, n'a pas d'autre raison d'être. Si la dévotion y entrait pour quelque chose, l'idée d'un refuge devait s'y trouver pour beaucoup. D'ailleurs, cela ne fit qu'irriter les passions, et d'après les vieux cartulaires (2), les laïques ne furent pas moins brigands, ni le clergé plus chaste. Certains prêtres, en effet, « au mépris des engagemens les plus sacrés, entretenoient des femmes perdues de débauche, ou se marioient authentiquement par des contrats civils. » (3).

On sait que le *manse*, dont il a déjà été question à propos de la donation de Vallauris, est à l'époque carolingienne et dans tout le moyen-âge une terre et une ferme, de grandeur invariable en principe, mais pas en réalité. C'était environ quinze hectares, (suivant les localités).

Vers la même époque (4) a lieu la cession de tout le terrain comprenant les Encourdoules et la plaine de la Brague, du lac de Vaugrenier à Mougins et de la mer à « Fornellum » ? nom de quartier que je n'ai pu encore préciser. Quant à Vallauris, tout le reste du domaine échoit à Lérins, grâce aux générosités des descendants de Rodoard. (5). — On n'a pas oublié que l'importance

---

(1) Papon. T. II ; p. 185.

(2) Guig-Cartul. ap. Bolland, die. 1. apr.

(3) Papon. T. II ; p. 185.

(4) « Divina inspirante clementia, placuit et placet... *Cartul. Lerin. f°* 48. *R° V°, et* 49. *V°.*

(5) *Ibid. f°* 41. *V°. Sæc* XII. *Charte du* 9 *déc.* 1038.

d'Arluc, à la fin du siècle précédent est attestée par diverses chartes parlant d'un port, d'un village et de son château. Dans un *gadium* même — Jusjurandum Guillelmi — par lequel un certain Guillaume promet à l'abbé Aldebert de renoncer à ses usurpations habituelles, il est aussi parlé de la banlieue d'Arluc, (tenemento) et de la villa du même nom. (1) Voici également, à titre de curiosité, et pour mieux se représenter l'âge éloigné que nous décrivons, un *spécimen de l'extraordinaire langage employé au* XIe *siècle :* « Ans tu abbas Aldebert, ego Raibads non tolrai a sanct Honorad ne a l'abad ne as monegus Mugins ne la onor que daut, ne ab mo cosell acaptaran ni om ne femena ab mo coisell ne ab mo consentiment... Factum est jusjurandum istud in Canuis, in presentia prioris, et Trim (u) uni, et Rainaldi cellararii, et Roberti, et Arnaldi, et Aimmi, et Wilelmi, monachorum, et Stephani presbiteri, et Isnardi Aigufi, et Ricani. » (2). Par cette étrange lettre — 1046-1066 — Raibald promet donc de ne faire aucun tort à St-Honorat, ni aux moines de Mougins, et s'exprime dans un latin mâtiné de Provençal, indiquant nettement, croyons-nous, la transformation de la langue. De plus, cette promesse étant faite à Cannes, en présence du prieur, du cellerier et de plusieurs moines, cette citation nous a paru on ne peut plus intéressante.

Depuis longtemps l'histoire ne parle plus des Sarrasins, et nous croyons cependant que leurs felouques ne se font pas faute de pousser encore quelques pointes vers les côtes de Canoïs, attirées par la richesse croissante de notre abbaye. La meilleure preuve est leur descente inopinée dans l'île, en 1047, et le pillage du monastère dont les religieux sont emmenés en Espagne, en captivité. Mabillon du reste en donne tous les détails. (3) — Lérins toutefois se relève vite de cette alerte, et reçoit *le château de Mougins — en* 1050 — des mains de Guillaume Gauceran et de Fida, sa femme. Puis c'est le successeur d'Aldebert, Geoffroy, qui complète la donation par l'Eglise, « avec toutes ses dépendances et les droits qu'il avait sur cette localité » (4). Les vieilles archives des monastères nous exposent maintenant le genre de commerce auquel se livraient nos Provençaux du XIe, et nous y lisons que celui de la Soie prend une réelle extension, ce qu'explique suffisamment l'augmentation du luxe. On cultive alors dans la basse Provence beaucoup de kermès ; mais, l'argent étant

(1) Allieïs — Cannes et Lérins — p. 299. — Ajoutons que parmi les seigneurs dont les noms sont alors cités, nous avons relevé : Gauceran, l'Evêque Aldebert, Aldebert de Roquefort, Guillaume Lombard, Signerius et les filles de Oda, dont l'une épouse Aldeaire de Maganosc, et l'autre, Guillaume de Claremont ; la fille de Guillaume Gruetta qui épouse Berald de Mougin... etc.)

(2) *H. Moris et Blanc. Cartal. Lérin. p.* 341.

(3) Annales ordinis. S. Bened. T. IV ; p. 489.

(4) « *Ecllesiam Mugini cum...* » *Cartul. Lerin. f.* 35-36.

rare, les transactions sont pénibles, d'autant qu'on ne voit chez nous que monnaies étrangères. Les dots des belles Cannoises, et même celles des filles de nos Seigneurs Provençaux se paient en grande partie en bétail et en sols melgoriens. — La valeur monétaire de ce temps étant difficilement appréciable à cause de son extrême variabilité, on sait toutefois que 5000 sols représentent environ 5004 livres, 3 sols, 4 deniers de la vieille monnaie française, et d'après une charte de Mont-Majour — 1060 — que :

— Un bœuf valait..... 5 sols — 5 livres, 6 deniers —
— Un cheval.......... 20 sols — 20 livres, 3 sols, 4 deniers —
— Un mulet .... 30 sols — 30 livres, 5 sols. —

Papon, devant la modicité de ces prix croit qu'il est ici question du sol melgorien qui valait 20 sols du XVIII[e] siècle. Ecartant l'idée du sol d'or — 90 fr. de notre monnaie — comme certains auteurs l'ont prétendu, nous rapportons ces chiffres au sol d'argent, qui valait environ 41 fr. 88. Cela nous donnerait : 209 fr. 40 pour un bœuf ; 837 fr. 60 pour un cheval ; et 1256 fr. 40 pour un mulet, animal si précieux dans nos régions montagneuses,où les sentiers sont alors aussi rares que fort mal entretenus. Nous nous croyons ainsi plus près de la vérité. De plus, on échange souvent alors tout un domaine, comme St-Zacharie par exemple, contre : un cheval, un bœuf et deux cochons (1).

Ici : « la donation de leglise de Canes soubs le titre de Nostre-Dame et « St-Nicolas et la disme de tout son terroir... fust confirmé en un sinode teneu « a Antibe lan 1058. » (2). — Tout le pays compris entre les Alpes, l'Isère, la Durance et nos rivages est en somme dans un grand désarroi, l'autorité n'y étant respectée ni par les laïques, ni par le clergé. Il y a déjà onze ans que l'abbaye de Lérins est entrée en possession du Château de Mougins, quand le 19 mars 1061, voici venir au monastère l'évêque d'Antibes, ainsi que Gauceran et Fida, à l'occasion d'une fête religieuse. Le monastère bénéficie ce jour-là de trois manses et de l'Eglise de Saint-Vallier (3) ; puis, quatre ans après, du prieuré de Saint-Michel d'Ampus, concédé par un sieur Pierre, avec l'assentiment de l'évêque de Fréjus du reste. Si l'on attache alors tant d'importance à la prière de nos moines, il faut reconnaître que, matériellement, ils en retirent de beaux bénéfices, et deviennent ainsi tout doucement propriétaires ou suzerains de terres riches et en pleine prospérité. D'un autre côté nos seigneurs d'Antibes veulent avant tout mettre Lérins, ainsi comblé par eux, à l'abri de nouveaux pillages. « Cette pensée explique en partie, — nous dit l'historien du Monastère — les donations d'Aldebert II — 1066-1102 — Cet abbé conçoit aussi

(1) *Papon.* T. II ; *p.* 357 ; *et M. Marius Bernard. La Sainte Baume ; p.* 54.
(2) *Canes. F. P.* 5.
(3) *Cartul. Lerin, f.* 148. *R°.*

le dessein d'élever la tour qui subsiste encore, et qui par la suite permettra d'établir des signaux pour nous avertir de l'approche des ennemis. Pendant les 36 années de sa juridiction, Aldebert se dévoue à la réalisation de ce vaste projet, et achève presque cet immense édifice. D'après Barralis : « il ne se passait point, je ne dirai pas d'année, mais de mois, de semaine, ni de jour, sans que quelque donation fût faite à l'abbé Aldebert. » (1).

Après le territoire de *Salernes, Callas,* des terres du *Golfe de Grimaud,* etc., c'est l'Eglise *Sainte-Marie de Grasse* que reçoit Lérins, cette dernière donnée à l'abbé par son parent Geoffroy, évêque d'Antibes. — Mais comment administrait-on tous ces biens venant incessamment enrichir notre grand monastère ? Un passage de d'Héricourt va nous l'apprendre : « Les moines ou chanoines réguliers, dit-il, avaient des fermes considérables à la campagne qu'ils tenaient par leurs mains. Pour faire valoir ces biens, ils envoyaient dans une ferme un certain nombre de religieux qui avaient soin du temporel. » Ces fermes s'appelaient *obédiences ;* le *prévôt* ou *prieur* est le chef de ces religieux. L'abbé peut, à sa volonté les rappeler au monastère auquel le prieur doit compte de son administration naturellement. « Ils ne pouvaient prendre sur les revenus que ce qui était nécessaire à leur entretien. » (2). Il est intéressant d'un autre côté de constater que certains seigneurs ne se font pas faute de conserver injustement les biens d'église, comme le montrent beaucoup d'actes de restitution, entre autres celui de Guillaume d'Eyras qui avait, contre tout droit, gardé jusqu'en 1070 le château d'Arluc.

Voici bientôt sept ans qu'Aldebert rassemble avec persistance les matériaux nécessaires à l'édification de la *Grande tour de St-Honorat ; en l'année* 1073, ce travail si important est commencé, et mené avec tant de soins et d'activité qu'il est très avancé au bout de quinze ans puisque nous voyons, vers 1088, inaugurées la chapelle Sainte-Croix du deuxième étage, « la Sainte entre les Saintes », laquelle contenait de nombreuses et précieuses reliques, ainsi que la grande église de Saint-Honorat. (3). Cette dernière avait trois nefs, et n'était pas éloignée d'une autre église, également dans le couvent. Quant à la tour, majestueuse et massive, elle contenait 86 chambres. Témoin de l'antique grandeur du monastère, elle restera jusqu'à nos jours pour tous les archéologues et pour tous les artistes, un objet d'admiration. Dorée par les caresses séculaires du soleil, elle prend aux reflets du soir des tons de cadmium et de chrôme du plus charmant effet. Elle avait un quatrième, voire même un cinquième étage. Son chef vénérable est une belle terrasse, bien carrelée avec de

---

(1) *Allieis. T.* II ; *p. 76 et Chronol. Lerin* II ; *p.* 153.

(2) *Allieis. T.* II ; p. 79, *d'après d'Héricourt.*

(3) Chronol. Lerin. I ; p. 376.

fortes briques ; et les machicoulis ainsi que les parapets y sont encore bien conservés. Dans les pièces mentionnées plus haut étaient comprises 36 cellules pour les religieux, et cinq pour les étrangers et les serviteurs. L'abbé Allieïs signale « quatre chapelles, deux citernes, deux grands escaliers dont l'un à colimaçon conduisant du 1er étage à la terrasse... ; 80 portes, plus de 100 fenêtres, quatre cuisines, des fours... etc. » (1).

C'est plus de 88 portes qu'il faut lire : *portæ... plus octoginta octo.* Quant à H. Bouche, il affirme catégoriquement que la *tour repose partie sur des constructions romaines,* partie sur la roche vive. (2). — Nous avons tout lieu de croire que, outre la ligne des signaux maritimes — la tour d'Antibes, — la tour de Cannes, et celle de Darmont — on devait correspondre avec le Saint-Peire, très probablement, et en tous cas avec la tour de Mougins et le sommet des Encourdoules.

D'Antibes, la transmission devait croyons-nous se faire avec Villeneuve-Loubet ou Cagnes ; et de la tour de Darmont, vers Fréjus. Grâce à Barralis nous avons aussi sur la construction de la tour de St-Honorat des renseignements précieux relativement à la marche des travaux. Ainsi il était convenu entre l'abbé et l'entrepreneur que : « l'abbé payerait cinq cent (sic) sols aux entrepreneurs, lesquels devront faire cinq pieds — de travail par jour — et l'épaisseur d'une canne, là où ce sera plus petit. » Si les fondations dépassent 3 pieds sous terre, l'abbé n'en payera qu'un, mais : « fournira les bœufs pour traîner les pierres ; le monastère doit couper le bois et le porter jusqu'au four » (3) ; tout le reste est aux soins de l'entrepreneur qui reçoit au réfectoire même nourriture que les moines. — Il ne faut pas enfin s'étonner du peu de profondeur de ces fondations pour une pareille masse, puisqu'on construit sur la roche vive et sur des ruines romaines, c'est-à-dire, tout ce qu'il y a de plus solide. On sait donc d'une manière sûre que le 2e étage de la belle tour de Lérins est couverte en 1088 et que, malgré les précautions prises, les travaux sont plusieurs fois suspendus. L'ogive et le plein cintre sont ici partout mêlés, et l'idée d'un plan uniforme y fait nettement défaut. Ce magnifique monument du passé, *peut-être un des plus beaux de Provence,* pourrait encore être restauré : hélas jusqu'ici tous les vœux dans ce sens sont entièrement demeurés platoniques. En traitant l'époque contemporaine, nous verrons en effet qu'on a laissé disparaître bien des choses, entre autres tout le chemin de ronde du XVIIe siècle, à la partie ouest... etc. Parrallèlement à cette œuvre de sécurité générale, Aldebert jette à la même époque

(1) Allieïs, Cannes et Lérins ; p. 76.

(2) Essai sur l'Histoire de Provence. T. 1er;. p. 257.

(3) Barralis. Chronol. Lerin. II ; p. 213-214.

— 1080 — *les fondements de la grande tour de Cannes*, reposant ainsi que l'église sur un sol de gneiss (1).

Il y eut jadis dans l'île sept chapelles, construites toutefois à différentes époques :

« — *La Trinité*, vis-à-vis de l'ilot St-Ferréol. — *St-Cyprien* et Ste Justine, devant le fort Saint-Martin et en vue de l'île Trans-lero ou Tradilière, Terra de Lhierra. — *St-Michel*, en face de l'allée qui conduisait à la tour. — *St-Sauveur*, sur la grande allée, et qui servait de Baptistère. Entre ces deux dernières se trouvait la baume de l'abbé. — *St-Capraise*, vers la pointe occidentale de l'île. — *St-Pierre*, non loin du monastère central ; — et *St-Porcaire*, contigüe au monastère. » (2). Cette description de l'abbé Allieïs est d'autant plus nécessaire que plusieurs de ces chapelles sont aujourd'hui détruites. — Outre les inscriptions citées plus haut, il y a : celle de l'église St-Honorat, en très belles lettres romaines, sur un des piliers. Celle rappelant les Utriculaires provient de la chapelle St-Etienne ; un ex-voto à Neptune, trouvé à St-Capraise, et : « une pierre votive au petit-fils du divin Constantin. » On voit ainsi l'importance de l'épigraphie antique de nos îles. — Quant à l'inscription grecque transportée à Paris, contre toute justice, elle provenait peut-être « du grand Jardin » de l'île Ste-Marguerite, construction (grecque, d'après Allieïs), fort peu compréhensible, suivant Mérimée, « sanctuaire antique placé ensuite sous le vocable de St-Martin ? » (3).

Si nous insistons autant sur le monastère, c'est qu'il tient une place considérable et dans les Annales de Cannes, et dans l'Histoire de toute cette époque. — Avec leurs droits de passage, de gabelle, de dime, de pêche, d'aubaine, de récolte et de naufrage, nos seigneurs abbés ont souvent plus d'influence que le comte lui-même. Ainsi, vers 1089, un certain abbé Richard — devenu cardinal et sur le point de succéder à Grégoire VIII, — dépité du succès de son concurrent Didier qui vient d'obtenir la tiare, soulève avec Lérins un différend pour des questions de biens et de redevances ; mais notre seigneur abbé tient tête avec vigueur. Tout se termine difficilement à l'amiable grâce à l'intervention de Boniface de Castellane. (4) — Le fait va souvent se renouveler par la suite avec d'autres églises, et sous peu avec Grasse, dont Vincent de Salernes nous dévoilera les démêlés. On croit qu'autour de Canoïs se forment alors des sortes de petites principautés comme *Callian*, par exemple, dont dépendaient, dit-on : Bagnols, Mons, Tourrettes et Seillans. Ce qui semblerait le prouver,

---

(1) Cette masse imposante qui va conserver ses machicoulis jusqu'en 1823 sera *achevée en* 1395, par l'abbé de Thornafort.

(2) *Allieis. Mémoires de la Société de Cannes. T.* III ; *p.* 21.

(3) Ibid. Ibid., p. 22.

(4) Fleury. Histoire ecclésiastique, et la Gallia Chris. « T. III ; p. 191.

c'est que dans des actes de l'époque, Hugues prend le titre de « prince » ; et Girardin rapporte aussi que Foulques Dodo est qualifié « prince de Callian circ. 1089 » dans des actes de donation en faveur de Lérins. Ce qui « paroit justifié », suivant l'expression de Papon, c'est que des comtes de Forcalquier ont porté le titre de comtes de Nice. — A la fin du siècle, nouvelles foudres lancées contre les usurpateurs de biens d'église, notamment le 1er mars 1095, par l'évêque de Fréjus, venu à Lérins uniquement dans ce but, et l'abbaye bénéficie bientôt de cette pieuse dissertation par la *restitution de l'église de Saint-Raphaël* (1) *et de ses dépendances.* — Aussitôt recommencent les donations de tout genre. C'est Etienne et Airelia sa femme qui se dessaisissent d'un moulin sur la Siagne, dans le comté de Callian ; (2) ; puis Pierre de Montauroux qui abandonne l'Eglise de St-Michel, un manse et ses serfs du village portant son nom. (3).

Une autre fois c'est un seigneur Pierre, surnommé Signarius, allié aux Rodoard comtes d'Antibes qui, en expiation de crimes commis, se dépossède de tous ses biens et embrasse la vie monastique. Etant ses proches voisins, les habitants de Canoïs ressentirent probablement l'effet de ses brigandages. — L'église de Moustiers est aussi devenue un fief de Lérins, depuis 1096, et notre seigneur abbé y détache quatre religieux ; pendant près de quatre siècles elle restera sous la juridiction de l'abbaye.

Au moment du merveilleux élan imprimé au monde chrétien par les premières prédications, nos populations Provençales prennent aussitôt la croix ; et l'on peut croire que bien des familles seigneuriales des environs de Canoïs, se mettent ainsi, au moins par un des leurs, sous la protection de l'Eglise, alors si puissante, d'autant que l'intérêt y trouve sa part. Toucher en effet aux biens d'un croisé, continuer la lutte journalière contre sa famille, est alors un motif immédiat d'excommunication. Si l'anathème de l'Eglise a jamais procuré un bienfait, c'est bien celui d'avoir arrêté tant soit peu les luttes fratricides dont les seigneurs du temps donnent alors un si triste exemple. Et puis, après toutes les dévastations précédentes, nos riverains du XIe siècle ne doivent pas laisser d'avoir hâte de fuir leur misère, et... leurs créanciers. Dans ces longues chevauchées religieuses péchant surtout par un manque d'organisation incroyable, nos Provençaux, grâce à leur excessive frugalité, souffrent bien moins que les autres croisés. Enregistrons aussi ce détail, tout à leur honneur, que nous trouvons relaté par l'historien Papon : « leur industrie dans un tems de disette, étoit plus utile à l'armée que le courage des autres nations. On en fit même une

(1) L'intéressant et joli monument archéologique que chacun connaît.

(2) Cartul. R. f. 19. (In flumine Ciagne...)

(3) Ibid. et Allieïs. T. II ; p. 99 (...cum ipsis hominibus in territorio *Montis-aurosi.*

chanson... : *Franci ad bella, provinciales ad vitualia,* Les français au combat, les provençaux aux vivres. » Comme d'un autre côté on a maintes et maintes preuves de leur courage, cela prouve tout simplement qu'ils étaient plus industrieux que les apathiques chevaliers du centre et du nord de la France. — Au milieu du désordre occasionné par le départ de nos seigneurs de Provence, au XIe et XIIe siècles, certaines villes, comme *Grasse* et *Nice* (sans parler de Marseille, Arles, Avignon, etc.) *deviennent presque indépendantes.* Ce furent, suivant l'expression de Papon, « les Républiques Provençales », munies d'une ad ministration propre. — L'origine des armoiries des villes ou des particuliers, daterait de cette époque ; celles de Forcalquier par exemple seraient de la première croisade. Il est curieux de constater que la lutte moderne entre le pouvoir séculier et la Papauté pour la prééminence et les investitures, n'a rien innové. Ces tiraillements se manifestent incessamment à la fin du XIe entre le clergé, le peuple et le souverain, non seulement sur nos rives, mais en France et dans toute l'Europe même. Les croisades amènent aussi l'apparition des ladreries, maladreries et léproseries, établissements destinés à recevoir les malades atteints des cruelles affections répandues dans nos campagnes depuis le le IVe siècle. Les rapports avec les Orientaux les rendent indispensables en aggravant les maladies déjà existantes ; ils en importent aussi hélas de nouvelles ! Certains auteurs prétendent qu'il existe alors — circ. 1098 — deux léproseries dans nos environs, dont une à Nice. Et le siècle s'achève donc sur ce grand et glorieux mouvement d'expansion religieuse et conquérante, ainsi que sur ces mesures de charité et d'hygiène publique, que les siècles suivants ne feront qu'augmenter, que perfectionner, progressivement.

Or, depuis vingt ans déjà s'élève petit-à-petit la grande Tour de St-Honorat, assurant ainsi la protection à Castrum de Canoïs. . . . .
. . . .

L'enfance a été rude pour l'antique cité Ligurienne qui est maintenant grandette, avec ses treize siècles d'existence, et a réellement bonne mine, avec ses petites maisons étagées sur le promontoire joli que va bientôt dominer le haut castel, ombre majestueuse sur l'or des soleils couchants, et avec ses gracieuses barques de pêche, aux voiles rutilantes ou liliales.

***

Avec le XIIe siècle nous assistons à l'adolescence de notre cité, devenue Castrum Francum. Après avoir considérablement accru les possessions tem-

porelles de notre abbaye, veillé à la stricte exécution des conventions avec les entrepreneurs des travaux de l'île des Saints, et jeté les fondements de la grande tour de Canoïs (1) Aldebert meurt à 72 ans, en l'an 1101, laissant le monastère dans l'ordre le plus parfait. Il y a alors à Lérins une école où s'instruit Saint Lambert, évêque de Vence, surtout dans la langue latine et les Ecritures. — En dehors des cités importantes, le pays est peu habité, et les chartes anciennes prouvent aisément que près de la moitié de la Provence est aux mains des monastères, conséquence positive des terreurs de l'an 1000 et des premières croisades. Aussi, bien au courant de ces richesses, nos ennemis permanents, les pirates, viennent-ils de nouveau « du côté d'Antibes », vers l'an 1103. C'est encore pensons-nous une descente aux Encourdoules et à Canoïs puisque : « quelques villages furent pillés et des moines emmenés captifs. » (2).

Ce retour des Sarrasins à Lérins n'est cependant pas certain car, les Bénédictins peuvent fort bien parler de nos petits prieurés comme Saint-Véran, Moustiers, etc., disséminés un peu partout sous nos oliviers et dans nos grands bois, mais toujours dans de jolis sites. Voici les donations qui continuent, et l'abbaye de Saint-Honorat reçoit de Bertrand fils d'Aldebert, la terre d'Olivet (3), le champ de Saint-Basile (ad Robur, « ainsi qu'une mesure de terre vers le rocher appelé Adalais). Ce terrain d'Olivet se trouve au nord du Grand-Jas, sur le territoire du Cannet. *Robur*, Roveretum, Rovoret est le hameau du *Rouret*, commune du Bar, arrondissement de Grasse ; et Adalais (petra dicta), un quartier du Cannet, au nord et près de Cannes. La donation est signée par l'abbé Pontius, le prieur Ugolin et Almaric prieur de St-Michel. Mais la générosité vis-à-vis des monastères, pour n'employer que ce terme, est réellement inlassable, et vient de loin. Ce sont maintenant des terres cultivées ou non, des vignes, des prés, des jardins et des moulins de Port Maurice, et une église que nous offre l'évêque d'Albenga. (4). — Quatre ans après, suivant le récit d'Hildebert, évêque du Mans, venu alors dans nos îles, une *flottille de pirates y aborde aussitôt après son départ* (*en* 1107). *Ils renversent plusieurs édifices, tuent des religieux,* « tandis que les autres moines se réfugient dans la Tour ou dans des cavernes. » (5). Le fait est certain, comme le pense Allieïs, « étant rapporté par un évêque presque témoin oculaire de l'évènement. » D'ailleurs, cette descente Sarrasine se trouve aussi mentionnée par la Gallia Christ[a]. (6). Histori-

---

(1) Chronol. Lerin. II ; p. 157. (Arcemque turris Lerinensis construxisse, alteriusque in Castro Canoïs prima jecisse fundamenta.

(2) *Ann. Benedictines. T.* V ; *p.* 463.

(3) Cart. Lérin. ; p. 98.

(4) Cartul. Lérin. f° 76. R° et V°. — Anno 1103

(5) Allieïs. T. II ; p. 108.

(6) *T.* III ; *p.* 1191.

quement, le fait est donc sûr. — Voici maintenant une exemption de péage faite par trois chevaliers peu fortunés mais désireux quand même de prouver à Lérins leur bon vouloir et leur dévouement. Ce sont trois frères : Gaufrède, Raymond et Rostang Mauvoisin, originaires de l'Olive, (castrum Olivum), hameau bien modeste de la commune du Broc (canton de Vence). Par cet acte : « ils abandonnent à Dieu, à Saint-Honorat et aux moines de Lérins qui habitent à Lérins et à Cannes (leurs droits), afin que tous les hommes puissent en tout temps traverser sans payer le fleuve appelé Var. » (1). — Boniface et sa femme Stéphanie consacrant leur enfant au service des autels, abandonnent vers la même époque à notre abbaye une terre assez considérable dans le territoire de Puymoisson (*Pogium Muxone*), Canton de Riez, près de Digne). Dans cet ordre d'idées, le fait est à retenir. Le pape Paschal « eveque, serviteur des serviteurs de Dieu » (la formule a bien changé depuis !) *donne à Pontius abbé de Lérins*, à perpétuité et à ses successeurs... dans l'évêché d'Antibes *Cannes avec son église, Vallauris, Arluc, Mougins, avec leurs églises, ainsi que Sainte-Marie de Grasse* avec ses dépendances. — circ. 1107 — Et après cet important privilège, le pape lance l'excommunication contre quiconque : « Archevêque ou évêque, empereur ou roi, duc, marquis, comte, vicomte, juge ou personne quelconque, grande ou petite », contreviendrait à cette volonté s'il en avait connaissance... « ... Ecrit de la main de Rainier bibliothécaire-archiviste et notaire du palais sacré. » (2). D'après le manuscrit de Girardin (3), ce serait l'année suivante — 1108 — que notre riche monastère jusqu'alors soumis à l'évêché de Fréjus, est exempté de toute juridicition épiscopale par le pape Pascal II. Malgré cela, grâce à la facilité de transmission des signaux entre la tour de St-Honorat et Antibes dont on ne peut oublier les largesses, les relations restent étroites entre l'évêque de cette dernière ville et Lérins, C'est aussi la même année que Guillaume Bernard vend à *D. Pierre Escoffier, recteur de l'Hopital de Canes* « la terre de Lolivet laquelle commence où il y a trois arbres de liège et va jusqua la Colle d'Olivet. » (4) Cet hopital vient d'être créé ici grâce à la donation de « Poncia », de ses fils Bérenger et Richaud, et de ses frères qui jettent ainsi les premiers fondements d'une maison hospitalière à laquelle est jointe une bonne terre du territoire de Séranon (5), commune de St-Auban, canton de Grasse, bordée à l'Est par la terre de « India », à l'Ouest, par le lieu appelé « Pruneras ». L'abbaye de Lérins acquiert alors la

(1) H. Moris et Blanc. Cart. Lérins ; p. 159. (in Lirino habitabunt et in Canuis...)

(2) Ibid. Ibid. ; p. 296.

(3) Histoire du Diocèse de Fréjus. M. S.

(4) Cannes. F. P. 5.

(5) « Domum videlicet ospitalem modiatam unam de terra obtima laborativa que est sita in territorio castri Saranonis. » Cartul. Lérin. Sœc XII. F° 49, r°. Moris et Blanc ; p. 83.

dime d'une demeure de Saint-Cézaire, — vers 1110, — où aucun religieux n'a encore habité. Là aussi se crée un petit hôpital, grâce à la donation de Pontius qui abandonne dans ce but la dime entière de pain, du vin et de la viande, une vigne située à la croix de Vallauris, et dix-sept livres d'huile, détail curieux à noter puisqu'il nous donne le prix de cette dernière au début du XII[e] siècle. (1) La *première trace certaine de l'Hôpital de Cannes* nous est fournie par la donation d'Arnolfe de Biot qui cède un quarteron de vigne, et Aldebert Maladreiz, deux pièces de terre. (2) Il existe déjà de grands tiraillements au Château de Mougins ; tout le village est divisé par des questions de privilèges et de droits locaux ; mais l'harmonie renait grâce à Pierre I[er] successeur de l'abbé Pontius qui transige aussi avec l'évêque d'Antibes.

Ainsi de tout le moyen-âge ; la bordure coupée incessamment, chacun tirera l'étoffe à soi au point de tout rompre ; à chaque instant il y faudra des reprises jusqu'à la révolution, époque de la mise à la réforme définitive de tant d'objets usés jusqu'à la corde ou ayant cessé de plaire. — Nouvelle transactions entre Pierre, abbé de Lérins et Mainfroy de Grimaldi, esprit doux et conciliant qui, pour mettre fin aux protestations d'Antibes *cède tout ce que Lérins possède à la Napoule, (le Château d'Avenionet), et l'église de Pégomas.* En échange, Mainfroy *confirme les donations antérieures faites à « Canuis »*, et dont nous avons parlé — *Arluc, Mougins, Vallauris et le Revest...* — (3).

Entre temps, les croisés se rendent fameux par leurs exploits tout autant que par leurs divisions. Le grand ordre de Saint-Jean de Jérusalem vient de naître sous la forme primitive d'un refuge pour les pélerins, d'un modeste hôpital pour les pauvres. Il changera vite de manière et deviendra une véritable puissance, en Provence comme partout. Ce dernier gouvernement change alors de mains après la mort de son souverain Gilbert, vicomte de Milhaud — 1109 — Gilbert ayant laissé deux filles : Etiennette et Douce, celle-ci épouse en effet, vers 1112, Raymond Bérenger, et, par cette union notre pays de Provence passe sous la domination des comtes de Barcelone. Les Maures d'Espagne viennent de s'emparer des Baléares, et Bérenger, avec l'aide des Gênois et des Pisans, leur fait aussitôt la guerre. Une flotte de 300 voiles est ainsi rassemblée, et nous contribuons à la formation de cette armada : « Les villes de Provence firent tous leurs efforts pour seconder le zèle de leur souverain ; elles fournirent beaucoup de vaisseaux... » (4), n'est-ce pas nommer tous nos ports, les premiers intéressés à la défense de nos côtes, et qui prennent ainsi part au

(1) Quatre deniers la livre cette année-là.

(2) Cartul. Lérin, loc. cit. ; p. 84.

(3) Cartul. f° 47.

(4) Papon. T. II ; p. 203.

siège de Majorque dont Bérenger s'empare au bout de six mois — 1115. — Ce succès qui vaut à notre souverain Provençal les chaudes félicitations du pape Pascal II, contribuait en effet à éteindre un foyer de piraterie, et, pour nos pays d'Azur, avait un intérêt sûrement plus direct que les victoires remportées en Terre-Sainte.

Il est toujours assez difficile, sinon impossible de préciser exactement l'état des petites localités de cette époque. Ont-elles perdu leurs droits minimes, depuis la fin de l'Empire romain jusqu'au XIIe siècle ? Sont-elles restées en communautés... ? Les chartes que l'on rencontre ne nous renseignent guère, puisqu'on n'y trouve que : Ventes, acquisitions, transactions ou donations, — surtout des donations aux monastères. — On pense toutefois d'après les écrivains anciens les plus autorisés, qu'ayant *déjà* beaucoup souffert du passage des peuples les plus divers, mais peu subi en somme le contre-coup des transformations de la monarchie française, nos rivages méditerranéens contiennent beaucoup plus d'hommes libres que les autres provinces. Canoïs semble donc posséder, au début du XIIe siècle, presque le même gouvernement que celui jadis octroyé à Castrum Marsellinum, ou du moins fort peu modifié ; les histoires de Provence et les dissertations sur les municipes en font foi. Puisque nous abordons cette question, donnons seulement quelques indications sur les affranchissements, détails paraissant d'autant plus nécessaires que nous touchons à la création du Château-Franc.

Beaucoup de bourgs et de petites villes sont déjà affranchis par leur seigneur, et la charte d'affranchissement, lorsqu'on la retrouve, contient le droit civil que doivent suivre les vassaux. Les délits criminels et les peines pécuniaires ou autres infligées au coupable y sont exposés. C'est un code à l'état d'ébauche ; mais enfin, l'on sait déjà d'avance le tarif d'une mauvaise action, en faisant abstraction de l'arbitraire, déjà tout-puissant. Sans argent pour se racheter, le Cannois du XIIe subit incontinent, au moins la peine corporelle qui lui revient. C'est le vieil usage importé dans les Gaules par les hommes du Nord. — Des privilèges bizarres sont aussi fréquemment insérés dans les chartes d'affranchissement ; nous en verrons des exemples en ce qui nous concerne. *Notre région a peu de serfs au* XIIe *siècle*, en réalité, nos seigneurs ayant eu tout avantage à libérer leurs esclaves, comme l'expliquent très bien Bouche et Papon, plutôt que de laisser leurs terres en friche. Un serf de Vence par exemple venait-il à se réfugier à Canoïs, il était déclaré homme libre si son maître et Seigneur ne l'avait pas trouvé ou réclamé au bout d'un an ; de ce fait, Cannes avait un citoyen de plus. Et puis, la vente des esclaves aux Sarrasins, si fréquente aux siècles précédents, diminue alors considérablement, et nos riverains se répandent de plus en plus aux alentours, se fusionnent davantage avec le voisinage. Le commerce débute, les Provençaux naviguent souvent sur les

côtes Italiennes et dans le Levant. Notre principal trafic comprend le sel, les épices, les étoffes, mais surtout l'huile, le vin et la cire. On jugera par la citation suivante combien rare et primitif doit être alors l'éclairage de Canoïs et des châteaux des environs : « Comme les chandelles de suif étoient inconues et l'huile assez rare, parce que la Provence et l'Italie étoient en partie couvertes de bois, la cire devenoit nécessaire pour les églises et les monastères. Beaucoup de seigneurs mêmes ne devoient être éclairés dans leurs maisons qu'avec des cierges. Le peuple faisoit brûler des branches de sapin. Tout ce que je dis... résulte des chartes manuscrites de Mont-Majour et de celles de Saint-Victor, la Gallia Christiania et ailleurs. » (1).

D'un autre côté, et malgré la simplicité de l'existence, les lettres sont en honneur ; une sorte de Renaissance s'ébauche avec l'*ère des Troubadours et des Cours d'amour*. Nous ne pouvons cependant pas citer de Troubadours absolument régionaux, aussi glisserons nous rapidement sur leur idéal de gloire et de galanterie, connu du lecteur :

« Ben devon li amador,
De bon cor servir amor ;
Car amor non es peccats,
Ans es vertuts, q'els malvatz méchans
Fai bons, ell bons son meilhor. » (2).

« Bien doivent les amoureux servir amour, car amour loin d'être un péché est une vertu qui rend bons les méchans, et les bons encore meilleurs... »... Comme nous sommes, avec ces douces poësies de Montagnagout, déjà loin des mentalités primitives, et quels effets bienfaisants ne doivent-elles pas produire sur nos populations singulièrement délaissées par leurs seigneurs, bien souvent. Les comtes, en effet, s'en tiennent fort éloignés ! Raymond Bérenger tient sa cour à Barcelone, Alphonse Jourdain, à Toulouse, et ainsi des autres. On peut donc rapporter à cet éloignement du pouvoir, le premier coup porté par les nôtres à l'autorité de leurs comtes et la naissance des administrations particulières des communautés, l'essor commercial et industriel. Rien de bien particulier à signaler alors ici en dehors du *passage des gens d'armes de Pierre de Mison, fils de Foulques de Grasse, qui maltraitent les habitants de Canois et de Vallauris*. Vers la même époque Foulque et Guillaume de Grasse son parent, ce dernier ayant abandonné tout ce qu'il possède à Cannes, à Arluc, à Mougins et à Mandelieu, font le 2 août 1124, amende honorable vis-à-vis de nos moines de Lérins pour les : « oppressions injustes, déprédations et violences faites au château d'Arluc — in Castro Aureo

(1) Papon. T. II ; p. 213.
(2) Ibid. ; p. 216.

Luco (1). Cependant la construction de la tour de St-Honorat n'avance pas sans de réelles difficultés. Malgré la richesse foncière du monastère, les ressources en numéraire lui font souvent défaut ; la charité individuelle est insuffisante . C'est alors que paraît la lettre d'Honorius II accordant une indulgence aux travailleurs employés à son achèvement. Le pape rappelle que les populations voisines « celles mêmes qui habitent des contrées éloignées » ne peuvent ignorer tout ce que Lérins a souffert depuis longtemps, « aussi... nous vous prions... de fournir aux susdits religieux, avec les biens que Dieu vous a donnés, les moyens de construire une forteresse qui les protège contre les attaques des Sarrasins. Nous accordons à quiconque demeurera pendant trois mois dans le monastère ou repoussera une attaque des infidèles la même indulgence que notre prédécesseur... a accordée à ceux qui font le voyage de Jérusalem. Nous concédons en outre une indulgence de trois ans à ceux qui, ne pouvant résider personnellement à Lérins, y entretiendront un homme pendant trois mois pour la défense du monastère... Donné à Latran, le six des calendes de janvier » (2). — Tout en assurant ainsi la suite des travaux entrepris ; grâce à la création de cette espèce de garde civique en partie fournie cela va sans dire par les habitants de Canoïs et de son terroir, le souverain pontife se plaint amèrement des *pillages contre notre monastère par les évêques : Pierre* (*de Vence*), *Bérenger* (*de Fréjus*), *Augier* (*de Riez*), *et Mainfroy* (d'Antibes). C'était à noter ; les seigneurs laïques ne sont donc pas précisément les seuls coupables ! Ils ne s'en font pas faute, toutefois. Pierre d'Alençon, les chevaliers de Montbrison, Guillaume Augier venaient en effet de piller une métairie, opération où la femme de ce dernier s'était particulièrement distinguée. Le Pape ordonne aussi à l'évêque d'Antibes de prescrire à un de ses diocésains, nommé Foulques, de rembourser à Lérins le prix de la rançon payée par notre abbaye pour le voyage qu'il devait faire à Jérusalem, de réparer tous les dégâts faits au château d'Arluc, et de restituer le domaine de Vallauris. Chacun rivalise alors de zèle pour faire oublier les torts causés au monastère. Foulques et Guillaume de Grasse offrent des satisfactions convenables ; et Bertrand de Grasse se démêt des prétentions qu'il a IN VILLA CANOÏS, (3). — Après ce texte, il est impossible de nier l'importance relative prise au début du XIIe siècle par *la petite ville* qui dépend alors de l'abbaye de Lérins, déjà en possession de presque tout le territoire d'Arluc, d'une ferme importante à Mougins, du port de Cannes, de Vallauris, de Mandelieu, en un

---

(1) Moris et Blanc. Cartul. Lerin ; p. 74. Pièce signée par Raymond Bérenger et par les évêques de Fréjus et d'Antibes : « Anno... M°C°XX°IV, indicione (indictione) III°, IIII° nonas augusti luna XXVIII, feria I*a* facta est carta. »

(2) Chronol. Lerin. II ; p. 159.

(3) « Quidquid injustitiœ... Bertrannuss de Grâssa illud quod in villâ Canois requirebat ...dimisit. » Chronol. Lerin. II ; p. 153 et Allieïs, T. II ; p. 126.

mot de presque tout le rivage. Pendant longtemps encore, l'histoire de Cannes sera en partie celle de Lérins, qu'il faut suivre pas à pas, si l'on veut comprendre les transformations de l'histoire. Nous arrivons maintenant à un acte important : les *Franchises de Cannes.* C'est la naissance assez éphémère de *Castrum Francum*, nom qui se transformera presque aussitôt, du reste — 1131 — Voici les parties essentielles de cet acte : « Moi, Bérenger Raymond, comte « de Melgueil (1) et marquis de Provence, je confirme à l'abbé Fulcon, le château appelé jadis Marcellinum, libre et exempt de toute usurpation du com- « te..., et je veux qu il soit appelé Franc... afin que personne ne vienne y ré- « clamer le logement » (ou le rachat) « comme sous mes prédécesseurs. » (2). — C'est donc en somme le droit d'Albergue supprimé pour notre plus grand bien, et l'on sait que dans le principe ce droit contraignait d'héberger, souvent assez longtemps, le seigneur et sa suite, charge fort lourde, surtout quand nous devions indemniser de leurs dépenses les officiers « du comte de Provence venant rendre la justice. « Je reçois sous ma protection » ajoute Bérenger « le monas- « tère et tout ce que vous possédez en Provence dans l'étendue de ma juridic- « tion : si l'on vous enlève quelque chose par violence, ou contrairement à la « justice, je serai votre défenseur » — charte xçvi. — ..... Et l'acte se termine ainsi : « Signé de ma main, comme on le voit ci-dessus. Par devant Truans de « Laurade, Raymond Fulcon ; Raymond de Châteaudouble » (canton de Callas, « arrondissement de Draguignan) « Bertrand Pierre, Bermond de la Napoule « (Avinionensis) (3), Rainulfe de Draguignan...... — anno..... M° C° xxxi, « indictione viiii*a*, epacta xx*a*, concurrente iii°. » (4).

L'appellation de « Château-franc » paraît même avoir été traduite bientôt par « Villafranca » Villefranche, comme le rapporte Raymond Féraud dans le récit du soi-disant 95e miracle de St-Honorat que Sardou rappelle (5) ; en racontant qu' « un sire Raybaud de Beljuce et dame Isaure, sa femme, ayant eu enfin un enfant après 12 années de mariage, s'embarquent *au port de Villefranche* pour Lérins, où ils vont accomplir un vœu :

« A Vilafranca dinz el port
Montan en mar... »

L'enfant tombe à la mer... et Saint-Honorat apparaît le lendemain, ren-

(1) Comes Merguriensis. Comte de *Melgueil* ou *Melgoire*, de nos jours *Manguio*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier.

(2) « Confirmo castellum quod olim dicebatur Marcellini liberum et immunem esse ab omni « invasione comitis... volo ut deincebs apellatur Franc... » — « Castellum Francum, « Castellum Marcellinum, noms anciens du Château Sainte-Ursule à Cannes, arrondissem« ent de Grasse. » (*H. Moris. Cartul. Lerin, p.* 452.)

(3) Nom qui s'est conservé dans *Vignette*, petite chapelle près la Napoule.

(4) *H. Moris ct Blanc ; p.* 88, *Charte* xcvi.

(5) Sardou, loc, cit. 2e Ed. ; p. 167.

dant aux parents l'enfant plein de vie. — Telle est la légende sur laquelle on nous pardonnera de ne pas insister. Ce qui est plus sérieux, c'est la note que Sardou met aux bas de la page : « Le manuscrit de la Vida ayant appartenu à la Bibliothèque de Lérins porte en marge cette note : *Vilafranca tnnc temporis Castrum de Canois* ». Et l'on verra que, malgré l'acte de Raymond Bérenger, c'est ce nom qui a prévalu. — Vers le milieu du XII[e] siècle, l'abbé de Lérins Boson répare la chapelle du monastère, et, vers la dernière année de sa juridiction reçoit du seigneur Ingilrand les biens que ce dernier possède à Coursegoules. — Raymond-Bérenger cependant, le grand protecteur du Château-franc et de Lérins, soutient des guerres contre son beau-frère Raymond de Baux et Alphonse Jourdain ; nous ne l'y suivrons pas jusqu'au port de Melgueil, où notre bienfaiteur meurt en combattant contre une de leurs galères, en l'an 1144. — Près de nous, bien que reconnaissant le comte de Provence comme souverain, Nice se gouverne déjà elle-même, puisque la même année, nous y voyons un certain Guillaume Badat y exerçant les fonctions de Consul. Nos puissants voisins Niçois se sont alliés avec Pise, depuis 29 ans, (1) et leur grande cité a déjà une municipalité (2), ainsi qu'un commerce, une marine importants, puisque les Pisans recherchent ainsi une alliance avec elle, s'excusent des prises faites, et demandent à vivre en bons voisins : « Amicitiam vestram quam multum amavimus... » (3). — Deux ans après la mort de Bérenger, plusieurs seigneurs viennent en 1146 prendre l'habit à Lérins, dont trois membres de la même famille de Morsans. Mais les monastères ne s'entendent pas toujours très bien entre eux, et des tiraillements existent entre Lérins et l'abbaye de Saint-Victor. *Notre abbaye abandonne Salernes et rentre en possession des terres de Mougins, et de l'église de St-Martin.* (4) — 1153. —

L'année suivante Adrien IV autorise notre abbaye à donner la sépulture aux personnes désireuses de reposer dans l'île des Saints, autorisation confirmée cinq ans après. — Cependant la garde civique de St-Honorat et les fortifications de son castel ne semblent guère effrayer nos tenaces ennemis, au milieu du XII[e] siècle, comme le prouve une lettre adressée par le pape aux Consuls et au peuple de Grasse : « Adrien... évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos bien-aimés fils les consults, e à tout le peuple qui habite la ville de Grasse, salut... — in Castro Grasse — ». Le Pontife y recommande de protéger les propriétés de l'abbaye de Lérins, et de faire respecter ses droits par tous les mo-

(1) *Arch. de Nice et des Alpes-Maritimes. M. S. S.*

(2) Six consuls en 1146.

(3) *Ibid.* *Nice.* (*Lettre de* 1115.)

(4) Acte passé par l'abbé Boson, le sacriste Raimond de Châteaurenard, Rostang de Misoagne (commune du canton de Tarascon), et Guillaume Bonfils. — Anno M°C°LIII. Inditione VIII). A.B.C.D.E.F.G.H.I.K.L.M.N.O. (*Lettres indiquant le nombre de copies de l'acte*). Cart. Ler. f° 57, v°. H. Moris, pp. 101-102.

yens possibles. Les Sarrassins et bien d'autres continuant leurs incursions, Adrien ajoute : « Si des chrétiens perfides osent attaquer le monastère ou quelqu'un des châteaux qui en relèvent, secourez courageusement les religieux, et accordez leur en toute occurence aide et conseil... » (1). — En somme, les communautés s'établissent, asseoient alors leurs institutions, et, pendant que les Seigneurs se font la guerre, les villes du Midi étendent leurs droits municipaux. Nous avons alors une année désastreuse dans cette région où, il ne pleut pas une seule fois pendant onze mois. Toutes nos sources tarissent, et cette épouvantable sécheresse dure depuis le 1er mai 1158 jusqu'à fin mars 1159 ! Tout est perdu dans nos campagnes, habituellement si verdoyantes et si riches ; malgré ce désastre, on se remet au travail, et les petits monastères recommencent à surgir un peu partout : une colonie à Valbonne (Vallis bonœ), puis Saint-André de Busco — en 1164. — On sait même que, le jour de la St-Michel, ce dernier monastère : « devait envoyer des moines et des nonains au monastère de Vaubonne. » (2) Cette chapelle *de N.-D. de Brusc* existe encore, et figure sur la carte d'E. M. à 700 m. sud de « le Piot », à 2500 m. au S. de Châteauneuf de Grasse.

Puis un seigneur du nom d'Engibran fait don à l'abbaye de Lérins de ce qu'il possède ou pourra même acquérir à Coursegoules (Corsegolœ) (3), et de ses terres de Bouyon, de Bezaudun et de la Gaude (castrum Alagauda) ; celle-ci, dépendant de Vence et celles-là, de Coursegoules.

Les cours d'amour, la poësie des Troubadours battent leur plein. Frédéric Barberousse est en Provence, et l'on fait le siège de Nice : « Raymond Béranger II, écrit Jehan de Nostre-Dame) fit lors réciter plusieurs beaux chants en langue provençale à ses poëtes, en présence de l'empereur, lequel, du plaisir qu'il y prit, étant ébahi de leurs belles et plaisantes inventions et façons de rhytmer, leur fit de beaux présents et fit un (sic) épigramme en langue provençale... » Voici du reste cette curieuse poésie composée si près de Cannes, par le célèbre empereur :

* Piaz my cavallier Francès
E la donna Catalanna
E l'ourar del Gynoès
E la cour de Kastellana
Lou Kantar Prouvensallès
E la dansa Trivyzana.

« Me plaît le chevalier français et la dame Catalana, et l'honnêteté du

(1) Barralis. Chronol. Lerin II ; p. 164.

(2) H. Bouche. Hist. de Provence. T. I. ; p. 274.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grasse.

Gênois et la Cour de Castellane (de Castille), le chanter provençal et la danse Trévisane. » (1).

Une nouvelle littérature parait ainsi avec ce langage naïf, musical et fort, langue d'oc (du latin hoc) transformant la langue romane, doux parler vite employé chez nous par les chevaliers, troubadours et nobles damoiseaux, disciples fervents du « Code d'Amour. » Les luttes intestines ne perdent pas cependant leurs droits, tandis que roucoulent nos Troubadours, et Barberousse attaque toujours les Niçois révoltés. En 1166, il est à Grasse, entouré des Vintimille, des Porcellet, des Simiane et des de Grasse ; l'armée Provençale est du reste repoussée. Sans parler du siège de Nice, sortant de notre cadre, rappelons cependant que l'escadre de Gênes commandée par « Oggier de Vento, secourue par les habitants de Nice battit les ennemis à la hauteur d'Antibes, et rendit à nos vaisseaux la liberté de la navigation. » (2) C'est donc un combat naval ayant lieu dans les eaux du Château-Franc, vers 1168-1170, la date paraissant rien moins que sûre.

Alphonse I[er] « Ildefons roy d'Aragon et conte de Barcelone et duc de Provence » (3) est devenu notre nouveau souverain, et la mie de ce prince. Jordane Brun, (dont le nom est si répandu par ici) forment une véritable cour de jongleurs et de musiciens (4). On y donne des fêtes splendides, tout en ne négligeant pas d'obtenir la soumission de Nice, qui traite bientôt avec ce prince et ses deux frères, et reçoit confirmation de ses privilèges, dont le droit d'élire ses consuls. De leur côté, les Niçois s'engagent à payer 25.000 sols melgoriens, et à *fournir pour les Cavalcades, cent hommes pour accompagner ce prince jusqu'à la Siagne et cinquante jusqu'au Rhône.* Cette servitude militaire engage non seulement présentement pour le retour des princes, mais pour l'avenir aussi, quand le théâtre de la guerre serait notre contrée, soit entre la Siagne et Nice. C'est au mois de *juin* 1176, *au camp du Var*, qu'est passé ce traité important et essentiellement régional. — Ainsi, le Roi d'Aragon, Sanche, Raymond-Bérenger, la cour et les troupes de l'armée du Var, passent au Château-Franc, escortés par cent Niçois, et y séjournent vraisemblablement, étant données les distances à parcourir. Partis en effet du camp du Var, bannières au vent et sous bonne escorte, ces princes ne peuvent atteindre Fréjus le premier jour ; Un arrêt à Cannes s'impose d'autant plus, que l'escorte Niçoise quittera la colonne le lendemain matin sur les bords de la Siagne, comme il est convenu, et tout concorde à faire séjourner une nuit le roi d'Aragon au Château-Franc.

---

(1) A. L. Sardou, loc, cit. ; pp. 59 et 159.

(2) Papon. T. II ; p. 245.

(3) Bibliothèque de Cannes F. P. V.

(4) Voir les poësies de Peyre Vidal.

Mais il faut tenir la noblesse en haleine, et de nombreux tournois égayent notre belle Provence. Bien des seigneurs des environs de Canoïs (1) y figurent brillamment : les de Villeneuve, de Grasse, de Castellane... Dans ces joûtes chevaleresques, le combattant se fait suivre « d'un roussin de bât pour porter une armure de rechange. Votre épée au côté » écrit Arnaud de Marsan « vous donnerez de grands coups pour animer votre cheval..., n'oubliez pas de porter de si rudes coups que l'enfer et le paradis en retentissent ; c'est ainsi que j'ai frappé, depuis que je suis chevalier, et j'ai été fort estimé des dames. » (2). N'est-ce pas plaisir que revivre par la pensée ce temps dans au moins ce qu'il a de gracieux, dans le courage et la poësie de l'élégante chevalerie. Voici près de quarante ans que nous possédons ici nos franchises ; mais que deviennent les cités les plus proches ?

En 1178, à Pégomas, Raymond-Bérenger se réserve : « l'auberge tout seulement, défendant à son baile de nexercer aucun acte de justice dans les terres du monastère sauf la soubveraineté du prince... » (3). Toulon, dévasté comme nous au x[e] siècle, l'est encore cette même année par les Sarrasins qui y massacrent 300 habitants et emmènent le reste en Afrique (4). Et tandis que nos chevaliers joûtent dans les tournois, devisent aux pieds des belles, l'empereur Frédéric se fait couronner roi d'Arles, dans la cathédrale de cette jolie cité. L'année suivante, c'est Grasse qui s'allie avec la république de Pise par un traité de commerce et d'amitié. Tout en reconnaissant le souverain de Provence, elle ne lui sert que quelques redevances. En somme, Grasse est en novembre 1179 une commune à peu près libre. Les Grassois seuls, d'après cette convention, touchent les droits sur les transports de Pise à Grasse, où il est fait appel par les Pisans en cas de contestations ; mais « les consuls entendent ne pas répondre de quatre à cinq cents sols melgoriens pris aux Pisans par le roi d'Aragon. » Et ce traité fort avantageux pour nos Grassois est passé en présence de Fulcon, évêque d'Antibes, d'Hugues-Ripert, de Sicard-de-Tourettes, etc., (probablement les Tourrettes-les-Vence, arrondissement de Grasse. — C'est à qui réclamera ses privilèges ; les abus sont tels, et tellement fréquents que tous essayent une sorte de réglementation pour la vie communale ou religieuse. C'est l'époque héroïque de l'existence de l'ordre des Templiers en nos contrées, et les hospitaliers du Broc accordent *en* 1180 *aux moines de Lérins et à tous leurs vassaux, soit de Cannes, soit d'autres pays, le droit de passer le Var gratuitement.* Au nombre de ces chevaliers de « l'Olive du Broc » sont : « Gaufredus, Malvicinus, Raimondus et Rostagnus,

(1) Ce nom reparaît déjà dans les Chartes, malgré celui donné par Raymond Bérenger.

(2) Papon. T. II ; p. 257.

(3) Cannes. F. P. V.

(4) Bouche. T. II ; p. 162-165.

milites de Olivo. » L'acte est *passé à Cannes* (apud mare de Canoïs... » — Saint-Vallier obtient en 1181, de Sanche, la haute, moyenne et basse justice ; (1) Guillaumes, des privilèges ; St-Auban a 3 consuls, comme Grasse, et comme Cannes (avec l'autorisation du seigneur abbé. (2) — Quand Lérins a à sa tête Rostan Ier, de nombreuses protestations s'élèvent, en 1183, contre les évêques qui, malgré les autorisations papales, se sont permis de mettre en interdit les églises recevant la sépulture des fidèles. Les discussions durent longtemps, chacun se disputant les bénéfices ainsi procurés ; mais notre monastère finit par obtenir gain de cause, au bout de cinq ans toutefois.

Pour plus de sûreté, Clément III va même jusqu'à écrire aux consuls de Grasse, les invitant à devenir les protecteurs de la chapelle de l'Oratoire, située dans leur ville, dépendant de Lérins, et qu'il trouve trop éloignée de l'abbaye. — Beaucoup de confréries religieuses datent également de cette époque, entre autres celle *des Flagellants*, ainsi nommée parce que ses membres se frappaient de verges. Suivant l'abbé Papon, « celle de Grasse est approuvée par l'évêque en 1186. » (3) Les plus anciens en effet, sont les Pénitents blancs, ou de St-Michel, et les Pénitents noirs ou de St-Martin. Pour notre malheur, ces associations pénètreront aussi à Canoïs, et nous les retrouverons, six siècles après, continuant leurs quêtes, leurs réclamations incessantes, et, toujours en vue des bénéfices retirés, leur scandaleuse rivalité pour porter les morts.

La nouvelle église de Grasse, consacrée en 1189, est profanée presque aussitôt par des malfaiteurs ; l'autel principal est détruit, et ce sacrilège amène une enquête d'après laquelle on soupçonne fort l'évêque d'Antibes lui-même, d'avoir sous-main suscité cette singulière expédition. Sur ces entrefaites, Alphonse Ier traite avec les seigneurs provençaux, assiège notre puissant voisin Boniface de Castellane, lequel refusait de le reconnaître, et finit par recevoir l'hommage de ce redoutable baron possesseur de 25 grands domaines, véritable puissance féodale avec laquelle il fallait compter. Nice de son côté renouvelle avec le roi d'Aragon le traité de 1176, vers la même époque (4) ; et, un an après la consécration de l'église de Grasse, — *en* 1190 — *la puissante fortification de la Tour de Saint-Honorat est achevée, après plus d'un siècle d'efforts.* — La passion des Croisades cependant ne se ralentit pas ; les seigneurs du lieu de Canoïs et de ses environs vont toujours s'embarquer à Marseille pour les lieux-saints. Nous passons alors sous la domination de Richard d'Angleterre, ainsi que : « le Viennois, Marseille, Narbonne, Arles, Lyon, jusqu'aux Alpes,

---

(1) Archives de St-Vallier.

(2) Tisserand (l'abbé). Hist. civile et religieuse de la Cité de Nice ; p. 170.

(3) Gallia Christ. T. III ; p. 1154. Papon. T. II ; p. 339. Nous en reparlerons du reste vers 1257.

(4) En 1189. Voir Bouche. T. II ; p. 171.

en un mot toute la Provence proprement dite. » (1) — Puis, à la fin du siècle, voici encore les Sarrasins opérant des descentes à Toulon, à Hyères. Et pourtant : « Il se trouva encore des hommes qui vinrent habiter un pays où la vie et les biens étoient continuellement en péril » (2) aveu sincère et précieux montrant l'attrait, le charme incomparable de notre pays. On préfère y courir des dangers, au milieu des fleurs et périr au besoin sous un ciel lumineux ,que vivre en paix au pays dénudés, pluvieux et sombres. Comme nous l'avons dit en débutant, toute l'histoire de notre région est là.

. . . .

Suivant que le seigneur a des serfs, ou des vassaux jouissant d'une liberté relative, le service militaire varie du tout au tout. Autour du Château-Franc par exemple, nobles et bourgeois suivent bien le seigneur à la guerre, (communes cavalcates), mais ce dernier doit payer ceux qui l'accompagnent avec leur monture. (3) Dans les villages soumis au contraire à la servitude, l'escorte des vassaux est faite à leurs dépens.

Vers la fin du siècle — en 1197, d'après H. Bouche (4) —, les Sarrasins poussent cette fois jusqu'à Lérins, enlèvent certains de nos moines et partie de leurs richesses ; et ces larcins ne semblent pas justifier la bulle de l'année suivante, où Innocent III, tout en exigeant les réformes nécessaires et le renvoi des religieux ayant mérité leur exclusion (5), se plaint que les moyens de subsistance leur font défaut ! On sait pourtant quelle est alors la richesse territoriale de Lérins, malgré la destruction des récoltes de Canoïs, et l'abondance des revenus d'un monastère dont les immenses propriétés ne cessent de s'accroître, nous allons en juger encore bientôt.

Ces incursions nouvelles, alors qu'on pouvait espérer en être débarrassé, inquiètent singulièrement nos populations si courageuses, si éprouvées de siècle en siècle. C'est donc vers la *fin du* XII[e] *que se construisent les Tours du Cannet près de Cannes,* notamment celle que nous reproduisons ici. Son véritable nom est *Tour des Danis,* et non pas « Tour du ou des Brigands » comme on le voit dans tant de guides (6). Décrite par Viollet-le-Duc (7), et dessinée

---

(1) Hist. des Plantagenest. T. I ; p. 48. — Papon. II ; p. 273.

(2) Papon, Ibid.

(3) Pendant tout le moyen-âge ces dernières ont le *carapaçon* avec son *chanfrein à œillères, armé du pique,* et le *cervical.*

(4) Et *H. Morris. T.* XIX *der Ann. des A.-M.* ; *p.* 324.

(5) Saint-Honorat avait été aussitôt repeuplé de moines nouveaux, des ordres de St-Benoit, de Citeaux, etc., et depuis le XI[e] siécle le 25 mars est le premier jour de l'an, pour la chancellerie des moines de Lérins — « Ainsi, une date de janvier, février, etc. 1056 du cartulaire, correspond à la même date de 1057 de notre temps. » (*H. Moris, Introd. au Cartulaire de Lérins*).

(6) Et comme l'ont justement rectifié A. L. Sardou et Orgeas.

(7) Dictionnaire raisonné de l'Architecture française. T. VI ; p. 297.



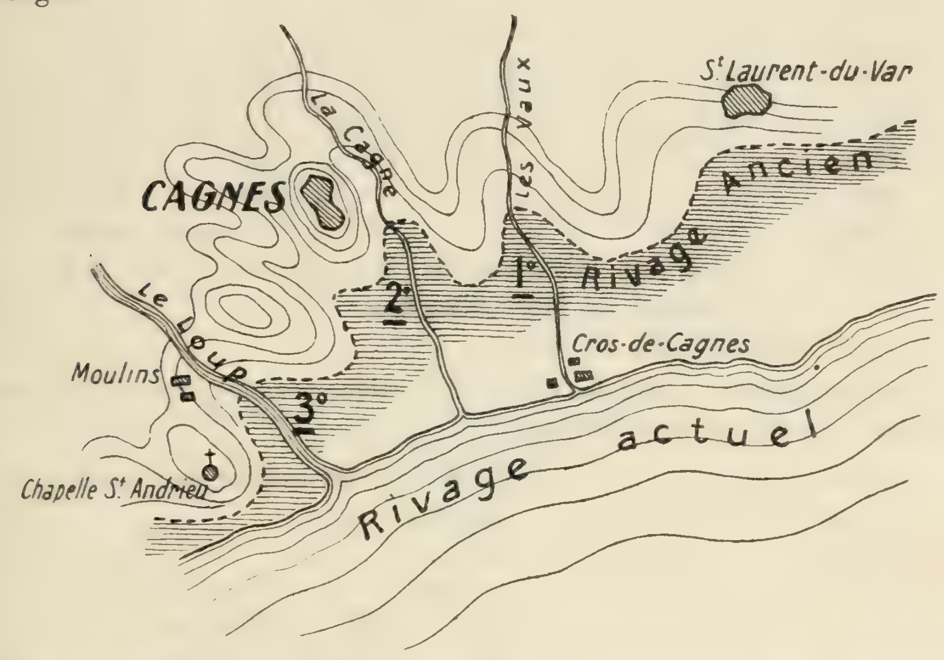
Cliché Van Ukkel

TOUR DES DANIS

LE CANNET

jadis par P. Mérimée, on n'est pas éloigné de croire que ce dernier ne serait pas étranger à cette fausse appellation. Une vieille femme lui aurait en effet répondu en patois que cette antique demeure était celle d'un « brigand d'homme », (fainéant, homme de rien). Mal compris par l'étranger, le surnom de Tour du Brigand serait ainsi resté à la Tour des Danis. Les proportions, l'appareil des murailles, les machicoulis, tout se rapporte bien à l'architecture romane secondaire, bien caractérisée aux XIe et XIIe siècles.

Quant à Lérins, malgré le cri de misère du pape Innocent III, sa richesse territoriale ne fait que s'accroître encore. Laugier, seigneur de Cagnes (1), ancien moine de Lérins, malade et redoutant la mort, abandonne à l'abbé Aldebert tout ce qu'il possède en ce point (in Castro Canee) avec les dépendances, les terres cultivées ou incultes, vignes, prés, moulins *et ports* — ports, au pluriel — (2). Pour la géographie de notre côte ce mot a son importance. Selon nous ce mot, mis au pluriel en parlant de Cagnes est la meilleure preuve que la mer couvre alors tout le bas de la plaine, le terrain actuel de la voie ferrée, et borde probablement le pied des coteaux verdoyants de Cagnes.



Si l'on regarde en effet avec soin *le nivellement actuel* de la carte sur ce point du rivage, on remarque que le mot « portis » doit se rapporter, au moins, *aux trois calanques que nous indiquons ci-dessus :* (A) 1° du *Cros de Cagnes,*

(1) *Laugerii de Cannia.* — Cagna, Canea, Cania, Canna, Caina (Castellum) *Cagnes*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Grasse, à l'Est de Cannes.

(2) *Cart. Lerin* ; *p.* 154.

A. Ce terrain a été pris sur la mer, depuis huit siècles, par les cônes de déjection des trois rivières.

vallée des Vaux — 2° de *Cagnes*, constituée par le cours d'eau du même nom ; et 3° du *Loup*, avec les moulins situés à son embouchure, près de la chapelle de St-Andrieu, St-Laurent-du-Var qui n'en est éloigné que de 3500 m. environ est peut-être aussi alors un petit port dépendant du même domaine de Cagnes. Cette donation territoriale importante est du reste confirmée par Bertrand, fils de ce seigneur. — On a déjà plusieurs fois parlé des sous Melgorois ; voici quelques détails sur cette monnaie Provençale usitée par les Cannois du XIIe siècle : *Les sols Melgorins, ou Melgorois* eurent cours en Provence du XIIe au XIVe siècle. Emise d'abord par les comtes de Mergueil, et ensuite par les évêques de Maguelone, cette pièce a souvent varié de valeur, et voici, la concernant, le tableau le plus complet que nous ayons rencontré (1)

* 1125...	A 5 deniers, moins une pougeoise d'argent fin. Le denier Melgorois pèse 22 grains.	
1128...	6 dén. moins 1 pougeoise........	50 sols au Marc
1132...	4 dén.	
1144...	»	47 sols d°
1150...	»	47 sols ½ d°
1155...	»	48 » d°
1167...	»	50 » d°
1174...	»	48 » d°
1176...	»	50 » d°
1195...	»	52 » d°
1201...	»	50 » d°
1224...	»	25 sols doubles.
1395...	Valeur des sols tournois dont six livres cinq sols valoient un Marc d'argent. »	

soit une moyenne de 49 *sols au Marc*.

Quels sont alors les prix des denrées, la valeur des animaux ; le cartulaire de Lérins nous répond cette fois :

Equus	C sol (2) (cent solidos, cent sols).
Equus armatus	M sol. (3)
Roncinus	X lib.
Mula	LX sol.
Bos	VII — XX — XXX sol.
Porcus	XII — XV den — V sol.
Libra Olei	IV den (1110 à 1124).
Decim panis	IV sol. (4).

(1) Allieïs. T. II ; p. 469, d'après les « Monnoies de Provence » (Anonyme, p. 17).

(2) Cartul. Lerin ; p. 240.

(3) Stat. fin.

(4) P. 83 : « Decimum panis comparavit per unum pairolem II. solidos.

Or, d'après Mistral on donne au Moyen-âge le nom de *Milsoudor* à des chevaux de bataille estimés à mille sous d'or en raison de leur beauté.

Quant au sol, le « sou prouvençau » (sol coronat rom), il était en argent. C'était la seizième partie du florin, et valait donc 12 deniers provençaux.

. . . .

Grâce donc aux nouvelles fortifications qui s'élèvent de toutes parts : la Tour de Saint-Honorat, achevée vers 1190, celle du Château-Franc dont les machicoulis dominent déjà la crête jolie du promontoire, et celle des Danis au Cannet, la confiance renait un peu, les affaires reprennent, l'esprit se calme, bercé par de gracieuses légendes. Parmi ces dernières, il faut citer celle de la *Fée Estérelle.* Nous avons déjà parlé, au chap. III), d'une inscription signalée par Bouche (T. I ; p. 18) et trouvée dans l'Estérel, près de la Verne. Avec le Christianisme, la déesse des forêts... DEA SYLVARVM change de nom, et devient dans l'esprit populaire le malin esprit de notre belle forêt de l'Estérel. « On croit voir dans cette forêt », écrit Papon « la puissance d'un malin esprit que l'on appella Fée Estérelle, quand on commença de parler des fées, sur la fin du XII[e] siècle ; car les contes de fées n'ont pas une origine plus ancienne. » (1) — « Selon les actes de Saint-Armentaire, on lui offrait des sacrifices, et elle donnoit aux femmes stériles des breuvages qui avoient la vertu de les rendre fécondes. » (2) Or, Estérelle protègera le Château-Franc et les rivages d'Azur. Destructions, pillages, massacres... rien n'y fera. La petite cité renait quand même ; l'humble Castrum de Canoïs veut vivre sous son ciel bleu !



---

(1) Papon. T. I ; p. 425.

(2) Millin. Voyage dans le Midi de la France. T. II ; p. 495.

CHAPITRE VII

Cannes à la fin du Moyen-Age



CHAPITRE VII

Cannes à la fin du Moyen-Age.



OMME finit le précédent, le siècle nouveau débute par quelque présent à l'abbaye de Lérins.

A *Pégomas* par exemple, les habitants ont fui le village, à cause de son insalubrité survenue croit-on après une épidémie ; et l'abbé de Lérins, Guillaume Ier de Gourdon, en profite pour se faire céder par Pierre Guide, — vers l'an 1202 — « tout le payement des cavalcades, paches et services du monastère », contre la *cession de ce village abandonné* (1). Malgré son apparence, cette convention est tout à l'avantage de l'abbaye ; et Migne, dans sa Patrologie, va nous révéler une bien curieuse intervention de Rome dans une question de mariage où l'évêque d'Antibes semble avoir des idées plutôt larges sur le lien conjugal et son indissolubilité, admise alors indiscutablement. — Un sieur de Fontaine vient d'épouser Rixende, fille de Benoit de Grasse. A peine l'union consommée, ce dernier cite son gendre devant notre seigneur évêque d'Antibes, en prétextant que sa fille a contracté ce mariage contre son gré, ce que le mari prouve aussitôt être inexact. Gagné probablement par Benoit de Grasse, l'évêque autorise un mariage nouveau ; le mari en appelle à Rome. Innocent III charge l'abbé de Lérins, le recteur de St-Michel d'Antibes et l'évêque de Vintimille d'appeler la jeune femme et d'instruire cette affaire si intime. Naturellement Rixende refuse longtemps de comparaître, finit par envoyer un procureur, vrai maître es-chicanes, qui a l'audace d'en appeler à Rome sous le prétexte fallacieux que la bulle est fausse parce qu'il y manque un point ! « quia punctus deerat. » Le pape finit par reconnaître que Rixende de Grasse a pleinement et librement consenti cette première union, et les prieurs

(1) ms. de D. Bon qui porte toutefois la date de 1208 pour cette donation de Pégomas. (Allieïs, T. II ; p. 160.

de St-Honorat et de Mougins lui donnent l'ordre de retourner près de son mari. (1)

Au commencement du siècle — 1200-1203, — *Canoïs n'est affouagé que pour cinq feux et demi* (2), et Vallauris pour cinq feux seulement. Ce dernier est donc presque aussi considérable que notre petit bourg, et va bientôt avoir son prieuré, son monastère de religieuses, dont il est parlé dans le répertoire des archives de notre abbaye. Ce premier monastère touchait « la chapelle Notre-Dame, d'où l'on voit la Tour de Lérins. » (3).

Dès le début du XIII[e] siècle les partisans des évêques d'Antibes agissent énergiquement près de la cour de Rome pour l'indisposer contre nos moines, éternelle et sourde lutte entre les clergés régulier et séculier. Il convient d'ajouter que, faisant argent de tout et dissipant leurs revenus pourtant si considérables, les moines de Lérins ne mènent plus alors une existence bien régulière. La cupidité pour les sépultures est grande, d'autant que les personnes choisissant ainsi leur dernière demeure dans les environs de Cannes, sur les dépendances de l'abbaye, ou à Lérins même, sont pour la plupart nobles et riches. Temps peu prospères, où l'ordre et la justice sont loin de régner en Provence ; les finances sont dans un état déplorable, le fisc ne pouvant obtenir les redevances. — Le fils du bailli d'Antibes, Giraud seigneur des Arcs s'appelle alors Raimond ; on en a fait *Romée de Villeneuve*, (4) dont l'origine est Provençale et non pas Espagnole. — Avec la guerre des Albigeois, renaissent chez nous des troubles avec leur escorte habituelle, la disette, et cela ne mettra pas un terme à l'insalubrité des terres de Pégomas cédées à Guillaume de Gourdon, triste acquisition de notre abbaye, et pour longtemps encore. Quoiqu'il en soit, les Albigeois parcourent en bandes armées nos malheureuses contrées, et Canoïs en ressent vite les effets, puisque leur principal repaire, la Gaude, n'est qu'à 4 kilomètres à l'Est de Vence, à une demi journée de marche à peine. Point très bien choisi du reste pour des révoltés, le pays étant boisé, accidenté, ayant à droite et à gauche d'excellents fossés naturels, le Var et la Cagne. — Cette famille de Villeneuve paraît être ici entièrement sur son terrain, car on la croit originaire de Villeneuve-Loubet, joli bourg sur le Loup, à environ 4 lieues à l'Est de Cannes. Pendant ces luttes régionales, la Gaude est du reste incendiée, et les Albigeois se réfugient du côté de Sospel, pays fort abrupt où ils seront difficilement poursuivis. Devant de nouveaux assauts, ils vont encore plus loin jusqu'aux montagnes les plus escarpées du Piémont. « C'est là

---

(1) Migne. Patrologie. Op. Innoc. III. T. CCXVI ; p. 245.

(2) Nous donnerons des détails sur *les feux*, et l'affouagement, en parlant de l'acte de 1237.

(3) Allieïs. Cannes et les Iles ; p. 273.

(4) Voir. Tisserand (l'abbé). Histoire civile et religieuse de la cité de Nice.

qu'ils se perpétuèrent jusqu'à la Réforme. » (1) — Voici Nice qui se déclare indépendante ; elle établit ses *statuts en* 1205 (2), et signe cinq ans après, le 22 août 1210, un nouveau traité avec le comte de Provence en présence du commandeur des Templiers. Son premier consul (3) repousse la flotte Gênoise et le parti Badat se ligue avec les Pisans. Ce mouvement de révolte entraîne même les villes de Draguignan et de Grasse, peut-être même Vence, Antibes et Canoïs ; il ne cessera que par la reddition de Nice, dix-neuf ans après, comme il sera exposé à cette date. — Profitant de l'agitation des cités côtières, les Sarrasins ne désarment nullement, loin de là ; sans être autrement intimidés par nos nouvelles forteresses, ces éternels pirates reçoivent sans cesse des renforts de l'Afrique, toujours prêts à profiter d'une occasion favorable pour un pillage quelconque. Aussi, deux années ne se sont pas écoulées depuis la défaite de la flotte Gênoise, que Gui de Vintimille, marquis des Alpes-Maritimes (4) se porte au-devant des Sarrasins, au secours d'Alphonse roi d'Espagne, et va du reste périr avec plusieurs de ses enfants au milieu de ses succès. — Ce que nous avons rapporté du clergé de cette époque est confirmé par H. Bouche (5) qui nous le représente comme peu studieux, et de mœurs plutôt relachées. Possesseurs des terres les plus riches, ces ecclésiastiques du XIIIe siècle ont acquis cependant une influence considérable sur nos populations, encore autrement ignorantes qu'eux. S'immiscant dans les affaires privées ou scandaleuses, ils se mêlent à tout acte important, et en prennent singulièrement à leur aise fort souvent. Aussi, bien des auteurs rapportent-ils l'hérésie et cette révolte des Albigeois aux désordres dont nous parlons et à la haine contre ce clergé plutôt mauvais.

Les libertés de Canoïs s'accroissent toutefois, mais si lentement, si péniblement. On n'y fait encore qu'un petit commerce de pêche, alors que Nice est déjà puissante par sa marine, ses relations commerciales et son active indépendance. Livrée aux factions, les cabales ne lui font pas défaut ; aussi, pour remédier aux abus, notre grande voisine se donne « *un potestat*, sorte de dictateur à qui l'on confioit une autorité presque absolue. » (6) Ici, depuis deux siècles, Vallauris dépend de notre abbaye de Lérins, et Aycelane qui vient de faire inhumer son mari Robert d'Escragnole dans nos îles, fonde le couvent de religieuses de Vallauris ; elle ne tarde pas à en devenir abbesse. L'acte de fonda-

---

(1) Ibid. ; p. 184.

(2) « Incipiunt capitula civitatis Niciœ... » M. S. conservé à la Bibliothèque de Nice (archives de Nice). Voir Gioffredo.

(3) Miron Badat.

(4) « Ego Guido imperialis comes Vintimilli et Lusane, et Marchio Alpine Maritime... »

(5) T. II ; p. 192.

(6) Papon. T. II ; p. 296.

tion est du 18 janvier 1227, et passé par devant Giraud, abbé de Lérins, en présence de..... R. cellerier de Canoïs (1), Guillaume de Cabris...... B. de la Napoule, etc. Il est en outre spécifié qu'on n'exigera de ce monastère que le cens et le dû annuel, savoir : « Dix sétiers de froment et dix autres setiers dont cinq de récolte et cinq de blé que perçoit l'hôpital de Canoïs ; deux jeunes porcs, deux poulets, un chevreau et un agneau. Enfin si ce lieu possède des œufs et des chèvres, le dixième en sera dû de même à l'infirmerie de Lérins. » (2). La même année — 24 juillet 1227 — *Bérenger IV se fait donner le consulat de Grasse,* reçoit l'hommage de son feudataire, l'évêque d'Antibes, et jamais peut-être dans tout le cours de son histoire, la voisine fleurie de Cannes n'aura dans sa municipalité un personnage aussi célèbre, beau-père de deux puissants rois, et chanté même par le plus illustre poëte de l'Italie (3). Voici du reste un résumé de ce fait minime mais si curieux, acte conservé dans les archives de Grasse. Les habitants cèdent au seigneur comte R. Bérenger marquis de Provence et de Forcalquier le consulat qu'ils possédaient depuis longtemps, — *consulatum quem, longo tempore homines Grassœ possederant.* — Les droits bannaux sont alors de XII deniers le jour, et de V sols la nuit ; ceux de justice de III sols par livre (six deniers pour la partie gagnante et deux sols et demi pour la partie perdante. Les bans des animaux quelconques de taille moyenne sont de II deniers ; ceux des gros animaux, de IV deniers. Le seigneur comte a droit aux cavalcades dans toute la commune de Grasse et à huit lieues à la ronde. Partout où cela sera nécessaire elles seront de 100 piétons ou de 10 cavaliers armés (vel de decem militibus cum equis armatis) jusqu'au Rhône... — La ville de Grasse, d'un autre côté, est entièrement libre et jouit de toute immunité, excepté les cavalcades précitées et les XII deniers de droit régalien pour chaque feu de Grasse, à titre d'albergue... etc. Fait à Grasse, sur le perron, devant l'église Sainte-Marie. Parmi les noms des signataires, nous relevons ceux de la plupart des personnages les plus importants de notre région : de Blacas, Boniface de Castellane, Guillaume de Signâ (?), Foulques de Pontevez, Bertrand de Puget, Bertrand Laugier, Bertrand de Grasse, Mathieu de Caillans, Guillaume de Châteauneuf, Raymond B (sic) prœpositus Forojuliensis, Romée Hugo, et Guillaume Bertrand notaire du seigneur comte de Provence, etc. — Il n'était pas sans intérêt de faire ainsi connaissance avec des noms qui reviendront souvent sous notre plume, et qui seront fréquemment mêlés à notre propre histoire. L'évêque de Vence trempe d'ailleurs dans la révolte

---

(1) Que nous croyons être *Raymond des Horts,* comme il est indiqué à la fin : Raymondo de Ortis, cellario de Canoïs.

(2) *Archives de Lérins. Liasse n°* 401. (Allieis. Cannes et les Iles ; p. 458).

(3) Raymond-Bérenger IV, souverain de Provence maria sa fille Marguerite à Louis IX roi de France, sa sœur Eléonore au roi d'Angleterre, et est *ainsi que notre compatriote Romée de Villeneuve immortalisé par le Dante.* (*Paradiso-Canto.* VI.)

des Badats et s'entend en 1229 avec nos seigneurs : les de Flotte, de Malvans, etc. Raymond Bérenger marche donc sur notre pays, suivi de son sénéchal, et à la tête d'une vraie petite armée. Draguignan se soumet ; Romée y élève une forteresse, y place un gouverneur à sa dévotion, et reçoit de Raymond Rérenger IV, comte de Provence, le château de Villeneuve-Loubet, en 1230. — *Grasse se rend,* mais voit ainsi ses libertés et son commerce notablement diminués. Du coup, les évêques de Vence et d'Antibes sont remplacés (1). Quant à notre monastère de Vallauris, Guillaume évêque de Grasse lui donnera vers la fin du siècle (2), quelques terres et « l'usage de l'église de St-Pierre d'Antibes. » (3). En retournant à Lérins, ce petit monastère tombe par la suite absolument dans l'oubli. C'est de quatre ou cinq ans après la prise de Draguignan que date le droit de dime sur la Napoule, en faveur de nos moines — 1234 —

Nous parlerons dorénavant si souvent des « feux » qu'il faut se rappeler ce qu'on entend par ce mot. L'*affouagement,* c'est le dénombrement des familles avec l'évaluation de leurs biens taillables. C'est sur ce reste de l'ancien cens romain qu'est fixée la contribution basée sur le nombre de feux de chaque hameau, village, bourg ou ville. On nomme alors *Quottes,* ce qui s'appellera *Allivrement* par la suite. (4). Les quottes sont imposées focum facientibus « locution féodale qu'interprétait le commentaire suivant : ille autem intelligitur focum habere qui habet domicilium proprium in castro, vel villâ, vel civitate ». (5) L'établissement des feux, au début, est singulièrement fantaisiste (6), et les Etats de Provence fixant ce chiffre, l'arbitraire joue hélas un grand rôle dans cette répartition, et nous le constaterons fréquemment en ce qui concerne Cannes et Mougins par exemple. Une fois le pli pris, modifier la répartition devient une affaire d'Etat, au propre comme au figuré. Au reste, le seigneur nomme les administrateurs communaux, condamne à l'amende, au carcan, à la confiscation des biens... La potence ne reste alors guère inoccupée ; les taxes sont exhorbitantes, et par leur teneur prouvent l'aspect de nos contrées couvertes de superbes forêts puisqu'on y trouve « du cerf, du chevreuil et du sanglier. » — Romée de Villeneuve préside à cette époque à une *transaction entre Canoïs et Grasse.* (7)

On trouve dans les archives de St-Paul-de-Vence un document intéressant notre histoire locale, et celle même de Provence, ce sont les *Statuts de Fréjus*

---

(1) Tisserand. Hist. de Vence ; p. 36.

(2) — En 1273. —

(3) P. Cresp. Hist. de Grasse.

(4) *Jacques Morgues. Statuts de Provence.*

(5) Raymond Bérenger. Acte du 5 des calendes de janvier 1237. Sénequier-Grasse ; p. 214.

(6) Voir Camille Arnaud.

(7) Voir. Tisserand : Hist. de Vence ; p. 38.

— 12 *octobre* 1235. — Les droits des comtes nos seigneurs sur leurs barons, les juridictions, cavalcades, questes ou impôts, l'albergue, le « pastorgaige »,... tout y est réglé sans ambiguité... même l'adultère. Ils sont rédigés par Bertrand, évêque de Fréjus, Pierre Laugier de Roquebrune, Guillaume de Cotignac, et Romée de Villeneuve, notre célèbre et proche voisin, sous le règne de Bérenger-le-Grand. (1).

Cependant le Bar, Cagnes, Carros, Gattières sont déjà de vraies forteresses où domine avant tout le château féodal. Tourrettes n'est pas encore soumise aux seigneurs de Villeneuve-Vence (2). Puis l'an 1243 est pour la région Canoïs-Antibes, une époque célèbre : *Translation de l'évêché d'Antibes à Grasse*, soi-disant à cause de l'insalubrité ; en réalité, à cause des incursions des pirates. (3). La conduite de l'évêque d'Antibes, Pontius II, qui avait tout simplement abandonné son poste lors d'une descente Sarrasine, n'y est sûrement pas étrangère. Nos bons Antibois renient donc leur pasteur « negaverunt Episcopum » ; et le langage populaire en fit « lei négu Evesque » les noyeurs d'évêque, « injure cruelle inventée probablement par les Grassois qui, pendant des siècles, n'a pas peu contribué à envenimer la jalousie des deux villes rivales, » (4) jalousie ainsi reconnue par l'historien de Grasse, et qui se continue jusqu'à nos jours. — Il faut alors partager le gâteau, régler la division des prébendes de l'évêché d'Antibes, créer la mense épiscopale ; la part de l'évêque est plutôt belle. Ce sont : les églises de Grasse, d'Antibes, du Bar, du Rouret, de Magagnosc, d'Opio, de Châteauneuf, Sartoux, la Garde, Biot, « plus la cité d'Antibes moins la maison des prêtres et les habitations (castra) de Biot, Opio, Gourdon avec certaines censes et pensions de Grasse ». Notre abbaye de Lérins conserve toutefois la prieuré de Gourdon sous le titre de Saint-Ambroise... » (5).

Aussitôt l'évèché transféré de l'Est au Nord de Canoïs, l'indiscipline augmente à Lérins. Elle est bientôt à son comble, car on se sent plus loin de l'œil du maître ; on n'obéit plus au milieu du XIIIe siècle. D'où, moins de ferveur, et par suite moins de dons des habitants de Canoïs qui ne visitent plus guère nos îles. Innocent IV alors, pour ranimer le zèle, augmente les pouvoirs de l'abbé et accorde des faveurs religieuses, en 1246, à tous les pélerins se rendant à l'île Saint-Honorat. Epoque étrange et bien curieuse à étudier à plusieurs points de vue. C'est aussi l'âge d'or des grandes et belles chasses, et

---

(1) Question que nous détaillerons, d'après les archives d'Antibes, à la date de 1292.

(2) Voir Tisserand.

(3) Par suite d'une Bulle d'Innocent IV, datée de Gênes, 19 juillet, c'est-à-dire le 14 des calendes d'août.

(4) Sénequier, Ibid ; p. 46.

(5) Ibid. Ibid. ; p. 48.

« l'art des chiens et des oiseaux » est déjà très en honneur. Ayant peu de luxe, la majeure partie de nos familles ont peu de besoins. Maisons et appartements sont extrêmement simples et ne possèdent que l'indispensable. Papon rapporte qu'on ne fait de feu en hiver que dans la chambre de la dame ; notre bon soleil n'est-il pas là pour réchauffer la grande salle regardant l'azur des flots et celui du ciel ? — Quant au seigneur, il continue les vieux usages, rendant la justice sous nos gros oliviers noueux ou dans la cour de son castel. « Raymond Béren-ger n'a-t-il pas tenu au commencement de ce siècle, un plaid devant l'église de Forcalquier... assis simplement » (comme il est spécifié dans la charte) « sur une des marches de l'escalier qui conduisait au clocher. » (1) L'historien de la Provence en parlant des droits de mouture de l'époque (2), nous apprend que le document où il puise ce renseignement date de la même année 1246, et que c'est le plus ancien faisant mention des moulins à vent, dont l'usage, dit-il « était inconnu dans les Gaules avant cette époque, et fut apporté de l'Orient du tems des croisades. »

La bourgade de St-Paul, délicieux village rappelant assez, même de nos jours, la vieille cité de Carcassonne et dominant sur son éperon les vertes et riches vallées de la Cagne et du Loup, obtient les faveurs des comtes de Provence. De son côté la vieille cité de Vence reçoit un traitement privilégié de Romée de Villeneuve lequel parcourt tout notre pays : « avec Douce, sa femme, allant de château en château entouré de son familier Raymond de Cagnes et de ses écuyers. Il visite souvent les Arcs où il tombe gravement malade le 15 décembre 1250. » (3) — Au milieu du XIIIe siècle, nous signalons un noble *troubadour de notre région, Boniface de Castellane :* « plus distingué par sa naissance, par ses talens militaires et par la noblesse de ses sentimens que par ses poësies. Nostradamus prétend qu'il fit de très belles chansons pour une demoiselle de la maison de Foz, fille du seigneur d'Hyères et de Pierrefeu. » (4) Celui de nos jeunes seigneurs qui reçoit un anneau de sa belle, devient ainsi son « servant d'amour », titre d'honneur qu'il conservera dès lors partout. Assez médiocre poëte au fond, ce troubadour mérite surtout la gratitude des habitants de Castellane qui vivaient alors dans une sorte de servitude et auxquels ils octroient une charte leur accordant des droits civils et d'importantes exemptions. (5) Il n'y est pas fait mention de Canoïs, mais on y remarque qu'il ordonne de « vendre pour payer ses dettes : Villeneuve, Cagnes, toutes ses autres terres et ses esclaves Sarrasins, ou qu'on les laisse libres ». on affranchira G.

(1) Papon. T. II ; p. 360.

(2) Un vingtième pour les moulins à vent ; un trentième pour ceux à eau.

(3) Ibid ; p. 420.

(4) Papon. T. II ; p. 418.

(5) Ibid. ; p. 419.

Jean, Sarrasin qu'il affectionne particulièrement. En somme, seigneur bienveillant, esprit cultivé, caractère généreux et sympahtique ; ils ne sont pas alors légions. Ayant pris ces dispositions dernières, ce glorieux seigneur s'éteint vers l'an 1256, laissant notre région fière de sa juste renommée, reconnaissante surtout.

On a déjà parlé de la fameuse *Bible de Lérins*, en deux volumes, grand infolio, M. S. sur vel, à double colonne, *jadis relié en planches*, et contenant l'ancien et le nouveau testament. Certains auteurs l'ont crue du VIIIe ou du IXe siècles et l'on aurait voulu la faire figurer aux Conciles de Constance et de Florence... Nous l'avons étudiée au grand séminaire de Fréjus, où elle se trouve encore (1), mais après cette inspection nous concluons, — avec l'abbé Allieis, — qu'elle est bien moins ancienne, et nous la croyons du XIIe, ou du XIIIe *siècle plutôt.* Le calque que nous reproduisons ici semble nous donner raison.

De cette époque, la ville de Cannes possède aujourd'hui un très remarquable document cartographique. C'est un *Portulan* ou carte marine de la Méditerranée et de l'Adriatique, sur parchemin, datant du milieu du XIIe ou du XIIIe siècle, selon toute vraisemblance. Cette pièce de haute valeur, précieusement conservée dans nos archives *a été donnée à la Ville par S. A. R. le comte de Caserta*, et provient du cabinet de S. M. Ferdinand II, Roi des Deux-Siciles, Père du donateur.

Le mot de Canoïs y fait défaut, mais il n'y a pas à s'en étonner, ces cartes ayant surtout pour but d'indiquer les ports, et le nôtre étant encore hélas bien loin d'être exécuté ! On y rencontre toutefois toutes nos voisines :

Santa Malgarita....	Notre île Sainte-Marguerite
Again	Agay, à cause de son petit port abrité
Galoppa	La Garoupe
Nica	Nice
Vilafranca	Villefranche
Monago	Monaco
Lieu Morixe	Port-Maurice
Vintimia	Vintimille
Fregaz	Fréjus
Tolom	Toulon
Marseia	Marseille, etc.

A Cannes, ou dans ses proches environs, on ne trouve que très peu de parchemins du moyen-âge, et c'est pourquoi celui-ci, outre son souvenir historique, puisqu'il provient d'une illustre maison Princière, méritait une mention toute spéciale.

. . . .

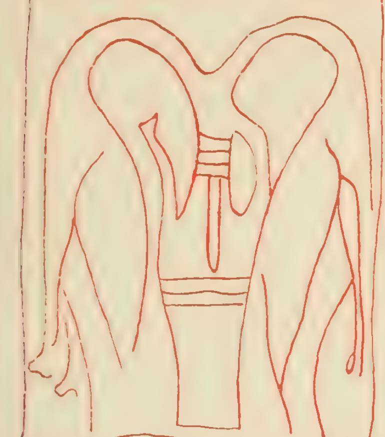
(1) *Elle s'y trouvait du moins en* 1904, *puisque je l'y ai vue.*

FRAGMENT CALQUÉ SUR LA BIBLE DE LÉRINS

Grand-Séminaire de Fréjus

(Dû à l'obligeance de M. A. Arnaud, supérieur, en 1904)

Incipit explanatio de libro ma



chabeorum.,

achabeorum libri duo
prenotant prelia . inter
hebreorum duces gentem
que persarum pugnam quoque sabbatorum . et

Locutusque est dominus ad moysen.
dicens. Istis dividetur terra . iuxta nu

Cliché Bacchi, Fréjus.

Les caractères intrinsèques de cette Bible célèbre
ne permettent pas de la reculer au-delà du XIIe siècle et non du VIIIe ou IXe
comme l'ont écrit certains auteurs

(Dessiné par le Colonel H. de VILLE D'AVRAY)

Si l'on veut se rendre compte de la condition des personnes et des terres, au temps qui nous occupe, on se reportera au Registre de Charles I[er] dans le Cartulaire de Lérins ; et nous en extrayons les curieux et très intéressants passages qui suivent. (1) L'abbaye de Lérins règnant alors en maîtresse absolue ici, ce document intéresse donc tout particulièrement notre région Cannoise. On y voit donc que :

« Il existe alors en Provence six castes bien distinctes :

1° Le Clergé régulier ; absolument indépendant, et dont les propriétés et les tenanciers ne doivent ni hommage, ni corvées, ni chevauchées... etc.

2° La noblesse ; quoique libre, doit au comte souverain hommage et impôts de tous genres.

3° Les habitants des villes ; soumis au comte souverain ; gouvernés par des consuls, syndics et par un conseil. Dès le x[e] siècle les villes délibèrent du reste en liberté, sans la permission du bailli seigneurial.

4° Les Caslans ; classe supérieure des tenanciers, exempts de servage, mais soumis aux impôts... etc.

5° Les serfs ; attachés à la glèbe.

6° Les Esclaves, car il y en avait encore à cette époque ! d'ailleurs, presque tous des Sarrasins.

Très peu connus, ces statuts ont été pendant plusieurs siècles la seule loi de Provence ; il convenait donc de les signaler tout particulièrement. — Quant aux mœurs, les lois qui les régissent sont alors aussi singulières que variées ; elles dépendent du seigneur comte, et des vieux usages du pays, et Dieu sait si l'on y tient, à ces usages.

Ainsi, les femmes publiques n'ont pas le droit de porter un voile, et cela dans toute la basse Provence, autrement on le leur arrache aussitôt. A Avignon, il leur est interdit de toucher même aux fruits, au pain exposé ; elles sont censées souiller tout ce qu'elles approchent : « A Marseille, on ne leur permettoit ni l'écarlate, ni les pelisses fines, telles que l'hermine et le petit gris... ; » (2) on est moins susceptible de nos jours. En cas de contravention, elles payent de fortes amendes, ou sont impitoyablement fouettées, en cas de non payement. Les femmes de Canoïs, (celles de mœurs légères) ne peuvent se présenter aux bains publics que chaque lundi, « car il est essentiel qu'on distingue à des signes extérieurs les femmes honnêtes d'avec celles qui ne le sont pas, dit-on dans « ces règlemens sages que les mœurs actuelles — ajoute Papon — font regarder comme des monumens de la simplicité gothique de nos bons aïeux. » (3) Limite scabreuse, classification bien difficile en effet,

---

(1) H. Moris. Cartulaire de Lérins. (Introduction au). ; p. XXXI.

(2) et (3) Papon. T. II ; p. 344.

où l'œil exercé de nos modernes est encore sujet à l'erreur, après tant de siècles d'un soi-disant Progrès !

La justice est variable et souvent même trop expéditive, — reproche qu'on ne peut lui adresser de nos jours ! — Les attributions sont mieux définies ; il y a un pas de fait dans la réglementation générale ; et le désordre est moins grand. — L'imagination populaire est encore bien surexcitée, et bercée de contes de fées, d'histoires absurdes mais naïves, des légendes du « Drac » et de « la Tarasque », fables popularies qui ont si bien survécu, qu'il n'y faudrait pas toucher, même dans notre siècle d'incrédulité.

Mais revenons un instant à notre pays. On voit encore de nos jours sur le sommet du *San-Peyre, à la Napoule,* les ruines d'une petite enceinte fortifiée, d'une chapelle et d'une tour. Tout cela date de ce temps, puisque nous en trouvons trace dans une charte de 1259. (1) — C'est l'abbé Nicolas Pierre, de Saint-Paul de Vence qui est à la tête, en 1271, de l'abbaye de Lérins. Or, le seigneur de Grasse est contraint de lui rendre le château de la Napoule, y compris croyons-nous l'église dont nous venons de parler, dont il s'est emparé par violence, peu auparavant. L'endroit est joli, le piton très peu accessible ; c'est un point fortifié qu'on se disputera souvent encore. On le lui rend bientôt toutefois, en don, contre une redevance de vingt sols. L'abbaye veut bien donner ; elle se refuse et avec raison, à ce qu'on la pille. — Bien des Provençaux se trouvant parmi les troupes du roi de Naples, nos riverains vont être mêlés aux troubles des vêpres siciliennes, tandis que Bertrand de Grasse fait mettre des limites entre Moustiers et la dimerie de Châteauneuf.

Nous recevons encore une légère faveur, le 5 juillet 1280, de Jean de Burlacon sénéchal de Provence, qui exempte de Cavalcade : Canes, Lérins, et les autres terres du Monastère. La rivalité de Grasse et d'Antibes se dessine cependant de plus en plus. Canoïs n'ayant aucun port, n'a aucun commerce des vins régionaux qui descendent tous à Antibes, ainsi que bon nombre de nos marchandises. Le bailli défend les Antibois ; la querelle s'envenime, des arrestations sont opérées, et Grasse finit par avoir gain de cause en 1287. (2) On ne peut se faire une idée du tort qu'ont fait, font, et feront dans tout le cours de l'Histoire, les rivalités mesquines et les inutiles jalousies entre nos petites cités ; rien n'immobilise plus nettement la marche du Progrès, que la désunion. (3) — Deux ans après cette querelle, Charles II reçoit l'hommage des seigneurs de nos villages. Les députés de Grasse se rendent à sa cour, et obtiennent le 14 septembre 1289 les lettres patentes de leur liberté. Très aimé de nos popu-

---

(1) H. Moris. Cartul. Lérin.

(2) Voir Sénequier. Grasse ; p. 2. — Arch. des A.-M.

(3) C. f. le T. Ier. — 1er chap. ce qui a été dit du caractère envieux et jaloux des Ligures, etc.

lations, et avec raison, ce prince vient à Grasse, traverse Canoïs et Antibes, entouré d'une suite nombreuse de chevaliers, et se rend à Nice le 4 avril suivant. Notre grande et riche voisine lui fait présent de cent onces d'or, de deux navires, et lui vote un subside de mille écus d'or pour lui permettre de faire la guerre aux Aragonais. Puis, dans une sentence arbitrale de 1292, faisant suite aux Statuts de Fréjus, cités plus haut, on règle définitivement certains détails restés obscurs jusqu'ici : Ainsi, Antibes est taxée à 15 hommes de pied armés ce qui veut dire « soldat avec un cheval armé », soit un homme revêtu d'une cuirasse, de jambards ou de grèves, sortes de bottes de fer, et d'un cheval avec son armure. L'expression « militem sine equo armato » doit se prendre pour un fantassin armé d'une pique, d'un bouclier et de la cuirasse annulaire « Anspergotum », appelée alors *Hautbergeon* ; le « peditem armatum » désigne un homme armé comme le précédent, mais coiffé d'un bonnet de fer, — le heaume étant réservé aux chevaliers — : « coffes sen capello ferreo, et carga vel scuto, cargam vel sentum, inter duos pedites. » (1) Cet antique registre parle aussi de « l'aide aux quatre cas féodaux, de l'immixtion des officiers comtaux dans les rixes et querelles où il n'y a pas effusion de sang. » (2)

Trois ans après, Charles construit sur les ruines d'Olivetta, et très rapidement, dans le site délicieux si connu, la petite ville de *Villefranche* — 1295 — ; elle reçoit aussitôt ses privilèges : droit de porter couteau au côté, de se défendre au besoin à main armée, sage concession pour une population si près des frontières, si exposée aux rapines, aux incursions les plus fréquentes. Cette jolie rade se couvre bientôt de navires à la grande surprise des Gênois jaloux, et surtout du parti Gibelin. » (3) Nice qui a déjà 2024 feux, y gagne les mêmes avantages tandis que toute la région Est de Canoïs reste soumise à la lutte des Guelfes et des Gibelins ; mais notre bourgade est presque épargnée par les horreurs de cette guerre, et Lérins peut ainsi travailler à peu près en paix sous la crosse de Gancelme de Mayreris. Cet abbé « très actif, prudent » et conciliant fait diverses augmentations à la tour, et construit le chœur de la grande église de St-Honorat. Il termine aussi plusieurs différends en 1295. » Notre vieille église Ste-Anne, (dont nous reparlerons avec les détails nécessaires à l'invasion de Bourbon), semble avoir été construite sur le Mont-Chevalier de Cannes, vers la deuxième moitié du XIIIe csièle. Mayreris, passant pour un grand constructeur, est peut-être l'auteur ou le continuateur de cette édification. Or. depuis quelque temps, le Chapitre de Grasse est en discussion avec l'abbaye au sujet des églises de Valbonne et de Gourdon, possédant de bons revenus que chacun se dispute. Celle-ci reste en fin de cause à Grasse « avec

---

(1-2) Archives d'Antibes. A. A. I. ; et Inventaire sommaire de M. Léo Imbert.

(3) Tisserand. Hist. de la cité de Nice ; p. 218.

les anciens droits du monastère sur le village et le territoire de la Napoule » (1) ; celle-là à Lérins dont elle est plus rapprochée. Les fonds sont bas en Provence ; on manque de montures, et c'est le trésor de notre abbaye qui vient ainsi de s'enrichir de nouveau, qui avance à Charles 300 livres pour l'achat des chevaux de guerre ; ainsi, de bien d'autres monastères. A titre de reconnaissance ce prince donne à nos religieux les *lettres patentes du* 26 *mars* 1298, par lesquelles ils ont « *la jouissance de la mer qui entoure les deux îles et s'étend jusqu'au rivage de Cannes, et droit de naufrage, mais seulement pour les navires qui n'auraient pas plus de seize rames.* » (2) Il faut, en effet, alors faire flèche de tout bois ; la vie n'est pas facile, les vivres sont chers (3), et pourtant chez nous, il y a si peu de luxe ! — A Canoïs, comme partout, la femme du peuple porte un costume composé simplement d'une longue robe droite, au corsage ouvert en carré, recouverte d'une sorte de tablier à manches de tonalité différente de la robe, et coupé d'une grande bande sur le devant. Le vêtement masculin du XIII[e] se rapproche du burnous arabe, mais avec manches retombantes. La coiffure est une sorte de bonnet à oreillettes, et déjà l'on fait usage de gants.

Nos seigneurs comtes revêtent un costume se rapprochant beaucoup de celui des rois du XII[e] ; longue robe unie, avec ceinture brodée, ou de cuir travaillé, à bout retombant en avant, et long manteau, souvent doublé d'hermine et jeté sur les épaules. Les ouvrages spéciaux donneront tous les détails sur le costume d'alors... ; et nous préférons pénétrer dans le XIV[e] siècle, pour y suivre les lents progrès du pauvre village de pêcheurs dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

***

La campagne est désolée par les cruelles épidémies qui viennent de décimer la faible population de ces tristes jours, par l'inclémence des saisons, par les guerres contre Gênes, et par le contre-coup des luttes entre Guelfes et Gibelins. Comme un enfant débile, le commerce naissant se soutient à peine ; à la fin comme au début du siècle expiré, Canoïs ne dépasse pas six feux, et sa croissance sera pénible, lente, toujours retardée par de continuelles allées et venues ! L'année où le nouveau pape est couronné à Lyon — 12 novembre 1305 — la misère devient encore plus grande ; toutes les rivières de France sont gelées, le froid est épouvantable. Devant cette détresse générale, nos pauvres habitants de Canoïs se tournent vers la religion, et jamais peut-être vit-on si grande

(1) Allieïs. T. II ; p. 188.

(2) Archives de Lérins, Nice ; et Allieïs. T. II ; p. 186.

(3) Voir nos cartulaires.

dévotion envers l'illustre fondateur de Lérins, non seulement dans le peuple, mais dans toute la Provence ; et voici comme preuve un naïf récit de Nostradamus. Il nous raconte le mariage « d'ung beau et noble Damoisel Cassian le Cortois genstilomme de Marseille avec Sibylle, fille de Javffred, seigneur de Thollon. » Par suite de médisances « ceste sage et chaste Damoiselle », indignement emprisonnée « supporta avec tant de douce patience ceste iniuste prison qu'elle ne fit iamais que... de sainctes prières à Dieu et au bien heureux Sainct Honorat auquel elle avoit très particulière deuotion... ». Et le vieux chroniqueur ajoute que pendant un repas, l'accusatrice se dénonce elle-même, le bon Saint-Honorat voulant ainsi prouver l'innocence de Sibylle que Cassian « brossant droict à Thollon espouse avec beaucoup de triomphe. » (1) Si la dévotion à St-Honorat se perpétue, les sociétés religieuses ne perdent pas de vue leurs intérêts matériels et s'organisent de leur mieux. Dès mars 1305 les Pénitents de Grasse et ceux de notre contrée reçoivent leur premier règlement ; deux ans après a lieu le grand coup de filet contre les Templiers, dans notre viguerie. Albert de Blacas, Guillaume de Barjols, Hugolin de Capite, dans le baillage de Vence ; Pons Aicard camérier de Nice, Bertrand Barthélemy, dans notre baillage ; Jean de Montméjan, commandeur des Arcs, et bien d'autres sont alors arrêtés — 13 octobre 1307 — (2). Bien entendu tous leurs biens passent aux mains des plus forts ; nos monastères, et les hospitaliers de St-Jean, suivant l'éternel dénouement des persécutions humaines, où l'expropriation est de règle ; (3) et tandis que Foulque III devient abbé de Lérins et seigneur de Canoïs, Clément V qui, d'après les vieux manuscrits, « dévore à tort et à travers tout ce qui se trouve sur sa route, ville, cité, abbaye et prieuré... », fait à la fin d'avril 1309 son entrée solennelle à Avignon, devenue cité des Papes.

Les historiens Bouche et Papon semblent croire que Charles II n'abolit pas l'ordre des chevaliers du Temple avec le désir latent d'augmenter ses revenus, et cela, à cause « de son zèle pour la religion et son amour pour la justice. » Ce sont au contraire ces deux dernières qualités et la protection qu'il avait alors accordée aux ordres religieux honorables, qui nous font y voir un acte de justice de sa part, n'excluant nullement cependant son plaisir d'accroître ainsi ses richesses d'une très appréciable façon. Sans entrer dans tous les détails horribles racontés par Papon (4) sur les actes sacrilèges ou sadique commis par ces religieux militaires, on peut hardiment écrire que l'acte de ri-

(1) Nostradamus. Hist. de Provence ; p. 320-321.

(2) Les Templiers avaient une commanderie à Roquefort — à l'ouest de la Colle, — à Vence, à Biot, etc.

(3) Honoré Bouche.

(4) Papon. T. III ; p. 107.

gueur de 1307 était de toute nécessité, tous ces crimes étant consignés dans les actes les plus authentiques, et confirmés même par des dépositions d'anciens Templiers. Pratiquant diverses messes noires, fortement corrompu, cet ordre de sabreurs et de libertins, dangereux par ses richesses, ses vices et son ambition, devait fatalement disparaître. — Le jour même de l'arrestation des Templiers, Antibes députe un de ses habitants « pour protester contre une ordonnance du Viguier de Grasse prescrivant aux Antibois d'acheter leur sel à la gabelle de Grasse, exclusivement. Et Guillaume de Bidot (sic), comme procureur de l'évêque de Grasse et des habitants d'Antibes demande alors à Richard de Gambatera de faire révoquer l'ordonnance du Viguier de Grasse troublant les Antibois dans leur privilège de prendre le sel à Hyères ou à Toulon. » (1)

Charles II du reste ne survit pas longtemps à l'arrestation des chevaliers du Temple (2), et meurt en 1309 dans son château de Naples, laissant Robert d'Anjou comme successeur, après un règne de 24 ans. — Le seigneur abbé de Lérins, Foulque III, n'a pas une juridiction aussi paisible que celle de son prédécesseur (3), et meurt à Grasse, vers 1310 ou 1311, empoisonné disent les vieilles chroniques, à cause de ses exigences pour la restitution des biens dérobés. Cinq ans après avoir reçu leurs statuts, nos « Flagellants » portent le titre de « Sainte-Croix ou de la Passion ». Bien qu'assez cupides, certaines de ces confréries se forment pour soulager toutes douleurs, faisant preuve d'une charité réelle, et les *gens du même métier s'unissent en corporations. En réalité le Syndicat moderne est né au* XIVe. Les règlements municipaux de Nice, de Vence et de Grasse nous montrent aussi comment on surveille déjà les fraudes des marchés, les vivres, la tranquillité des villes et des villages. C'est une vraie police qui s'organise et : « chaque corps de métier, à Nice comme ailleurs, a sa rue propre, son centre particulier... » (4) Et jusqu'alors, Canoïs n'a qu'un seul quartier, petit groupement de pêcheurs tassés autour du Château, sur la partie nord et au bas du Suquet. En 1312, ce sont maintenant les prieurés qui reçoivent une sorte de constitution remplaçant les « Décrétales » qui jusqu'alors réglaient leur état. Pour obtenir un prieuré, il faut dès lors être au moins religieux profès et avoir un minimum de 20 ans, rude coup pour le favoritisme antérieur qui n'hésitait pas à placer à la tête de nos prévôtés de véritables enfants incapables de toute sage direction. Il faut maintenant y demeurer

---

(1) Archives d'Antibes — A. A. I. — M. Léo Imbert. Inventaire sommaire.

(2) En Provence, les Templiers peu riches en numéraire, possédaient de très belles et importantes commanderies, et de nombreux bétail, notamment *beaucoup de chèvres* (*toujours le vieil usage d'Ægitna*). Un seul couvent a alors 16 vaches, et 30 juments. (*Archives d'Aix-Reg.* XIII, *f°* 14, *v°*.)

(3) Gancelme de Mayréris, de son vrai nom.

(4) M. Abel. Revue de Nice — 1862 — et Archives.

dans ce prieuré, et ne le quitter qu'avec des motifs sérieux, alors que les jeunes prieurs fortunés des XIIe et XIIIe siècles ne se faisaient pas faute d'habiter, soit dans nos grands monastères, soit dans de riches demeures, se désintéressant ainsi de toute administration, de toute surveillance directe. Tout n'en marcha que mieux ici. Puis, des travaux importants sont entrepris à Lérins. Plein d'énergie et d'activité, l'abbé *Gancelme de Mayreris bâtit le chœur de l'église Saint-Honorat de Lérins, et consolide la Tour.* La règle parait dure cependant à observer, et l'abbé Tisserand écrit même qu'en 1313, le 65e abbé de Lérins, Nicolas II « trouvé trop sévère mourut d'un breuvage empoisonné que lui donna un de ses parents. »

A cette époque il existe encore en Sicile un de nos compatriotes, vieillard de près de 75 ans, grand savant, célèbre astronome, nommé *Arnaud* — de Villeneuve — (1). Né de parents pauvres, dans la riante vallée du Loup, à l'Est d'Antibes et de Cannes, le jeune Provençal s'adonne d'abord aux sciences physiques, à Aix ; passe dix ans à Paris, étudie la médecine à Montpellier et la philosophie en Espagne. Recherché pour sa science par plusieurs souverains, Arnaud se fixe près de Robert roi de Naples, si toutefois un savant peut se fixer quelque part. Peu après, nous le retrouvons à Paris où il exerce la médecine et commence à devenir célèbre. Prédit-il la fin du monde ; Papon le dit, puis le contredit aussitôt ? (2) Quoiqu'il en soit, ses théories audacieuses, ses attaques contre la religion le forcent bientôt à s'enfuir. C'est alors qu'il meurt presqu'en même temps que l'abbé de Lérins, — vers 1313 ou 1314, — sur la côte de Gênes, revenant ainsi par mer en Provence, voulant encore revoir notre région des éternelles floraisons avant d'aller à celle du silence éternel. Les ouvrages principaux de ce savant régional contiennent 62 traités ; les premiers sont des Incunables devenus presque introuvables. (3).

Parallèlement à notre abbaye, le *Château de Cannes* s'améliore petit à petit. *La grande porte, la vigne du jardin seigneurial*, qui le borde, datent de cette époque, alors que Giraud de Suse vient de recevoir du pape Jean XXII l'abbaye de Lérins. (4) Malgré toutes nos recherches, hélas (5) il nous a été jusqu'ici impossible de retrouver un plan quelconque, des indications précises sur notre vieux castel, qu'il nous faudra reconstituer d'après des mesures

---

(1) Né à Villeneuve-Loubet, diocèse de Vence ; (circ. 1238 écrit Papon). C'est vraisemblablement l'ancêtre du premier marquis des Arcs, Arnaud de Villeneuve, mort en 1614.

(2) Papon. T. III ; p. 470.

(3) La 1re Edition. Lyon 1504. — Voir la liste dans le Tome XXXIV des Hommes illustres du P. Nicéron.

(4) Chronol. Lerin. et Allieïs. T. II ; p. 206.

(5) *Archives de Cannes, Lérins, Antibes, Nice, Grasse, Biblque Nationale, d'Orléans, de Blois, Familles de Vendôme, de Montgrand, Hibert ; Rome, Marseille, Aix ; bureaux du génie ; Etude de Me Vial*, etc.

prises sur place et les ruines qui subsistent. — C'est en 1317 que, suivant l'usage des Bénédictins, les moines de nos îles quittent le nom de « frater » pour celui de « dom » (de dominus, père) ; mais les tiraillements se perpétuent entre l'évêque de Grasse et l'abbaye, au sujet des terroirs de Cannes, d'Arluc, de Vallauris, du Revest et d'Antibes ; c'est à qui ne lachera pas un morceau saisi ou reçu. Il faut sans cesse renouveler, confirmer, certifier, assurer les règlements ou privilèges, luttes sournoises, mesquines, de tous les instants.

Parole donnée, parole reprise ; peu de franchise, beaucoup de duplicité partout. C'est ainsi qu'il faut encore revenir, après onze ans, sur l'ordonnance du Viguier de Grasse. *On maintient donc encore la faculté d'acheter et de vendre le sel et nos salaisons dans tout le Comté* — 18 *avril* 1318. — Cette fois encore, grâce à l'intervention du Cardinal de Sainte-Praxède, le différend se termine en faveur du *monastère qui, reconnu légitime possesseur de Cannes, d'Arluc,* etc., y devra placer et entretenir des prêtres... ; mais quels prêtres. L'ignorance est devenue telle au XIVe siècle que la presque totalité des religieux de l'abbaye de St-Pons, près de Nice, ne sait pas écrire. Sur cinq moines, quatre ne savent pas lire, en l'an 1320 ! (1).

Nous pouvons aussi grâce aux travaux de Sénequier, nous faire une juste idée, par ce qui se passe à Grasse la même année, de ce que sont alors les élections municipales. Dans cette ville, la constitution municipale est consignée « dans l'acte du 9 novembre 1320, (notaire Giraud Escheuterius) ; il en résulte que l'élection du conseil municipal appartenait jusque là à un nombre très restreint d'électeurs choisis arbitrairement par le Viguier. » (2) Bientôt ce corps électoral pour rire, puisqu'il est trié sur le volet, est fixé à quarante citoyens de Grasse. On les appelle « los citas », les cités, les appelés, choisis parmi les avocats, les notaires, riches bourgeois, marchands divers et artisans. L'historien de Grasse fait remarquer que, dès le XIVe siècle, le corps électoral comprend des laboureurs et d'humbles ouvriers, et que les balotes employées alors sont « des pierres ou des fèves blanches et noires, conformément au mode usité dans la Grèce antique. » — Cependant Robert des Deux-Siciles, comte de Provence se dispose en 1323 à regagner Naples, quand des envoyés Marseillais lui apprennent que : « ses ennemis, les comtes de Monaco, de Tende et de Vintimille arment une flotte de douze galères pour attaquer nos côtes de Provence. Nice, Antibes et Canoïs se trouvaient naturellement exposées aux premiers coups. C'est alors que Robert prend des mesures pour l'armement des côtes... (3). Le trésorier général de Provence, Robert de Milet « arrive le 3 avril à Grasse

---

(1) Gallia. Chris. T. III.

(2) Sénequier. Grasse. Notes à la suite de l'Inventaire des Archives communales, 3e Ed., p. 32.

(3) LUBIEZ (PH. PINATEL), (*Voir la page inédite de l'Histoire de Cannes.* « *Littoral* » *du* 16 *mai* 1896.)

où il donne des ordres au vice-bailli Pierre Esclanal, assisté de Martin de Serret son clavaire, et se rend le lendemain à Canoïs,... point stratégique important dans les circonstances que traversait le pays. » (1) Et voici la traduction faite par M. Pinatel *du procès-verbal de visite concernant Canoïs*, où reparaissent parmi ceux qui reçoivent au XIVe siècle les instructions de Robert de Milet, bien des noms de nos contemporains, et « qu'aucune Histoire de Cannes, n'avait encore mentionnés. »

« De Canoïs :

Le 4 avril 1323, chez les Cannois, en présence du seigneur abbé Rostan (Rostan III), ont été ordonnées les mesures suivantes au sieur Roubion Espurat, bajule des Cannois, et aux Cannois notables : Foulque, Tripet, Thomas Valensi, Jean Cresp, Isnard, Dalmas, et Antoine Reganat, » (2) agissant au nom de toute la population, savoir :

Ici, un membre de phrase négligé, *prouvant pourtant qu'une partie de nos murailles avait été détruite* (in omnibus partibus in quibus diruti sunt...) — Les habitants de toute la localité devront relever les murailles, dans toutes les portions détruites, et réparer celles qui menacent ruine, dans la partie ouest comme du côté de la mer. Tous ces réfections, réparations, reconstructions devront être exécutées dans un délai de quinze jours, sous peine d'une amende de cent marcs d'argent. (3)... Devant le danger, tous les biens et objets mobiliers existant dans le bourg — de Canoïs — seront transportés dans des abris au pied du mur d'enceinte... » (4) Les portes seront solidement fermées. Les habitants placeront des sentinelles — excubias, — des gardes et des veilleurs à l'intérieur et à l'extérieur de façon à surveiller surtout les passes de mer. Il n'est pas question de reconstruire l'hôpital..., mais il est spécifié que *les deux bâtiments contigus de l'hôpital construits extra-muros contre la porte de mer* servant d'entrée au bourg seront immédiatement détruits. (5) « Avant l'expiration des quinze jours de délai, il sera passé une revue des hommes armés de Canoïs par le trésorier général de Provence ou ses délégués. Enfin, sous peine de perdre ses privilèges, le seigneur abbé de Lérins participera aux charges indiquées, par la fourniture des vivres et munitions pour dix hommes. Un approvisionnement en blé sera fait dans la tour de Canoïs, et au monastère

---

(1) *Annotations par M. L. Barthélemy. Mélanges historiques, T.* IV ; *p.* 668. *Publiés par le Ministère de l'Instruction Publique en* 1882.

(2) Nous rétablissons la traduction, les virgules ayant été déplacée, car il n'y a que cinq Cannois de cités, et non pas sept.

(3) Six jours après l'abbé Rostan réunit à l'office d'infirmier : « la cense d'un cartin et un cartelet de moust sur la terre de Bertrand Augier de Cannes, au valon du Castagnier. Note Pierre d'Escragnole. (Canes. F. P. V.) ».

(4) M. Pinatel écrit : « Casemates ».

(5) Destrui penitus et dirui faciant ».

de St-Honorat. Fait selon la forme donnée aux mandats royaux, comme c'est l'usage. » Et M. L. Barthelemy fait observer que ce procès-verbal, extrêmement important pour notre histoire locale : « éclaire d'un jour tout nouveau l'état de nos fortifications au moyen-âge, et qu'il est resté incomplet, par suite des inondations de mars et d'avril, qui empêchèrent le commissaire royal de visiter Cogolin, les Garcinières, diverses localités du Val-Freinet, Fréjus et Saint-Raphaël, etc... » (1)

Pendant que Canoïs prend ces sages dispositions défensives si urgentes devant les croisières redoutées des comtes de Vintimille et de Monaco, Antibes agit de même de son côté et constitue en 1324 sa vicairie générale, mais ses privilèges ne seront confirmés que dix-neuf ans après, par le pape Clément VI, au début du règne de la reine Jeanne.

Bien des usages nouveaux datent de cette époque, dans le clergé, dans le costume, dans notre vie intérieure. C'est ainsi que les prêtres sont alors tenus à venir réciter des prières dans les maisons mortuaires, coutume qui va se maintenir jusqu'au XVIIe siècle et qui vient d'être établie par un statut de l'un de nos anciens évêques, Geoffroy de Canillac (2). De son côté Villani nous fournit d'amusants détails sur le costume d'alors. Le justau-corps, — si bien nommé — est si court, si étroit qu'il faut quelqu'un pour aider à le mettre. La taille est serrée par un grossier ceinturon de cuir soutenant un sac énorme, dans le genre de nos sabretaches ou des « djébiras » arabes. Au manteau tient un capuchon dentelé et si long, que parfois la pointe affleure la terre. Les chevaliers mettent par dessus « un surtout doublé de vair » et les femmes portent des manches ridiculement longues ; disons plutôt, « étrangement », car avec les jolies femmes, la mode peut-elle jamais être ridicule ?

Parmi les seigneurs du pays guerroyant en Italie et à Naples figurent : un seigneur d'Ollioules, Hugues de Castellane, Bertrand de Vintimille, Montolieu de Montolieu, Pierre Romée dė Villeneuve, et Raimbaud de Grasse. (3) Nous les relevons, trouvant intéressant de voir agir la noblesse régionale, et de consigner au moins les noms de ces seigneurs du XIVe se mouvant entre les Guelfes et les Gibelins. Six ans après, ceux-ci essaient du reste de chasser les Grimaldi de Monaco, dont le rocher se trouve assiégé par la flotille de Raymond de Grasse, qui vient de quitter Antibes. Au même moment, le Viguier de Nice se porte sur la Turbie avec des troupes ; mais la mésintelligence se mettant entre les chefs, la prise de Monaco se trouve retardée jusqu'en 1328. L'année suivante, ce sont : Conrad de Vintimille, le bailli de Sospel, le Viguier

(1) L. Barthélemy, loc. cit. ; p. 687.

(2) P. Cresp ; M. S.

(3) D'après une charte du 4 septembre 1322.

de Nice, etc., qui cernent cette place par terre et par mer. Les Guelfes l'emportent ; Malocelli est nommé podestat de Monaco, et voici l'antipape à Nice. « Le 6 août, il confesse publiquement ses erreurs, arrive à Grasse et... abjure les gauches opinions qu'il avait eues et sentences, non sans un bien grand ébahissement et merveille inattendue de tous les écoutans. » (1) Le 24 il est à Avignon où il entre en habit séculier et fait encore amende honorable, la corde au cou, après avoir été du reste assez malmené tout le long de sa route par nos populations.

Parmi les célébrités d'alors, il ne faut pas oublier le troubadour Geoffroy du Luc, bien qu'il soit assez éloigné de cette région. Fort célèbre sur nos rivages, ce poëte fonde une académie, et nous laisse le nom de la dame de ses pensées, une certaine Flandrine de Flassans, faisant toutefois bien peu de cas de son amour, comme nous le prouvent les vers suivants :

« D'aquesto ingrato you non ay ren agut
Que dur afan en mon van ezercicy
Et pensant you ly aver fach servicy
Ay conneyssut que non fa son dégut. (2) ».

Presque tous les seigneurs des environs font d'ailleurs partie de l'Académie de cet aimable poète qui meurt en 1340. — Les siècles passent, et notre monastère de Lérins persiste à obtenir confirmation de tous ses privilèges, à asseoir solidement, et de plus en plus son autorité. C'est ainsi que Giraud de Suse notre abbé obtient de : « Robert roy de Jerusalem et de Sicile, duc de Pouille, prince de Capoue et conte de Piemont et Provence » confirmation des privilèges et exemptions accordées à : « a Chasteau-franc (3), Mogins, Roquefort, Vallaurie, Revest, Arluc et Pegomas avec les réserves y contenues... — St-Honorat et Ste-Marguerite sont censées estre du terroir de Cannes isle auxquelles labbé a la mesme jurisdiction que dans lesdits lieux tant sur mer que sur terre a la réserve des vaiseaux excédant 16 bancts. Donne a Naples le 15 février. » (4). . . . .

Puis, lorsque les troupes anglaises envahissent le Forez, apparaissent sur nos rives les *bandes des Tard-venus, les grandes compagnies.* Troupes sans chefs « gens sine capite », disent les chroniques du temps, ces bandes sont, de ce fait d'autant plus redoutables dans les exactions commises après la victoire. Ce ne sont partout que brigandages inouis semant le meurtre et l'incendie dans nos campagnes. Coursiers bardés de fer, aux lourds caparaçons, au chan-

(1) Tisserand. Hist. de la Cité de Nice, 1 ; p. 229.
(2) F. Aube. — Notice historique sur le Luc — 1874 ; p. 34.
(3) Nous avons vu que ce nom n'est pas resté longtemps.
(4) *Cannes. F. P. V.*

frein armé du pique ; hommes d'armes indisciplinés, aux cottes dépenaillées, recouvertes de vieux hauberts, véritables brigands portant de rudes haubergeons (1) ; masses d'armes et lances redoutables, tout cela tourbillonne, étincelle, se heurte, bondit et s'abat sur la malheureuse région de Canoïs, et sur son terroir incessamment dévasté. On ne voit partout que pertuisanes et hallebardes, tandis que s'entrecroisent dans l'air les viretons des arbalètes à cric. Nos pauvres Caslans sortent toujours armés... ; le buste couvert de leur « Jacques » de buffle, ou de leur « brigandine » (2), chapel de fer en tête. C'est l'époque des canons en fer forgé, montés sur des petites voitures à deux roues (les ribeaudequins, ou orgues), et ces curieuses pièces s'appellent, suivant leurs dimensions « venglaires, ou crapeaudeaux ». (3).

C'est l'évêque Geoffroy de Canillac, dont nous venons de parler à propos de nos morts, qui établit à Grasse, vers cette époque la confrérie des Pénitents blancs, et c'est : « sous son épiscopat qu'eut lieu en l'église cathédrale la fameuse abjuration de l'antipape Nicolas V, et l'échange de l'abbaye de Valbonne déshabitée à cause de l'insalubrité de l'air... contre le prieuré de Gourdon, propriété de Lérins. » (4).

Nous abordons maintenant le *règne de la Reine-Jeanne* — 1343-1382 — : « Quel règne ! dit l'abbé Tisserand ; peste, guerres horribles, factions du nord au midi, schisme, forfaits inouïs. » Pendant ces 39 ans, ce ne sont que poignets coupés, gens pendus aux grilles des castels, yeux crevés, terres saccagées, princes égorgés, adultères, viols et incendies ! C'est dans un pareil milieu que les gens de Canoïs continuent à vivre, à pêcher du corail, à trafiquer avec leurs tartanes, cherchant à glisser inaperçus au milieu de cet enfer. Nous ne parlerons donc que de ce qui nous touche de plus près.

Dès son couronnement, *Jeanne confirme les privilèges d'Antibes* — 1343 — St-Paul de Vence, Nice, Sospel, etc., en un mot de toute notre région. Grasse y gagne même quelques faveurs ainsi que nous puisque : « il n'est pas de pays qui ne rappelle les concessions octroyées à cette époque. » (5) Laissant de côté la fin tragique d'André de Hongrie, l'antipathie de Jeanne pour son mari, son amour pour Louis prince de Tarente, ses liaisons, son plus ou moins de culpabilité qui sont du domaine de l'histoire générale, rappelons d'abord que cette princesse traverse notre pays Cannois, puisque, arrivée à Nice le 20 janvier 1348, elle se rend à Aix où les barons Provençaux la retiennent prisonnière, et ne lui rendent la liberté que le 19 février, après lui avoir fait prêter serment

(1) Loricæ species.

(2) Pourpoint semé de petites plaques de fer.

(3) *Cinq siècles après, en* 1880, *on en voyait encore des modèles, au beffroi de Saint-Paul-de-Vence.*

(4) Sénequier, loc. cit. ; p. 68.

(5) Tisserand, loc. cit. T. 1 ; p. 239.

« de ne nommer aux emplois tant civils que militaires que des personnes du pays... » C'est le même mois où nos rivages subissent d'affreuses hécatombes occasionnées par la peste. On jette les cadavres par les fenêtres ; en trois jours il meurt 1400 personnes à Avignon ; les médecins sont affolés ; à Toulon, on égorge une nuit 40 juifs « accusés d'entretenir la mortalité par leurs sortilèges. » (1). Cet épouvantable fléau semble s'être répandu dans toute la France, où l'on ne sait pas encore lutter contre le mal, prendre les mesures préservatrices nécessaires. Le dérèglement des mœurs est alors extrême, ici comme partout : « C'étoit à Grasse surtout que la licence étoit hardie : les Officiers de Justice faisoient mettre en prison sous de faux prétextes des femmes, même honnêtes, pour les faire servir à leurs plaisirs. » (2) Et la Reine Jeanne doit tenter aussitôt de mettre un terme à pareils abus de pouvoir. Cette même année 1348 (12 juin), un évènement capital se produit en Provence. Jeanne cède à Clément VI, pour 80.000 florins d'or, tous ses droits sur Avignon, qui devient ainsi la cité des Papes.

Encore que difficiles, les élections de nos abbés de Lérins se succèdent le plus régulièrement possible ; elles sont soumises à de telles influences ! Guillaume de Blevis, prieur de la Napoule qui vient d'être élu l'année précédente, reçoit en 1349 des novices signalés par D. Bon dans son manuscrit comme totalement illettrés. A Lérins, où il n'y a plus que 18 moines, la discipline est singulièrement relâchée (3) ; et puis le fléau y pénètre, complétant le découragement et le désordre. *Au chapitre de* 1351, *où assistent tous les prieurs des environs de Canoïs :* « on fit des statuts pour la réforme du spirituel et du temporel. D'après l'un des articles, l'abbé devait faire transporter à Cannes les religieux malades », (4) mesure d'isolement bien utile pour le monastère, et qui nous confirme dans l'idée d'une léproserie à ou près de Cannes, (peut-être au sommet de la Californie, à la Maure de Lèpre). Profitant de la grande mortalité, la noblesse du XIVe a la prétention d'hériter de ses vassaux morts sans enfants légitimes au détriment des collatéraux, vrai déni de toute justice ; et les évêques, les seigneurs forcent nos paysans à battre leurs blés dans leur aire, abus considérable qui est heureusement réprimé, le 3 octobre 1352 dans la Viguerie de Grasse ; et, par ordre de la bonne Reine Jeanne, chacun peut dès lors fouler ses gerbes où il le désire, (5) grande économie pour chacun, et qui de plus supprime toutes les discussions soulevées par le seigneur, les passe-

---

(1) Papon. Tome III ; pp. 175-177.

(2) Archives de Grasse. Cartul. f° 16, v° ; Papon. T. III ; p. 181.

(3) « Avec un luxe effrené, le clergé du XIVe siècle entretient des : « comédiens, des farceurs, des oiseaux de chasse, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes, écuyers et domestiques. » (*Mais Lérins n'est pas ici spécialement désigné*). *Morel Léon, La Provence illustrée,*

(4) Allieïs. T. II ; p. 215.

(5) Arch. de Grasse. Cartul. f° 12.

droits inévitables du système. — Il y a cependant malgré tous les bienfaits répandus par elle, un parti hostile à la reine. Nice, Fréjus, et Grasse au contraire lui sont dévouées. Encore que la logique soit pour y joindre le bourg de Canoïs, on est forcé de n'accepter le fait que par déduction, (nos archives ne devant s'ébaucher que dans plus d'un siècle !) Quoiqu'il en soit, pendant les troubles agitant la Provence, nous croyons à l'union de Canoïs et de Grasse pour repousser les bandes d'Arnaud de Servole, lequel, profitant du désarroi de cette peste épouvantable, continuant encore en 1351, fait cependant capituler Brignoles et Draguignan. — La peste sévit dans nos îles ; plusieurs religieux y périssent, et le personnel a tellement diminué que Lérins et ses dépendances, — 30 prieurés, — ne comprend plus en tout que 110 religieux, dont la vie se passe alors « à soigner leurs malades, laver les morts et les porter sur leurs épaules au lieu de sépulture. »

Sainte-Marie d'Avenionet, (La Napoule), n'a qu'un seul religieux ; St-Honorat de Grasse et Ste-Marguerite, (dans son terroir)... un compagnon ; Valbonne (Grasse)... deux religieux, et un seul à Ste-Marie de Vallauris — Grasse. — Voici où nous en sommes alors réduits dans ce temps bizarre où les femmes se nomment : « Rixende, Respaude, Gassie, Porcelette, Matheude, Sanxie, Tortorete, Alasatie, Dulcilona, ou Silette. » (1)

Cependant la fastueuse reine Jeanne, obligée d'entretenir une armée toujours sur pied, voit rapidement le trésor se vider. Elle vend des domaines, malgré ses promesses formelles, et le 12 juillet 1358, les coseigneurs de Vence, Giraud et Paul de Villeneuve, entrent en possession des judirictions de cette cité forte qui perd ainsi ses consuls et sa liberté ; deux baillis, un trésorier et huit conseillers nommés par le seigneur remplacent ainsi l'administration municipale. (2)

A l'abbaye de Lérins, d'où la maladie a disparu un peu et où le travail reprend, on consacre plusieurs autels (3) ; les nefs latérales conservent le plein-cintre, les murs sont exhaussés, et, vers la partie occidentale, l'Ogive commence à paraître. Sur le rivage, le village d'Arluc qui entourait la Butte de Saint-Cassien, est renversé vers l'an 1360, détruit croit-on par les bandes indisciplinées des Tard-venus. Dévastée sûrement de fond en combles par les guerres civiles, cette localité disparaît totalement de l'histoire, depuis la fin du XIVe siècle, et ses habitants se retirent croit-on à Cannes, — où de nombreuses personnes portent encore ce nom, au XIXe siècle. — Dès le XVe, beaucoup d'habitants s'appellent ainsi : Andreas, Bertrandus, Monetus, Honoratus,

---

(1) Réunion de religieuses du 24 avril 1364. — Allieïs. — ibid ; p. 222.

(2) Tisserand. Hist. de la Cité de Nice. T. 1 ; p. 242.

(3) Que Barralis ne retrouvera plus au XVIe siècle.

Franciscus, Claudius Arluqui... etc. (1). Les Arluc sont légion, et la famille Aynesi — aujourd'hui Eynesi — paraît dès lors. (2). — Mais voici la peste qui reprend ; puis un hiver rigoureux met le comble à nos misères ; « la Saumée » de blé se vend huit florins, (près de 69 livres de nos monnaies anciennes) ; tout augmente de valeur ; la guerre civile fait rage, et nos populations riveraines restent fidèles à leur Reine. De 15 à 35 ans, chacun doit prendre les armes. (3) La peste subsiste il est vrai, mais les Tard-venus s'éloignent ; c'est aussi un fléau de moins. Moyennant finances, le marquis de Montferrat, peu scrupuleux dans le recrutement des troupes dont il a besoin contre la puissante famille des Visconti, finit par s'attacher momentanément ces gens à tout faire.

D'après un ancien privilège accordé par le roi René, les Grassois devaient être libres de tout impôt sur leurs achats ou leurs ventes, non seulement dans leur ville, mais partout dans le diocèse ; mais, cela ne fait pas l'affaire d'*Astringue Reganade — in Castro de Canoïs.* — Cette fermière des revenus de Cannes « croit pouvoir exiger des habitants de Grasse la leyde sur les barils de poissons salés qu'ils y font ou y achêtent ; » aussi est-elle « avec ses associés, condamnée le 20 octobre 1361 » pour cette exigence injustifiée. (4) Et tout le moyen-âge sera ainsi une lutte incessante pour le maintien de privilèges, tiraillements qui se succèderont aussi pendant les temps modernes jusqu'à la Révolution française, avec acharnement, jusqu'à nos jours encore, avec persistance, pour ce qui a survécu des vieux usages, des anciennes coutumes. Deux ans après, nous recevons ainsi qu'Antibes, — le 18 juillet 1363 — l'ordre de réparer les châteaux et les fortifications, sage précaution s'il en fut avec ces guerres ininterrompues (5) ; mais que faire contre les fléaux d'ordre naturel, quels travaux suivis exécuter avec le nouveau vol de sauterelles s'abattant en juillet 1364, avec l'épouvantable hiver qui le suit, détruisant ce qui peut encore subsister de nos amandiers, des oliviers et de nos pauvres vignobles ! Les grands historiens de la Provence, Bouche et l'abbé Papon relatent que Grasse, Toulon, etc., conservent dans leurs archives le souvenir de cette époque comme une des plus néfastes de nos annales. Mais les souvenirs de l'antiquité sont encore tellement vivaces, que tous nos malheurs n'empêchent pas les antiques saturnales de revivre en la Fête des Fous. (6) Masqués, le visage barbouillé de suie, parfois déguisés en femmes, les prêtres y célèbrent l'office, poussant même l'audace « jusqu'à manger des boudins et des saucisses sur

(1) Arch. de Lérins, jadis à Draguignan liasse 670.

(2) Papon. T. II ; fin du vol. XXXIIJ.

(3) Arch. de Toulon-sac A.

(4) Sénequier, Grasse, 3e Ed. ; p. 5.

(5) Etats de Provence, et Archives d'Antibes.

(6) En juin 1365 ; ou vers 1368 selon d'autres auteurs.

l'autel, jouant aux dés ; ... ils mettoient même dans l'ensensoir des morceaux de vieux souliers. » (1) — Ces grotesques et scandaleuses réjouissances ont lieu surtout le jour de l'an, ou entre la Noël et les Rois. A Antibes, la fêtes des Innocents a lieu d'une façon aussi grotesque, dans le monastère des Cordeliers. Les frères lais mettent ce jour là des habits sacerdotaux « tournés à l'envers, tiennent leurs livres renversés, portent des lunettes dont ils ont ôté le verre, et auxquelles ils ont agencé des écorces d'orange ; ils poussent enfin des cris aussi discordants que ceux d'une troupe de pourceaux qui grognent... » (2). Telles sont les scènes scandaleuses se passant alors à Antibes — et sûrement à Cannes — au moyen-âge à cette occasion, sans parler de l'indispensable accompagnement des chansons obscènes, éternel cortège de toutes les folies.

Quand Jean de Tournefort, venant de St-Pons, prend la direction de notre abbaye, il commence d'abord, en 1365, par interdire aux religieux de quitter le cloître ou l'habit sans autorisation, ce dont ils ne se faisaient faute trop souvent, enrichit le monastère des précieuses reliques de St-Honorat, « et répare les bâtiments de la grande tour de Cannes » (3). L'année suivante, Lérins est placée sous la dépendance de l'abbaye de St-Victor de Marseille, par le pape Urbain V — 1366 — et St-Cassien étant reconnu comme fondateur de cette dernière, notre abbé fait élever sur le monticule d'Arluc la chapelle primitive, qui précéda de plusieurs siècles celle dont les fondations viennent seulement d'être découvertes. (4)

Un nom essentiellement Cannois nous frappe parmi ceux des notables députés à Naples sur les représentations des Etats de Provence, pour l'établissement des règlements de la reine : Geoffroi Augier (de Grasse, celui-ci), nom que nous relèverons souvent par la suite dans nos archives Cannoises ; parenté possible, mais filiation incertaine toutefois. On commence réellement en Provence à faire respecter les droits établis : c'est ainsi que « noble et circonspect homme Raibaud Bardi, jurisconsulte, juge à la cour régionale de Grasse », condamne en 1372, notre seigneur abbé de Lérins à 50 sols d'amende pour avoir usurpé les droits régionaux en faisant conduire au lieu de Cannes, des bêtes de somme qui portaient du sel à Grasse. Petite cause, gros effet produit que cette condamnation « d'un personnage aussi éminent. » (5)Bien des abus se trouvent ensuite atténués ou détruits par ces statuts faits en 1377 à Naples ; ainsi l'un d'eux spécifie : « que le Juge de la Viguerie ne peut-être juge du Baron

---

(1) Papon. T. III ; p. 212.

(2) Du Tilliot. Mém. pour servir à l'Hist. de la Fête des fous ; p. 19 et 20. m. Bertrand. Fête des Innocents. Rev. du Littoral, 31 décembre 1904 p. 12.

(3) Tisserand, loc. cit. T. I ; p. 247.

(4) Voir H. de Ville d'Avray. Fouilles de Saint-Cassien — 1902-1903 ; p. 23.

(5) Sénequier, Grasse ; p. 6.

ayant juridiction dans ladite Viguerie afin qu'il ne se trouve en mesme cause supérieur et inférieur, ne pouvant servir à deux commodement et honnestement ; » (1) mesure de toute justice à laquelle on est encore peu accoutumé. — Sur ces entrefaites, le 17 janvier de la même année 1377, Grégoire XI prend la résolution de retourner à Rome. Longeant les côtes de Fréjus et du lieu de Cannes, le pontife reçoit des riches présents de Lérins, prend un repas à Antibes, doit revenir à l'île Ste-Marguerite, et relâcher encore à Villefranche, à cause du gros temps ; puis ce pape, de nationalité française, survit à peine un an à cette escale forcée dans nos jolies îles. On sait la suite de cette mort, et le schisme provoqué par l'élection simultanée de deux papes, — Clément VII et Urbain VI, — la reine de Naples et nos contrées reconnaissant celui-ci ou celui-là, suivant l'intérêt de la politique ou l'opportunité des affaires. (2)

Or, Jeanne n'a pas d'enfants ; le pouvoir semble lui échapper ; la révolte s'étend, et voici toute la vallée de Nice se tournant vers Charles de Duras. Ici cependant où l'on a ressenti plus particulièrement comme nous venons de le voir les effets du juste pouvoir de Jeanne, on ne fait pas défection : « La rive droite du Var reste fidèle, et Antibes entre toutes les autres villes mérite bien de la reine Jeanne. Réunie en assemblée générale dans le palais épiscopal, en présence de Jean du Port, de Pierre de Mouhano — *Mouans*, — d'André Raymond de Saint-Paul et d'Antoine Arnaud « de Moginis » — *Mougins*, — elle demande à s'imposer d'un vingtième. » (3) Outre son dévouement, nous savons donc ainsi qu'il y a quatre syndics ou Consuls à Antibes en l'année 1377 ; que le gouverneur du baillage de Vence est un certain Guichard de Villeneuve, chargé aussi par la reine de la surveillance de notre frontière Varoise ; et que le lieu de Cannes, solidement et sûrement protégé à l'Est par Antibes, est alors bien gardé par les d'Agout, Villeneuve-Vence, Villeneuve-Tourrettes, Villeneuve-Trans, possédant près de nous de nombreux fiefs, et fournissant à la reine d'importants subsides. Une fois rassurée sur la fidélité et le sort de nos contrées, *Jeanne* réclamée à Naples, *s'embarque dans la petite rade d'Agay*, « où elle était descendue de son château d'Armont, au pied de l'Estérel... — Arrivée à Naples, elle déclara Jean d'Anjou son héritier par son testament du 23 juin 1380... » (4)

St-Laurent-du-Var, alors notre frontière, croit pouvoir, en vertu d'un bref pontifical de 1382, exiger un droit de péage pour le passage de ce fleuve. D'où de vives contestations entre Nice, qui est aux portes de la France, et les comtes de Provence, qui maintiendront leurs droits de passage. Irrité de l'a-

(1) Mourgues. Statvts et Covstvmès du Pays de Provence.

(2) Muratori — Allieïs — Tisserand.

(3) Tisserand, loc. cit. T. 1 ; p. 244.

(4) Ibid, Ibid. ; p. 248.

doption de Louis d'Anjou, Charles de Duras pénètre dans Naples, attaque le Château-Neuf, refuge de la reine, qui se voit forcée de se rendre ; le 22 mai 1382, cette princesse est étouffée. (1) — Louis d'Anjou meurt ; nos seigneurs de Provence, dont le trop célèbre Raymond de Turenne, forment l'Union d'Aix, et la guerre civile continue. Alors paraissent *les Tuchins*, (ou coquins), dont le but principal est le pillage ; ayant des intelligences un peu partout, lie de révolution, « ramas de malheureux réduits au désespoir par les subsides, pleins de haine contre l'autorité et les gens aisés. » (2) — Cependant toute la région de Cannes, Grasse et de Vence résiste à Charles de Duras, malgré tout ce qu'il tente pour se l'attacher. Il n'est pas de faveur que ne promette dans ce sens le juge Garnier, aux d'Agout, de Villeneuve, de Grasse, du Bar, etc. ; mais le pays reste fidèle ; aussi avons-nous retrouvé naguère dans les archives d'Antibes (3) la meilleure sanction de cette belle conduite : *Tous les privilèges concédés antérieurement à Antibes*, (4), *lui sont confirmés le* 28 *juin* 1386 ; « la ville pourra en toute liberté transporter du blé et des vivres en dehors ou en dedans... — Antibes ne fournit plus que 10 sergents pour les chevauchées ; les impôts et gabelles sont réduits ; la ville est exempte de toutes tailles, droits d'importation et d'exportations des « nourritures et aultres merchandises ». Le premier consul d'Antibes s'appelle alors Jacques Hugo. De plus, les souffrances et la fidélité d'Antibes sont nettement reconnues sur un parchemin portant la signature de Messire Vaquerie, notre viguier de Grasse. (5) — Maintenant il faut venger la mort de la reine Jeanne, défendre les droits des souverains ; les Provençaux sont de plus en plus surexcités. On brûle les maisons l'année suivante ; les viols, les guet-apens recommencent de plus belle, tandis que Nice se donne en 1388 à la maison de Savoie, est attaquée par Georges de Marle et cernée au mois de septembre, pendant que Luc de Grimaldi d'Antibes tient la mer. Le désordre, la guerre civile sont à leur comble. Raymond de Turenne et ses bandes terrorisent tout notre pays à tel point que le pape excommunie quiconque lui donnera aide, et Froissard : « Je n'en ai cure... J'aurais beaucoup plus de gens d'armes pour mille florins qu'ils n'en auroient pour toutes absolutions qu'ils pourroient faire ne donner en sept ans ; car les gens d'armes ne vivent pas de pardons, ni n'en font point trop grand compte, fort au détroit de la mort. » (6) — Beaucoup de nos châteaux sont alors brûlés par ces forcenés dont on essaie inutilement de se défaire à prix d'argent. Le

(1) Voir Papon. T. III ; p. 224 pour la curieuse prophétie d'un astrologue provençal.

(2) Allieïs. T. II ; p. 239.

(3) *Archives d'Antibes. A. A. I.*

(4) *Notamment ceux de* 1318, *sur les Salaisons.*

(5) Archives de la mairie d'Antibes.

(6) *Froissard. V.* 2 ; *f°* 132.

sire de Villeneuve y échoue. — Epoque étonnante où les plus beaux comme les plus bas sentiments, les langues du passé et de tant de pays se mélangent, où se crée celle Provençale, avec des mots latins, locaux, français, italiens et espagnols, image parfaite de l'éternelle invasion de ce beau Pays. Lisons plutôt l'ordre du jour du 26 février 1390, de Guichard-de-Villeneuve, gouverneur du baillage de Vence :

« Premiarament que l'on deya restallar lo barri del senthiar entro lo mayson de Pierre Veyrac en toutenat e puistot entory al environ e que la torre del Pont-Levadis si deya restallar tot entory... It. e que de bech homes que fassan le veyre guach e quatre en vagan de fore par la barbacana e quatre sur lo barri. E que ciascun fore estoyan tres homes pour la guardia del portail e ben armado e uno home estogna sur la torre e uno sur le cloquiar en gardia por descubie... » (1) — Les mots nettement français sont rares encore dans ce document si curieux relatif à notre vieux langage, mais déjà quelle invasion de termes italiens et espagnols ! Toujours un flot nouveau vient apporter un nouvel idiome. Ce sont maintenant les bandes de Raymond de Turenne, courant toujours après les domaines dont il a été dépossédé par Jeanne, qui s'imposent chez nous. Le lieu de Cannes, et toute la côte, du Rhône au Var, subissent le pillage de cette redoutable petite armée. Par tous ses brigandages Raymond de Turenne restera dans l'Histoire sous le nom de « Fléau de la Provence », surnom très mérité mais tristement célèbre. Au moment où les Etats d'Aix viennent de confier à de Marle et à Hélion de Villeneuve le soin d'assiéger les villes tombées en son pouvoir, (2) on signe une trêve de deux ans singulièrement opportune pour Raymond et ses brigands. — Directement chez nous, aux îles de Lérins, survient alors un évènement religieux important qu'on ne peut passer sous silence. Il y a près de dix siècles que Saint-Honorat est mort, et ses restes ne reposent pas encore à l'ombre de nos pins ; mais ici, son souvenir est toujours gardé précieusement. Jadis ensevelies à Arles, ses reliques avaient été portées près de Forcalquier, en cachette, au monastère de Garégobie, pour les soustraire aux profanations des barbares. On les réclame ici ; mais comment reconnaître leur authenticité. Et Barralis raconte que les porteurs de ce corps si précieux pour Cannes et Lérins, assistent au bourg de Puy-Moisson à une guérison miraculeuse qui dissipe leurs craintes. Prenant une barque de Canoïs, les voici bientôt au rivage de l'île, et les religieux se rendent au devant d'eux processionnellement. La châsse est ouverte aussitôt et l'on y trouve cette inscription :

(Albararum) « *Reliques et corps du bienheureux Honorat archevêque d'Arles.* »

---

(1) Tisserand. Hist. de Nice. T. 1 ; p. 262.

(2) Avec des *Trabucs et des Bombardes* pesant alors 80 quintaux et lançant des pierres de 300 livres.

Pour plus de certitude on appliqua la partie de l'os de la jambe conservée dans notre monastère « à l'endroit dont on l'avait jadis détachée ; elle s'y adapta comme si elle n'avait jamais été séparée. On plaça ces précieuses reliques dans la *chapelle de Sainte-Croix, à la tour, le* 13 *des calendes de février* 1391... » (1)

Vincent de Lucéram, auquel l'historien de Lérins emprunte ces détails, ajoute que l'on voyait encore la trace des pirates dans la grande église de S-Honorat, dont la voûte principale était renversée. L'arrivée du corps du grand fondateur de l'abbaye fait redoubler la dévotion. « On restaure l'église. L'abbé fait achever la tour de Cannes, — perfecit turrim de Canoïs, — qui, de son faîte couronné domina ce château, l'un des plus anciens domaines de Lérins. » (2) C'est aussi vers la dernière année de ce siècle qu'est placé dans un buste en argent le crâne de Saint-Honorat, et nous verrons par la suite ce que devinrent ces précieux souvenirs. A cette époque nos moines doivent avoir au moins 14 ans, et ils ne peuvent sortir de l'île en quittant l'habit monastique (3) ; il fallait mettre un frein à l'incroyable indiscipline poussant nos moines à séjourner beaucoup trop « à Cannes et aultres lieux plus plaisans. » On pense ainsi, que, de ce jour, la plus petite de nos îles porte définitivement le nom d'île Saint-Honorat.

Il est matériellement impossible de se faire une idée exacte de la planimétrie de Canoïs, à la fin du XIVe, et le plan du Château de ce temps reste introuvable. *L'abbé de Thornafort vient*, en 1395, *de terminer cette grande tour de Cannes*, commencée depuis 315 ans. Sur les ciels éblouissants de nos lumineuses soirées provençales, se dressent alors fièrement la haute collerette des machicoulis (4) de la tour si curieuse quoique si simple, et la vieille église aux symboliques sculptures dominant maintenant la colline de gneiss d'Ægitna. — Rien à signaler dans le monde des lettres d'alors, si ce n'est un certain jurisconsulte nommé Pierre Antiboul, que Papon fait mourir six ans avant l'achèvement de notre grande tour, et qui serait né au Cannet, — soit le bourg annexe de Cannes, soit celui du Luc ? — Il se fit connaître « par un traité sur les droits municipaux et seigneuriaux (5). Puis, après cette courte trêve, voici de nouveau les incursions de Turenne qui reprennent ; la noblesse régionale s'arme pour en finir avec lui, et Luc de Grimaldi seigneur de Cagnes lève des lances et des compagnies d'arbaletriers. Tout château pris aux bandes de Raymond

---

(1) Allieïs. T. II ; p. 243.

(2) Chronol. Lerin. II ; p. 174 ; et Allieïs, II ; p. 244.

(3) Archives de Lérins, liasses V et VIII.

(4) Existant encore en 1823 — voir A. L. Sardou, loc. cit. p. 58.

(5) Papon. T. III ; p. 478— traité intitulé « de muneribus », imprimé en 1513 par Jacques Mallet, et réimprimé ensuite. Première édition devenue fort rare.

est aussitôt incendié si l'on ne peut l'occuper en forces suffisantes. Les Gourdon, les de Villeneuve lèvent 30 lances, Bertrand de Grasse seigneur du Bar, 10 autres ; partout la lutte ouverte, et les exactions de tout genre. Il faudra encore plusieurs siècles avant que devienne possible un développement quelconque, une vie paisible et normale pour le plus fleuri des « Pays Bleus. » Nice prend part également à ce soulèvement contre les exactions de Raymond de Turenne qui, après une paix momentanée meurt enfin, vers 1398 (date incertaine), pour le plus grand bien de ce pays.

La Viguerie de Grasse s'étend alors du Var à Fayence et à Roquebrune qui est détaché à Draguignan, en rebellion contre l'autorité royale depuis de plus de dix ans. Cependant la Gabelle créée à Grasse soulève des réclamations assez vives ; la justice est fort lente, et l'on est forcé de prescrire que, tous les procès portés devant les juges de Grasse, devront être plaidés dans un délai de trois mois ; Louis II du reste par lettre du 15 octobre 1399 : « confirme à Grasse toutes les concessions octroyées par sa mère. » Il prescrit aussi que les Juifs, qui ont déjà un quartier à part : « seront tenus de porter du drap rouge de la largeur de trois doigts sur la poitrine... et les juifves une coiffure sur laquelle figure une tête de mort ; « (1) mais Sénequier n'a pu, (pas plus que nous, après lui) retrouver les traces de ce ghetto. — Malgré tous les déchirements intérieurs qui le bouleversent, ce XIV[e] siècle présente quand même un côté remarquable : un grand pas est franchi dans l'étape de la justice immanente. La féodalité commence à décliner, et le droit, bien lentement, tend à se subsituer à la force. L'homme d'armes n'est plus tout, et la brutalité, le meilleur argument. Il faut compter avec le chevalier-ès-lois, avec le juriste, très souvent issu de famille aisée, ou noble même, et qui commence à occuper des postes relativement élevés. Enfin la vie matérielle est un peu moins difficile ; voici du reste certains prix courants que nous fournit le cartulaire de Lérins (2), en ce qui concerne la viande : « Una libra boni muthonis... pretio den VI. ... d°... bovis... d° V ; ... d° porci... d° VI.

Mais les épreuves sont loin d'être terminées pour le petit lieu de Canes. — Comme l'aube du jour, le XV[e] siècle débutera dans une aurore sanglante. Très peu de faits bien saillants ; toujours beaucoup de sang répandu ; jamais un demi-siècle pour vivre et progresser en paix !

*
* *

(1) Sénequier. Grasse, 3[e] Ed. ; p. 8.

(2) Et Archives de Vence.

On vient à peine de terminer l'escalier tournant et les cloîtres de l'abbaye de Lérins, quand survient la trop célèbre nuit de mai 1400, (1) et le pillage du monastère par les corsaires Gênois de Salagerius de Negro, attirés par les châsses d'argent, les vases sacrés, les espèces sonnantes et autres richesses que l'île passe pour contenir. Ils tentent donc l'escalade de la grande tour : « Les moines réveillés en sursaut s'arment comme ils peuvent et se défendent vaillamment. Deux fois ils repoussent les pirates et les renversent du haut de leurs échelles ; mais les brigands, redoublant de rage, se rendent maîtres de la place, emprisonnent les religieux, et s'installent audacieusement dans la tour, comme dans un lieu devant leur servir désormais de repaire. » (2) Vers le 27 mai, un grand nombre d'habitants de Cannes et de Grasse prennent les armes à l'appel de Georges de Marle, notre sénéchal de Provence, et viennent au secours du monastère : Voici les noms des principaux gentilshommes dont la bravoure sauve notre riche abbaye d'un pillage savamment préparé :

Antoine de Villeneuve, seigneur de Barrême ; Luc de Grimaldi seigneur de Cagnes ; Bertrand de Grasse, seigneur du Bar ; Bertrand de Villeneuve, seigneur de Tourrettes ; Guichard, de Vence ; Jacques Gilli, Viguier et capitaine de Grasse, Honoré Boniface, châtelain de Grasse « ainsi qu'un grand nombre d'habitans des villes voisines », c'est nommer Cannes et Antibes, les premières intéressées à cette prise d'armes. (3) — Grâce à cette intervention rapide et énergique, on arrive à se débarrasser encore de ces brigands, mais après trois jours de pillage par les Gênois. Ils tirent enfin au large, le 30 mai 1400, après s'être toutefois énergiquement défendus. Heureux de leur départ, on laisse partir ces forbans avec quelque butin et même une contribution de guerre fixée par eux. En réalité, ils emportent beaucoup plus que ce qui vient d'être convenu, et se retirent sans être autrement inquiétés. — C'est vers cette époque que, pour récompense de cette aide si précieuse, Antoine de Villeneuve Flayosc reçoit les tours de Cannes, de Mougins et de St-Honorat, abandonnées par l'abbaye, qui est indemnisée par le beau fief de Villeneuve-Loubet. Encore que juste, cette mesure donnera à la puissante famille de Villeneuve vis-à-vis de Lérins une posture particulière dont les effets se feront sentir par la suite. Plus que jamais, l'histoire de Cannes se marie à celle de Lérins ; nous devons donc suivre celle-ci pas-à-pas pour voir s'ébaucher celle-là. Cet assaut, ces combats ne sont guère faits pour entretenir la discipline au monastère. La règle paraît lourde, la nourriture trop légère ; on s'insurge contre le prieur, et deux religieux sont envoyés en députation près du légat du pape : Nicolas de

---

(1) 10 ou 12 mai ; date incertaine.

(2) A. L. Sardou. Notice historique sur Cannes ; pp. 76-77.

(3) Bouche. T. II ; p. 426 — Papon. T. III ; p. 298 — Tisserand, T. I ; p. 269. Prennent part à cette défense également : Vallauris, Mougins, Antibes, Cagnes et St-Paul-de-Vence.

Lascaris et Jean Jordanis, prieur de la Napoule. (1) — Depuis le concile de Paris, Benoit XIII est déclaré antipape, et se tient alors à Nice ; (2) pour obtenir un accord, il se rend à Antibes, en février 1404, où il a une entrevue avec Louis II de Naples, 24e comte de Provence, et Ladislas, fils de Charles de Duras. Depuis son arrivée sur nos rivages, cet antipape est un fléau d'un autre genre, pesant beaucoup sur nos populations, empruntant de ville en ville, notamment à Antoine de Villeneuve qu'il allège de 4.000 livres. (3)

Ici se place le *Jugement de Louis II*, jugement qui aura une singulière répercussion jusqu'à la Révolution française. Nous venons de voir le règne orageux de ce prince, ses luttes contre Ladislas, contre le royaume de Naples et contre Raymond de Turenne. Sur les réclamations des sires de Barbentane dans le but d'apaiser ces esprits remuants, et pour maintenir la paix dans ses états, ce prince a la malencontreuse idée de rompre le lien fraternel qui avait alors existé chez nous entre les trois ordres. *Le 6 octobre* 1406, *il établit la distinction des charges*, en spécifiant bien toutefois que cette exemption *ne devra pas retomber sur le peuple, qu'il la prend à son compte, si la Noblesse ne veut pas continuer à s'y astreindre*. Or, ni la Noblesse, ni le Clergé ne vont répondre à cette indication, à ce paternel avis ; et par la suite même, ces deux ordres oseront se prévaloir de ce jugement pour maintenir leur exemption du service pécuniaire. Encore une fois, les conséquences en seront désastreuses pour le Pays. (4)

Au nord de Canoïs, Grasse devient un centre important auquel ne porte encore aucun ombrage notre humble bourgade de pêcheurs. Le clocher de sa cathédrale est reconstruit — en 1410, — tandis que le Viguier, Etienne de Constance, bâtit « le fort de la Napoule », écrit Tisserand ; c'est le château fort pensons-nous, dont il veut parler. Deux ans après, nouveaux statuts pour les Pénitents blancs Grassois ; agrandissement de Vence et extension du commerce d'Antibes. — Le lieu de Canoïs apporte aussi son contingent aux marchés des environs par ses échanges d'huile, de fruits, de cuir tanné « avec la poudre de myrthe et de lentisque ». Grasse est un rendez-vous de noblesse : Tous les de Villeneuve, — Esclapons, Mons, Tourrettes, les de Grasse, — Cabris et de Bar, — les Durand de Sartous, etc... « Parmi ses bourgeois et ses nombreux notaires ou jurisconsultes, on peut citer les Aynesi, Trotabas de St-Auban, H. Pellegrini, etc. » (5) — Bonnes réformes dans la justice, pendant les années 1415

---

(1) Peut-être un des ancêtres de Jean Gabriel Jordanis (ou Jordany) second consul de Cannes, pour l'an 1762. (?).

(2) *Voir H. Bouche et J. Arazi. Antiquités historiques de la ville d'Antibes ; p.* 53.

(3) H. Bouche. T. II ; p. 433.

(4) Paris. Archives de la Cour des Comptes, anciens Etats. Registre Rubei, fol. 107.

(5) Tisserand, loc. cit. T. I ; p. 269.

et 1418. Nous réclamons à la reine-mère l'administration que nous avait donnée Jeanne, la suppression de la vénalité des charges, l'éloignement des étrangers pour ces fonctions judiciaires, la défense aux officiers royaux de faire en nos villages d'aussi fréquentes descentes. Presque toutes ces requêtes sont du reste bientôt accordées, ainsi qu'une importante diminution de feux. — 19 avril 1418 — (1). Mais notre seigneur abbé de Lérins veut maintenir intacte son autorité ; il ne tolère aucune tentative de justice autre part rendue, quand les delinquants sont de sa juridiction, et Gaufridy n'hésite pas, le 21 février 1424 à requérir Nicolas d'Arène, juge de Grasse, d'avoir à renvoyer immédiatement « Honoré Temese de Grasse, Monet Arnoulx dudit Grasse et Raymond et Jean Pene de Mogins criminels pour sestre entrebattus dans le chemin public qui va de Cannes à Grasse, luy produisant les privilèges accordés... etc. »(2).

Voici donc enfin quelques années écoulées avec calme ; mais cette paix indispensable pourtant après toutes nos misères est de trop courte durée. Tout près de nous, en effet, la lutte se poursuit surtout sur la rive gauche du Var, depuis que le comté de Nice est passé sous la domination de la maison de Savoie. Le lieu de Cannes devra mieux fortifier son castel, car le fracas des armes va recommencer. Du Var à Marseille, sans distinction d'état, tous les riverains de 20 à 60 ans doivent prendre les armes. On reçoit l'ordre d'amasser des provisions de bouche pour trois mois dans les châteaux-forts : « Chacun doit se pourvoir d'une lance, d'un bouclier, d'une épée et d'un casque ; les plus riches devoient avoir une cuirasse, d'autres, un baliste et des crocs ; quelques-uns un pierrier, espèce d'arquebuse alors en usage. Les signaux étoient, pendant le jour une épaisse fumée excitée sur les hauteurs, et pendant la nuit,la clarté d'un grand feu. » (3) Et toute cette excitation fébrile, ces précautions militaires, ces armements coûteux, proviennent des dissentiments des grands, du changement des papes et des rivalités princières. Epoque d'élection pour les petites confréries religieuses, ce début du xve siècle voit éclore, à Nice notamment, tout un jeu de Pénitents aux fonctions les plus variées : les blancs, qui y fondent l'hôpital de Sainte-Croix ; les bleus, aidant les nouveaux convertis ; les rouges, qui secourent les pèlerins ; et enfin les noirs, sous le vocable de N.-D. de la Miséricorde, venant en aide aux pauvres honteux, aux prisonniers, aux suppliciés. Et ces derniers auront de la besogne, « et peuvent même, chaque année délivrer un prisonnier. » Nous les trouverons établis à Cannes, et ces confréries se rencontrent aussi : « à Grasse, Antibes, Vence, St-Laurent, Sospel, et dans tous les autres pays du bassin du

---

(1) Archives de Toulon.

(2) Bibliothèque de Cannes, F. P. V.

(3) Archives de Toulon, A. Papon, T. III ; p. 322.

Var. » (1). — Chaque incursion de pirates amenant sur nos rivages un exode vers les hauteurs, ce qui donnait ainsi toute facilité, toute impunité au pillage des villes, abbayes ou bourgades, « les officiers du Roy font défense, en 1433, à toutes personnes d'abandonner leurs maisons, sous peine de punition corporelle, et de privation de leurs biens. » (2) — Il va sans dire que notre abbaye ne reste pas en arrière dans ces mesures défensives. Le prieur claustral réclame la continuation des travaux près du comte de Provence, et, par lettre du 23 décembre 1436, le bon roi René répond que la garde de l'abbaye et les réparations de la tour de Lérins sont indispensables. Il prescrit aussi aux officiers de Grasse de faire exécuter les statuts du chapitre, et de contraindre l'*ouvrier prieur de Valbonne* de remettre la moitié des revenus de ce prieuré au monastère de Lérins, le jour de la St-Jean, somme destinée à pourvoir aux travaux urgents de la tour. (3) D'un autre côté, le seigneur abbé n'hésite pas à faire sentir le poids de son autorité sur Cannes : Le bailli de Canoys, Maurice, surnommé le Bogliyo, venait de frapper de son épée les sieurs Honoré Besson, Jacques et Foulques Ulmo qui se sont permis de blâmer sa conduite. Il les fait arrêter et conduire à Grasse où l'on n'a rien de plus pressé que de les condamner à mort... arrêt peut-être excessif ; ils en appellent au roi René qui les fait livrer, sur la demande de l'abbé suzerain de Cannes, à la juridiction abbatiale, plus clémente que celle de Grasse, heureusement pour nos pauvres Cannois de l'an de grâce 1437. Cet acte de justice, de clémence et d'autorité en même temps a lieu sous notre 75e abbé de Lérins, Louis du Pont, originaire du Comté de Nice. Outre les faveurs accordées à Grasse, à St-Paul-de-Vence, dont les comtes de Provence n'oublient pas la conduite antérieure, Antibes reçoit la même année (3 février), confirmation de ses privilèges. L'acte est même une page glorieuse pour cette ville, puisqu'il y est fait mention : « de son zèle dévoué, de la droiture de son esprit, de son inébranlable et constante fidélité, et de l'affection universelle de tous les gens du lieu d'Antibes... » Ici, depuis dix-sept jours, notre seigneur abbé vient de faire particulièrement hommage au roi René, « de la tour de l'île et des châteaux de Cannes, Mougins, Arluc, Pegomas, La Roquette, Le Revest et Vallauris. » (4) Il est alors défendu de recevoir aucun habitant de Cannes ou de Mougins au monastère soit comme religieux, soit comme frère, et pas plus qu'Allieis nous n'en comprenons la raison. L'état moral est tel alors dans ce qui fut « l'île des Saints » que l'abbé Antoine est obligé, le 9 juin 1440, de recommander aux moines de remplir leurs devoirs religieux, au moins, aux

---

(1) Tisserand, Cité de Nice. T. I ; p. 280.

(2) Bouche — Allieïs.

(3) Manuscrit de H. Bon. Allieïs. T. II ; p. 277.

(4) Allieïs. T. II ; p. 284.

grandes fêtes, sous peine de passer un jour entier au pain et à l'eau. Un Cannois cependant ne tardera pas à être le doyen des religieux, meilleure preuve du cas que l'on fait alors des défenses religieuses ou laïques. François de Villeneuve, baron de Vence, beau-père de Marie de Grimaldi d'Antibes vient de faire reconnaître comme fief-noble sa terre de St-Laurent ; aussi exige-t-il l'hommage des consuls. Ces derniers portent pour costume le chaperon de soie — ce fameux chaperon qui soulèvera des tempêtes entre Cannes et le Cannet par la suite — et la robe longue mi-rouge et mi-noire. — Tout porte à croire aussi que Vallauris n'existe plus en 1441, le Fléau de la Provence y ayant fait table rase ; et nous avons retrouvé dans les archives du voisinage (1) l'hommage et le serment de fidélité que les habitants d'Antibes prêtent à Nicolas de Grimaldi « seigneur pour une moitié, Nicolas de Sienne, comme procureur de sa femme, pour une autre moitié, Catherinette et Sauvagine de Grimaldi, pour un quart. » Ils obtiennent en retour promesse du maintien de leurs franchises et de leurs libertés — 18 avril 1441. —

Sept ans après, René établit l'ordre du Croissant, et, bien des faits du moyen-âge semblent prouver que « la Chevalerie » n'a pas toujours été envisagée, ni présentée sous son véritable jour. Elle semble avoir été instituée, surtout, sur les instigations de l'Eglise, afin de battre en brèche la féodalité dont on ne pouvait venir à bout. On explique également les nombreuses concessions obtenues de notre seigneur abbé de Lérins par ce fait que Charles VII aurait ainsi encouragé l'émancipation des communautés de Provence plus de trente ans avant l'annexion de cette province au royaume de France. — Quant aux privilèges et statuts de Cannes, datant de 1448 — et remaniés en 1449 — nous allons bientôt les détailler. Cette transaction entre D. André de Plaisance, abbé de Lérins et les Cannois sera bientôt suivie d'une sentence arbitrale (2).

On peut affirmer que notre abbaye possède alors réellement toute la côte depuis Antibes jusqu'à l'Estérel. Le Cannet, Vallauris, Mougins, Valbonne, la Napoule, Mouans-Sartoux ne sont que de riches dépendances de Lérins. L'abbé-seigneur va répandre ses faveurs sur notre bourgade qui a déjà ses coutumes spéciales : « droit d'entourer la ville de murailles ; d'avoir des consuls et des notables qui se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville et administraient les affaires d'intérêt commun. Elle dépendait *féodalement* du seigneur-abbé de Lérins, et *administrativement* de la Viguerie de Grasse, mais elle ne jouissait pas du privilège d'être représentée à la Viguerie, comme les communautés de

(1) Archives d'Antibes. A. A. I.

(2) Datée du 10 janvier 1514. Voir à cette date. *La Préfecture* avait envoyé à Cannes, le 26 septembre 1811 copie de cet acte que Sardou, maire du Cannet réclamait encore à notre mairie, le 7 septembre 1821. Nous n'avons pu retrouver cette pièce, nécessairement !

Grasse et d'Antibes qui lui étaient dès lors supérieures dans la hiérarchie communale. » (1)

Peu de temps après son arrivée à la tête de l'abbaye, Dom André de Plaisance vient visiter sa bonne bourgade de Cannes et s'installe au Château : « Assis sur un banc de bois... sous le bosquet, près de la porte de sa chambre » il admet à l'hommage les habitants de Canoïs. C'est l'hommage-lige, et, pour la première fois dans notre histoire, nous trouvons trace de nos consuls : *Pierre Crespin* « le majour », *Monet Auxil* et *Barthélemy Raymond*. Marchant en tête des notables du petit bourg, tête nue, nos trois édiles du XVI siècle s'agenouillent devant le seigneur-abbé, posent successivement les deux mains sur le missel tenu par dom André sur ses genoux, et lui remettent la supplique réclamant confirmation de leurs franchises et concession de privilèges variés. (2) — Avant d'en donner les points les plus importants, il ne faut pas perdre de vue que le bon et juste roi René vient d'exposer à la noblesse de France — en 1448 également — combien il est peu édifié de voir la résistance qu'elle oppose, depuis 42 ans, à contribuer aux charges communes ! Dans un célèbre et paternel jugement, il dit expressément que : « pour toutes les dépenses « d'intérêt général, autres que la guerre, les deux premiers Ordres doivent y « contribuer pour leurs biens nobles ou roturiers... que s'ils résistent — les « nobles et le clergé — dans l'intérêt de tous on doit les y contraindre viriliter « et rigide. » On ne peut être plus explicite... Il faudra les Etats-Généraux pour l'obtenir enfin... dans trois siècles et demi ! — Telle est la pensée royale ; voyons ici son exécution, en ce qui nous concerne directement : — Les Cannois réclament d'abord que rien ne soit innové dans le système des dîmes, et que le seigneur en prenne l'engagement, grosse question de tout temps ; la faculté de cueillir les glands, le droit de chasser sur toutes les terres de l'abbaye moyennant un droit fixé ; que le seigneur-abbé soit tenu d'avoir les juments nécessaires pour fouler les blés ; qu'on ne puisse châtier les habitants pour paroles injurieuses prononcées au Conseil ; que les Cannois puissent porter une épée ; voir leurs enfants « suffisans et capables » admis religieux. — ce que nous avons vu interdit, il y a huit ans. — Nous réclamons le tiers des épaves de terre et de mer, et le port de l'épée en voyage, en ville en cas de danger venant de la mer, et sur tout le terroir de la communauté ; « enfin, des restrictions peu importantes au droit de justice exercé par l'abbé et ses officiers à Cannes. » (3) Presque toutes ces demandes, leur sont du reste accordées.

Nous avons sous les yeux le texte même des droits de l'abbaye sur Ca-

---

(1) Ph. Pinatel. Quatre siècles de l'Histoire de Cannes ; p. 17.

(2) Voir le texte. Sardou. loc. cit. Appendice ; p. 169.

(3) Trad. du texte. — Sardou — et Ph. Pinatel ; p. 18.

noïs, écrit le 3 décembre 1449, dans l'étrange latin du temps ; nous le résumons ici pour compléter les indications précédentes : Tout Cannois, de la septuagesime à Pâques, doit acheter son vin, uniquement à la Taverne tenue à Canoïs de temps immémorial par les abbés de Lérins — tabernam in dicto Castro de Canoïs cujus initii memoria non existit. — De la veille de l'Ascension au lendemain de la Pentecôte, même prescription, avec interdiction d'ouvrir une autre taverne... on s'entend au commerce, on le voit, et au système protecteur exclusif. On a déjà parlé du transport des vivres et des passagers dans la barque de l'abbé ; il est de plus interdit aux étrangers de pêcher dans nos eaux, et un droit « maderium » (?) est établi sur toutes les barques pêchant aux îles. — Le quart de la chasse des cerfs et autres grands animaux revient au seigneur-abbé, qui peut aussi prendre chez les propriétaires un panier de figues, et la onzième partie de la récolte du raisin, des légumes, du chanvre et du lin, mais seulement le dizième du blé récolté. Enfin, toute pêche est interdite à la rivière de Siagne, à la ligne ou au filet, il faut pour s'y livrer l'autorisation de l'abbé de Lérins. En somme, le seigneur de Cannes dont le vrai nom est André de Fontana, ou de Plaisance, prend de sérieux engagements tandis que nos Cannois lui prêtent serment de fidélité et jurent de défendre son honneur, de ne prendre part à aucune entreprise contre lui, de lui révéler toute conspiration parvenue à leur connaissance. De son côté, il les défendra, les « traitera comme un vrai seigneur doit traiter ses hommes-liges et ses sujets. » Remarquons enfin avec Allieis que les noms apposés au bas de cet acte sont encore portés aujourd'hui par bien de nos concitoyens. (1) En résumé, Cannes voudrait bien déjà envahir les droits de son seigneur, les discuter au moins, et saisir toute occasion de s'en affranchir. Mais dans ce traité avec « les manans habitans de Canoys » le seigneur-abbé cherche à mieux préciser pour chacun, les droits et les devoirs, ne livrant au fond que peu du gros morceau qu'il détient ; et la bourgade eut peut-être mieux fait de s'en tenir à l'état de choses établi l'année précédente, l'abbaye s'étant cette fois réservé des droits bien plus importants comme nous venons de le voir.

Et puis, ces droits de pêche... etc., ne sont pas ainsi si bien fixés, puisque nous avons trouvé aux archives d'Antibes qu'on en a peu de souci, le règlement de pêche avec Cannes ne devant être reconnu à notre avantage que vingt ans après.

C'est en 1452 que René donne les lettres patentes créant une nouvelle institution, celle des prud'hommes pêcheurs, dont tous les Cannois du XVIII[e] siècle connaissaient bien « la robe noire et la toque des jours de fête. » Leur principal but est de trancher les différends entre pêcheurs, ainsi qu'une mis-

---

(1) Pour cette énumération, c. f. Allieïs — Cannes et les îles de Lérins ; p. 216.

sion générale de surveillance. On pense aussi que la coutume des « charivaris » faits à la demeure des veufs se remariant, daterait de l'année suivante, véritable institution puisque les archives de Toulon spécifient que leur produit est affecté au luminaire des églises — dans cette ville, à l'église Notre-Dame. — C'est donc une coûtume bien établie, un tapage devenu réglementaire. Bien des superstitions anciennes sont conservées chez nous, et jusqu'à nos jours, comme l'usage des mariages de nuit à Cannes ; « le discours funéraire — souvent sévère pour le mort, coûtume antique observée à Grasse, à Vallauris et dans plusieurs localités voisines, usitée par les anciens Egyptiens et probablement importée à la côte occidentale d'Afrique par les Peuls — ou Pouls — », (1) puis ensuite sur nos rivages. Il était prononcé par un proche parent faisant l'apologie, parfois la critique du mort. Et le savant secrétaire de la Société d'Ethnographie ajoute que la Bravade provençale « n'est qu'une réminiscence de l'invasion des Sarrasins. Elle ne se voit que dans les centres où parurent les pirates, » (2) comme Saint-Tropez et la vallée de Draguignan. — Très riche en territoires, notre grande abbaye, devant la misère des temps et l'incurie générale, est souvent fort embarrassée pour subvenir rien qu'aux dépenses de nourriture ; aussi voyons-nous notre abbé forcé d'imposer, en 1453, des redevances en argent et en nature aux prieurés de son ressort. Il faut pourtant les nourrir ces moines qui en somme rendent d'énormes services, et partagent les travaux, les soucis et les dangers de nos populations. A noter un détail que je retrouve dans les archives d'Antibes : Le 21 novembre 1456, un orfèvre d'Aix, Aurel Janet, vient, pour 20 florins, de fondre *deux bourdons d'argent laissés à Grasse* par Jacques Joannis, notaire de cette ville. — A Antibes, on paye en guise de subside au Comte de Provence, douze florins par feu ; et deux ans après le riche don fait à l'église de notre gracieuse Viguerie, Antibes reçoit exemption de ces subsides et de l'imposition mise sur les grains — 31 mai 1458. — (3) Il n'en est pas de même pour nos grandes villes, car Louis d'Antioche et la duchesse de Savoie réclament aux seigneurs du pays des subsides en argent, et aux Consuls de Nice, deux vaisseaux, avec huit cents hommes — lettre du 23 octobre 1461. — La vie sur nos côtes est donc une lutte perpétuelle; la partie est toujours belle pour les pirates et les corsaires : « Soyez prêts, — dit le conseil de Vence en 1462 — selon l'ordre du seigneur général. Qu'on se garde et qu'on se tienne tout équipés pour défendre la patrie. » (4) Ainsi : craintes perpétuelles d'attaques de l'Est, ou de l'Ouest, ou par mer, pour bien-

---

(1) Voyez Garcin et les mémoires de la Société d'Ethnographie. — Dr Verrier, M. T. — Tome 1, n° 3. Ethnographie des Provençaux ; p. 183-- 1901.

(2) Ibidem ; p. 186.

(3) Archives d'Antibes, A. A. I.

(4) Tisserand. Hist. de la Cité de Nice. T. 1 ; p. 291.

tôt recommencer le cycle ; droits qu'on attribue ou que l'on défend ; prérogatives à faire respecter ; obéissance difficile à obtenir ; droits seigneuriaux trop pesants ; subsides trop fréquents et trop lourds ; trépidation perpétuelle au milieu d'évènements de peu d'importance ; recherche des biens matériels dans les abbayes, tel est notre sort dans cette fin du xv[e] siècle, période de transformation générale, *agonie du moyen-âge*, qu'éclaire un seul fait capital : la découverte de l'imprimerie. Elle enfantera la Renaissance des lettres et des arts, et va faire pénétrer plus que jamais la science dans notre abbaye de Lérins, malheureusement au début de sa décadence.

La pêche, qui est pour nous la principale ressource, donne toujours lieu à bien des tiraillements ; les barques d'Antibes s'obstinent à user de nos eaux Cannoises. Isnard de Grasse, premier abbé commendataire de Lérins, s'y rend ce 21 décembre 1464 pour y recevoir le serment d'obéissance. Profitant de cette solennité, il va même jusqu'à lancer l'excommunication contre le coseigneur de la Napoule, Antoine de Villeneuve, pour le forcer à se soumettre, et empiéter sur les droits du monastère ; mais tout rentre encore momentanément dans l'ordre. — Notre seigneur André de Fontana avait aussi donné à Lérins « un tableau reproduisant dans plusieurs médaillons les principales actions de Saint-Honorat, » probablement un très curieux triptyque qui : « fut placé à la paroisse de Cannes, lors du rétablissement du culte ; mais comme des parties menaçaient de s'en détacher, on le fit transporter à l'ermitage de Saint-Cassien, où l'ermite s'en servait comme de bois à brûler. Un amateur put sauver quelques fragments. » (1) Quel est cet amateur, que sont devenus les restes de ce très précieux tableau du xv[e] siècle..., c'est ce qu'il m'a été impossible de préciser. — Deux ans après, encore une époque néfaste. Les Guelfes de Gênes ont secoué le joug de Milan ; Nice arme contre Monaco que bloquent encore les navires de Villefranche. De son mieux, Lambert Grimaldi soutient ce siège et ne se rend que le 3 août 1466, quand il voit la peste gagner du terrain, s'étendre sur toute notre rive. « St-Laurent-du-Var, la Gaude, Auribeau, la Napoule, et autres villages restent sans habitants. » (2) Encore une bien forte présomption pour que Castrum de Canoïs soit compris dans « les autres villages » désolés par le fléau.

Aimant les lettres, les mathématiques, l'agriculture et la chasse ; ayant donné une réelle extension « à la culture des muriers, des œillets de Provence, des roses de Provins et des raisins muscats » (3), augmenté et protégé le commerce du corail (4), créé nos prud'hommes pêcheurs et rendu justice à nos

---

(1) Allieïs. Hist. du Monastère de Lérins. T. II ; p. 295.

(2) Tisserand. Hist. de Nice. T. I ; p. 293.

(3) Histoire et *Archives d'Aix*.

(4) Devenu assez important pour qu'on y mit un impôt*M. S. de la Bibliothèque de St-Germain.*

petites cités — malgré tous ses démêlés avec Louis XI, — le bon roi René nous est enlevé le 10 juillet 1480, après un règne réellement bienfaisant. — Sans nous écarter du sentier que nous voulons suivre en ces récits, continuons le développement de notre petite existence régionale.........................

En opérant des recherches aux archives d'Antibes, nous trouvons — dans la liasse EE. 13, — des renseignements sur « la pêche maritime, et les droits de pêche des habitants d'Antibes aux îles de Lérins, » qui prouvent que longtemps encore à ce sujet les contestations se perpétuent entre Cannes et cette cité. — Dans la « Copia titulor de Canoys » on veut encore préciser les droits des deux parties, pièce curieuse contenant XIV articles, où nous sommes toujours appelé « Castrum de Canoys » et dont nous donnons ici le résumé : (1). Les droits de pêche de Cannes sont en somme ceux de l'abbaye de Lérins. Le seigneur abbé déclare que les comtes de Provence ont accordé au monastère la même juridiction que sur la ville elle-même, et cela, également sur les côtes des îles St-Honorat et Ste-Marguerite « ainsi que dans la mer qui s'étend entre les îles et Cannes. » Et l'on répète encore expressément que les étrangers et en particulier *les Antibois, n'ont aucun des droits de pêche des Cannois.* Nul d'entre eux ne peut pêcher dans les eaux de l'abbaye sans la permission du seigneur-abbé, et cela « même en compagnie des Cannois. » (2) Tout cela était net, cependant ; mais il fallait vivre, et l'on n'en avait cure. — Après la pêche, on s'occupe du bornage, question assez litigieuse ; et le 21 janvier 1471, les limites entre Antibes et Grasse sont discutées et réglées, au moment où des colonies de Gênois et de Mentonnais repeuplent les villages désertés par les ravages du vicomte de Turenne et par la peste. A Biot, c'est une colonie Gênoise qui se décide à reconstruire le village, et à y faire souche. (3) — Rappelons en passant que c'est à cette période de notre histoire, que sont créées les deux premières compagnies françaises des gardes du corps — 1475 — et, dès le début du siècle suivant, en parlant de leur composition, nous y signalerons la présence d'un de nos compatriotes. — Trois ans avant la mort de notre bon roi — 1477, la ville d'Antibes lui avait porté plainte au sujet des dommages occasionnés aux cultures par les chevaux du seigneur de Tende, et demandé une indemnité pour « les deux bombardes rompues à défendre des galères Gênoises, » (4) attaquées par des pirates dans nos eaux de Cannes, et d'Antibes à laquelle nous envoyons du blé qu'elle nous paye « 5 florins par salmée ». Ce qu'il convient de retenir, c'est que d'après ces pièces d'archives, il est prouvé que cette dernière ville a bien souffert ; Antibes réclame franchise d'impôts

(1) Grâce au savant concours de M. H. Moris, archiviste du Département.

(2) *Archives d'Antibes, liasse* EE. 13. — 1469-1497 — 9 pièces.

(3) *Archives de Grasse* et de la *Préfecture,* n° 344.

(4) Arch. d'Antibes, A. A. I.

pendant cinq ans, pour pouvoir réparer ses murailles, et « veu le despourueu de harnoys, depodres et bombardes. » Antibes étant ainsi, que doit donc être Cannes !

René mort, dès 1480, Yolande duchesse de Lorraine revendique la possession de la Provence, tandis que Charles du Maine, comte de cette province, réclame l'investiture du royaume de Naples, belle occasion pour les turbulents et les mécontents de remonter à cheval et de guerroyer encore. Boniface de Castellane agite le pays, lève une troupe en faveur de la maison de Lorraine, et soulève ainsi la région de Draguignan et toute notre Viguerie de Grasse. Toujours fidèle, Antibes résiste à toutes les sollicitations, et mérite encore ainsi la reconnaissance de son souverain. (1). Pris entre deux feux, Canoïs est nécessairement occupé, tantôt par les partisans de Lorraine, tantôt par ceux de Provence ; (2) de même pour nos îles, la tour de St-Honorat et le Château de Cannes, qui ne sont évacués par les troupes qu'en 1485 ; le roi est obligé de donner l'ordre qu'on les rende à l'abbé commendataire, et c'est vers la fin de ces troubles, de ces allées et venues perpétuelles que nait à Arles, en 1487, le grand savant, l'auteur de tant d'ouvrages considérables, le professeur des novices de Lérins, *Denis Faucher*. Son principal titre de gloire est le recueil des *Annales de Provence*, comprenant V livres, dont le premier seul a été traduit par Claude Terrin, ancien conseiller au siège d'Arles. (3) —

Cependant, bien qu'ayant fait retour à Louis XI — en 1481 — notre belle Provence n'est en réalité réunie à la couronne que sous Charles VIII, en 1487, la même année où vient de naître Faucher. Malgré la pauvreté de nos archives locales à cette date, nous savons par celles du voisinage que l'on commence à fonder près de nous des écoles, et que vers l'année 1490, une riche Niçoise, la dame Tombarel, donne à notre abbaye un beau buste de Saint Ayoul — ou Saint Aigulfe, — et aussi l'arrivée à Lérins d'un riche reliquaire de Saint-Honorat, disparu sous la Révolution. Nous ne croyons pas que Canoïs « entouré d'un mur percé de trois portes à pont levis » (4), qui commence à peine à s'étendre le long du rivage, ait alors plus de 100 à 150 maisons, quand un tabellion de Grasse nommé Louis Bompar appelle cette fois des gens de Menton pour repeupler Cabris — 1er mars 1496. — De même pour Auribeau, Mouans, — en 1497, — et Vallauris quelques années après. Comme à toute accalmie, la vie de progrès recommence. Mougins, Mons, St-Jeannet s'agrandissent, élèvent ou achèvent leur église ; « Saint-Césaire s'étend hors des mur,

(1) Archives d'Antibes.

(2) Le nom d'*Aynesi*, est signalé à cette date — 1482 — par Tisserand. Hist. de la Cité de Nice. T. 1 ; p. 304. Probablement un ancêtre du conseiller municipal de Cannes, en 1901.

(3) Une belle copie — vol. pr in f° de 210 pp, — se trouve à la Bibliothèque d'Aix, dans le fonds si riche cédé par M. de Méjanes, et si savamment entretenu par M. Aude.

(4) Ph. Pinatel. Quatre siècles de l'Hist. de Cannes ; pp. 15 et 16.

Vence aligne ses rues des Arcs, ouvre le portail de la tour, édifie : places, fontaines, canal pour les eaux, pendant que les Villeneuve bâtissent leurs châteaux. » (1). A Antibes cependant la communauté voyant les seigneurs — Villeneuve et Marguerite de Grimaldi — empocher tous les revenus du bourg sans faire aucune réparation à l'église qui menace ruine, s'obstine à ne pas contribuer aux travaux s'ils sont entrepris ; mais une transaction met fin heureusement à cet état de choses, le 8 février 1499. (2).

Dès cette seconde moitié du xve siècle, le roi de France sent bien les grandes réformes qu'il y aurait à faire, et Commines est absolument net à ce sujet dans ses mémoires : Louis XI dit-il : « desiroit fort qu'en ce royaume on usast « d'vne covtvme, d'vn poids, d'vne mesure : et que toutes ses coustumes fus- « sent mises en Français en vn beau livre pour euiter la cautelle et pillerie des « Aduocats qui est si grâde en ce royaume que nulle autre n'est semblable et « les Nobles d'iceluy ledoiuêt bien cognoistre ; « (3). Texte formel permettant de se faire une juste idée de la façon dont on entend la Justice, ici comme en tout le royaume. *Quant à l'unification des poids et mesures, il est exact que cette idée est émise quatre siècles avant la Révolution !*

Nous allons entrer maintenant dans un siècle où nous trouverons des faits particuliers et précis, de plus en plus nombreux, et par suite de plus en plus intéressants pour notre sujet.



(1) Tisserand, loc. cit. T. 1 ; p. 308.

(2) *Arch. d'Antibes. Inventaire sommaire.*

(3) Mémoires de Messire Ph. de Commines — Paris-Le-Mur — MDCXV ; p. 213

CHAPITRE VIII

Temps Modernes
Lérins et Cannes
Les Guerres de Religion



CHAPITRE VIII

Temps Modernes.
Lérins et Cannes.
Les Guerres de Religion.



Ès le début du XVIe, notre petite communauté commence à s'émanciper, à s'accroître même un peu tandis que diminue lentement l'influence de Lérins; à la fin, auront même déjà disparu certains droits seigneuriaux, et quelques usages de la féodalité. Sous Charles VIII et Louis XII, les jours de Cannes s'écoulent paisiblement, relativement ; mais les guerres d'Italie n'y occasionnent que l'éternel passage de troupes, auquel nous sommes soumis dans tout le cours de l'histoire. « A cette époque cependant, il y eut une certaine agitation des esprits, mais c'est à la Réforme qu'il faut l'attribuer, et surtout à l'opposition très vive faite aux idées nouvelles par les moines de Lérins, alors encore très peuplé, quoique dans sa période de décadence. Il n'en alla pas de même sous le règne de François Ier, car la longue lutte entre ce roi et Charles-Quint se fit sentir en Provence, et à Cannes même, qui fut le théâtre des plus sérieux évènements » (1). Essayons donc, à l'aide de nos archives, de celles de nos voisins, des comptes trésoraires du temps, des auteurs locaux, et de nos recherches dans les actes notariés, de réunir et de grouper ce qui aura quelque importance. Plus nous avançons, plus la bourgade palpite au sein maternel des vieilles archives, et bientôt vivra réellement le petit enfant qui, après une jeunesse agitée, va s'épanouir dans l'âge mûr sous nos yeux.

Une convention passée en janvier 1501, à la chapelle de St-Sébastien

(1) Ph. Pinatel, loc. cit. ; p. 20.

entre le seigneur de Cannes et la bourgade, nous donne les noms de nos consuls et de quelques notables : André Calvy et Guillaume Rostang, Jean de Rippa, Antoine Thémèze, Isnard, Dalmas, Robaudi... tous noms que nous reverrons souvent dès lors.

Puis voici Vallauris reconstruit la même année, avec sa place centrale, son église Ste-Anne, son Château, résidence de nos abbés, ses maisons formant un carré assez parfait d'après le plan de Jean André de Grimaldi, évêque de Grasse et abbé de Lérins. D'ailleurs Reynier Lascaris donne le 24 avril « à 70 chefs de famille le droit de rebâtir et d'habiter le village. »

Pendant cette résurrection de l'antique Vallis-Aurea, le comte Jean Boni de Castellane, de Canoys, épouse « jeune et honnête — honestam — Donat, fille de Pierre Rabbe, suivant l'acte passé le 8 juin 1502 par A. Tombarelly, retrouvé par moi chez Me Vial, notaire». (1)

Cependant nos armées battues à Cérignoles, sont obligées de repasser les Alpes au mois de janvier 1504, et l'on assiste, d'après les anciens historiens, « au spectacle d'effrayants météores célestes. » Sur ces entrefaites, le prince de Monaco dont la fille Marie avait épousé notre voisin Renaud de Villeneuve, baron de Vence, est assassiné dans une salle de son propre palais. Après ce meurtre, notre évêque de Grasse excite les Grimaldi d'Antibes, et nos seigneurs : de Villeneuve, de Grasse, du Bar, de Cormis. C'est une vraie levée de boucliers, pendant que 3000 hommes des milices de Grasse et de St-Paul partent d'Antibes contre Monaco. (2) Mais revenons à Vallauris. En quatre années tout est presque terminé et : « le 7 janvier 1505, Louis Isoard loue tous les fours pour 130 florins..., Etienne Curran arrente les moulins pour 40. » (3)

Le territoire du nouveau village — acte du 2 octobre 1506 — s'étend au nord jusqu'au chemin qui va vers les Encourdoules (4) ; à l'Est, jusqu'à la vallée voisine « Jayna » s'étendant jusqu'à la Maure — bois à l'Est de notre Californie moderne, cote 245 — ; au couchant, se trouvent toute la ville, ses faubourgs, prés et carrières ; (5) Chacun a le libre usage des eaux, fontaines et aqueducs, même pour l'arrosage, mais seulement deux jours par semaine : le mercredi, du lever au coucher du soleil, et toute la journée du jeudi jusqu'au vendredi matin. Bien entendu le prieur conserve : droits de passage, de leyde, de gabelle, ceux sur les poissons, salaisons, etc., *comme il est dû par le lieu de Canoys* dépendant de l'abbaye, (6) soit un demi gros par florin. Voici donc

---

(1) *Etude de Me Vial, notaire à Cannes* — 1903. — *Registre* 1502-1507, fe XXXJ.

(2) Tisserand. Hist. de Nice. T. II ; p. 12.

(3) *Archives de Vallauris,* et Allieïs, loc. cit. ; p. 274.

(4) Archives de Vallauris, et Allieïs ; p. 465. — « Cum itinere quo itur versus Cordulam. »

(5) Ibidem : « Totâ villâ et suburbiis ac plateis et carreriis ejusdem. »

(6) « Prout solvitur in loco Abbatiali Canoys. »

Vallauris administré dès lors sur le même pied que Cannes et Mougins. (1) Les rocs de nos coteaux, jusque là presque stériles, se défrichent ; l'olivier y reparait, mais les seigneurs ayant construit les moulins veulent forcer nos campagnards à pressurer chez eux les olives, moyennant toujours des droits abusifs et exorbitants qui élèvent vite des conflits comme celui de Vence avec Louis de Forbin — décembre 1510 — lequel prend rapidement mauvaise tournure : « domestiques moulinistes et étrangers armés d'épées, de brigandines, hallègres, piques, javelines, bâtons ferrés, ayant au milieu d'eux les nobles seigneurs et Laugier — un de leurs familiers — promènent pendant trois jours la terreur dans la ville... La force armée d'Antibes arrive ; on arrête les coupables. Le 6 janvier, nouvelle insurrection. » (2). Nice fournit de la poudre ; les vieilles murailles de Vence se hérissent de bombardes et de couleuvrines ; on ferme les portes, décidés à faire résistance, mais tout se termine vite, grâce au roi Louis XII qui prend la défense de nos voisins. Si les désordres continuent : « nous rejetterons de nos conseils les magistrats suspects, et nous en tirerons un exemple qui serve à tous, faisant bonne et briève expédition et justice aux pauvres habitans... et en outre prenons et mettons yceux manans et habitans dudit Vence, tant gens deglise que aultres sous notre garde spéciale » (3).

Autre convention la même année entre l'ordre de Cluny et notre évêque, au sujet de l'administration de Lérins : chaque religieux recevra six setiers de blé et dix-huit barils de vin, mesure de Canoys, et 200 florins de pension annuelle ; l'abbé a la garde de la tour et des *trois pêcheurs attitrés de l'île* qui reçoivent par ses soins nourriture et gages. (4) — Avec Vallauris : Mouans, Valbonne et Auribeau se reconstruisent ; grâce à la bienfaisante intervention des Grimaldi, c'est ici une résurrection générale ; Augustin réunit la Napoule à Lérins, et *répare aussi, en* 1512, *son Château de Cannes.* Ici, le joug de l'abbaye parait cependant lourd, et le 25 juillet de cette même année : « Hugolin de Rispe, juge-mage, (5) Jean Carriolis des marquis de Cève, arbitres des différents entre Augustin... et Cannes, par leur sentence ordonnèrent... que la

---

(1) Principaux noms relevés : A. Tombarel, Pellegrin, Daumas, Audibert, Cavasse, etc.

(2) Tisserand. Cité de Nice. T. II ; p. 18.

(3) Tisserand. Cité de Nice. T. II ; p. 19. — A Saint-Paul de Vence qui est si près du vieil évêché, j'ai retrouvé, en 1904, une très belle inscription de cette époque, avec les abréviations d'usage :

Dic. 5. M. MI.

signifiant que cette maison fut terminée le 5[e] *jour du mois de mai* 1511. La date se trouve en haut, à gauche de la porte, au-dessus de laquelle existent des armoiries très gracieusement encadrées, où nous croyons voir un lion sur champ d'azur (?) — Cette maison est près d'une fontaine datant de 1883.

(4) *Archives de Grasse. Série G. G.*

(5) Le vrai nom est : de Ruppo.

molture et fornage » de Cannes ne peut avoir lieu que dans les moulins et fours de l'abbé. — Il ne nous est pas : « loesible de faire fouler les bleds avec aultres « juments que celles du S. abbé » qui conserve « droict de pesche au canot et « aux filets dans la rivière de Siagne primativement a tout autre sauf a la fi- « choire, a la ligne et au bouiron. » L'abbé garde la Leyde pour le poisson frais ou salé à Cannes. Du 1er jour de l'Avent à Noël, et de la Septuagésime à Pâques, il a droit de prendre chaque jour : « 30 bugues — poissons du pays — « aux patrons qui vont a la pesche avec les buguières et ce successivement « aujourduy de lun et demain de lautre, a la charge de bailler deux patacs a « celui qui baille les dites 30 bugues et un boucal de vin toutes les fois qu'ils « font teindre lesdites buguières... la 4e partie des tons pris avec les trairis et « les autres poissons la 30e partie, et le droit de médier du poisson pris avec la « lumière, excepté des loups, muyous, escompènes et langostes la 35e par- « tie... etc. » (1). Pendant tous ces arrangements, Augustin, devenu depuis le 11 février aumônier du roi, est nommé conseiller clerc près l'Archevêque d'Aix par lettres du 20 avril 1513. Actif, adroit, notre Seigneur de Cannes passe bientôt au service de Charles-Quint qui le nomme évêque de Majorque. (2) Parmi la puissante noblesse entourant Canoïs, au début du XVIe siècle, signalons d'abord : *René de Savoie*, coseigneur de Cagnes, d'Antibes et de Villeneuve, hardi, juste et grand chasseur, premier possesseur du joli rendez-vous de chasse, près de la Colle appelé « le Gandelet » et qui porte encore, après cinq siècles, ses armoiries au manteau de la grande cheminée (3). Il a d'ailleurs droit de quarantaine, du Loup au Var ; Puis Nicolas de Grimaldi et le marquis de Cève ou Seva dont nous venons de parler, Honoré de Blacas, etc. Jean de Villeneuve-Thorenc commande le fort d'Antibes ; Gattières a dans son vieux castel François de Grimaldi dont la famille étend ainsi sa puissante main sur toute la partie Est de Cannes. Au nord, c'est Bertrand de Grasse, sous-viguier de cette ville ; et toute la partie ouest de Canoïs est au pouvoir de notre seigneur Augustin qui, outre sa juridicition temporelle sur : Cannes, Mougins, Arluc, la Roquette et Pégomas, peut nommer ou destituer à sa convenance les officiers de justice de ces localités. (4) — Quant à Lérins, bien que l'abbé Allieïs trouve « exagéré la peinture plutôt triste et fort sombre qu'en fait le pape », il semble qu'il faille s'en tenir à l'opinion de ce dernier. — La copie d'une pièce (5) du 10 *janvier* 1514, que nous venons de retrouver, nous permet

(1) *Bibliothèque de Cannes. F. P. V.*

(2) Privé de ses biens par François Ier en 1524, il revient en faveur après le traité de Madrid, et meurt le 12 avril 1532, avant d'avoir obtenu son chapeau de cardinal.

(3) H. Moris. « Au Pays Bleu ».

(4) Tisserand, loc. cit. T. II ; p. 6 et Allieïs. T. II ; p. 318.

(5) *Signalée* par *A. L. Sardou dans nos archives, liasse C. C.* 41, *retrouvée à F.F.* 6, *pièce* 11, *copie faite le* 26 *mai* 1780.

aussi de rectifier et de compléter certains détails des privilèges cités plus-haut. C'est le mardi 10 janvier qu'est passé cet acte, ou Hugolin — celui de 1512 — est appelé : « hugolin de ruppo docteur ez droits, conseiller du roy juge des pre- « mières apellations et des nullités ez comptes de provence et forcalquier ; » y figurent aussi : « Nicolas de Seva aussi docteur ez droits seigneur du lieu de « St-Tropés et de la valée de freinet diocèze de fréjus... et Excellant homme « messire honnoré laurens chanoine en l'église cathédrale de Grasse procureur ; » Augustin de Grimaldi, avec tous ses titres, « et prudente personne sr Jérome « Rusque savant en droit dudit lieu de Cannes. » — S'il est défendu aux Cannois de bâtir fours et moulins, le seigneur abbé est obligé; : « de garnir iceux « fours et moulins de fournier fournille meuniers et autres choses nécessaires « et faire bien et duement cuire le pain des habitans et moudre leur bled ases « depans. » Toutefois, si nous achetons notre blé à Grasse, on nous autorise à l'y faire moudre, puis porter la farine à Cannes ; si une inondation ou tout autre cause nous empêche d'user des moulins du seigneur, nous en choisissons d'autres « tout dol et fraude toujours cessant ». En cas d'apports nombreux aux moulins du seigneur, les Cannois auront toujours la préférence. Tout semble donc ainsi bien réglé, et cependant, jusqu'à la Révolution ce ne sera qu'un perpétuel litige !

Il y a alors dans le royaume trois compagnies de gardes du corps, de nouvelle création, comprenant chacune : 1 capitaine et un autre en survivance, 4, parfois 5 lieutenants, 1 aide-major, 10 sous-lieutenants, mestres de camp, 1 porte-étendard, 1 fourrier, 10 maréchaux de logis, 20 brigadiers et 1 commissaire ; un de nos compatriotes y figure comme sous-lieutenant mestre de camp, mais son quartier est bien loin du pays bleu... à Amiens.

L'année suivante, nouveau changement à Lérins, qui, par la bulle du 4 des calendes de février 1515 est unie à la congrégation du Mont-Cassin, avec « Avignonnet et le territoire de la Napoule. » (1) Il existe alors une lutte d'influence entre Clunistes et Cassinistes, ceux-ci soutenus par l'évêque de Grasse, et l'élément italien s'augmente trop à l'abbaye, au détriment des Provençaux. Lors des guerres d'Italie, et actuellement, c'est incontestablement un malheur pour notre contrée. — René comte de Villars est en ce moment à son château de Villeneuve, et les consuls de Vence viennent de lui porter en présent, le 8 mars 1516, cinq saumates de bon vin. De son côté, François Ier lui recommande de bien recevoir le duc de Savoie qui va traverser nos pays, se rendant à la Sainte-Baume. Les troupes d'Italie reviennent, et les environs de Nice subissent de graves dommages. Elles vivent sur le pays et nous imposent de rudes contributions.

---

(1) M. S. de D. Bon. « Avenioneti loci... et territorii de Neapola. » Lettres patentes de François Ier, du 20 avril 1515.

Tout est si peu réglé à Cannes, que voici en 1519, une nouvelle sentence arbitrale : « le seigneur abbé, tout en prélevant un droit sur le poisson, et celui de lods — un sol par florin sur les transactions immobilières — perd les droits de vente de vin dans Cannes, et de prélèvement des fruits sur la récolte, » (1) gros succès en somme pour nos libertés communales. Sartoux est encore presque inhabité, et quelques Cannois y achètent des terrains, ainsi qu'à Valbonne, alors que commence la première guerre de la Rivalité — 1520 ; — mais avant d'essayer de la suivre, en ce qui nous concerne, signalons l'acte de *prix-fait de l'église paroissiale de Cannes*, 14 *novembre* 1521, donné par nos syndics — ... Gavarot et Jacob Isnard, à Thadée et Benoit Nègre, de Biot, père et fils. Cet acte mentionne comme « probi viri Castri de Canoïs : Petrus Allieis et honoratus Raymund. » (2) Notre future paroisse devra avoir huit cannes de haut, être peinte à l'intérieur en blanc et en rouge, « comme celle de Roquebrune », et avoir une porte de 2 cannes de hauteur ; — soit 4 mètres, d'après Mistral. (3) Tant que dureront ces travaux, les ouvriers, logeront à côté, sans payer... et l'acte nous donne le nom de notre notaire public, à l'époque du roi Chevalier : Me Jean Raymond. — Tout cela est bien prévu par nos honnêtes Cannois..., mais ils ne comptent pas sur l'invasion du connétable, les guerres de la Rivalité, et les luttes religieuses, qui vont tout laisser en suspens pendant un siècle. — L'été suivant, Adrien VI, avec une escorte de 14 navires aborde à l'île *St-Honorat, le* 12 *août* 1522. Le pape se rend alors en Italie, venant de Tarragone, ne laisse à Lérins que des indulgences, absolument rien à Cannes, et c'est tout ce que nous retirons du passage du chef de la chrétienté parmi nous.

Dans la crise qui se prépare, nos côtes sont fort agitées. Villeneuve-Loubet est un vrai centre de commandement d'où le gouverneur de Provence, René de Villeneuve, fait rayonner tous ses ordres de mouvement. Il a déjà posté le sire de Laval à St-Laurent-du-Var. Grande activité à Villefranche ; et nous réclamons à Marseille l'envoi de marins. Ludovic de Malingre pousse avec vigueur les travaux des forts de Nice ; on lève des compagnies dans toutes nos vigueries, à Antibes, à Opio, etc., Le connétable de Bourbon va bientôt paraître ; mais avant qu'il envahisse notre sol, parlons un peu de ce qu'il va trouver sur notre promontoire.

Nous n'avons fait que dire un mot de notre antique chapelle du *Suquet* (4),

---

(1) Ph. Pinatel, loc. cit. ; p. 20.

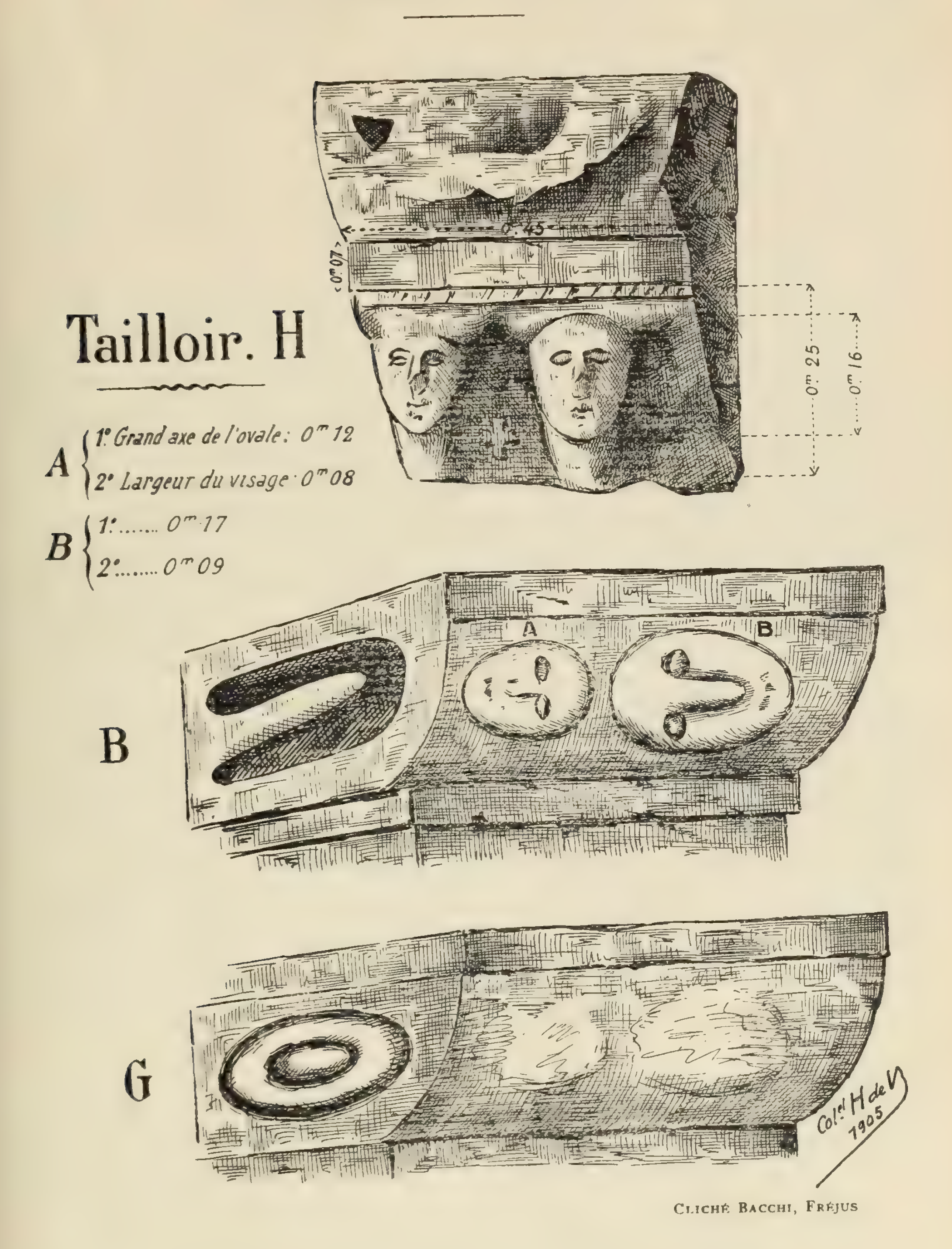
(2) *Archives de Cannes, D.D.* 1 ; *pièce* 1.

(3) — Ou 12 pieds, 10 pouces — *la Canne* étant variable, surtout dans le midi. Celle de Provence égalait 6 pieds, 5 pouces.

(4) Mot venant, croit-on, du monosyllabe celte « Suk » ou monticule. Nouvelle preuve à l'appui de notre thèse du Chap. Ier de cette histoire.

Sculptures Symboliques

à la Chapelle Ste-Anne, Cannes



CLICHÉ BACCHI, FRÉJUS

(DESSINÉ PAR LE COLONEL H. DE VILLE D'AVRAY)

pourtant très intéressante pour nous en ce sens, qu'après l'église St-Nicolas, *Sainte-Anne est au moyen-âge la paroisse de Cannes.* (1)

Quand Bourbon pénètrera en Provence, il y aura en effet près de quatre ans que notre bourgade aura projeté la nouvelle église, (2) mais cette vieille construction de style roman secondaire, en belles pierres de taille, domine notre bourgade depuis le XIIIe siècle environ. Le plein-cintre s'y rencontre en effet sous le berceau ogival, et M. le vicomte de Truchis a fait de l'édifice une savante description. Il y a signalé aussi de curieux *tailloirs* sur lesquels il convient de s'arrêter un peu. On y croyait voir des signes cabalistiques, mais en y regardant de plus près nous y remarquons tout autre chose. (3) Il ne faut pas oublier qu'aux yeux des anciens, ces représentations étaient des images saintes et nullement licencieuses. Le rendu du facies de droite est absolument voulu sous forme de phallus, ainsi que l'incroyable sculpture du côté. *Nous devons donc posséder ainsi dans cette antique chapelle de Cannes, des sculptures extrêmement rares ;* et selon nous, les têtes horizontales — A et B de notre croquis — sont, non pas une femme et un enfant, mais l'homme et la femme ; B. et G semblent s'expliquer d'eux-mêmes ; quant au talloir H, ce n'est pas Adam et Eve comme le pensait M. de Truchis, croyons-nous, mais le *symbolisme du mariage chrétien,* à cause de la croix placée entre les deux têtes. — Certaines murailles ont dû être élevées par les gens du connétable Charles de Bourbon, lorsque la flotte espagnole bloquait nos îles. A l'époque que nous allons raconter notre château était investi, et comme le pense avec raison M. de Truchis « les troupes de Bourbon s'y retranchèrent le plus fortement possible dans l'attente des évènements... On voit encore les trous des *hourds,* et les restes de cette haute muraille, jadis à deux étages fortifiés. » (4) Avec M. l'abbé Massa nous pensons aussi qu'après avoir détruit le pignon du portail du XIIIe siècle les gens du parti Sarde doublèrent ainsi le nombre des défenseurs, et qu'un chemin de ronde est alors établi à hauteur des toitures. Les courtines crénelées menaçant notre bourgade du haut de toutes les faces de l'église datent croit-on de cette invasion, « les occupants se méfiant des intelligences que la population Cannoise pouvait s'être ménagées dans le parti français, et ne comptant que sur leur audace et leur propre force. » (5)

Cette vieille chapelle va donc devenir un véritable poste militaire, et très

---

(1) Voyez pour les détails. H. de Ville d'Avray « Anciennes églises de Cannes » communication de 1905 à la Société des L. S. et A. des Alpes-Maritimes.

(2) Qui ne sera pourtant commencée qu'en 1627, un siècle après, à cause de toutes ces guerres.

(3) Dans le genre des sculptures de Nimes, Nantes et Niort, etc. — Voyez *M. Luc de Vos. Documents phalliques.* Journal l' « Intermédiaire », 20 sept. 1904 ; p. 423.

(4) *Vicomte de Truchis. Notice M. S.* — voyez plus loin notre traduction du livre V de *Denys Faucher.*

(5) Vicomte de Truchis ; et *M. Massa. Notice du* 18 *avril* 1901.

bien fortifié. (1). Maintenant que nous connaissons le terrain, suivons le manuscrit de Denys Faucher, que nous avons essayé de traduire et d'interpréter. (2)

Dès le début de l'invasion, Bourbon propose à Charles-Quint et à Henri VIII d'entrer en France par la Provence, « de remonter le Rhône en s'emparant des deux seules places fortes qu'il doit rencontrer, Monaco et Marseille, de marcher sur Lyon..., et d'arriver en quatre mois à Paris. » (3) Sans détailler la route suivie par le traître — ce qui rentre bien plus dans le cadre restreint de notre sujet, — le grand historien expose ainsi la situation, à la date du 7 juillet 1524 : Bourbon est entré en Provence « avec une armée de 18.000 hommes que devaient rejoindre bientôt 6 ou 7.000 hommes au plus. » C'est 22.000 qu'il faut dire, avec Tisserand, et cela, d'après les propres mémoires de P. de Cormis ; et le chiffre de 60.000 cité dans le M. S. de notre moine de Lérins est sûrement exagéré par la peur d'abord, puis par la difficulté qu'avait notre religieux, quoique contemporain, d'obtenir des renseignements exacts, enfin, parce que jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, aucune armée n'atteignit pareil chiffre. Suivons maintenant le récit de notre moine « Bellum Borbonicum ». Ancien grand-maître de la cavalerie ; Prince de la maison royale, le connétable combat maintenant pour l'empereur Charles, avec Pescaire comme lieutenant « cum Pescario legato. » Or, Ferdinand François d'Avalos, marquis de Pescaire, est un des plus habiles capitaines de Charles-Quint. Nous allons donc avoir affaire à forte partie. Encore que bien faible, le pays saura leur tenir tête. Bourbon traverse donc « les Alpes au col de Tende, avec mille cataphractes (4), mille cavaliers plus légèrement armés et 60.000 fantassins. (5). » Près du Var restent Antoine Lascaris avec son fils Honorat, « Honoratus Bolaeus ex Grimaldis », avec ses trois fils, Nicolas d'Antibes avec les deux siens, Antoine de Villeneuve et son frère Etienne, Jacques de Grasse et son fils Claude... » — Tandis que l'armée stationne près du Var, Raphaël de Cormis qui, malgré ses 86 ans vient de relever les remparts de Saint-Paul, Bovet et son fils Pierre, Honoré Arbaud, Aymar de Villeneuve, Pierre Lascaris de Châteauneuf marchent à l'ennemi. Ayant ainsi 300 soldats, tant vétérans que chasseurs : « de Cormis accourt à Bibace » — Rocher à pic près de Breil — « où il reçoit encore cent Alpins ; fond sur les derrières de l'armée de Bourbon à travers les replis sinueux des montagnes, détruit bon nombre d'Allemands de marque et re-

---

(1) En dehors des troubles, les Cannois y entraient par la petite porte de la façade Nord, et le seigneur abbé, par le Château.

(2) Dionysii Faucherii Monachi Lerinensis et civis Arelatensis — Annalium Provinciæ — Liber Quintus — Manuscriptum. MDXXI ; p. 118 et seq. (*La Mejanes, copie du texte complétée grâce à l'obligeance de M. E. Aude.*)

(3) *Guizot. Hist. de France. T.* III ; *p.* 69.

(4) Cavaliers armés de la cotte de maille couvrant tout le corps, nom dérivé du grec.

(5) Chiffre inexact, comme nous l'avons dit.

pousse l'ennemi. » Tel est le récit de Faucher. Recherchons maintenant la marche du traitre. Le connétable vient de Coni et du Mont-Grande, passe à l'Est des sources de la Roya, au rocher indiqué *Rocca Borbon*, sur une carte italienne de 1705, que j'ai eu la bonne fortune de retrouver ; atteint la Roya par Madonna di Fontana, la Briga, descend sur Saorge et Breil — écrit alors Broglie ou Broil, — mais, devancé au col de Tende par Raphaël de Cormis venu de Vence, subit près de Breil l'échec dont nous parlons. Mais, reprenons notre traduction : « Hostes primis castris Rocam Celeriam, secundis Espelium venerunt... » Nous en concluons, que marchant sur Nice, l'armée du connétable *ne peut passer que par le col de Braous, aux flancs très escarpés* « Rocam celeriam » — entre Lucéram et Sospel, à 1008 m. d'altitude. —

C'est son premier camp. Il descend de là la vallée du Paillon, et campe à Peillon « Espelium », un peu à l'ouest du Mont-Agel, avant d'atteindre Nice, son premier objectif. Nos forces se sont alors repliées à Saint-Martin-du-Var, où elles reçoivent un renfort de mille piétons, formant ainsi cinq compagnies — enseignes dans le M. S. — de 300 hommes chacune. (1) « Sous Nice, Bourbon forme six camps, attend la flotte pendant quatre jours, la reçoit venant de Monaco. Survenant à l'improviste, Carcès s'empare d'Augustin de Grasse, abbé de Lérins, qui est condamné aux galères ; (2), » probablement sur des soupçons plus ou moins justifiés. La suite de ce texte fort peu connu — est pour nous très important puisqu'il nous prouve que *la flotte française de l'amiral La Fayette et d'André Doria se réunit à Cannes* : « Classis vero Gallica ad Portum Oxibium se contulit... » — Bouche et Faucher sont assez d'accord sur le nombre de nos vaisseaux, soit 30 à 33 navires : « 20 grands, 10 longs, et beaucoup de petits » d'après celui-ci : « 10 galères, 12 vaisseaux, 6 galiotes, 4 caraques et un galion » suivant celui-là.

Presque d'égale force — 35 navires et beaucoup de barques — la flotte ennemie débarque, le 7 juillet, sur le rivage de Nice, huit pièces de canon et un millier d'Espagnols. La nôtre l'attaque en flagrant délit de manœuvre, lui coule trois navires, et la rejette sur Monaco et Gênes. Trois jours après, bien que sous le canon de notre flotte victorieuse, Bourbon passe le Var et reste jusqu'au 20 juillet à Saint-Laurent, attendant pour s'avancer que notre région soit à peu près soumise jusqu'à l'Estérel. — Cagnes, Vence, presque dépourvues de défenseurs, tombent de suite en son pouvoir ; il aurait eu dans cette affaire un cheval tué sous lui, d'un coup de canon, (3) d'après Sardou, mais le manuscrit de Faucher n'en parle pas. En somme, d'après les mémoires de son propre fils, Raphaël de Cormis fait : « moult grand carnage » dans la division

(1) *Louvet.* 3e vol. d'après le *M. S. de Pierre de Cormis*, fils de Raphaël.

(2) Denys-Faucher : « Captus ad triremos damnatus est ».

(3) A. L. Sardou. Notice historique sur Cannes ; p. 86.

de Pescaire, à son passage du gué de Gattières, et prend position au château de la Gaude, au sud de Saint-Jeannet avec ses troupes renforcées d'environ 2.000 hommes : « on fit ainsy merveilleuse ruine, et plus de cent attaques tant à l'aller qu'au retour de Bourbon. » (1) Et cette citation d'un témoin oculaire contredit l'opinion de H. Bouche, prouvant que nos milices n'ont nullement fui sans combattre. (2) J'ai retrouvé trace dans les archives d'Antibes (3) de la plus grande activité en ce moment — : De plus « on adoube les ponts-levis, on garnit d'épines les créneaux avant que les Espagnols *vengussan ;* on creuse des citernes,... jamais on n'avait vu pareille défense. » (4). Malgré tout, après Saint-Laurent-du-Var, Villeneuve et Antibes sont enlevées ; puis Grasse, Canoïs et les Iles de Lérins. Dès le 20 juillet 1524, Bourbon est maître de toute notre contrée jusqu'à la Siagne ; le 26, il arrive sous Draguignan. Lérins « où les populations voisines ont déposé beaucoup de vivres et d'argent,» comme le rapporte Denys Faucher, est pillée par la flotte ennemie, et Bourbon s'empare ensuite de la forteresse de *St-Tropez*, de *Breganson* — l'antique Pergantium d'Etienne de Byzance, château-fort dans un îlot, entre St-Tropez et Toulon — *Pomponiana* — ancienne ville romaine au S. O. d'Hyères, entre Carqueyranne et Al-Manar — ...et avec 1.000 fantassins de la ville de Toulon.

On avait conseillé au connétable, notamment Pescaire, de suivre le bord de mer pour pouvoir être plus aisément secouru par la flotte ; il préféra employer la route militaire, et ce fut « l'origine de leur dissentiment » (5). Les nôtres alors se fractionnent par groupes, comprenant chacun : le commandant, 2 capitaines, 2 lieutenants, 200 fantassins, 50 piquiers, 30 frondeurs, et 20 nobles à courte épée — viginti nobiles ense brevi, — et ces dix fractions de gens résolus, s'embusquent de place en place, à mille pas les uns des autres pour pouvoir plus facilement se porter secours, excellente formation dont Bourbon ne tardera pas à ressentir l'effet, d'autant qu'il vient déjà de laisser 300 hommes sous les murs d'Antibes. Tout notre pays est alors mis au pillage : Cannes, Lérins et bien des villages de la côte, et H. Bouche soupçonne forte-

---

(1) Mémoires de Pierre de Cormis. Tisserand, loc. cit. ; p. 47.

(2) Voici, d'après *Faucher, — La Mejanes — Manuscrit n° 760 ; p.* 120, les noms de ces glorieux défenseurs contre le traître à la Patrie : Pontevès, Castellane, Villeneuve, Forbin, Puget, Sabran, Glandeves, Vintimille, Simiane, Blacas, Brancas (Arcusii... ??) Agout, (Aurasonii...??) Valavoire, Astoüard, Gombert, La Tour, Lancelin, Fossard, Barras, (Requistonii...?) » En tout 300 cavaliers, dont 100 venus d'Arles, 2000 fantassins sous les ordres de Carcès. — *Noblesse d'Aix :* « (Nasius...?) Matheron, Durand, Seguiran, Coriolis, Garde, (Escalius...?) Chesne, Tressemane, (Pererius...?), Clapier, Gaufridi, Arbaud, Gantelme, (Rascassius...?), Garnier, Guiraud, Guiramand. » — *Noblesse d'Arles :* « Fossé, Maillane, Alba, Varadère, (Aqueria...?), Lestang, d'Arles, Castillon, Quiqueran,... et beaucoup d'autres. »

(3) *Archives d'Antibes. B.B.* 1.

(4) *Tisserand.* Cité de Nice. T. II ; p. 36

(5) Denys-Faucher. M. S. p. 120

ment Augustin de Grimaldi, d'avoir prêté les mains au pillage de St-Honorat. Après Antibes, Bourbon établit « son 2e camp, à Grasse, le sixième à Fréjus, le neuvième à Draguignan, le dixième à Lorgues, le onzième à Cotignac, le douzième à Brignoles » (1)... On suit donc ainsi pas à pas la marche du connétable, promenant sur nos rivages son grand étendard de taffetas jaune semé de plusieurs cerfs et d'épées flamboyantes brodés sur le champ ainsi que le mot « Espérance » écrit en plusieurs endroits, comme le spécifie dans ses mémoires Messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme. (2).

Il va sans dire que l'ennemi impose partout de lourdes contributions que souvent, comme au Luc, on est dans l'impossibilité de payer, ce qui motive de nouveaux pillages. Entre temps, François Ier vient par sa lettre du 20 avril, de réunir Lérins à la congrégation de Ste-Justine ; et tout le mois de mai 1525 se passe pour notre région dans une inquiétude générale. La guerre, mère des gros impôts, contraint vite nos Etats de Provence à convoquer le ban et l'arrière ban, à lever des troupes, à exiger les efforts, les dépenses nécessaires. On lève donc un homme, de quatre en quatre maisons ; chaque feu est imposé de deux florins, impôt dont ne sont pas dispensés les gens d'église.

Cependant François Ier vient de franchir les Alpes ; battu à Pavie et prisonnier après sa défaite, le *roi chevalier est forcé de relâcher à Lérins, et passe au monastère la nuit du* 21 *au* 22 *juin* 1525. Il ne le quitte que pour être conduit en Espagne ;... et bientôt la guerre recommence dès que le roi est remis en liberté après le traité de Madrid. Lautrec est mort de la peste ; Doria passé au service de Charles-Quint, et tout nous semble contraire encore. Ici, les levées sévissent de plus belle en 1528, et le roi François Ier réhabilite Augustin de Grimaldi, par des lettres où Charles-Quint, étrange ironie, est traité de « très cher très aimé frère et cousin l'élu Empereur roy des Espagnes... », et le 22 novembre 1529 « le sieur de Monaco » est réintégré bel et bien dans son évêché de Grasse. (3)

Nous avons laissé Bourbon assiégeant Marseille pendant 40 jours, mais sans succès. Forcé de battre en retraite, le retour est piteux. Les troupes du maréchal de Chabannes le poursuivent l'épée dans les reins, puissamment aidées par nos bons Provençaux du reste, surtout dans l'Estérel, où il subit de grosses pertes, le terrain étant si propice aux embuscades ; il est enfin rejeté en Italie, mais n'ayant plus que : « 7.000 fantassins et 800 cavaliers, misérables restes de cette puissante armée. Cette malheureuse expédition lui a coûté

---

(1) Savoir : *Col de Braous.* « Rocam celeriam » 1er camp ; *Peillon* et *Nice* « Espelium », 2e camp ; *St-Laurent-du-Var*, 3e ; *Antibes*, 4e ; *Grasse et Cannes*, 5e ; *Fréjus*, 6e ; deux autres camps, 7 et 8 ; *Draguignan*, 9e ; *Lorgues*, 10e ; *Cotignac*, 11e ; *Brignoles*, 12e, etc.

(2) *Leyde — chez Sambix, à la sphère* — 1699 — Ire Partie. T. V. ; p. 242

(3) *P. Cresp. Hist. M. S. de Grasse. — Gallia Christ.*

10.000 fantassins, et 200 cavaliers sur 1.000. » (1) — Et si l'on n'avait de fortes raisons de croire à l'exagération considérable des mémoires de Benvenuto Cellini, il faudrait admettre que le connétable de Bourbon serait mort en combattant, frappé par un projectile lancé par ce grand artiste, étonnante figure d'aventurier et de cynique ; le fait ne doit être accepté croyons-nous que sous les plus grandes réserves. Ce qui semble au contraire plus certain et de premier intérêt, ce sont les détails ci-dessous, fort curieuse peinture que nous extrayons des mémoires du Duc Henri II de Guise, et qui les terminent : « En sortant du château de Gayette, l'on me fit voir le corps de Charles de « Bourbon, qui est debout dans une quaisse vis-à-vis de la chapelle, appuyé « sur un bâton de commandement, avec son chapeau sur sa tête, botté et re- « vestu d'une casaque de velous vert avec du galon d'or ; il est fort bien con- « servé. Il estoit de fort belle taille et des plus grands hommes de son temps ; « l'on remarque tous les traits de son visage, et il paroist d'une mine fort « fière... » (2)

De cette époque, il y a peu de renseignements sur Cannes ou Antibes, dans les archives régionales. Nous y avons cependant trouvé un curieux cahier (3) dont la couverture est chargée de nombreux essais d'écritures diverses du temps, distractions probable d'un scribe désœuvré ; en voici le singulier titre : « 1531 : Lo libre de las ordenans des conseills de la pnt ville Dan- « tiboul del sindegat dela honorables homes Anthi Maura Johan tenier An- « drieu Rostand et laurent (...?) De lan mil VCxxxj. » — Sur ces entrefaites, Augustin de Grimaldi meurt subitement à Monaco, le 12 avril 1532, empoisonné par son entourage, d'après le dire de certains écrivains, et le baron d'Oppède, Maynier, veut imposer ici l'abbé Jean Olivier ; celui-ci s'installant fortement dans l'ancienne église et dans le monastère, est contraint de lutter contre le candidat que lui oppose le seigneur de Villeneuve-Loubet. Avec l'aide de soldats recrutés à Cannes et à Ste-Magruerite, Olivier en est réduit à faire enfoncer l'entrée de la vieille tour, où s'est retranché son compétiteur. Il n'y trouve que trois pauvres moines qu'il chasse aussitôt (4), et met alors sous le séquestre les biens des religieux. —

Vers cette époque, Rabelais se rendait à Rome, et plusieurs auteurs — —dont P. Sénequier — le faisant passer par Grasse, il est permis de croire que le célèbre écrivain traverse Canoïs vers 1533, probabilité qu'il fallait noter

---

(1) Denys Faucher M. S. ; p. 122 : « 7000 peditum 800 equitum miseris potentis exercitus reliquiis, decem peditum millia, ducentos supra mille equites absumpsit infœlix expeditio.

(2) Mémoires de M. de Guise. Livre v ; p. 794. — Paris, chez Edme Martin, au soleil d'or et Sébastien Mabre — Cramoisy — aux Cigognes. Rüe S. Iaques. M. D. C. LXVIII.

(3) *Archives d'Antibes. BB.* I.

(4) Extr. de l'abbé Tisserand.

au moins, avant de poursuivre le récit de l'invasion qui, après trois années de répit et de préparation, va reprendre de plus belle. — En Italie, nos troupes ne sont guère heureuses ; d'un autre côté Charles-Quint après son échec devant Metz, entre personnellement en Provence, trainant à sa suite une armée considérable pour l'époque — plus de 45.000 hommes, tant Espagnols qu'Italiens et Allemands (1536). — Le 20 juillet, l'Empereur pénètre dans Nice par la rue Peirolière, entre à la cathédrale et se rend au château. Nos vaisseaux reviennent alors à la hâte sous *Antibes* que défendent les 2.000 hommes de Raphaël de Cormis, glorieux vieillard qui périt sous ses murs ; et, après avoir coulé deux galères de Doria, cette place, malgré son héroïque défense, *est prise et livrée au pillage le* 25 *juillet* 1536. Manquant de troupes, le connétable Anne de Montmorency crée la famine sur nos rivages, et fait le vide : « détruisant les récoltes, les fourrages, les provisions de toutes sortes, mettant le feu aux villages, aux bourgs, aux villes, aux églises même. » (1). Tout le pays est dans la désolation ; et pourtant, malgré ces calamités, ne voit-on pas l'évêque de Vence refuser de contribuer (2) au payement de 4.000 écus pour le clergé, et 2.000 pour la noblesse, sommes que nos communautés réclamaient pour le remboursement de certains offices. (3) Toujours le mauvais vouloir — comme en 1448, comme en 1406. Tel est, chez certains, le patriotisme de l'époque. (4) — Resté seulement huit jours à St-Laurant-du-Var, le temps de laisser ses forces traverser le fleuve, l'empereur semble cette fois si sûr de son fait qu'il distribue d'avance à son entourage : châteaux, villes et gouvernements des provinces. (5) — C'est maintenant le tour de Canoïs, dont il s'empare aisément, cela va sans dire. D'après la tradition locale, après le pillage habituel, l'Empereur « aurait logé dans une maison du Suquet qui a été démolie et remplacée par le nouvel hôpital ; « (6) mais nous n'en avons pu trouver confirmation positive. Précédé de 6.000 lansquenets et d'environ 2.000 cavaliers, Charles-Quint quitte notre bourgade et marche sur Grasse. Il n'y trouve que des ruines, « le comte de Tende, gouverneur de Provence ayant fait démanteler et brûler cette ville » (7). L'Empereur traverse auparavant Fréjus. Près de la tour du Muy, cinq gentilshommes de Provence et quelques campagnards ré-

---

(1) Tisserand — et Sardou — loc. cit. ; p. 88.

(2) En 1537, soit six mois après.

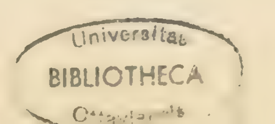
(3) Le fait est constant ; voyez le Mémoire de 1787, du célèbre Pascalis. De plus M. de Grignan avait levé une imposition pour payer 2000 hommes.

(4) Ne lit-on pas dans les Etats de 1539, après qu'on eut envoyé des gentils hommes pour exiger l'argent de la Noblesse : « Sur quoi délibéré que les Procureurs du Pays et des Commu- «nes de St-Paul-de-Vence... feront contraindre ceux qui ont été commis à exiger ledit « argent, par voie de Justice, si besoin est... etc. »

(5) *Gaillard*. Hist. de François Ier. — Sardou, loc. cit. Ibid.

(6) Ph. Pinatel, loc. cit. ; p. 24.

(7) Sardou. Notice sur Cannes ; p. 89.



solus tendent une embuscade, prennent pour l'empereur un seigneur richement habillé, le tuent et se replient à la hâte dans la tour où, après une résistance acharnée, car il y va de leur vie, ils sont bientôt faits prisonniers et pendus sans forme de procès. Celui qu'on avait ainsi pris pour l'empereur était le fameux poëte Garcilaso de la Vega, le Pétrarque espagnol, surnom rappelé par Sardou ; il avait alors 35 ans à peine, lorsque la mort vint le surprendre dans notre poëtique contrée . . . .

Pour ne parler que du retour, le seul qui nous touche de près, on est d'accord pour reconnaître combien nos montagnards de l'Estérel, du haut de leurs redoutables rochers, harcèlent et déciment positivement l'armée impériale. Et voici donc le grand empereur prenant à Cannes une de nos barques pour le rapprocher de Nice, et éviter peut-être de nouvelles embuscades si facilitées par les forêts nous séparant d'Antibes. Peu après du reste, la trève signée à Nice met fin aux hostilités. On est en grande partie redevable de cette paix, à l'intervention du pape Paul III qui, du couvent des franciscains de Ste-Croix (1), ménagea l'entrevue entre François Ier alors installé à Villeneuve-Loubet (2) et son puissant rival, en ce moment à Villefranche — juin 1538. — Arrivé le 19 mai, François Ier demeure environ six semaines dans ce vieux castel de Villeneuve-Loubet, ayant à ses côtés : son fils Henri — depuis Henri II, le cardinal de Lorraine, le roi de Navarre Antoine de Bourbon et la sœur de Charles-Quint, la reine Eleonore. Du reste, afin d'obtenir l'entente, le roi de France se rend à Nice, les 2 et 13 juin, afin de conférer avec le médiateur, le pape Paul III. — Qu'on n'aille pas croire cependant que de pareils troubles aient arrêté un seul instant les discussions intestines, car le monastère de Lérins poursuit avec âpreté son procès contre les anciens curés de Cannes (3), et celui de Raphaël Crespin contre le clavaire de notre bourgade. . . . .

Ainsi donc, pendant le cours des grands évènements résumés ci-dessus, *Lérins et Cannes abritent : celle-ci, l'Empereur Charles-Quint ; celle-là, le roi François Ier*. Les armes à la main nos courageuses populations ont disputé le terrain pied-à-pied, vu brûler récoltes et villages, tandis que pénétraient au vieux Château-franc, les chevaliers aux épaulières et brassards damasquinés d'or, aux resplendissantes cuirasses recouvrant leur haubergeon, portant lances imposantes et immenses éperons à leurs solerets articulés. Nos pauvres caslans, le buste à peine couvert de leur « Jacque » en peau de buffle ont vite été écrasés, fuyant au milieu des viretons des arbalètes à cric qui s'entrecroisent dans l'air. Les redoutables masses d'armes ont fendu leur chapel de fer, semant la mort de tous côtés. — En vain le puissant empereur, à l'armet étin-

(1) A Nice, quartier des Beaumettes.

(2) Avec 1600 chevaux et 6000 fantassins. *H. Moris*, « Au Pays Bleu » ; p. 106.

(3) Voyez *M. Mireur, archives du Var*, série B. 254, f° 68, v°, — et d° f° 156 v°.

celant empanaché de longues plumes a-t-il gravi le Suquet et franchi les monts de l'Estérel. C'est en vaincu qu'il y doit revenir. Canoïs vengée voit encore s'apaiser l'orage et se sécher les flots de sang répandu. . . . .
. . . .

Malgré tout, le ciel reste bleu.
Et le flot d'émeraude use les rochers rouges.

***

Ce n'était hélas qu'une accalmie, car voici commencé le quatrième acte de cette incroyable pièce où les grands premiers rôles sont toujours tenus par les mêmes acteurs. Au moment où Grégoire Cortèse, de Lérins, reçoit son chapeau de cardinal, on reprend à Antibes les travaux de fortifications, toujours commencés, jamais menés à fond, faute de temps et d'argent. François Ier convoite toujours Nice ; il en va faire le siège, et casse d'abord — en 1542 — les lettres patentes d'union de Lérins au Mont-Cassin, puis interdit, et pour cause, d'y recevoir des moines étrangers. (1) Dès le mois de janvier 1543, les Ecossais sont à Vence ; les milices arrivent le 15 février à St-Laurent-du-Var, et le 20, l'artillerie débarque au Cros-de-Cagnes pour être aussitôt dirigée sur Nice. De son côté, Adhémar de Grignan, lieutenant général de Provence, combine sa flotte avec celle du bey de Tunis, Barberousse, pendant que campe sur le Var l'armée de François de Bourbon, duc d'Enghien. Gagnée d'avance au parti français, une partie de la garnison Niçoise, déserte et vient se réfugier à Antibes, puis : « le 5 juillet l'horizon se couvre des trois cents voiles de Barberousse... qui débarque ses canons devant Nice » (2), et ravage bientôt tout

---

(1) *H. Moris, archives des Alpes-Maritimes.* H. 64.272.

(2) Tisserand, auquel nous empruntons les détails qui suivent.

le littoral. Tous les hommes valides de Cannes et de Grasse sont déjà sur pied : Raymond d'Eoulx avec les milices de Grasse, Lascaris, Claude de Villeneuve-Vence, Gaspard Grimaldi d'Antibes « conduisant 1.500 hommes et singulièrement estimé de François Ier, noble Antoine Portanier de Cagnes, Léon Strozzi chef des volontaires de Provence, le seigneur du Bar renommé en vaillance, et autres. » (1) — Ici se place, dit-on, l'acte d'héroïsme d'une femme du peuple appelée *Catherine Ségurane* qui se distingue le 15 août à l'assaut du fort Sincaire « en abattant d'un coup de hâche un turc portant une enseigne ». Grâce au courage de tous, à l'énergie de cette Jeanne Hachette méridionale, la défense du château est héroïque ; mais la poudre manque, bien que Vence soit parvenue à en introduire « huit rups ». Le duc de Savoie arrivant alors avec 12.000 hommes de renfort, le siège est levé ; dans la nuit du 6 au 7 septembre Barberousse pille la ville, puis emmène sur ses navires 5.000 prisonniers. Après ce lever de rideau, notre gouverneur de Provence établit autour de nous un corps de 5.000 hommes, le 16 février 1544, pour s'opposer à la descente projetée par Charles-Quint, vers la Napoule. Nos affaires sont donc plutôt en baisse quand la bataille du 14 avril livrée à Cérisolles vient heureusement les rétablir, et, six mois après, les guerres de la Rivalité se terminent enfin, le 18 octobre, par le traité de Crespy. Il était temps, car au moment des négociations nous allions être pris entre deux feux par un autre débarquement à Antibes. Une des clauses du traité spécifiant que la France s'entendrait avec la Savoie pour le comté de Nice, cela amène la *Convention de Cagnes, ratifiée le* 6 *décembre* 1544. Par cet acte, la France a quinze jours pour évacuer entre autres villes : Guillaumes, Gillette, Tourrettes, Revest et Gattières, c'est-à-dire, toute la haute vallée du Var. — Aux Etats de Provence de la même année, sentant combien chacun doit alors payer de sa personne, nous supplions le roi d'abolir le droit de late moyennant une somme en deniers fournie proportionnellement par : « les Prélats, Gens d'église, Noblesse et communes du Pays... » ; mais, là encore on se heurte à des fins de recevoir ; l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Apt s'y refusent. Pour comble de malheur, voici la peste l'année suivante, et ce fléau dure encore quand l'un de nos compatriotes acquiert une célébrité réelle, quoique peu connue encore, et que signale une intéressante plaquette de M. Maurice Raimbault. Nous voulons parler de *Jean-Antoine Lombard, dit Brusquet, originaire d'Antibes, digne émule de Triboulet,* « mais que l'on dépouille trop souvent de ses facéties, au profit de ce dernier, son prédécesseur. » (2) D'après Brantôme, notre spirituel voisin : « a esté le premier homme pour la bouffon-

(1) Ibidem, Nice. T. II ; p. 45.

(2) *M. Raimbault* (*Maurice*), sous-archiviste des Bouches-du-Rhône : *J. A. Lombard, dit Brusquet, Viguier d'Antibes en* 1548. — Extr. du Bulletin Historique et Philosophique 1904. Tirage à part ; p. 1.

nerie qui fut jamais et qui sera ; ». — Ses premiers succès, en quittant Antibes datent de son séjour à Avignon où : « pour gagner la pièce d'argent » il contrefait le médecin au quartier des Lansquenets « desquels il tiroit grands deniers. Il en guérissoit aucuns par hazard : les autres il les envoyoit *ad patres* drus comme mouches... » (1) Le connétable de Montmorency l'apprend et le veut faire pendre. Mais le dauphin — depuis, Henri II, — sachant combien était plaisant notre Antibois, le délivre, en fait son valet de chambre : « et puis, ce qui estoit le meilleur, maistre de la Poste de Paris qui valoit de ce temps là ce qu'il vouloit, car il n'y avoit pour lors encore point de coches, de voitures ny chevaux de relay comme il y en a pour le jour d'huy. » Et Brantôme ajoute que, mettant la Cour en coupes réglées, il devint fort riche, fut soupçonné Huguenot et contraint de quitter Paris. Caché par Madame de Valentinois — en souvenir du roi Henri — il meurt peu de temps après. (2) — Ce qu'il y a de plus extraordinaire, ce sont les *lettres patentes de Henri II nommant Brusquet, Viguier d'Antibes* — 12 *avril* 1548, — fonctions très délicates que ce bouffon remplit avec tout le sérieux désirable, et l'auteur ajoute que cette curieuse nomination rappelle : « le mystificateur célèbre — Sapeck — devenant au XIXe siècle, du jour au lendemain un conseiller de préfecture remarquable, ou le légendaire Sancho Pança stupéfiant par son bon sens, ceux qui pour s'amuser, lui avaient confié le gouvernement de l'île de Barataria. ». . . . . . .

Depuis le traité de Crespy, on continue quand même à faire bonne-garde.., il faut prévoir un cinquième acte, et nous sommes payés pour nous tenir prêts ; aussi avait-on demandé de l'artillerie au comte de Tende, depuis trois ans. (3) Antibes panse ses blessures ; St-Paul-de-Vence relève ses remparts, le 22 février 1546, et comme, dès la paix, les Italiens recommencent à s'infiltrer à Lérins, on décide l'année suivante qu'en temps de guerre, ils devront aussitôt quitter St-Honorat. (4) Grâce à cette activité, la ville d'Antibes a repris son aspect accoutumé vers les mois de mars et d'avril 1552.

Peu après — 15 *décembre* 1556 — paraît le fameux *Arrêt du Conseil d'Etat, au sujet des biens roturiers ;* il importe beaucoup à la vie de nos populations, et mérite examen. On y lit notamment : « que tous et uns chacuns les biens roturiers acquis par les seigneurs et propriétaires des fiefs du pays de Provence, par prélation, achat, donation, échange ou autrement, en l'étendue de leurs dits fiefs et de leurs mouvances et directes, seulement avant le 15 décembre

---

(1) *Brantôme* (œuvres du seigneur de) — Londres 1779. T. VI ; p. 292, in f° ; et M. Raimbault.

(2) *Arch. des Bouches-du-Rhône. B.* 785, *f°* 117, *v°. M. Maurice Raimbault*, qui fait remarquer, d'après Mistral que : « Brusquet est le nom provençal du houx frelon (lat. bruscum)... probablement pris à cause du sel et du piquant de ses réparties. » Ibid. ; p. 7 ; et 37 du Bulletin ci-devant désigné.

(3) *Archives d'Antibes, BB.* 1.

(4) *Arch. des Alpes-Maritimes, H. Morris. H.* 65, — *anno* 1547.

1556, demeureront francs, quittes et immunes de toutes tailles et autres impositions. » Ceux acquis postérieurement à cette date, restent soumis à l'impôt, si l'on ne s'en affranchit pas, à l'aide de la compensation, précieux échappatoire pour purger le vice de la roture. » (1) Nos archives contiennent aussi une intéressante copie des lettres patentes d'Henri II — henri 2-II (sic) — roi de France, comte de Provence, forcalquier et Terres adjacentes, portant nomination de Michel-Darluc à l'office de Receveur du magasin à sel de Grasse, magasin tenu ouvert à Cannes, et ce poste lui est donné pour « ses sens, suffisance, Loyauté prudhomie Expérience et bonne diligence... » (2) — Trois ans après, grande assemblée capitulaire de Lérins, tenue le 27 février 1558 et présidée par Antoine Gordon. Cannes s'y fait représenter par Jérôme et Maure, Vallauris par un nommé Basile, etc. Il y assiste même le savant Denys Faucher, et le prieur de la Colle, dom Maxime. On y traite de tout : serment à l'évêque, argent du monastère, cherchant en un mot à bien sauvegarder les valeurs de l'abbaye.

Grasse est déjà riche, et le protestantisme y est influent ; d'ailleurs la Réforme fait de grands progrès dans les environs de Cannes, comme dans toute la Provence. Ainsi, à Castellane, les habitants conduits par les frères de Mauvans se rendent à Draguignan pour assister à une conférence. L'un de ces derniers, Antoine, se présente, mais « à peine eut-il paru, écrit César de Nostradamus, que le peuple le massacra, le sala, et le fit porter à Aix, où le lendemain il fut pendu et attaché sur un honteux et vilain gibet pour servir d'exemple à ses semblables. » (3) — Avec ces mœurs de sauvages, ces épouvantables passions des Guerres de Religion, tout espèce de progrès va de nouveau être ici suspendu. Devant les atroces représailles exercées, devant les alertes continuelles, les meurtres incessants, les guet-apens et les vengeances de toutes les heures, toute délibération d'utilité publique demeurera forcément lettre morte. Ces Mauvans — ou Malvans — dont les méfaits sont nombreux, sont alors domiciliées à Vence. Ayant des Adrets à l'ouest, les Malvans à l'Est de son terroir « Canes » comme on l'écrit alors, doit nécessairement bien souffrir d'un pareil voisinage ! Et l'abbé Tisserand : « Qui redira les horreurs qu'ils commirent dans les diocèses de Fréjus, de Riez et de Grasse... — A Antibes, ils renversèrent la croix élevée à la mémoire du valeureux Raphaël de Cormis... etc. » Ces de Malvans ne respectent rien pendant plusieurs années, et, au mois de juin 1562, voici venir encore de nouvelles bandes, à Vence, au Broc, à St-Jeannet, opérant ainsi sur les hauteurs, de préférence. (4)

---

(1) *Sénequier, Grasse*, 3e Ed. ; p. 213.

(2) Ses gages étaient de 50 livres. Acte donné à Blois le 21 février 1555.

(3) A. L. Sardou, loc. cit. ; p. 92-93.

(4) Tisserand. Hist. de Nice. T. II ; p. 63

Dans le parti catholique, c'est le *capitaine Mazin* qui conduit les milices de Grasse, qui ne valent guère mieux ; c'est la guerre civile dans toute son horreur. Grasse a déjà tant de réformés que, depuis neuf mois, la ville a dû réclamer un ministre protestant à la compagnie des pasteurs de Genève, et Paul de Malvans, après l'échec de la conspiration d'Amboise à laquelle il a participé, parcourt toute la haute Provence. Les désordres sont tels que le comte de Tende en est réduit à lever contre lui et des Adrets un corps de 6.000 hommes. (1)

On cherche alors par les édits de 1561 et de 1562, à faire la part du feu, à régler l'exercice du culte réformé ; vains efforts. Ces guerres impies continuent, et l'on se massacre sans distinction d'âge ni de sexe, comme à Barjols où des Adrets, Malvans et consorts jettent les prêtres dans les puits, égorgent 600 personnes en représailles de la tuerie de Tourves faite par les catholiques, et cela continue hélas ainsi jusqu'à la Saint-Barthélemy, où toutefois notre proche voisinage est un peu épargné.

Peu de temps après les édits en question, nait à Draguignan, en 1565, Esprit Fouque, fils de Balthazar, dont le grand-père, Honoré « chef d'une dynastie de prévoyants et de laborieux, était marchand de laine et collectionneur de seigneuries » selon l'expression de M. F. Mireur. (2) Il était ainsi devenu seigneur de la Garde-Freinet, et la vie de notre proche voisin, *ami du grand poëte Malherbe*, est instructive à bien des égards ; elle nous fournit aussi des renseignements précis sur les luttes des *Razats* — ou royalistes — et des *Carcistes*, au milieu du XVIe siècle, dans la montagneuse contrée bordant Cannes, à l'ouest, à huit ou dix lieues à peine. C'est une véritable résurrection que l'on doit ainsi à M. Mireur, le R. P. Bougerel « ayant à tort lancé dans la circulation historique notre Provençal, comme étant un Arnaud de Villeneuve ». — Ce qui nous importe de constater, c'est que, le 16 novembre 1579, Malherbe, alors secrétaire du Grand Prieur, se trouve à Draguignan, et ce dernier ayant ordonné de démolir « sur plusieurs points » certaines fortifications, il est à croire que Malherbe circule dans la région Cannoise également, pendant que Carcistes (3) et Razats se massacrent mutuellement et brûlent les châteaux. Il semble même prolonger son séjour parmi nous, et l'auteur pense que l'origine des relations amicales de Fouque-la-Garde avec notre poëte national, datent de 1581. Après un séjour à Paris, notre Provençal se trouve mêlé à l'échauffourée ligueuse de Brignoles et poursuivi pour ce fait. Sauvé grâce à l'intervention du Grand Prieur, le voici enrôlé dans la Ligue, levant une com-

---

(1) A. L. Sardou, loc. cit. ; p. 92.

(2) Auquel nous empruntons ces détails : *F. Mireur, archiviste du Var : Un ami et correspondant de Malherbe, à Draguignan.* — Draguignan, Latil 1904 ; p. 23.

(3) Partisans de Carcès.

pagnie de 50 hommes, à Cuers, c'est-à-dire, à l'ouest de ses terres de la Garde-Freinet. Il a de grands besoins d'argent et va se joindre par la suite à la députation auprès d'Henri IV. — « Penseur, artiste, mondain raffiné » il ne tarde pas à devenir la proie de la meute des sergents, (1) se réfugie près de sa Muse, et « compose un volumineux manuscrit littéraire. » Ses vassaux l'amadouent en lui envoyant des sangliers de nos montagnes. Lié avec Peiresc et Gassendi, il finit par gagner son procès pour ses biens, et datera de sa chère Garde-Freinet (2) la lettre au vieux poëte (3) qui lui vaut l'*Ode à Monsieur de la Garde* — « le chant du Cygne » comme l'appelle M. Mireur :

« La Garde, tes doctes escrits
« Monstrent le soing que tu as pris
« A savoir toutes belles choses ;
« Et ta prestance et tes discours
« Etalent un heureux concours
« De toutes les grâces écloses... etc. »

Retiré à la Motte, ce seigneur fort peu banal « se préoccupe de la moralité, de l'hygiène et de la prospérité de ses paysans », et meurt, (4) toujours en butte aux revendications de sa famille. — Parmi ses œuvres, du sein de ses pensées religieuses, philosophiques, grivoises, morales ou politiques il nous faut bien choisir : (5)

Troys choses sont de bon accord,
L'esglise, la justice et la mort :
L'esglise prand et vif et mort
Justice prand à droyt et tort
La mort prand le faible et le fort — f° 284, v°.

— Monachi nigri
Semper sunt pigri,
Fornicare volunt
Solvere nolunt. — f° 298, v°.

Et ces deux vers sur « la femme » ce « malum necessarium : »

Quid levis plumâ ? pulves. Quid pulvere ? Ventus,
Quid vento ? mulier. Quid muliere ? nihil.

---

(1) F. Mireur. Ibid. ; p. 41.

(2) En 1628.

(3) Malherbe a alors 73 ans.

(4) En 1635.

(5) Voyez ces charmantes choses présentées de façon charmante dans le Chap. III de l'opuscule de M. Mireur.

Voici maintenant une boutade d'un tour franchement gaulois, qu'on lui attribue aussi, et que M. Mireur rapproche avec raison de certains passages de « l'Ecole des Maris. »

« *Jalousie inutite de l'estroite garde d'un corps dont la volonté est libre :* »

Que vous sert-il, ma bonne mère,
De m'enfermer dans une tour
Et qu'en une prison austère
Les gardes veillent nuit et jour ?
Il n'est ny garde, ny closture
Qui puisse empêcher la nature
Lorsqu'elle veut fere l'amour.

Si je ne me garde moy mesme
Vainement me garderez-vous !
Amour croist et, de mesme extreme
Il brise portes et verroux
Quand on l'enferme dans des bornes.
Et de là procèdent les cornes
Que portent les maris jaloux.

Ces quelques bijoux sortis de l'écrin dévoilé par M. Mireur nous ont paru devoir trouver place dans le récit des gloires régionales, d'autant que notre proche voisin du XVI[e] siècle, fort répandu de son vivant, était lié par une amitié solide à l'un des plus grands poëtes de son temps. (1)

. . . .

A l'époque de la naissance de Fouque-de-la-Garde, malgré les luttes des Razats, en dépit de la guerre religieuse ; Antibes s'étend, mais Cannes reste absolument stationnaire : « en la pnte ville dantiboul vieille et nouvel... » voyons-nous en effet dans les archives de notre voisine. (2) A Cannes, un sieur Raymond occupe l'étude actuelle de M[e] Vial ; et, vers la même époque — 1568 — les biens de nos religieux sont séquestrés par le Parlement. Pour les entretenir, un Cannois nommé Raymond Rostand s'engage à leur payer une pension annuelle de 1200 livres ; on projette toujours de construire la paroisse, mais rien ne se fait encore dans ce but. — Voyons un peu la transformation opérée dans l'habillement du clergé, au XVI[e] siècle ; elle est intéressante, car l'auteur de Gargantua va nous donner des détails curieux et précis que nous reproduisons ici : (3) Les prêtres ont l'ordre maintenant de se tondre la barbe

---

(1) *Revue du Littoral,* 7 janvier 1905.

(2) *Arch. d'Antibes, BB.* 2. Délibérations de la Communauté 1559 à 1573, 14 cahiers.

(3) D'après Sénequier, et l'abbé Tisserand.

et les moustaches, de porter la robe longue presque comme dans le costume moderne : « les solliers ou pantoufles simples et sans aucune découpure. Les fourrures précieuses, « les ornemens effeminans » leur sont interdits, sous peine d'amende de 25 écus. Et Sénequier met en note que ces défenses sont expliquées par ce passage de Rabelais : « Passoient lesdites chausses le genoil au « dessus par trois doigts, justement. Et cette lisière estoit de quelques belles « broderies, et descoupures. Les solliers, escarpins et pantouphles, déchique- « tées à barbe d'escrevisse. » — Gargantua. — Bien mieux, il leur est recommandé d'ôter leur chapeau dans l'église ; on leur défend absolument de se masquer et « embardubar » (1), de trafiquer, jouer farces, comédies, cartes, de porter des armes, ou de danser, etc !... — Voilà donc le désarroi survenu dans le clergé à la suite des luttes religieuses antérieures ! — Avec cela, malgré le dire de certains auteurs, la Réforme progresse rapidement en Provence ; l'abbaye de Lérins de son côté s'oppose vivement aux idées nouvelles depuis une dizaine d'années, parfois avec succès, et parvient ainsi à ramener Antibes et la Napoule à l'église catholique, dont Cannes ne semble pas s'éloigner. Les fonds sont donc bas partout, surtout depuis qu'on a dû entretenir tant de soldats ; ne faut-il pas aussi payer la taxe à laquelle vient d'être soumis le clergé de France. Toutes ces raisons décident *Lérins, vers l'an* 1568-1570, selon l'abbé Tisserand, — à *céder aux Cannois l'ile de Sainte-Marguerite*, moyennant certaines redevances, et, ce qui vaut mieux, 200 écus soleil par année. C'est alors que la commende échoit, en 1570, à un très grand et puissant personnage, le cardinal *Charles de Bourbon*, frère d'Antoine, et oncle du roi Henri IV, gros évènement qui soulève aussitôt de vives protestations au monastère dont les revenus sont entre les mains du Parlement, grande ressource du pouvoir en cas d'élection contestée et de réclamations fondées ou non. Espérant supprimer la commende, les Cassinistes proposent bientôt au Cardinal de construire à leurs frais une citadelle à Ste-Marguerite « avec promesse de garder le port (?) et de protéger contre l'ennemi les galères que le mauvais temps forçait à s'y retirer. » Ils demandent aussi au roi que les barques payent un sou par mât, et pour les religieux la faculté de faire du sel dans l'île. Quant au fort, la congrégation s'offre à élever le devis « jusqu'à cent mille livres. » (2). Avec ces détails sur la forteresse devant avoir par la suite sa part de célébrité et dont l'élégante silhouette se profile en face de Cannes, remarquons que c'est, croyons-nous, la première fois dans notre histoire, où il est question « du port » de nos îles. — En constatant que l'abbaye a alors droit de pâture à Pégomas « droit de pastourgar au terroyr de pegomas », mes recherches dans l'étude de Me Vial, nous montrent parmi les notables de 1571-1574 les familles :

---

(1) Sénequier, Grasse, 3e Ed. : p. 80, d'après Tisserand.

(2) *Mémoires de la Société des S. N. et B. A. de Cannes.* T. IV ; p. 112.

Robaudy, Laugier, Allieïs et Arluc ; mais l'union est loin d'être faite ici. Il y a toujours les deux partis en présence : Les « Carcistes », appelés aussi pillards, ou marabouts ; ce sont les catholiques ; puis les redoutables « Razats » partisans protestants du maréchal de Retz, et dont le nom viendrait de « raser », faisant ainsi allusion aux impôts exorbitants que Retz levait dans les communes, ou aux dévastations qu'il commettait. » (1)

Depuis le 18 mai 1574, Honoré de Villeneuve-S[t]-Cézaire porte le titre de sénéchal de Grasse, place que commande le seigneur de Briançon, lieutenant de Carcès. (2) Cette ville ainsi que toute la partie Est du pays : Biot, Villeneuve, Vence, etc., restent fidèles au roi, et passent l'été à s'approvisionner à Nice en munitions — du 23 juin au 5 septembre ; mais il se commet des atrocités dans tout le pays. Soi-disant pour prendre la femme d'Honoré de Grasse, seigneur de « Tanaron », Estoublon, Durand de Sartoux, d'Allemagne et consorts s'emparent du Château de Gréolières appartenant au baron de Vence. Antibes et tous nos environs envoient des renforts ; Gréolières est repris, le 27 septembre, et les chefs Razats envoyés à Aix. Un peu partout se passent des faits analogues, quand nait un jeune enfant du nom de *Vincent Barralis*, futur abbé de Lérins, qui bientôt va devenir célèbre par son grand ouvrage : *Chronologia Sanctorum*, œuvre la plus importante sur notre illustre abbaye, et qui ne verra le jour qu'en 1613. Encore que jeune, il est à l'époque de la prise de Gréolières sur le point d'entrer dans l'ordre monastique, qu'il embrasse en 1577. Envoyé au début du siècle suivant (3) au monastère de Mont-Réal, en Sicile, il n'arrive qu'après « à Lérins où il consacre de longues années à recueillir les matériaux de sa Chronologie. » (4) Malgré le manque de pureté des textes et quelque confusion dans les matières, que lui reprochent Allieïs et d'autres auteurs, Barralis restera comme un véritable historien, une vraie gloire régionale, et ses ouvrages une mine sérieuse où tant d'écrivains sont venus puiser.

Si nous revenons à la région de Vence, terrorisée par les Razats « et par les plus basses vengeances », nous y voyons un carnaval de 1577 tout aussi gai que de coutume ; « la jeunesse n'en danse que des farandoles plus bruyantes », (5), tant il est vrai que la lumière de ce pays béni engendre l'insouciance et la joie. Cependant le Maréchal de Retz surveille attentivement les abords de Vence, place importante que convoitent nos Carcistes. Prudemment, Lérins se répare, et se prépare à tout évènement ; on augmente et solidifie les

---

(1) Tisserand. Nice. T. II ; pp. 75 et 76.
(2) Voyez Tisserand pour ce qui suit.
(3) En 1609.
(4) Allieïs, loc. cit. T. II ; p. 453.
(5) Tisserand, Nice. T. II ; p. 80.

murailles du jardin de l'abbaye (1) ; et la *prise d'armes Carciste de* 1578-1579, met tout le nord de Cannes jusqu'à Draguignan de nouveau à feu et à sang, au moment de la Ligue, dont le comte de Carcès veut prendre le commandement. Il sera du reste bientôt supplanté par la comtesse de Sault, belle-sœur du trop célèbre baron de Vins. A cette malheureuse époque, les régiments levés chez nous, ont à peine 600 hommes — soit six compagnies de 100 soldats, (2) et l'on réquisitionne forcément tout ce qu'on peut au Luc et au Muy.

Ayant toujours l'épée hors du fourreau, guerroyant de tous côtés, ces « bandes » ont changé de physionomie. On finit par organiser le désordre : « ma trouppe » écrit Joseph de Pontevès à son père, seigneur de Bargème et de Callas : « ma trouppe a este trouvée la plus belle que soyt arrivée encores icy, et les (sic) très bien receue. » (3) Ce seigneur marchait alors sur Draguignan, dont Joseph de Pontevès s'approche, le 26 octobre, jusqu'à 25 pas des portes : « pour rompre le bealage des molins ; une harquebuscade des muralhes toucha « fort légèrement le cadet de Beaudimant, laquelle on luy a tire du muscle du « bras ce matin. » — Avec la justice sommaire de l'époque, les prisonniers n'ont pas longue captivité, et Pontevès écrit simplement : « ceux que lon faict « pandre au Muy estoint innocens. » Et c'est tout. — N'ayant pas de nouvelles de Monsieur de Vins, ni des galères attendues à Fréjus — peut-être des barques ici réclamées — il envoie deux hommes à cette dernière ville pour : « en « être acertené, lesquelz ne sont encores de retour. Je pansse — ajoute-t-il — « que c'est pour cause de Canes. Le père Léonard, mon mulatier avoit este « faict prisonier par gens de ce lieu que le menarent au Muy. » (4). — La lettre si curieuse qui précède est donc la meilleure preuve de la participation de Cannes, en sa petite sphère, dans les troubles et les combats du moment.

Pendant une absence du Maréchal de Retz, alors en Italie, plusieurs des nôtres : la Berlière, Durand-Sartoux, le comte du Bar, les Villeneuve, etc., essayent de former un parti fusioniste, dit « de l'Union », et de défendre tout d'abord Vence que les Razats ont fini par soulever tout-à-fait, s'y entretenant la main par des assassinats. L'Union ébauche alors une réconciliation entre les deux partis ennemis, dont la noyade et la pendaison demeurent depuis longtemps les plus chères distractions, et « *cette assemblée se réunit à Cannes,* » (5) au moment où Catherine de Médicis impose la paix — 4 juin 1579, paix non suivie d'exécution puisque cinq mois après, une nouvelle réunion se tient

---

(1) 1578-1579. *Etude de Me Vial, à Cannes.*

(2) *Poupé (Ed.) : Archives de Callas.*

(3) *Poupé (Ed.) : La Ligue en Provence, et les Pontevès-Bargème.* Arch. de Callas, FF. 136, copie FF. 138, f° 9, v°.

(4) Ibidem. *Annales de la Société d'Etudes Provençales,* juillet-août 1904 ; p. 179.

(5) Tisserand. Nice, T. II ; p. 83. et 84.

à Grasse — 13 novembre. — La Berlière se met à la tête d'une troupe assez nombreuse, dont le baron de Vins massacre une partie à Correns, puis marche sur Grasse, devenue un centre Carciste. Les Razats rentrés en faveur près de la Cour n'ont pas encore déposé les armes. « Ils gagnent la bataille de Cuers, se jettent sur le château de Trans » dont le marquis est tué dans cette affaire après laquelle « un paysan acheta sept sous et demi un petit enfant du marquis. » (1).

Et comme toujours après chaque période de massacres, voici qu'un navire du Levant débarque un jour, à Cannes dit-on, une pauvre femme atteinte d'un mal bizarre « commencant », écrit l'abbé Tisserand « par la coqueluche, et finissant par une espèce de consomption qui vous enlevait au bout de six jours, » sorte de grippe infectieuse moderne peut-être, alors baptisée « peste » comme les grandes épidémies d'alors. Quoiqu'il en soit, ses ravages sont énormes, et « Grasse compte près de six mille victimes. » Comme une huile répandue, le fléau fait tache sur toute la Provence ; Marseille perd ainsi vingt-mille âmes. Personne ne parle du lieu de Cannes ; mais après l'hécatombe de Grasse, il faut croire que la mort dût y prendre ses aises et faucher sans pitié ce qui ne pût atteindre les bois et les hauteurs. La disette et les inondations viennent bientôt compléter le sombre trio, (2) et parachever l'œuvre néfaste des longues guerres de Religion. . . . .

Victime lui-même de « la Grande Peste de 1580 », le duc Emmanuel Philibert meurt le 30 août, et son trône passe à Charles-Emmanuel. Les luttes intestines reprennent de plus belle pendant la Ligue ; Mazin à Grasse, Montaud à Vallauris tiennent la campagne. Notre malheureuse et si belle contrée, toujours pressurée, sans cesse envahie, voit encore Catholiques et Protestants en venir aux mains, pendant que, devant le danger commun, germent déjà des idées de solidarité chez nos populations, si paisibles au fond. C'est ainsi que les fours de Mougins se forment en association, en 1581 — comme je l'ai relevé sur des actes de l'étude de Me Vial. — La même année a lieu aussi un *concordat* par lequel notre abbé cède au Mont-Cassin le territoire de Pégomas, le droit de moudre gratuitement aux moulins de Cannes, l'église de Saint-Blaise de Vallauris, celle de Saint-Honorat de Grasse, et la cure de Brianconnet. (3) Le turbulent capitaine Mazin qui, pour tenir campagne a emprunté de l'argent à l'abbaye et à notre bourgade (4) ne se presse nullement, cela va sans dire, de régler ses dettes, ce qui est loin d'améliorer notre situation. Tout du reste est à l'avenant ; les ponts sont détruits, ceux de « Moans » — Mouans-

---

(1) Tisserand. Nice, T. II ; p. 83 et 84.

(2) Voyez les Archives d'Antibes.

(3) *H. Moris. Annales des Alpes-Maritimes.* T. XIX ; p. 337

(4) Recherches à l'Etude de Me Vial.

Sartoux, — en très mauvais état, ainsi que la Siagne. Heureusement qu'aux Etats de Provence, tenus en 1581, on vient de délibérer, un peu tard peut-être, qu'en cas de guerre la Noblesse fournissant toujours le ban et l'arrière ban, « le clergé se chargerait de l'artillerie » le fait est à noter, et le Tiers, d'un certain nombre de piétons... mais nous ne sachons pas que le clergé ait, pour notre région, fourni quoi que ce soit dans cette arme. — Audacieux, sans scrupules, d'un naturel très remuant, la main leste, la vengeance prompte, encore que d'un beau tempérament militaire, de Vins est devenu en quelques années fort redouté mais très populaire ; c'est un chef. Au nom du duc de Guise, il vient de prendre le 15 août 1585, le commandement des troupes catholiques. Claude de Trans a enlevé Fréjus ; les environs de Cannes : Antibes, Grasse, St-Paul tiennent pour le roi ; Vence est nettement ligueuse ; Grasse est sous la poigne du capitaine Mazin qui y défend énergiquement — avec notre argent — les intérêts du baron de Vins. Cette lutte s'éparpille, semble s'éteindre, reprend de plus belle ; nous n'en suivrons pas les détails. (1) Ce n'est en somme que l'invasion étrangère qui, momentanément, unira tous les esprits. — Vers la fin de 1585, l'idée de solidarité dont nous venons de parler gagne encore du terrain. Ce sont maintenant les ports de Provence « de Martigues à Antibes » (2), qui, pour résister « aux pirattes turcz » essayent une sorte d'association qui va bientôt devenir une véritable ligue, et nous relevons un détail nous touchant de près, à propos de la façon dont les lieux maritimes doivent contribuer aux frais d'un voyage à Constantinople : Cannes n'y est taxée que de 0, $\frac{1}{2}$ — soit un demi — « pour quirat », et Antibes, de 2. — Si la répartition était équitablement établie, nous en concluons qu'à *la fin du* XVIe *siècle, Cannes est encore quatre fois moins importante qu'Antibes.* — D'ailleurs les pillages exercés sur nos côtes par les pirates Barbaresques sont prouvés, ne fût-ce que par la curieuse lettre que le roi Henri III adresse, le 6 mai 1586, au sultan Amurat, et que reproduit M. Mireur, « d'après une liasse non classée des archives d'Antibes » (3) — Avant de reprendre le cours des évènements, voyons ce que peut être la vie intérieure de notre bourgade, l'existence de cette région, après le grand fléau de 1580. Décimée par la peste, Cannes se reconstitue néanmoins, tandis que le fléau sévit encore en Provence avec persistance. Notre pêcherie se remonte. Un sieur de la Vrillière y possède en 1583 un certain nombre de barques de taille moyenne, et parfois, comme de nos jours, deux ou trois Can-

---

(1) *Voyez Tisserand, Nice. T.* II ; p. 90 *pour les partisans de la Valette dans nos contrées :* « Charles de Grasse, Callian, Montauroux, Riquetti, sieur de Mirabeau, Gréolières-Grasse, Tanaron, les Villeneuve, un sieur Pompée de Grasse-de-Bormes, marié avec Suzanne de Villeneuve-Mons, dame d'honneur de Marguerite de Navarre, Honoré et Achille de Grasse, cadets de Grasse-du-Bar... etc.

(2) *M. Mireur : Ligue des Ports de Provence contre les Pirates Barbaresques.* Doc. inéd. de l'Hist. de France. Mélanges Historiques. T. V ; pp. 606-619.

(3) Ibidem ; p. 631. (Classement fait de nos jours).

nois se cotisent pour l'achat d'un bateau de pêche ou d'une tartane, se partageant ensuite les bénéfices. Les droits forains de passages à Cannes sont perçus par un nommé Jean de la Housse — ou la Housso — Quatre ans après l'époque dont nous parlons, François de Volliers (1), conseiller du roi, baron de la tour d'Aigues, seigneur évêque de Fréjus, est en même temps abbé de Lérins, et, le 21 *décembre* 1587, *donne une sentence arbitrale entre Cannes et le Cannet.* Il faut croire que nous délaissions assez ou pressurions un peu notre petit bourg annexe, puisqu'on y déclare que : « les particuliers du Cannet doivent jouir des mêmes privilèges, libertés et franchises que ceux de Cannes, et comme les autres, des honneurs et des offices publics. » (2) Nous n'exigerons du Cannet : « que les cottes de touttes charges et non dauentage. » C'est suffisamment clair. Les Cannetans devront faire partie de nos assemblées générales, que l'on annonce par douze coups de cloche, tandis que le « conseil estroit » ou ordinaire l'est à son de trompe seulement et cri public, et fournir un de nos consuls. Deux des notables du Cannet assistent au conseil ordinaire dont « la guarde sera a tour de rôle sans parciallited touttes et quantes fois qu'il sera necessaire. » Chacun contribue donc ainsi, du moins sur papier, à la surveillance de notre bourgade. — Au conseil général se traitent toute affaire importante, les impositions, la taille, etc., et chacun a le droit d'émettre son avis ; mais voici mieux : *la liberté et l'obligation de l'enseignement nettement spécifiées :* « Le M^e DEcolle sera tenu d'enseigner les enfans de tous Indifferement « sans Exception de personne... » — Voici du reste le régime de ces écoles du XVIe siècle : « Le Magistre » choisi jusqu'ici avec l'agrément du Capiscol, c'est-à-dire, de l'autorité ecclésiastique, est nommé par le conseil de ville. Il reçoit des gages variant de 3 écus à 300 livres, suivant l'importance des villes, plus une rétribution scolaire, ou bien la nourriture, fournie par les familles. M. Sénequier ajoute que dans les petites communes, ce qui doit être notre cas, l'emploi est confié à : « ung capelan — desservant ou chapelain en même temps escrivan per leis afayres de la villo. » L'allocation communale est affectée à l'instruction gratuite des indigents ; mais la gratuité absolue n'existe que dans un très petit nombre de communes. » (3) Encore que rare, n'est-ce pas l'instruction, (laïque, souvent), gratuite, et obligatoire... *Nil novum sub Sole !*

Il est souvent question dans nos archives du : « Purgatoire de Cannes », et cette appellation demande une explication. Longtemps nous avons cru à l'existence d'une chapelle de l'église paroissiale portant ce nom ; il n'en est

---

(1) Et non de Bolliers, comme il est dit dans le tableau de la *Société des Etudes de Draguignan*, T. I. 1855.

(2) *Arch. de Cannes*, BB. 7 liasse, pièce 5.

(3) *M. Mireur*, archiviste du Var, et Sénequier, Grasse, 3e Ed. ; p. 362.

rien. C'était, croyons-nous, la *Chapelle Saint-Antoine*, existant encore de nos jours, à la cote 200, au col situé entre Cannes et Vallauris, et dont la construction, suivant V. Petit daterait du XVI[e] siècle. (1). Ce qui suit, et que nous avons relevé dans nos archives, prouve qu'elle existe sûrement alors : « Et pour reguard du pretre purgatoristique sera a gages de ville sera charge lorsque la dte comtté laccordera daller dire Messe deux fois la semaine en la chapele de la Dte forest de Cannes et y pourra faire ou faire faire quete trois Dimanches Lan. » (2). — Enfin, après certaines recommandations de détail pour réparer nos chemins et nos fontaines, la sentence arbitrale de Mgr de Volliers, seigneur de Fréjus signée « dans la chambre au château de Cannes », le 21 décembre 1587, nous donne les noms des principaux notables du bourg et de son annexe, à la fin du XVI[e] siècle : M. N. Jean Dalmas, Philippe Jean, consuls, M[e] Blaise Darluc, procureur de la communauté de Cannes, Pierre Roustan notaire et greffier, A. Maurel, C. Crespin et autres Cannois ; et pour le Cannet : « herosme » et George Calvy, Pierre Sarde — un Sardou probablement, — Antoine Perrissol, etc.

On sait d'un autre côté que ce pays est pillé et fort maltraité par les gascons de d'Epernon. Dès que son frère, la Valette, lui succède au gouvernement de Provence, les esprits sont ici fort échauffés, la surexcitation très grande, les mécontents devenus légion. Le duc de Guise vient d'être assassiné à Blois, puis Mayenne est reconnu lieutenant-général du royaume. Ici se place un évènement qui, encore que court, n'en est pas moins de tout premier ordre pour l'histoire de Cannes et les annales de nos iles : *Un ancien abbé commendataire de Lérins, le cardinal Charles de Bourbon est tout à-coup proclamé Roi de France, sous le nom de Charles X.* Quoique très éphémère, cette royauté essentiellement locale, méritait d'être signalée, ne fût-ce que pour l'extrême rareté du fait. Sans nous égarer dans les fourrés de l'histoire de France, demeurons dans le petit cercle régional.

Ayant repris aux ligueurs plusieurs places, la Valette voit chaque jour augmenter ses forces, et de Vins rassemble celles de Savoie, les réunit à celles de la Ligue et vient assiéger Grasse que défend de Villeneuve, baron de Vence : « Un coup de mousquet étendit mort le Seigneur de Vins, au moment où il faisait braquer les canons contre la ville. » (3). Mais l'armée de la Valette n'arrive pas assez vite ; les murailles de la ville sont par trop délabrées ; Grasse se rend après huit jours d'un siège commencé le 14 novembre 1589. (4). Suivant

---

(1) Voyez notre communication du 13 avril 1905 à la Société d'Archéologie de Provence — Marseille — et l'extrait au journal le *Littoral*, 3 avril 1905.

(2) *Archives de Cannes. BB. 7, liasse ; pièce* 5.

(3) A.-L. Sardou, loc. cit. p. 96.

(4) Son premier Consul s'appelait Taulane.

l'abbé Tisserand ce célèbre baron de Vins était d'une famille Grassoise, et voici comme il raconte ses derniers instants : « Le lundi 20 novembre, à neuf heures du matin, un chasseur assiégeant voulant essayer un fusil de neuf pans de long, le mire sur un homme couvert d'une casaque rouge qui était au canon, l'atteint au milieu du front, et le renverse raide mort, sans que du camp on entendit rien. C'était le baron de Vins. » (1).

D'après une annotation manuscrite inconnue, qui nous est signalée à l'instant, cet heureux *coup de mosquet aurait été tiré par un nommé Jourdan de Cannes*, débarrassant ainsi la contrée d'un redoutable seigneur. En réalité, Grasse s'était bravement défendue ; une tour avait été prise, une brèche pratiquée dans l'enceinte, et de braves citoyens l'avaient défendue l'épée à la main ; le canon seul les délogea mais : « la garnison partit tambour battant, mèche allumée et enseignes déployées... » (2). L'année suivante, on panse les blessures, on tente de se ressaisir ; les fortifications de Grasse se relèvent — 17 mai 1590 — ; on répare Mougins autant que l'on peut, car on est si pauvre ! Les redevances sont impayées ; l'abbaye de Lérins réclame tous les droits dûs sur les blés et les grains. Mais la guerre continue à ensanglanter la Provence ; les massacres se succèdent au Luc, à Barjols ; partout les défections, le feu, les vengeances. Dans ces luttes incessantes, le bassin du Var tenait pour Mayenne ; Antibes subit un siège ; Vence avait voulu demeurer neutre, et cependant Charles-Emmanuel trouve de la résistance. Cannes va bientôt se rendre, incapable de se défendre sans troupes et avec une si faible population. Une fois prise : « Grasse festoya l'envahisseur ; le sieur Bompar offrit — à l'ennemi — sa belle carte de Provence. Ayant reçu son artillerie, le prince se porta contre Gréolières qui appartenait au baron de Vence, et la démantela avec deux cents coups de canon... » (3). En somme, toute notre région est alors mise à contribution, et voici à ce sujet quelques renseignements, inédits croyons-nous, que nous a fournis le dépouillement de nos archives communales. (4).

Par un ordre de Guillaume Bérard, secrétaire du duc de Savoie, en date du 9 *octobre* 1590, *Cannes doit fournir à l'armée catholique*, 50 *bêtes et* 100 *sacs :*

Le Bar	50	bêtes et	100	sacs	Antibes	100	bêtes et	200	sacs
Biot	25	»	50	»	Cabris	25	»	50	»
Mons	25	»	60	»	Vallauris ...	25	»	50	»
Mougins ...	30	»	60	»	St-Vallier ..	50	»	100	»
Grasse	160	»	200	»					

Ces chiffres nous permettent d'affirmer que : 1° A la fin du XVIe siècle,

(1) *Tisserand. Cité de Nice. T.* II *; p.* 96.

(2) Ibid. Ibid ; p. 97.

(3) Ibid. Ibid ; pp. 100 et 101.

(4) *Archives de Cannes. EE.* 1 ; *pièce* 1, *datée de Saint-Remy,* 9 *octobre* 1590, v°.

Antibes et Grasse, presque d'égale valeur, sont deux fois plus importantes que Cannes ; 2° Que St-Vallier et le Bar sont appréciées autant que notre bourgade dont nous avons une idée exacte, ces deux localités n'ayant pour ainsi dire pas progressé depuis ; 3° Que Mougins (1) est mis sur le même pied que Biot, Vallauris, Cabris et Mons. Ces registres notariés du XVIe siècle sont réellement curieux par leur naïve rédaction : « Et icy finit » lisons-nous sur celui que nous avons sous les yeux « le repertoire qual Deo escriptureo de feu mon beau père qui commance lan 1563 jusques en lan 1591. » (2).

Pendant les mois de septembre et d'octobre 1591, les sieurs de Canaux, Callian et Montauroux occupent la partie montagneuse de la région Nord-Est de Cannes ; le sieur de Gaud est retranché à Grasse, et, sur ces entrefaites La Valette marche sur l'Estérel. Le 10 février suivant, il est à Roquebrune près Fréjus, et meurt le lendemain en allant examiner un gabionnage — d'un coup d'arquebuse à la tête. — 11 février 1592. — Puis, voici Antibes livrée par le comte de Bar ; la liberté de nos cités est le jouet de tous les partis. Il en sera ainsi jusqu'au XVIIIe siècle ; aucun repos, aucune extension ne seront passibles pour les cités de ce qui sera par la suite la belle Riviera.

Le baron de Vence pousse son avant-garde jusqu'à Cagnes, tandis que Cannes et Grasse tiennent encore ; l'artillerie arrive le 14 juin 1592, et l'on en vient aux mains sous Vence pendant que les troupes de Savoie passent le Var — le 30 juillet — et viennent occuper Cagnes assez fortement. Nouvelles invasions de troupes, nouvelles réquisitions. Cependant Grasse se ravitaille, reçoit cinq compagnies et de la cavalerie. A Antibes qu'assiège Scalingue, les habitants se réfugient dans l'église paroissiale et « trois canons battent le fort. » (3) La ville se rend le 6 décembre, mais le fort tient bon ; on y fait brêche cependant, et le gouverneur capitule le 23. Avant cette prise d'assaut et la reddition de Cannes, des évènements glorieux se passent auprès de nous.

Mouans-Sartoux restait fidèle à la cause royaliste, et Lesdiguières est en train d'assiéger son vieux castel que défend héroïquement la baronne Suzanne de Villeneuve. Après un siège soutenu avec une poignée de braves serviteurs, elle se rend devant la promesse que le duc respectera le village et le château, parole formelle aussitôt violée. Lesdiguières n'a rien de plus pressé que de démanteler le château. Suzanne, indignée de ce manque de foi, réclame au duc 4.000 écus d'indemnité, mais ce seigneur parjure disparait sans rien payer. Notre énergique compatriote se met à sa poursuite, l'atteint près de Cagnes, et, saisissant la bride de son cheval « l'arrête au milieu de son armée, et lui fait

(1) Dont la redevance à l'abbaye n'est que de 63 setiers d'avoine. Publication du 27 mai 1590 dans la salle seigneuriale, de Mougins.

(2) *Recherches à l'étude de Me Vial.*

(3) Tisserand, loc cit. T. II ; p. 109.

compter sur le champ 4.000 écus promis. » (1). Après une alternative de succès et de revers, ayant réellement échoué dans son entreprise en Provence, Charles-Emmanuel repasse le Var. Henri IV d'ailleurs vient d'abjurer — en 1593 —, et d'Epernon, à la tête de l'armée royale enlève aux ligueurs Montauroux, Antibes aux Piémontais, et *notre château seigneurial.* Partout la cruauté, la justice expéditive, le manque absolu de générosité. A Montauroux « six officiers et près de soixante soldats » avaient été pendus aux créneaux par d'Epernon ; il agit de même à Antibes, où la majeure partie de la garnison est envoyée aux galères ; vingt-trois soldats sont pendus haut et court : « Voilà comme, ajoute Sardou, dans le bon vieux temps, on traitait les gens de guerre qui avaient fait leur devoir ! » (2). Alors monseigneur d'Epernon pressure le pays, lève des contributions, requisitionne des vivres, comme le 19 Janvier 1593 « les vteuailles » pour 25 des hommes de son entourage. Il a la main si lourde, que le 3 mars, les consuls d'Antibes et de Vallauris, ainsi que Barthélemy Escarras, de Cannes, vont lui porter nos doléances, discuter les intérêts de la viguerie de Grasse, et traiter bien des questions locales. (3). La même année, le baron de Vence — époux de Marguerite de Villeneuve-Trans — abjure aussi, à l'exemple du roi. Tout est drainé par les troupes de d'Epernon, l'argent, les vivres, les bestiaux, le plomb ; Antibes fournit à elle seule douze quintaux de ce dernier, au gouverneur, et se démunit tellement qu'elle en est réduite le 5 avril 1593 à contracter de lourds emprunts. Notons en passant que si les assemblées municipales se tiennent à Cannes dans nos chapelles, à Antibes, c'est à la maison commune. Les délibérations en ce siècle de religiosité, commencent ainsi : « Au nom de Dieu, amen. L'an mil cinq cent, etc... ». Presque toutes, malgré les troubles du moment, agitent ce qui nous touche de plus près : la vente du poisson et celle des vins. Au printemps, pendant l'absence de M. de Ponsard, M. de Maure faisant fonction de gouverneur d'Antibes, donne le 6 avril 1594 l'autorisation suivante aux villes de : Biot, Châteauneuf, Valbonne, Castelnou, Gourdon et Vence : « Est permys aux consuls et depputes des lieux cy dessus de venir et rettourner librement audict Antibes en toutte seuretté sans que leur soyt donne empechement. Le present passeport servira jusquesau dixhuithiesme du present moys fait audit Antibes ce six Apuril 1594. » La même faculté, servant de passeport ou de sauf conduit avait déjà été donnée (4) par M. de Ponsard, avant son départ aux consuls et députés de Cannes, de Vallauris, La Napoule, Mougins, Mouans, Auribeau, Cabris, St-Cézaire, St-Vallier, Caille et Séranon. (5).

(1) Sardou, loc. cit., p. 99.
(2) A.-L. Sardou. Ibid, p. 100.
(3) *Recherches aux Archives d'Antibes. BB.* 3. *Cahier des Délibérations de* 1593 *à* 1600.
(4) Le 13 Mars 1594.
(5) Arch. d'Antibes. BB. 3.

Les pénitents de Vallauris allaient alors en pélerinage « ez jours de festes et dimanches à la chapelle de Nostre-Dame de Grâce en vue de la mer pendant tout l'été. » C'est la jolie chapelle qui domine le Golfe-Juan, au milieu des bois, sur un petit plateau d'où la vue est charmante. En 1595, on s'imagine qu'il s'y passe des faits surnaturels, et notre abbé y envoie le maître des novices, Vincent de Luceram, lequel ne tarde pas à arrêter ces faux bruits. (1). En dépouillant les archives d'Antibes quel ne fut pas notre étonnement en lisant que, le 9 septembre 1595, les consuls Antibois, dont Honoré Textoris, notaire royal, reçoivent pouvoir de transmettre au gouverneur le vœu extraordinaire autant qu'inattendu : « de demollir et abattre la citadelle. » (2) Le moment était singulièrement choisi, et rien moins que favorable aux intérêts de la cité ! Il est vrai qu'on est las jusqu'à la nausée de ces combats perpétuels ; les troupes sont mécontentes, étant impayées ; les réclamations vont leur train, on voudrait la paix avant tout ; peut-être ne faut-il voir que ce désir en cette révélation curieuse. Toujours est-il qu'un an après les troupes ne sont pas encore payées, tant sont longs et difficiles alors les règlements de compte ; leur mauvais esprit est manifeste et commence à inquiéter le gouverneur ; aussi demande-t-il tout d'abord 400 écus, le 29 septembre 1596 pour entreprendre le paiement de la petite garnison. On revient enfin à des sentiments plus conformes aux besoins du moment, surtout à la sécurité future, et le 7 avril 1597, les consuls sont autorisés à relever les murailles d'Antibes dont le délabrement fait peine. (3). Les finances sont en très mauvais état puisque les fermiers ne peuvent acquitter leurs versements ; aussi exige-t-on, le 15 juin, qu'ils payent à l'avenir argent comptant. Nous trouvons Cannes dans le même état puisque les fermiers ne peuvent acquitter leurs versements ; aussi exige-t-on, le 15 juin, qu'ils payent à l'avenir argent comptant. Nous trouvons Cannes dans le même état, non par nos archives, mais grâce à des actes notariés. Les impositions n'y rentrent pas davantage ; celles de « La Nappolle » sont excessivement en retard; pendant deux ans nous réclamons en vain, et ne pouvons envoyer l'acquit aux consuls de la Napoule qu'en 1599. (4).

C'est alors que l'*Evêché de Grasse est réuni à celui de Vence*, évènement important qui est sur le point même de devenir dramatique. Le roi avait en effet, nommé un certain de Poissieux qui ne peut obtenir les bulles papales. Guillaume le Blanc est donc reconnu évêque, non sans soulever de vives et trop effectives protestations. Ne va-t-on pas jusqu'à mettre une mine sous son siège épiscopal de Vence « remplie de poudre à feu en telle qualité et quantité

---

(1) Allieïs. Lérins et Cannes, p. 268.

(2) et (3) Arch. d'Antibes, BB. 3.

(4) Recherches à l'étude de Me Vial : « Reppertoyere genneral des actes prins par le notaire royal Massier (?), 1596 à 1638.

qu'elle était suffisante de renverser le siège et le chœur... le penultienne iour de septembre 1596. C'était l'œuvre « d'un ancêtre des dynamitards de nos jours » ajoute Senequier. (1). Et le fait n'est pas isolé puisque Tisserand rapporte que ce n'était en Provence « que perfidies et noirs complots. Il n'était bruit que des fougasses de Brignolles. »

Au moment de l'attentat de Vence contre l'évêque, l'indignation est générale ; M. de Lussac, capitaine au régiment de Guise qui tient garnison dans cette place s'écrie allors : « Ah ! c'est le pain que l'on donne en Provence ! Nous nous rappelons ce qu'il a coûté à Brignolles. Allons-nous en ; il ne fait pas bon ici. » (2).

Encore la peste, pour compléter le tableau en 1597 ; il faut bien se répéter puisqu'hélas se répète l'histoire de nos malheurs ! et nous voyons passer l'année suivante dans les eaux Cannoises, la galère du duc de Guise, commandée par M. de Brancion. Elle y séjourne à peine du reste et vient mouiller à Antibes, tandis que continuent les réquisitions sur la contrée — 7 juillet 1598 — notamment à Cagnes qui fournit ainsi au duc, pair de France et lieutenant-général du royaume, tous les vivres qui lui sont nécessaires. (3).

Le Traité de Vervins est enfin signé, le 2 mai 1598, entre la France et l'Espagne par les rois Henri IV et Philippe II ; on en connaît les clauses. Quant au duc de Savoie, allié de ce dernier, notre bon roi Henri consent à le comprendre dans le traité, mais il devra restituer le marquisat de Saluces. Antibes reçoit le 12 juillet 1598, notification de la lettre du 4, par laquelle « Monseigneur le Duc de Guise gouverneur d'Antibou, général pour le Roy en ce pays de Provence... » informe la ville de la signature du traité avec Charles-Emmanuel de Savoie : Messieurs, écrit Charles de Lorraine à Pierre-Honoré Guido, Jehannon Raynaud et Me Pierre Jehan Arazy, consuls « je vous annonce laccord de paix qui a este faict entre sa may-té Le Roy despaigne et Monseigneur le duc de Savoye affin que vous en fassiez faire la publicanon en vostre ville et vigariat au dimanche xy de ce moys, sinon plus tost... » On devra donc faire dès maintenant tous les préparatifs de : « joye, demonstrations et resjouyssances... », comme de coutume ; le duc de Guise indiquera bientôt les principaux articles de cette paix, et signe : « « Votre tres affectionne amy

CHARLES DE LORRAINE. » (4)

Enfin, peut-être trop oublieuse du dicton : *Si vis pacem para bellum,* la place d'Antibes reprend encore trois mois après — 4 octobre 1598 — la question si inopportune de la démolition de la citadelle. C'est à croire que nos cités fer-

---

(1) Senequier. Grasse 3e Ed., p. 71.

(2) et (3) Tisserand, Nice. T. II ; p. 114 et 116.

(4) Archives d'Antibes. BB. 3 — 1598 — ff. 377-378.

ment volontairement les yeux sur leur insécurité ! Et pourtant elle est visible ; dès le 10 janvier suivant, pour parer à un coup de main, toujours possible, Antibes demande et désigne « des hommes sûrs pour la garde du port ». Il en doit être ainsi dans notre bourgade. En somme, Cannes et son terroir ont été de préférence occupés par les troupes royales, et peu de temps par les Ligueurs ; mais les réclamations, les tiraillements religieux incessants, les bulles sollicitées, contestées, refusées parfois, souvent différées, ont en réalité jeté le trouble dans les rapports entre Cannois et Lérinois. Ces dix dernières années du XVI[e] siècle marquent donc pour notre histoire une période difficile, agitée, temps de misère que traversent encore assez allègrement et le petit bourg de pêcheurs et le célèbre monastère dont il dépend.

D. Hilaire Giraud est seigneur de Cannes, Mougins, etc., quand Antibes et Cannes échangent le lundi 3 et le jeudi 6 mai 1599, à dos de mulets, des ballots de papiers d'affaires qui eussent jeté du jour sur ce temps, mais dont nous n'avons aucune trace. (1) C'est donc une accalmie passagère ; et l'on finit par prendre les précautions nécessaires jusqu'à l'année suivante, où nous voyons à Antibes « une garde de nuit de 150 hommes armés. »

Avant de commencer le récit des évènements du XVII[e] siècle, arrêtons-nous un instant sur les vieux quartiers de cette époque. *Le cadastre fait le* 15 *janvier* 1599 par « Jannon Isnard Nicollas Cerpin Joseph Melchior rusque ou est descript tout le teroir de Canne tenu e possede par les manants habitantz discelle et pour escrivaing M[e] Pierre Rostang notaire et greffier » (2), est pour nous de toute importance, et nous y retrouvons tous les *anciens quartiers du vieux Cannes :*

Pré St-Esprit....	Quartier du Suquet.
Devens	La Bocca.
Bourgade	Probablement le bourg même de Cannes.
Castagnier.......	Vallon du Châtaignier au N.-E. de Cannes.
Terrefial	Près du Château de Thorenc, et l'Hôtel actuel du Prince de Galles.
St-Jean	Près du Four à chaux du Cannet.
Vallergas	Les Vallergues.
St-Roch.........	Quartier de l'Hôpital actuel;.
Chemin de Grasse	Route actuelle de Grasse, et ses environs.
Font du Cannet .	Partie Nord de la Ville.

Quelques noms de propriétaires : La véritable tribu des Allieïs. De nombreux Arluc, Ardisson, Calvy et Daumas ; les Giraud, Gazan, Isnard, Laugier,

(1) Ibidem. Ibidem.

(2) Signé Virgilly. Arch. de Cannes, CC. 1. Registre in-4°.

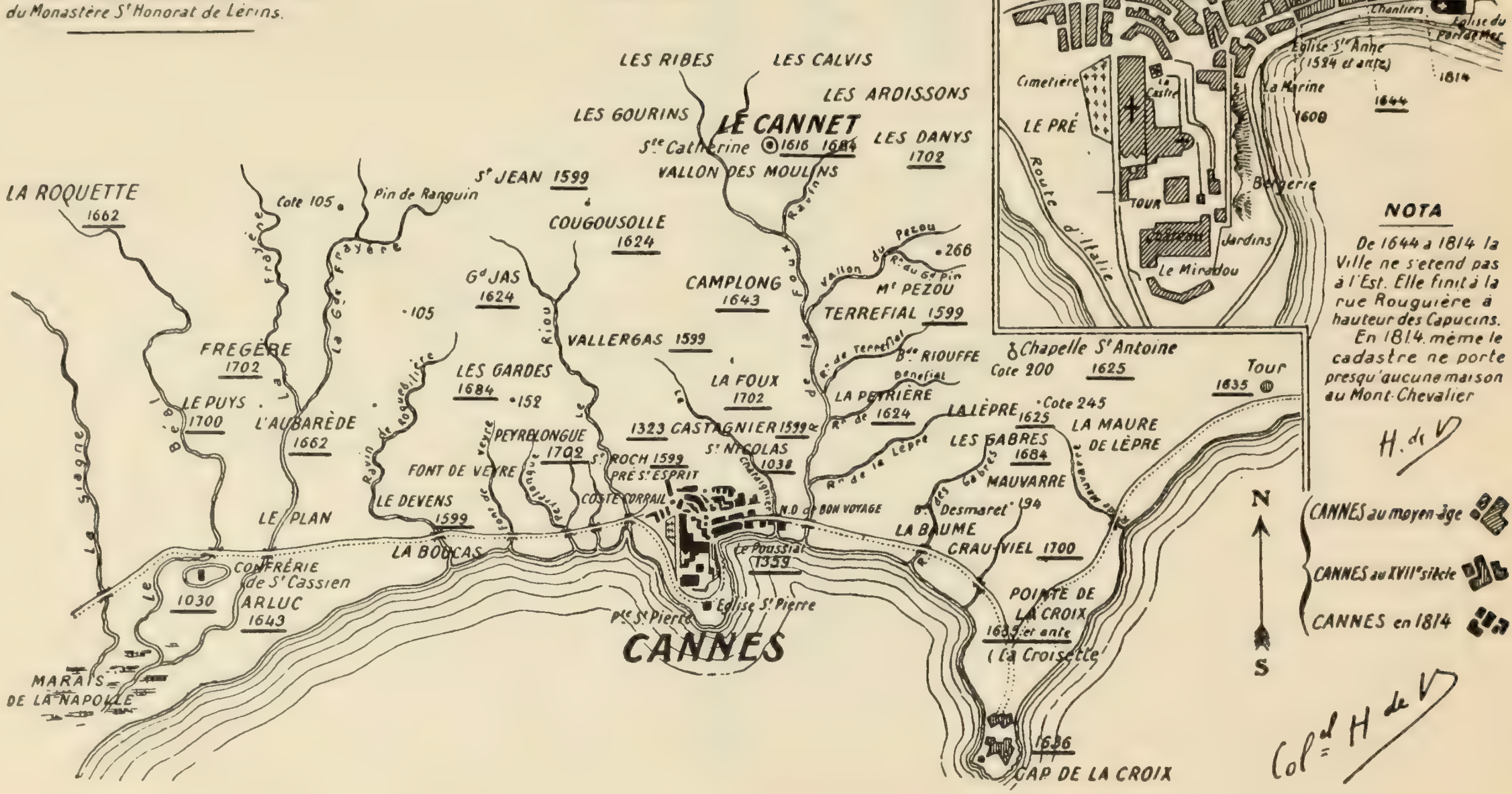
Monier, Montholieu, Massuque, Rostang, Riouffe (Riouffou), Sardou,,, etc. Beaucoup d'entre eux ont des « faïsso » (1), des celliers, étables, et « luego » — laguens (?).

Michel Darluc est un des gros propriétaires ; il posséde ici trois maisons, deux magasins, six vignes, le tiers d'une tartane, etc., fortune considérable pour l'époque. Les bombardes de la ville sont chez un membre de la famille Ardisson. (2). La Bocca appartient presque entièrement à Antoine Calvy et à ses fils. Ne voulant pas entrer dans plus de détails, (il y a tant à butiner dans ces vieux registres), nous arrêtons ici ce premier coup d'œil sur le petit bourg dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire, tenté de faire revivre la physionomie, essayé de suivre les progrès, et pénétrons dans le XVIIe siècle, où les documents authentiques et régionaux ne nous ferons pas ici défaut.



(1) D'après M. M. Bertrand, morceau de jardin où l'on fait une seule culture ; généralement entouré de murs de soutènement en pierres sèches.

(2) « Casal aux bombardiés en ville. »


CANNES et LE CANNET
aux XVIe XVIIe et XVIIIe siècles
Echelle au 1:65000
NOTA
Les nombres soulignés indiquent les dates ou les noms de ces anciens quartiers ont été relevés dans nos archives communales, et dans un INVENTAIRE des Ecritures et vieux Titres du Monastère St Honorat de Lérins.
AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS DE CANOÏS
Les Pénitents noirs
Cimetière
LE PRÉ
Route d'Italie
Le Castre
TOUR
Château
Jardins
Le Miradou
Bergerie
La Marine
1608
Eglise St Anne (1594 et ante)
1644
1814
Chantiers
Les P Capucins
Eglise du Port de Mer
NOTA
De 1644 à 1814 la Ville ne s'étend pas à l'Est. Elle finit à la rue Rouguière à hauteur des Capucins. En 1814 même le cadastre ne porte presqu'aucune maison au Mont-Chevalier
H. de V
LA ROQUETTE
1662
Cote 105
Pin de Ranguin
St JEAN 1599
LES RIBES
LES CALVIS
LES ARDISSONS
LES GOURINS
LE CANNET
Ste Catherine
1616 1684
LES DANYS
1702
VALLON DES MOULINS
COUGOUSOLLE
1624
Gd JAS
1624
CAMPLONG
1643
Mt PEZOU
•266
TERREFIAL 1599
•105
FREGÈRE
1702
LE PUYS
1700
L'AUBARÈDE
1662
LES GARDES
1684
•152
VALLERGAS 1599
LA FOUX
1702
Bce RIOUFFE
LA PEIRIÈRE
1624
1323 CASTAGNIER 1599
St NICOLAS
1038
PEYRELONGUE
1702
FONT DE VEYRE
St ROCH 1599
PRÉ St ESPRIT
COSTE CORRAIL
LE DEVENS
1599
LE PLAN
LA BOUCAS
CONFRÉRIE de St Cassien
ARLUC
1643
1030
MARAIS DE LA NAPOULE
N.D. de BON VOYAGE
Le Poussiat
1359
Eglise St Pierre
Pte St Pierre
CANNES
Chapelle St Antoine
Cote 200
1625
Tour
1635
LA LÈPRE
1625
Cote 245
LA MAURE DE LÈPRE
LES GABRES
1684
MAUVARRE
Desmaret
94
LA BAUME
CRAU-VIEL 1700
POINTE DE LA CROIX
1635 et ante
(La Croisette)
1636
CAP DE LA CROIX
N
S
CANNES au moyen âge
CANNES au XVIIe siècle
CANNES en 1814
Col H de V

CHAPITRE IX

Prise des Iles Lérins
Progrès du bourg
pendant le XVIIe siècle



CHAPITRE IX

Prise des Iles Lérins. Progrès du bourg pendant le XVIIe siècle.



La peste, les ravages de la guerre, les luttes intestines au cours de l'attaque de nos îles, telle est pour nous l'aurore du XVIIe siècle. L'argent est presque introuvable, les bras manquent ici pour la terre, les subsistances sont à des prix incroyables. Comme suite naturelle, le peuple donne libre cours à son imagination, et ne voit partout que « loups-garous » et malefices, comme ne le prouve que trop le mandement de Guillaume-le-Blanc, évêque de Grasse et de Vence. (1). La misère est grande ici, et les pauvres, les malades encombrent notre hopital, dont le chirurgien est Honoré Allieïs.

Malgré tout, la charité s'exerce régulièrement, suivant les moyens minimes de l'époque ; on recueille les enfants abandonnés, moisson trop abondante, et l'on marie les filles pauvres en leur accordant de minces subventions variant de six à dix livres.

Il semble certain cependant que le duc de Savoie a encore chez nous des partisans, puisque le duc de Guise porte : « inhibitions de » (prêter la main) « aux subietz du duc de Savoys. » (2). Dans cet acte (3) publié à Grasse le 28 août 1602, il nous est nettement interdit de faire aucun commerce, d'avoir aucune intelligence avec les gens du parti de Savoie. Ceux encore à son service doivent le quitter avant quinze jours « a peine de deshobeissance et confiscation de corps et biens. » Sans perdre un instant, nos consuls se conforment à ces injonctions et font à ce sujet toutes les

(1) *Archives de la Préfecture.* Vence et son clergé — liasse 63.

(2) Arch. de Cannes — EE. 1 ; pièce 2 — pièce pap. aom. 31 sur o m. 22.

(3) Fait à Marseille le 23 août, publié à Grasse le 28 août 1602.

recommandations nécessaires, dès le 1er septembre 1602. — Dès lors, la cause du duc de Savoie semble chez nous très amoindrie, sinon tout-à-fait perdue.

Le mois suivant, quoique né à Florence, D. Pierre Paul obtint d'Henri IV la mitre de Lérins — 21 octobre 1602 —, et cela, malgré la résistance du Parlement ; mais la Cour tient bon, il faut s'incliner devant la volonté royale. Voici donc le nouvel abbé commençant la visite de ses églises : « Accompagné de douze religieux, et revêtu des habits pontificaux. Il entre à Cannes où les prêtres et les consuls viennent le recevoir pour le conduire à l'église sous le dais et en procession » (1), et visite ensuite la Napoule, Mougins et Vallauris. Partout on s'incline devant le fait accompli. — Tous nos paiements sont en retard avec Grasse, en 1603, et notre greffier, Rostang, étant venu à mourir, c'est le notaire royal de Cannes, un sieur Laugier qui le remplace, le 20 avril. (2). Antoine Ardisson est devenu notre maire, les deux autres consuls étant Pierre Isnard et Blaise d'Arluc — Conseil Général du 9 février 1603 — Notre vieille chapelle St-Sébastien est en mauvais état, et de ce fait, pendant quelque temps, l'assemblée municipale se tient à celle de Saint-Antoine, au Suquet, les 13 avril et 22 juin, jour où l'on révoque de ses fonctions le sieur Blanc, procureur de la Communauté au Parlement et à la Cour des Comptes pour inobservation des règlements. Le juge de Grasse, alors Marin Christin, réclamant notre dette, nous demandons, le 24, une réduction de 1.500 livres sur les 4.500 dont nous restons redevables pour la taille. Les transactions sont presque impossibles ; on déboise avec rage, et sans autorisation ; on ne peut même pas vendre les bois et les prairies de l'île Ste-Marguerite. Voici donc, et d'après les papiers du temps, quelles sont à qui veut lire entre les lignes, les traces positives laissées dans ce pays par les guerres résumées ci-dessus. On sera long à s'en relever, car on trouve à peine des ouvriers pour réparer nos ruines, même pas un homme pour travailler « à la Gispière », notre carrière à plâtre de Vallauris. Et puis, nous devons 264 écus, 28 sols au sieur de Villeneuve, et bien d'autres choses ; le 14 septembre 1603, rien de cela n'est acquitté. Et c'est quand nos finances sont en pareil état, que les consuls de Grasse veulent mettre un impôt sur notre poisson ; aussi, les mois de septembre et d'octobre se passent-ils en violentes et justes réclamations des Cannois.

Sur ces entrefaites, les Consuls de Marseille demandent qu'on leur envoie, le 25 octobre, une députation : « pour ressoudre ung grand affaire qui se doibt représenter pour le bien public. » (3). Nouvelle lettre le 28 décembre nous : « advertissant la peste estre pour toute Angleterre et en quelques villes de la France, et nommement aux villes de Bourdeaux la Rochelle et Normandie et

---

(1) Allieïs. Cannes et Lérins, T. II ; p. 399. — Arch. de Lérins, Nice.

(2) *Arch. de Cannes. B. B. 1 ; d'où proviennent aussi les renseignements qui suivent.*

(3) Arch. de Cannes. B. B. 1 ; p42 14 octobre 1603.

Picardie et advertissant de nous prendre garde... » Nouveau coup pour notre commerce ! Dès lors, aucun navire n'entre ici sans bon et valable certificat ; mais nous en fûmes à peu près quittes, cette fois, pour la peur.

Dès le 4 janvier 1604, nous trouvons trace dans nos archives municipales (1) de notre *église Notre-Dame de la Miséricorde*, qui existait probablement longtemps auparavant. Comme elle prendra bientôt de l'importance dans l'histoire locale, lorsqu'elle servira de lieu de réunion à l'assemblée provençale. lors de l'attaque de nos îles, nous n'en dirons maintenant que quelques mots.

Ce n'est qu'un simple vaisseau de 25 m. 50 de long, sur 8 m. 80 de large, à voûte plein-cintre. Trois fenêtres très ordinaires l'éclairent de chaque côté, fortement enfoncées dans de vieilles murailles, et touchant, à l'intérieur, une humble corniche sans ornement. Au sud de l'abside, orientée à l'Est suivant l'usage, s'élève un petit clocher quadrangulaire, de 3 m. 50 de côté, *mais non parallèle à l'axe de l'église*, surmonté d'un clocheton disproportionné, flèche minuscule recouverte de tuiles multicolores, d'un effet assez pittoresque. A l'extérieur, une petite corniche autour de l'abside, et composée d'arcatures semi-circulaires formant trois rangs se chevauchant. (2). Dès l'entrée, on remarque un *bénitier Louis* XIII, *de marbre blanc*, et daté. (3). On y voit aussi une croix antique très belle, en bois doré, dont le Christ est entouré de grands rayons dorés, particularité assez rare. Ce qu'elle renferme de plus remarquable est l'*autel principal. style Louis* XV, d'une rare facture. (4). Il est composé de marbres de tons divers, très fouillés, et supporte *deux ravissantes et expressives têtes d'anges, en marbre blanc*. Quant à la Vierge, en carton doré, qui le surmonte, elle ne peut être intéressante que par son étrange allure. A l'époque dont nous parlons, cette église contenait aussi une belle statue de marbre de Notre-Dame, mais elle fut détruite par la suite, à la Révolution selon toute vraisemblance.

Toutefois, malgré l'état de nos finances, le terroir de Cannes bien exploité serait riche, si l'on s'en rapporte à l'Etat de 1608, *rapport d'estime* établi à la fin du règne galant et glorieux du Grand Henri. Ce documment contient aussi, sur les mesures de pré et de vignes, des renseignements peu connus, sinon inédits, qui complèteront les études antérieures : (5) « Cannes est assis, y est-il

---

(1) *Qui ont malheureusement une lacune, de* 1604 *à* 1612.

(2) Les tableaux trouvés de nos jours sont : un St-Antoine, croyons-nous, et une descente de croix paraissant extrêmement ancienne, mais de très mauvaise facture.

(3) La date est ainsi gravé : 16 ⁊ 20 Le dessin gravée à droite semble être la marque du fabricant.

(4) Et daté 1775.

(5) Voir l'article de M. M. Bertrand — « Revue de Cannes et du Littoral » — n° de Noël 1903. *Et Arch. de Cannes. CC.* 18 ; *pièce* 1. *Copie du rapport d'Estime du terroir de Cannes. Année* 1908.

« dit, sur le levant Et midy y ayant sur la sommité dudit Rocher un Château-« fort et Batti a lantique anciennement appellé Chateau Marseillin (1), et de-« puis, Château franc ». Voici ensuite une description aussi nette que celle de nos guides modernes : « La ville vieille contre du dt Roc en pente aboutissant « à la mer où y a 172 maisons la plus part petitte. Les rûes étroittes sans bou-« tiques ni commerce ». Ceci est assez exagéré si l'on relit, in extenso, le rapport du 15 janvier 1599. « Le tout entouré de murailles ou y atrois Entières (pour « entrées), les deux apont Levis y ayant apparence avoir Ette Batties en etant « tant pour la santé que pour eviter l'incurtion des anciens pirates de mer. « Le demeurant de la ville ou bourg (2) assise principalement sur la plaine de « long en large la rive de mer revenant an tout a 340 maisons, grandes, moyenes « et petites compris quelques estables. »

Si nous comprenons bien ce texte, nous voyons *Cannes s'étendant déjà beaucoup, puisque le chiffre des vieilles maisons est doublé :*

172 maisons.... vieille ville.
168 d° .... au bord de la mer.
« an tout » 340 *maisons.*

Les lignes suivantes vont maintenant donner enfin l'explication du « Purgatoire » de Cannes. Comme clergé : 4 prêtres à l'église paroissiale et un prédicateur de carême : « qui sont mis par les Religieux du monastère St-Honoré « de lisle de Lérins, prieurs et seigneurs du dit Lieu. Outre lesquels prêtres « la communauté met Et paye un cinquième prêtre appellé le purgatoire qui « dit journellement messe à la chapelle St-Antoine et par fois à Celle de Notre-« Dame. » Voici donc enfin cette question élucidée. — Le seigneur prend le dixième du raisin, du blé, chanvre, lin et autres grains, *mais pas pour les légumes* — excepté lorsque les Cannois en sèment en quantité considérable. — La vingtième partie des agneaux et chevreaux lui revient aussi ; quant aux droits seigneuriaux : « ils prend lods et ventes le fournage au vingtien. » Le seigneur a *deux fours* pour cuire le pain, et *deux moulins.* Les « Caucades ou Caucadures (3) sont au quatorsain. » Mais, celui qui possède du bétail en propre peut s'exempter de ces caucadures : « pourveu que ce soit sans apparier assorner ny emprunter. » L'abbé prélève de plus : « quelques sences (sic) et services », montant à environ 50 écus par an, *une assez belle part de notre pêche* — le 24e ou le 30e — *et le quart du riz recueilli,* pour la permission qu'il donne « danoter. » (4).

(1) On voit donc qu'en 1608, on employait encore l'orthographe que nous avons adoptée dans le Chapitre premier.

(2) C'est donc plus qu'une petite bourgade.

(3) Droits pour fouler les gerbes des habitants.

(4) D'anoter. Ensemencer. (?)

Le prieur ou les habitants des hameaux dépendant de Cannes, payent le curé du Cannet qui a son église paroissiale : « et un four a cuire pain ou lon prend meme fournaise qu'a Cannes. » Il n'y *a que* 145 *maisons ou habitations au Cannet* : « la communion dernière a été de Douze cents personnes à Cannes, « sans comprendre Les absents ou autres qualors étoient en voyage ; et au « Cannet quatre cents soixante-trois personnes aussi de communion selon lavis « des curés. » La communion étant, alors, quasi générale, voici donc des chiffres pour un dénombrement certain. *Cannes et le Cannet ont donc* (*en* 1608), 1663 *habitants, soit près de* 1700 *à* 1800 *âmes*, si l'on tient compte des absents. (1) Ce sont des gens de négoce, des mariniers et des travailleurs. Peu de : « gens de « repos et bourgeois, et pour d'artisans et gens de Boutique il nest vennu a « notre connoissance de plus d'une trentaine. » — Donc, un commerce, mais un commerce très faible. « Il y a plusieurs occasions de deffense et passage par « mer et par terre, en Italie et aux Espagnes. » *Près de la porte foraine se trouve le grenier a sel.* Le rapport mentionne tout particulièrement : « la grande tour « très forte de St-Honorat ou les voisins portant en temps de guerre ce qu'ils « ont de plus Prétieux qui leur a été conservé... » Voici donc encore notre vieux castel aux tons dorés, servant comme aux siècles passés de refuge et de réduit à la population Cannoise qui peut ainsi : « en toute commodité negocier acheter vendre debiter ses danrées vins bleds Legumes figues et autres fruits tant « aux passants quabordants par mer. » Ces Cannois du début du XVII[e] « negotient au corail peschent du poisson en quantite... » Outre cette *industrie du corail*, aujourd'hui hélas perdue, il y a aussi *les salaisons*, et nos pêcheurs usent de « trains » — filets modernes —, « des peons, raissolles, tournaires et autres engiens », dont nous ne trouvons aucune explication dans Mistral. *L'espeon* est cependant le filet aux sardines et anchois ; et, suivant Honorat, les *raissolles* signifient : hameçons pour la seiche ; les *tournaires* représentent le filet circulaire pour les thons.

La foire du 14 *Septembre* a lieu comme de nos jours. Les Maures appartiennent au Seigneur, mais ne sont, sous Henri IV, que des arbustes, des bois taillis, où les Cannois peuvent chasser et faire pâturer, ainsi qu'aux bois des Ribes et à ceux de la Siagne, qui dépendent également de St-Honorat. On trouve ici peu de petit bétail, et seulement environ 20 paires de bœufs ; mais le terroir est bon, fertile, assez bien cultivé ; les blés et les légumes sont en abondance, et la *vallée de la Siagne est riche surtout en riz.* Cannes a de vieux oliviers et des orangers « non pas en quantité ni de semés ou plantés de nouveau. » Pas d'étrangers ici ; quelques terres appartiennent cependant à des habitants des confins de Vallauris. Au contraire, les Cannetans sont propriétaires assez loin : à Mou-

(1) 2.000 à 2.500 âmes, d'après M. M. Bertrand — nous ignorons d'après quelle base — ce qui laisserait supposer que, sans motif plausible, le tiers de la population eût été alors absent.

gins, à la Roquette et à la Napoule. Ils tiennent « avec les autres forains un député audit Mougins et tous ensembles payent une livre du fouage, » mais ne possèdent rien en franc-aller. — Le franc domaine du Seigneur, à Cannes, ne consiste donc que dans le Château, la maison seigneuriale et quelques maisons de la ville. Il existe trois fours, des moulins à blé, d'excellents prés, de beaux labourés, du riz en quantité, un beau jardin contre notre vieux castel, et un hopital pour les pauvres. Le danger, c'est la mer que rien n'arrête ; elle nous cause souvent de gros dommages comme : « submerger perdre la marchandise ettre faits esclaves... » Voici encore qui est net ; neuf siècles après la prise du Fraixinet, la piraterie sévit encore sérieusement sur nos côtes. — L'arpentage général vient d'être fait pour Cannes et son bourg annexe, par Pierre Brunet, m^e^ arpenteur et Jacques et Jean Calvy. Comme terres en semences, on signale 5218 cannes carrées seulement: ; puis des terrains — « à 4, 5 ou 8 paneaux », variant de 8 à 20 écus la charge, soit en tout, pour le prix du blé : 44.000 livres, 144 écus. — A signaler quelques mesures locales, peu connues croyons-nous. De même que dans le centre de la France, on parle encore par boisselées de terre ou de prés, nous avions ici : *la fossoirée de vignes*, et *la souchoirée de prés*. Sous Henri IV, notre vignoble est estimé en tout 18.283 écus — la fossoirée variant de 4 à 8 écus — Quant à nos prés, leur prix par souchoirée va de 20 à 60 écus ; il n'y en a que 141 en tout, soit 900 cannes carrées, représentant une valeur de 6.580 écus. Nous en concluons que la souchoirée de prés représente alors environ six cannes carrées et demie. Dans les chiffres précédents, ne sont pas comprises : l'île Ste-Marguerite, estimée mille écus !!, ni les terres incultes, ni les 6302 cannes de jardins... Au total, le terroir de Cannes est estimé 71.675 écus, 32 sols. — Les maisons sont modestes et ne valent que de 30 à 220 écus. Cette propriété bâtie — Cannes et le Cannet réunies — ne représente qu'une somme de « trente-vingt milles (sic) deux cents quatre vingt Dix Ecus. » — Jointe au terroir, l'estimation générale ne s'élève qu'à 102.965 écus, 32 sols. (1). Il ne faut pas oublier non plus *qu'il n'y a aucun ruisseau d'arrosage pour les jardins* « fors une fontaine à Cannes qui ne sert « qu'a boire et une petite fontaine au Cannet. » Que de chemin parcouru depuis,dans ce sens. — Puis, avant de finir,on force un peu la note, et l'on arrive, tant bien que mal, au chiffre de 130.000 écus de trois livres, *mais en laissant en dehors toutes les propriétés seigneuriales et des hopitaux.* (2).

« Fait à Cannes le 1[er] mai 1608.

Signé : CLEMENTES, VIALLIS, BLANCARD, BRUN, GASSENDY et BONNET. »

---

(1) Les documents économiques du XVII[e] pouvant avoir leur utilité pour certaines études, le lecteur voudra bien pardonner leur sécheresse.

(2) « Sans y comprandre les Maisons, fours, moulins, terres, preds, jardins et autres Propriétés Seigneurialles ny des hopitaux. »

Il ressort de la lecture de nos archives que les chapelles de notre terroir sont alors mal surveillées, et que les vases sacrés ainsi que les ornements de nos paroisses, aussi bien à Cannes qu'au Cannet, sont dans un véritable état d'abandon de la part du Seigneur abbé de Lérins ; mais ceci n'est qu'une simple constatation, non pas une critique, car, en pouvait-il être autrement, après les bouleversements survenus depuis un demi-siècle !

Rappelons aussi, avant d'aller plus loin, ce qu'on entend par les droits seigneuriaux. — En dehors des banalités de four et de moulin, ils comprennent : « *La corvée,* (droit personnel), rachetée en Provence vers la fin du XVIe, et limitée habituellement dans le reste de la France, à 12 jours par an : *la taille,* variable hélas, et bien arbitraire jusqu'à la fin du XVe. Des arrêts du Parlement l'ont alors fixée « au double du cens » ; *le cens,* établi par les terriers, mais ne représentant que peu de choses, quelques deniers par arpent, ou par fossoirée ; — » enfin les *lods* et *ventes.* Ceci était plus lourd, et « montait parfois jusqu'au quart des propriétés. » M. Sénequier ajoute qu'au XVIIe, si l'arbitraire existe de fait « la loi le poursuit... ; et que le conseil du roi rend justice aux faibles, même malgré eux. » Même dans les plus petits villages — nous écrit un ancien élève de l'école de Chartes — « l'autorité royale fait sentir sa justice, fondée en somme sur l'égalité devant la loi. » (1). . . . .

Depuis la fin du siècle précédent, les de Grasse-du-Bar ont cédé leurs derniers droits ; c'est une belle occasion pour la couronne, et le bon roi Henri acquiert cet excellent fief, la même année 1608, pour 250.000 livres. L'année suivante Guillaume du Vair reçoit donc le serment des habitants, et remet à notre voisine ses lettres patentes.

Voici donc, l'année même où y est convoqué « un concile ou synode » (2), *Grasse devenue en* 1609 *ville royale, et pourvue de beaux privilèges.*

C'est le 1er janvier 1612 que, pour la première fois nous voyons le conseil se réunir à Cannes, dans la maison de ville et non plus dans une chapelle. (3). Cette modification aux antiques usages, pas accompli vers le progrès moderne, a lieu chez nous sous le consulat de « M^ee^ George fort et Christ (ophe ?) Riouffe » ; ajoutons qu'elle a pu avoir lieu antérieurement puisque nous avons une lacune de 1604 à 1612 dans nos archives. — Nous sommes alors en froid avec Messire Etienne le Maingre de Boucicaud, évêque de Grasse, et, dans l'assemblée du 25 février nous lui réclamons une somme de 469 livres, 14 sols que l'évêché nous refuse. Puis c'est le fermier de l'abbaye qui porte plainte, le 26 mars, au Consul Darluc « contre les fermiers de Cannes qui tous les jours apor-

---

(1) Voyez de plus : Traité d'Agriculture. Le village sous l'ancien régime. Edition de 1600.

(2) Tisserand, Nice. T. II ; p. 120.

(3) Arch. de Cannes, B. B. I ; p. 193.

tent des farines qui luy est ung gréand préjudice. » On en réfère au juge de Grasse, et le 15 avril nous demandons qu'un notable Cannois soit envoyé à Aix pour obtenir que les 9.600 livres que nous restons devoir à l'abbaye soient réduites à 8,200, demande bien motivée par l'état de nos finances et la cherté des vivres. Nous demandons aussi que le blé soit à 10 florins, et les consuls se saisissent le 13 mai des clés du magasin des blés. Il faut éviter en effet le renouvellement des ventes illicites du mois précédent, où le patron Baptiste Raymond avait, sans aucune autorisation, vendu des blés appartenant à la Communauté. Pour réapprovisionner le bourg, une barque de Frontignan nous apporte 263 setiers de blé, aussitôt distribué. (1). Personne n'ayant entretenu nos moulins, les pierres sont rompues ; nous y exigeons des réparations urgentes, et, pour bien des motifs Donat Laugier, notre 2e consul, est envoyé à Aix comme défenseur de nos intérêts — 4 janvier 1613. —

La Confrérie des Pénitents noirs, qui occupent la chapelle de la Miséricorde de Cannes, s'avisent alors de refuser de diriger l'Hôpital pendant huit ou neuf ans ; force nous est donc de désigner pour recteurs de ce service si important, deux notables appelés Ricord et Claude Dalmas. Du reste, en cette circonstance, nos concitoyens font preuve d'un réel désintéressement et des plus louables sentiments ; Jean Calvy fait un legs de 600 livres à notre hôpital, et le « chirurgien apothicaire » Rostang apporte aussi son concours aux recteurs nouveaux. On fait également des « fortifications » à la chapelle Notre-Dame et à celle de St-Antoine, probablement de simples restaurations, cependant le mot peut être pris dans le sens propre, puisque bien des villes alors solidifient leurs remparts et les abords de leurs principaux édifices, instruites qu'elles sont par les évènements précédents. (2).

Pendant tout le printemps de l'année 1613, cinq compagnies du régiment du comte gouverneur d'Antibes sont installées chez nous et dans cette place, lourde charge pour le petit bourg si pauvre ; aussi, le 28 juillet, envoyons-nous Jacques Dalmas demander à Aix « leur dellogement de Cannes ». D'un autre côté, la communauté cherche partout des économies à réaliser ; Blaise Sicard est toujours maintenu comme desservant du Purgatoire, — aux gages habituels de 28 livres — On veut y mettre un terme, et, dans le Conseil du 20 octobre 1613 « Jehan Calvy, Rostang, Ricord et Pierre Lambert demandent qu'aucun prebtre ne serve point à l'avenir au purgatoire. » Huit jours après, les trois consuls et notre notaire royal G. Virgilly notifient nettement au chapelain Sicard d'avoir à se démettre, mesure économique justifiée, mais où les progrès de la doctrine du Lutherianisme ne sont peut-être pas étrangers

(1) Le 3 juin 1612 — à 1 florin, 4 sols le setier.

(2) Comme à Grasse, à Antibes, et à Draguignan, qui élève en 1615 les remparts aujourd'hui presque totalement disparus.

tout-à-fait, car on est encore si près des grandes luttes religieuses ; et le bourg maintient sa décision.

A Lérins cependant, l'Italie continue patiemment, contre tous les arrêts, à rechercher la mitre ; aussi toute prétention de sa part rencontre-t-elle de suite le veto de la cour de France. Cela se présente encore en 1613 pour Antoine des Murs, et motive l'envoi à Aix de D. Escarras de Cannes, pour y porter plainte. A son retour, ce dernier est cependant nommé par les Lérinois, mais n'étant pas abbé français puisque Cannes n'est que sa patrie d'adoption, le roi casse son élection. On pensait alors à la Cour, non sans raison, qu'un étranger pouvait être amené par les circonstances à desservir les intérêts français en général, et les nôtres en particulier — nous étions payés pour le savoir — et livrer même nos îles à l'ennemi. Etant en procès avec l'évêque de Grasse, celui-ci prend fait et cause pour le prêtre du Purgatoire, nous condamne à lui payer ses gages, et voici le conflit rouvert ; nous en appelons, et obtenons enfin gain de cause. (1).

L'hôpital n'a toujours pas payé ses droits de lods ou de location, et comme il est en très mauvais état, notre Conseil décide, le 12 avril 1614, d'en élever un neuf : « celuy existant pouvant à peine recebvoir le tiers des pauvres qui « abondent en ce lieu. » (2).

Après les termes qui précèdent, il est difficile de partager l'avis des auteurs présentant notre ville comme étant alors dans un état prospère. Aussi, quel temps privilégié pour la maraude et le braconnage. C'est à qui coupera aussi du bois sur les terres « gastes de Rigbes », au détriment de l'économe de Lérins qui porte plainte sur plainte contre ces particuliers.

C'est alors qu'on nous avise, dans le conseil général du 15 juin 1614, qu'une lettre patente de Sa Majesté va réformer les hopitaux, « hostels de dieu et malladreries... » (3), et que nous devrons, dans les trois mois, fournir tous les comptes de notre hopital « à la ville de pari (sic) et ce a la chambre de laditte refformation... » Cette lettre patente nous faisant défaut, nous ne pouvons signaler les améliorations jugées nécessaires par le roi de France, toujours si soucieux du bien de ses sujets, et qui eussent été intéressantes à préciser, car elles nous auraient mis sous les yeux l'état de nos hopitaux au début du XVIIe siècle, état qui devait terriblement laisser à désirer ! — Pour mettre le comble au malaise général, l'été nous amène une grave épidémie sur le bétail, ce dont les consuls de Fréjus nous informent par lettre du 13 juillet 1614. (4).

---

(1) Les gages sont alors très minimes. Le régent des Ecoles ne reçoit annuellement que 30 écus, réduits même bientôt à 15.

(2) *Arch. de Cannes. Délibération du 26 janvier* 1614 — et *BB.* 1 ; *p.* 256.

(3) Arch. de Cannes, BB. 1. ; p. 262, r°.

(4) En novembre 1614, on répare le pont de bois de la Siagne, construit lors du passage du ro d'Espagne.

Avec l'assentiment de la papauté, Lérins vient de céder l'île de Sainte-Marguerite à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse prince de Joinville, qui, depuis le 24 septembre 1614 a reçu de Louis XIII la commende de notre abbaye, et voici le résultat de la visite effectuée, le 27 novembre 1615, par l'évêque de Fréjus, Barthélemy de Camelin : « au mitan et partie supérieure... avons vu et touché force vieilles masures et marques des bâtiments anciens la plupart d'iceux démolis et rasés ..., et au surplus le terroir et étendue de ladite ile nous ont paru du tout infructueux, infertile, nullement labouré ni cultivé, ains rempli d'épines, ronces et buissons... gîte des serpents et autres bêtes mauvaises et venimeuses... en divers côtés les Turcs et pirates se pouvoir commodement cacher... », et l'évêque, après cette peinture poussée au noir peut-être volontairement, « se retire à Cannes. » (1). Ainsi donc, mauvais pâturage, pas de sources, ile infertile et dangereuse, telle est l'impression laissée par cette visite pastorale. — A Cannes, il faut « subvenir aux urgantes affaires qui pressent... », et les habitants viennent d'être imposés de douze sols par tête. Pour mener à bien les travaux dont nous avons parlé : l'hôpital, l'église, etc., on commence le « corrail général », chantier nécessaire pour contenir les matériaux, (2) et qui donnera, croyons-nous, son nom à la rue Coste-Corail, au Suquet.

Dans la cession de l'île et la transaction entre l'abbaye et Claude de Lorraine — autorisée par bref papal du 4 janvier 1617 — nos religieux abandonnaient tous leurs droits de haute, basse et moyenne justice « se réservant le droit de dime, à charge par eux du service divin. »

Puis, l'année suivante — 30 mai 1618 — Claude transmet à Charles de Lorraine, duc de Guise, le droit qu'il a sur l'île Sainte-Marguerite... » (3). — Trouvant vraisemblablement le morceau de maigre importance, vu l'état d'abandon du moment, ce dernier en fait don le mois suivant — 6 juin — à l'un de ses serviteurs, écrit l'abbé Allieïs un sieur Jean de Bellon, écuyer de la ville de Brignoles, pour 4.500 livres : « se réservant d'élever en ladite île une forteresse et ne pourra ledit de Bellon bâtir sans la permission de son dit Seigneur : bien lui est permis de couvrir quelqu'un des vieux bâtiments pour héberger son bétail et ses valetz... » (4).

C'était peu de liberté pour quelqu'un devant la dime au monastère, et à Cannes, et devant la somme pour laquelle l'île a été engagée. Mais il y a d'autres clauses, pourtant fort intéressantes à étudier. Le duc de Guise s'était réservé par exemple, *le droit de prélation*, « ou le douzième denier des lods et

---

(1) *Allieis*. Les Iles de Lérins et Cannes, p. 122 — et *Archives de Lérins liasse* 687.

(2) Le vieil hopital était non loin du marché Forville actuel. Arch. de Cannes, BB. 1 ; p. 274.

(3) *M. Bertrand*. Un Gouverneur de Provence. F. P. 1. Cannes, 1901, p. 17.

(4) Correspondance de l'archevêque de Bordeaux. Hist. de France (doc. inéd. de l'). T. III ; *p*. 290 ; et non pas « ses bétails et ses talch », comme il est écrit dans Allieïs, p. 123.

ventes de l'île, en cas d'aliénation... » Or, ceci entraîne loin. La prélation en effet permet au seigneur de refuser l'investiture à l'acquéreur d'un fonds noble placé dans sa directe, et de le retenir pour lui, en payant le prix à l'acquéreur ; en un mot c'est la spoliation facile et déguisée. Il avait aussi conservé « la haute justice et l'institution des officiers qui exerceront, et la moyenne et basse justice », et fait ses réserves sur les prix et les constructions. Devant ces conditions sévères, de Bellon se retire, et, le 5 *avril* 1619, *Cannes obtient tous ses droits sur l'ile Sainte-Marguerite*, moyennant 210 écus, 27 sols, 6 deniers, somme insignifiante, et cette transaction est approuvée le lendemain par une délibération de notre communauté, pièce disparue de nos archives.

Amiral des mers du Levant, titre que nous avons relevé à Antibes, le duc de Guise porte alors ombrage à Richelieu, et résiste au terrible cardinal dont le but est en ce moment le commandement général de la marine. Appelé donc à Paris, notre gouverneur reçoit l'ordre de quitter rapidement le royaume, et la duchesse essaye de pourvoir à sa sûreté devenue le dernier souci du cardinal. Elle-même doit se retirer à Florence, et Papon s'étonne avec raison que les Provençaux, ayant reçu de cette famille de Guise de réels bienfaits, « des preuves d'intérêt non suspectes, » ne lui aient rendu aucuns honneurs. Les Guise traversent nos contrées avec leurs enfants : « comme des étrangers et des proscrits. De tant de personnes que sa Maison — celle du Duc — avoit obligées, il n'y eut que le Baron du Luc et la comtesse de Carcès qui allèrent lui présenter leurs hommages... La Duchesse trouva à Cannes le prince de Joinville son fils, avec deux galères du Grand-Duc de Toscane, qui l'attendoient, pour la conduire à Florence, et sa joie fut extrême quand elle se vit au moment de sortir d'un pays ingrat et esclave de la faveur... » (1). Il ne faudrait pas pourtant accuser la Provence ni Cannes trop particulièrement ; c'est l'éternel procédé suivant les disgrâces ; la Défaveur n'est-elle pas mère de l'Ingratitude, *si fas sic dicere !*

En dehors de la cession de l'île Ste-Marguerite, il y a dans cette période peu d'évènements importants à signaler. Depuis quelques années, on essaye de réparer les routes, d'égaliser les poids et mesures, d'arrêter les coupes dans les bois que possède notre hôpital, d'empêcher les débarquements des corsaires, de réglementer la Leyde (2), de s'approvisionner en poudre à canon et à arquebuse, et d'appliquer *le nouveau règlement*, élaboré peu auparavant (3). Il nous faut donc revenir un peu en arrière pour nous rendre compte de ces dispositions nouvelles. Au moment où Cannes obtient ses droits sur Ste-Margue-

(1) Papon. Hist. ne Provence, T. IV ; p. 476.

(2) Ou Tonlieu, droit sur toutes les marchandises exposées au marché.

(3) *Depuis le* 13 *Janvier* 1615.

rite, nul ne peut être nommé ou élu consul s'il est parent au premier ou second degré avec les consuls sortant de charge. Le 1er consul ne peut être nommé ou élu que de trois en trois ans, et les auditeurs sortants ne peuvent être consuls. — Le conseil ordinaire de la communauté comprend 24 membres, savoir : trois consuls, quatre auditeurs des comptes, trois regardateurs, trois estimateurs et dix conseillers, — en y comprenant le greffier, croyons-nous, ce total n'étant que de 23 membres. — On peut tenir conseil s'il y a 18 présents, mais : « ceux que deffalheront seront (guigné ?) pour six souls estants dans la ville ». Nous croyons comprendre dans le début du v° de la page 287 (1), transformée par l'encre en dentelle, après 291 ans, que, en cas de circonstance grave, et s'ils le jugent à propos, les consuls peuvent appeler les membres de l'ancien conseil à se joindre aux nouveaux « pour accomplir le nombre de quarante-huit (sic) ». Les officiers du seigneur, ou du service du roi « et ceulx exersantz justice ne porront estre charge de la maison commune. Le premier consul nommera ung e le nomme y nommera trois lesquels tous quatre seront gettés au sort et celluy sur lequel le sort tombera sera premier consul et ainsi sera procédé pour le second et le troizième et les consuls nommeront les auditeurs, les regardateurs estimateurs et recteurs... » Signé Virgilly, greffier. Tel est le règlement qui nous régit depuis peu, et ne laisse aucun doute sur le mode d'élection de ce début du XVIIe siècle.

Cinq années après le passage dans nos murs de la duchesse de Guise, d'après la délibération du 18 mars 1624, Pierre Fort, Augustin Calvy, Barthélemy et Donat Arluc sont chargés de dresser le cadastre et le réalivrement de tous les biens immeubles de « Canes » (2), sujets aux tailles et aux impositions. Grâce à ce travail nous avons pu compléter nos notes des autres années, et former un tableau de l'ensemble de notre terroir. En voici le relevé général :

ANCIENS QUARTIERS

NOMS	ASSIMILATION ACTUELLE	Dates où les Archives les relatent
Chapelle Ste-Anne....	Contre le château, sur le Suquet (Mt-Chevalier)	1524 et ante
Chapelle St-Antoine..	Probablement la rue actuelle..............	1625
Arluc................	A St-Cassien..........................	1643
L'Aubarède	A l'Ouest de la Croix-des-Gardes	1662
Blancarie	?......................................	1624
La Boucas............	La Bocca................................	d°
La Bourgade..........	Principal quartier de Cannes	1599
Bousquet	?......................................	1643
Broussière	?......................................	1662
Camp Long............	Entre les Vallergues et le Boulevard Carnot	1643
Camp a la Croix........	La Croisette	1625
Cannet (Font du)......	Partie au nord de la Ville	1599

(1) Arch. de Cannes. BB. 1

(2) Ainsi orthographié à cette date par Cluverius, et par Honoré Bouche, en 1636. Une lettre seule manquant, nous adoptons à l'avenir l'orthographe actuelle.

ANCIENS QUARTIERS (Suite)

NOMS	ASSIMILATION ACTUELLE	Dates où les Archives les relatent
Castagnier	Le Châtaignier	1599
Ste-Catherine	Eglise du Cannet, et son quartier	1684
Cauvis	?	1725
Coste Rousseille	Côte rouge. Coste corrail	1643
Cougousolles	Les Moulins, au nord du Four-à-Chaux	1624
Coullet	?	1662
Crau-Vieil	Cros-Vieil, au bas de la Californie, au nord de N.-D. des Pins	1700
Croisette ou Camp de la Croix	La Croisette (1)	1633-1662, etc.
Les Danys ou Danis	Au Cannet	1702
Le Devens	A la Bocca	1599
N.-D. d'Espérance	Alors Paroisse de Cannes	1633-1645
La Foux	Quartiers actuels	1702
La Frégère ou Frayère	d°	d°
Les Gabres	Pont des Gabres actuel, et abords	1700
Les Gallons	Au Cannet	1643
Les Gardes	Croix-des-Gardes (dont nous n'avons pu encore trouver l'étymologie)	1684
La Gispièxe	La Colle de Vallauris	1624
Les Gourrins	A l'ouest du Cannet	1624
Grasse (chemin de)	Actuel	1599
Le Grand Jas	d°	1624
St-Jean	Près du Four-à-Chaux, au Cannet	1599-1725
St-Joseph	?	1684
La Maure de Lèpre	La Californie. La Juiverie-la-Lèpre, sur le cadastre de 1814	1625-1814, etc.
Les Michels	Au Cannet	1725-1772, etc.
Migneaux	?	1684
La Miséricorde (N.D. de	Au Marché Forville	1604
St-Nicolas	Eglise au nord de la Gare	1643 (mais bien plus ancienne).
Les Pallamidaux	Paramidaux, au Cannet	1662
Les Pénitents Noirs	(N.-D. de la Miséricorde)	1625
La Peirière	Actuel	1624
Peyre-Longue	Pierre-Longue, près de lHôtel Beau-Site	1702
La Plantade	?	1684
Le Pont-de-Brieil	?	1662
Le Poussiat	Marché Forville	1625
Pousteille	? (Dates diverses quartiers inconnus)	1625
Pont-Neuf	? (Dates diverses quartiers inconnus)	1684
Pont-de-Pessals	? (Dates diverses quartiers inconnus)	1662
Pont-de-Reboul	? (Dates diverses quartiers inconnus)	1702
Pont-Tripière	? (Dates diverses quartiers inconnus)	1702
PréSt- Esprit	A l'extrémité de la rue de la Pompe	1599
Le Puys	Le Béal, au nord de St-Cassien	1700
La Ribasse	Les Ribes, touchant le Cannet	1684
St-Roch	Quartier de l'Hôpital actuel	1599
La Roquette	A l'ouest de Ranguin	1662
Sardou	Au Cannet	1625
« San Cassian »	Terres et bois de la Confrérie de St-Casfien.	1662
Terrefial	Près du Chateau de Thorenc. Hôtel actuel du Prince de Galles	1599
La Tourre	Quartier de la Tour de Cannes	1624
Vallergas	Les Vallergues	1599
La Vignasse	Au Cannet	1725

(1) Tire son nom de la Croix où la Confrérie des Pénitents de Cannes se rendait en Pélerinage. Le fort de la Pointe a été élevé en 1633, par ordre de Richelieu.

PORTES DE LA VILLE

NOMS	ASSIMILATION ACTUELLE	Dates où les Archives les relatent
Portail Durban.......	A l'Est, à hauteur de la rue Louis-Blanc actuelle	1624
Porte Foraine	(ou des étrangers). Probablement au nord de la ville, à la fin des maisons — *for-ville* (marché actuel).........................	d°
Porte de Fréjus......	Sortie Ouest	d°
Porte de Mazel.......	Vient de « Macello » boucherie, en italien. (1). Près de la rue de la Boucherie, vers l'église du Suquet...........................	d°
Porte de la Rouguière	A hauteur de la librairie Maillan, actuelle...	1644

VIEILLES RUES DE CANNES

St-Antoine	Même rue que de nos jours	1624
R. de la Beauvage....	?	1702
Place de la Boucherie.	Rue et petite place actuelles, du même nom, au Suquet...........................	1702
Rue du Bousquet.....	?	d°
R. Carrairon..........	Petite rue de la Ferrage	1624
R. de la Côte.........	? (au Suquet)	1702
R. Droite.............	Probablement la partie rectiligne de la rue Grande..............................	1624
R. de la Ferrage.....	Actuelle	1624
R. de Fréjus..........	d°	1700
R.de l'Hôpital Vieux.	Hôpital St-Jacques	1702
Petite Rue des Isnards	?	1624
Grande Rue..........	Actuelle	1702
R. des Prious.........	(Rue des Prieurs)	1625
R. et Collet de la Roucaille	?	d°
R. St-Sébastien.......	Au Sud du Mt-Chevalier, selon nous	1624
R. du Suquet..........	Actuelle	d°
Petite Rue « de la Tourre »	Probablement la petite rue conduisant alors au Château	d°

Connaissant ainsi, à peu près, la physionomie que présente notre petit bourg du XVII[e] siècle, ses droits et son nouveau règlement intérieur, essayons de compléter sa description en précisant d'autres détails nécessaires à l'histoire de ce temps. On sait qu'alors les Intendants ont la surveillance directe des passages de troupes ; or, les quartiers énumérés ci-dessus ne restent jamais longtemps privés de soldats. C'est un perpétuel va-et-vient. On a calculé, en effet, qu'il passe alors chaque année près de 10.000 hommes dans chaque localité ; au commencement de la guerre de succession d'Espagne, ce chiffre, pour la Provence, peut être porté à 60.000. (2). — Depuis un an (3), des casernes de passage ont été construites ou aménagées dans les centres importants, mais

(1) D'ailleurs dans toutes les chartes du XIV[e], *Mazellier signifie : le boucher.*

(2) *Arch. Nationales*, G. 7, 465.

(3) Ordonnance du 4 août 1623.

dans les petits bourgs comme Cannes, c'est l'habitant qui fournit le lit pour deux hommes, et la « place au feu et à la chandelle » phrase devenue depuis typique, contre une indemnité de un sol par jour. « Quant aux soldats, ils ne se piquaient pas de respecter la vie de leurs hôtes, ni l'honneur de leurs hôtesses. Les règlements les plus sévères, les exemples les plus rigoureux n'y faisaient rien. » (1). — Les routes les plus suivies sont, chez nous :

Celle d'Aix à Antibes, par Roquevaire, Auriol, St-Maximin, Tourves, Brignole, le Luc, Le Muy, Fréjus, Cannes et Antibes.

Et celle de Sisteron aux Iles Ste-Marguerite, par Mezel, Digne, Barrême, St-André, Castellane, Grasse, Antibes et Cannes, où l'on s'embarque pour les îles. (2)

Dans le but de nous défendre contre les incursions Barbaresques, dont les pages précédentes ont prouvé la fréquence, tout notre littoral avait été visité, nos fortifications étudiées et renforcées pendant un mois (3), par le premier consul d'Aix, Renaud d'Alleins ; le procès-verbal de cette tournée d'inspection existe aux archives des Bouches-du-Rhône (4) — Dans les quartiers de Cannes nommés ci-dessus, les Gabres et les abords du pont du Riou sont couverts de vignobles ; les Vallergues sont plutôt des jardins et des herbages, dont le seigneur possède quelques-uns. De ce côté, les prairies et les vignes commencent à la porte Durban. Les vignobles de Pierre Arluc et de la Comtesse de Carcès s'étendent aux environs « du Pré » derrière le vieux Château, et il n'y a pas encore trace sur les registres de la famille Hibert. (5) De la lecture de ces cadastres il résulte qu'au début du XVIIe, un logis convenable représente à Cannes une valeur moyenne de 225 florins — soit de 3600 à 4500 francs de notre monnaie. — Les petites barques de pêche valent en moyenne 5 florins, et les tartanes, 15 environ. (6) — Avec l'orthographe si fantaisiste des XVIIe et XVIIIe siècles, nous avions pensé, comme d'autres écrivains, que « la Maure de Lèbre » ainsi écrite souvent, tirait son origine du mot « lièvre », en laissant supposer que le peureux quadrupède gîtait alors, plus fréquemment hélas que de nos jours, aux bois de notre belle Californie. Il n'en est rien. C'est « La Juiverie, la Lèpre » qui doit désigner ce quartier. (7) Sachant l'injuste exclusivisme de tout le moyen-âge, et de bien des temps, contre les Juifs, re-

---

(1) *J. Marchand. « Un intendant sous Louis XIV.* — Lebret en Provence, p. 236.

(2) Ibidem. Ibidem, p. 235.

(3) Du 4 mars au 6 avril 1624.

(4) *M. Fournier Joseph. Mémoire sur la défense des Côtes de Provence.* Congrès d'Alger 1905. Section de Géographie historique.

(5) Arch. de Cannes. CC. 2 et CC. 4.

(6) Le Florin d'or Provençal, d'après Mistral, vaut 16 sous Provençaux, soit 16 à 20 francs de notre monnaie.

(7) Voir les cadastres du temps, et celui de 1814.

poussés du reste à Grasse dans un quartier spécial, et nous reportant aux innombrables épidémies de notre terroir, notamment à l'épouvantable fléau de 1580, nous pensons plutôt que sur ces hauteurs si bien aérées devait exister quelque logis servant de léproserie, ou de séjour spécial pour les Juifs. Plusieurs habitants de Biot, d'Antibes, etc., viennent alors s'installer ici, où ils achètent surtout les belles vignes ; les étrangers commencent à apprécier cette terre bénie, mais seulement ceux venant du voisinage. Le Suquet se bâtit, au Nord et à l'Est du Château. Notre maire, Pierre Fort, qui demeure à la marine, possède boutique au bourg, une maison près de l'hôpital, des étables, un jardin à la Rouguière — sortie Est de la ville — « la faisso la plus haute au Cannet et la plus basse aux Calvis, et cinq tartanes ». Les terres de Pauluchon, les belles prairies de la Siagne, appartiennent à noble Claude de Grimaud, formant une grande propriété estimée 1529 florins. (1). — Notre hôpital possède la terre des Ranguins, celle du Pré St-Esprit, 110 florins de prés, et une maison au quartier St-Sébastien. — Le bourg prenant ainsi un peu d'extension, nos consuls obtiennent du seigneur abbé de Lérins l'engagement de payer le tiers des dépenses nécessaires à la construction, projetée depuis si longtemps, d'une paroisse plus convenable, et l'on *commence enfin en* 1627, (2) *Notre-Dame d'Espérance*, qui coûtera 15.500 livres. (3)

D'après nos anciens privilèges, l'entretien des gens de guerre devait être réparti suivant la quotité de feux ; or, depuis quelques années il n'en est pas ainsi, ni dans la viguerie de Grasse, ni à St-Paul, ni à Draguignan ; la fantaisie la plus grande s'y donne libre cours, et Grasse réclame contre la lourdeur de ces impositions, ce qui amène le gouverneur de Provence à modifier ses décrets. Toute cette région se ressent donc, en 1628, des effets de la guerre soulevée par la succession de Mantoue. « Le duc de Guise et le duc d'Estrées faisaient, écrit un historien de Grasse, passer leurs troupes par la contrée, après les avoir organisées à Cannes. » Le fait est incontestable, mais ce rassemblement, bien considérable pour le petit bourg, n'a lieu qu'en janvier 1629, époque où près de 20.000 hommes occupent ce pays Cannois ! On conçoit aisément qu'avec de pareilles charges, il nous est impossible de payer en entier les 15.500 florins nécessaires pour l'édification de la paroisse ; de là notre insistance auprès du seigneur abbé, qui accorde bientôt sa participation définitive. « Ce corps d'armée, ajoute M. l'abbé Massa, commandé par le Maréchal de Vieux, passa par Grasse pour se diriger sur Vence, dans le dessein d'attaquer les Etats de Savoie du côté de Gattières ; enfin, les hommes du général du Plessis suivirent la

---

(1) Les autres grands porpriétaires terriers sont : les Riouffe, Jean Seitre, les Massuque, les hoirs de Maximin de France, etc.

(2) Et non en 1632 comme l'écrit A.-L. Sardou, p. 140.

(3) *Sera livrée aue culte en* 1638, *et achevée seulement le* 23 *Mars* 1645.

même route. » (1). Par extraordinaire, paraît-il, la région de Grasse est épargnée par la peste qui vient de faire son apparition à Digne et à Nice ; et Cannes semble avoir le même bonheur, car nous n'avons trouvé aucune mention du fléau.

Ce général du Plessis commande alors l'avant-garde de ces forces qui traversent le Var sur un pont volant, pendant que le maréchal quitte le Broc, et envahit le comté de Nice. Suivant l'abbé Tisserand, l'effectif réel de ce corps d'armée dont la cavalerie occupe Vence et St-Paul, était non de 20.000 mais de 17.000 hommes. (2) — De son côté, Félix de Savoie avait rassemblé d'abord 4.000 hommes à Nice, et reçu un renfort de 1.200 soldats pendant que croise sur nos côtes la belle flotte de Charles Doria. Notre avant-garde attaque alors Nice, par St-Pons et Cimiez, dès le 14 mars. Mais de grandes pluies étant survenues pendant deux jours, le Paillon est en crue, les fourrages ne peuvent arriver, les troupes françaises repassent le Var, et la Valette avec sa cavalerie reprend, le 17, sa position Vence-St-Paul. Le cardinal de Richelieu ne l'entend pas ainsi, et envoie le 19 l'ordre de tenir très ferme sur ce terrain et de pousser en avant si les parlementaires n'obtiennent pas une convention immédiate. Or, le 21 mars, cette convention est conclue. Malgré l'opposition des habitants, il est décidé que nos troupes occuperont Lucéram, Sospel, et St-Martin-Lantosque, mais elles sont en bien triste état. Enfin, après la paix de Suse, le comté de Nice est évacué, le 9 avril... excepté par les blessés, les maladies, et l'inévitable peste !

Cependant toute la Provence souffre beaucoup ; la Gabelle est doublée et le *taillon* (3) porté contre tous nos usages, de 36 à 100 mille livres ; on avait même levé mille mulets pour le service de l'armée d'Italie ; c'était ruiner un pays, déjà si éprouvé de toutes façons ; aussi les esprits sont-ils très échauffés, et des troubles sont sur le point d'éclater. Afin de les éviter, si possible, seize communautés — dont Grasse — envoient des députations à l'assemblée de Valensole, qui vient de se réunir au mois d'avirl 1630, dans un but de conciliation. Nos députés y reçoivent un accueil singulier, et « sont renvoyés avec mépris, après avoir subi les risées et les moqueries des courtisans. » (4). L'irritation est à son comble quand Richelieu ordonne l'exécution de l'Edit des Elus — acte de nomination des nouveaux fonctionnaires. C'était, d'après Bouche : « enlever à la nation provençale son régime politique... anéantir ses Etats et

(1) M. l'abbé Massa. Hist. de Grasse, p. 175.

(2) Tisserand, loc. cit. T. II ; p. 138.

(3) *Gaufridi*, Larousse, etc. : D'où, le terme *taio* (« paga si taio », payer ses impositions. Impôt annuel se levant comme la taille, qu'il complétait du reste. C'est en 1549 qu'Henri II avait institué le taillon pour augmenter la solde des gens d'armes, des légions provinciales (troupes d'infanterie), et des chevau-légers.

(4) M. l'abbé Massa. Hist. de Grasse, p. 176.

pour ainsi dire ses Assemblées de famille. » Tandis que tous les mécontents se réunissent à Aix où, dans une séance Paul de Joannis prend la tête du mouvement, en attachant le premier un grelot à son chapeau, notre région Cannes-Grasse fait de même. Du mot provençal signifiant grelot, la faction naissante prend le nom des Cascaveux. C'est avec un ruban blanc qu'ils attachent ce grelot à leur coiffure, et *nos Cascaveux s'organisent à Grasse*, aux cris de : « A bas les Elus » et de « Vive le Roi ». Voici donc encore le pays sens dessus dessous, et des excès de tous genres commis un peu partout. Opposés aux blancs, voici qu'on organise des Cascaveux au ruban bleu, à Grasse notamment ; partout on en vient aux mains, et le calme ne se rétablit qu'après de nombreuses rixes, de graves conflits entre les bleus et les blancs.

C'est alors que *nait à Cannes — en* 1630 — *Jean Muret*, fils d'un simple marchand, (Gaspard), et de Louise Virgile, dont la notoriété sera grande. Après de bonnes études à Draguignan et à Marseille où il achève sa théologie, il devient oratorien, et s'attire vite les faveurs des grands personnages de son temps. Doué d'un réel talent de parole, mis en relief par son séjour à la capitale, notre compatriote devient un des grands prédicateurs, et par la suite (1) « premier secrétaire de l'archevêque d'Embrun, Georges d'Aubusson de la Feuillade, ambassadeur d'Espagne ; puis aumônier du duc de Vivonne, général des Galères. » Spirituel comme tous les Mortemart, le frère de Madame de Montespan, garde donc près de lui notre Cannois pendant plusieurs années, à Marseille, où il prêche le carême (2) sur ses vieux jours, car on ignore la date exacte de sa mort. (3) — Son père, Gaspard Muret, d'après nos archives, possédait étable et jardin à la Rouguière « questant sur la cotte de Louis Rostan », et ses autres parents demeuraient dans la rue St-Antoine. Quant à la mère de notre oratorien, nous la croyons parente de notre greffier Virgilly — ou Virgile. (4) Voici maintenant les *œuvres principales de Jean Muret, célèbre prédicateur, natif de Cannes :*

« — Cérémonies funèbres de toutes les nations. Paris. Petit, 1675, in-12.

— Id. Et Michallet, 1679, in-12.

— Explication morale de l'Epitre de St-Paul aux Romains. Paris, 1677, in-8°.

— Traité des Festins des anciens. Paris, G. Desprez, 1682.
(La Haye, 1715, in-12, ouvrage encore recherché).

— Panégyrique du roy Louis XIV. Paris, 1687, in-8°.

---

(1) En 1666. Voyez *Reboul (Robert)* : Biographie et Bibliographie de l'arrondissement de Grasse ; p. 48.

(2) En 1687.

(3) Survenue en 1690, croit-on.

(4) Arch. de Cannes. CC. 4.

— Oraison funèbre de M. le Maréchal de Vivonne. Marseille, Brébion, f1688, in-4°.

— Lettres écrites à Madrid, en 1666 et 1667, publiées par A. Morel Fatio. Paris, 1879, in-8°, 80 pp.

« Elles sont adressées à Michel de Marillac seigneur d'Ollainville, conseiller au Parlement de Paris. L'auteur y peint les mœurs et les usages de l'Espagne ; mais rien de ce qui touche à sa personnalité n'y est révélé... » (1).

Avant de poursuivre le cours des évènements et le récit des assauts qui vont se livrer sur nos rivages, il convient de rappeler une autre célébrité Candoise, nous avons nommé le *Père Honoré*, qui « fait bien plus d'honneur encore à notre ville », suivant l'expression de l'abbé Allieïs.

Ange Raymond, nait à Cannes en 1632, de François Raymond et de Marguerite Darluc, dont nous reparlerons bientôt. Il deviendra célèbre sous le nom de Pére Honoré. Ayant perdu ses parents de bonne heure, Ange est recueilli par son aïeule, au Cannet, et fait à Grasse ses études. S'exerçant à la déclamation, même la nuit, il répond un jour à l'un de ses oncles dont il troublait le sommeil : « Laissez-moi faire, je veux un jour aller prêcher à Paris. » Capucin à Carpentras, à l'âge de 17 ans, sa réputation d'orateur l'amène à Paris où il commence, (2) une mission à St-Germain l'Auxerrois, puis bientôt à St-Louis.

Louis XIV entendant parler de lui et voulant connaître la vérité s'adressa alors au P. Bourdaloue : « Sire, répondit l'illustre orateur, le P. Honoré déchire les oreilles, mais il fend les cœurs, et l'on restitue à ses sermons les bourses qu'on a volées aux miens. » (3) Soixante ans après sa mort : « Paris parlait encore de ce religieux humble et pénitent... qui montra dans ses chaires une véhémence et une vérité que l'on avait presque oubliées. » (4) — « Je reviens d'une petite ville de mon voisinage — Semur — écrivait Bussy-Rabutin au père Bouhours... « J'y étais allé exprès pour entendre les sermons d'un fameux capucin nommé le P. Honoré, de Cannes. J'en suis, je vous assure, très satisfait. Le fruit qu'il fait dans les missions montre bien qu'il est un grand maître dans l'art de toucher les cœurs ; je l'ai entendu trois fois dans deux jours, encore un coup, j'en suis très satisfait. » (5) Après l'avis du vaniteux et besoigneux mestre du camp, cousin de Madame de Sévigné, voyons l'opinion du plus grand orateur sacré des temps modernes, de l'Aigle de Meaux. (6) Ce

(1) *Reboul.* R. loc. cit. p. 49, d'après la «:Bibliothèque des écrivains de l'oratoire. M. S. Biblio-Nationale, T. IV ; f° 98. »

(2) Le 12 février 1675 — Alleiïs — Les îles Lérins et Cannes, p. 247.

(3) Ibid., p. 248.

(4) *La Palme* (*abbé de*). « *Observations sur Boudaloue et Massillon*, 1759. »

(5) Ibid. Ibid. *Bussy Rabutin*, lettre du 9 septembre 1679.

(6) Qui l'appela auprès de lui en 1692.

grand évêque assiste à tous ses exercices et reste son auditeur assidu, aussi bien à Coulommiers qu'à Meaux. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'éloquence de notre Cannois. Suivant Allieïs, ce sont ses prédications qui firent fonder à Marseille le Mont-de-Piété. (1) Mais, épuisé par son zèle et ses missions, il succombe sur la brèche, à la fin d'une prédication, à la Ciotat, et vient expirer à Toulon, bien près de sa ville natale, sous son beau ciel de Provence, (2) ayant répandu dans toute la France les bienfaits de sa charité, la gloire de sa chaude éloquence. Les œuvres principales du Capucin Ange Raymond, de Cannes, sont les suivantes :

« — Relation de ce qui s'est passé à Angers au cours de la Mission du P. Honoré, de Cannes, en l'année 1684, Saumur 1684, in-4°.

— Régime de vie spirituelle pour conserver et augmenter le fruit de la mission. Paris, P. de Bresche, 1679, in-12.

— Plusieurs ouvrages de piété, sermons, etc. » (3)

D'après nos investigations dans nos archives, nous savons que son père, François Raymond, demeurait à la Plage, et avait une autre habitation à la Bocca, touchant celle d'un des Blaise d'Arluc de ce temps, son beau-père croyons-nous. En faisant le relevé de leurs biens, on voit que ses parents jouissaient d'une grande aisance (4), car ils sont propriétaires de prés au Ranguin, d'une vigne et de bois au Camp-long, entre Cannes et le Cannet, d'un champ à la Colle « d'un hort et ferroyo au vallon confrontant Jehan Calvj, Andriqette Musse et le vallon » estimés 100 florins, de plusieurs maisons, etc... — A noter, que presque tous ces biens, une bien grande partie du moins, sont aliénés, entre les années 1631 et 1640, probablement par les soins de l'aïeule, pour payer à Grasse les études du futur orateur, alors qu'à sa naissance, ses parents avaient ici pour 1066 florins de biens au soleil, réelle petite fortune pour l'époque. Et nous croyons que sa mère, Marguerite D'Arluc, était fille d'un des trois Blaise Darluc, du notaire royal plutôt, parce qu'il possédait au Camp-long des terres auprès de Raphel Raymond ; mais sur elle, nous ne possédons pas d'autres références.

Nous avons déjà parlé de quelques engins de pêche usités à Cannes, en détaillant le rapport d'estime de 1608 ; un article de M. Eugène Jaubert (5), auquel nous empruntons le résumé suivant, va les compléter. Comme l'abbé Daniel, l'auteur place vers 1630 à 1640, l'époque où fut exécutée la carte dont

(1) En 1673.

(2) Le 13 janvier 1694.

(3) R. Reboul, loc. cit., p. 53.

(4) D'après le livre terrier de 1625.

(5) *Jaubert Eugène*. « *Les Pêcheries de la Napoule* », journal le *Petit Niçois*, 19 mai 1900.


DESCRIPTION DES ISLES DE S.T MARGRITE & S.T HONORAT
Et des Forts et Redoutes que les Espagnols
de sa Majesté Commandé par Monsieur le Comte
A Paris, par Melchior Tavernier

donnons la reproduction ici. (1). On y remarquera tout d'abord, la chapelle et le fort St-Pierre, les quinconces d'oliviers « bois de pins pigniers et garennes », le four à chaux taillé dans le roc, le village de la Napoule avec des rues bien alignées, le Château avec ses deux tours, la grotte du Pendu et cette « darce entre deux jetées terminées par une tour ronde ; une fabrique à savon, une fontaine à écluse, un grand parc... et le jardin de la savonnerie, sur la colline. » La Napoule était donc alors dans un état bien prospère ainsi que Téoule. Outre cette « tourelle pour la garde de la Madrague, cette carte extrêmement curieuse contient bien d'autres renseignements rares et précieux, surtout sur les engins de pêche : la Madrague (2), le Fasqueiret, « la Corallière », les trains, tonnaires, nances, entremaux, Espéous, Cannée ou Bordigue et Rissole. « N'est-il pas triste, ajoute M. Jaubert, de songer, que la Napoule, parfumée de mimosas, de giroflées, d'anthémis et de cette adorable cassie provençale, n'est plus qu'un petit village, coquet, mais pauvre ? » Si la « cale de la Figaeyrette » est singulièrement orthographiée, « Téoule » est bien indiquée comme venant de « tegula », ainsi que nous l'avons toujours fait. C'est un véritable port, au XVIIe, alors que Cannes attendra le sien longtemps encore ! La « Chapelle et Fort de St-Pierre demoli » contre la Napoule, est le point fortifié dont nous avons parlé (3) ; à remarquer aussi au passage du chemin, au sud de la Butte « le Rocher coupé par les Romains » — *La Napoule* est bien qualifiée « ville rvinée » ; on y voit une rue centrale, parallèle au chemin de Pégomas, et *passant sous trois portes*. Le portail d'entrée du vieux Château existait donc, au Nord, entre les deux tours du Castel (4). A l'ouest, et contre la grande tour : « Moulins et scies à eau » ; et enfin, une sorte de jetée ou de réservoir, contre le Château seigneurial, dans la petite baie se trouvant à l'Est. Cette belle carte (5) est un véritable document dédié à Pierre de Villeneuve « Marquis de Trans et premier marquis de France, comte de Tourrettes seigneur de la dite Terre et autres lieux. » A défaut donc d'une carte semblable de Cannes et de son rivage, que nous avons inutilement cherchée, et qui nous eut fourni, à la loupe, tant de détails sur notre castel et la ville ancienne, etc., nous possédons au moins la description d'une importante Pêcherie du XVIIe siècle, nous touchant à l'ouest, et unie à notre histoire locale par tant de liens, souvent tendus, parfois brisés, toujours intimes.

A Cannes, en même temps que se construit l'Eglise, on voit surgir autour du Château les murailles à embrasures et meurtrières ainsi que l'esplanade

(1) L'original est chez M. Félix Girard, Cannes. Le cliché est de M. Van Ukkel.

(2) Ecrit deux fois « Madrogue », sur la carte que nous avons sous les yeux.

(3) A la date de 1259.

(4) Subsistant encore, vers 1860 ; voyez le grand Album de la Bibliothèque de Cannes.

(5) Gravée par Perelle ; ayant 0 m. 74 de long, sur 0 m. 50 de haut.

qui précède à l'Est, N.-D. d'Espérance. Les logements des chaines du pont-levis de la porte d'entrée que surmonte aujourd'hui la tour de l'horloge, se remarquent encore de nos jours. L'ogive est encore employée dans la construction de cette paroisse qui va couronner élégamment le sommet occupé par le vieux bourg. A la même époque, M. de Séguiran, inspecteur de la marine, fait au roi un rapport indiquant *la nécessité de construire un port à Cannes* — on voit depuis combien de temps cette question est soulevée, — port dont les besoins se font déjà sentir, et dont l'inspection des pêcheries de la Napoule dont il avait sûrement connaissance, affirmait l'urgence. M. de Séguiran venait de Fréjus et Agay, en longeant la côte, et arrive à Cannes, le dimanche 20 février 1633. Il y trouve : « cinq cents maisons qui pourraient faire mille hommes et deux cents mariniers. » Il ne parle ici, bien entendu que de la population masculine, le chiffre des habitants représentant plus du double, (puisqu'il se montait en 1608, à près de 17 à 1800 âmes). *La ville s'est donc accrue aussi, en* 25 *ans de* 160 *maisons, soit de la moitié de ce qu'elle était alors*, car ces chiffres font foi. Le port, lui, n'a pas varié : deux barques, trois tartanes, dix gros bateaux « d'environ cent quintaux », quatre-vingt-dix petits bateaux et deux cents marins environ. Le commerce important de salaisons se maintient, et l'on constate ainsi, 205 *ans avant son exécution !* l'indispensable création du port qui doit apporter à Cannes son développement commercial. Huit jours après, M. de Séguiran visite l'île Ste-Marguerite, et trouve sa forteresse bien mal préparée à subir les assauts qui lui seront livrés dans deux années. Son donjon ne contient que : « Deux fauconneaux calibre de France, de cinq pieds de longueur, aux armes de Claude de Guise, abbé de Cluny ; deux pierriers de fer ; six arquebuses à croc ; quinze mousquets bien garnis et montés ; vingt-cinq piques ; cinquante livres de grosse poudre ; cinquante boulets à fauconneaux ; vingt-cinq livres balles de plomb et dix livres de mêches. Le tout appartenait à M. de Guise, ainsi que nous l'a dit, et le sieur Jacques Rippert commandait en l'absence du sieur Bellon, en ladite forteresse. » (1) Jean de Bellon s'étant comme nous l'avons vu retiré en 1618-1619. Avec le nom du nouveau commandant d'armes, ce rapport montre l'inventaire plus que modeste du matériel d'artillerie et de l'armement. Enluminée de lettres d'or dessinées par Jacques de Maretz, cette pièce contenait tous les détails possibles sur nos ports et toute notre côte ; hélas, comme les pièces aux armes de Claude de Guise, etc., elle a pris un chemin détourné sans laisser de traces, à notre connaissance du moins. Toutes ces visites successives, ces minutieuses inspections maritimes indiquent nettement une période de tension politique ; les grands évènements qui vont ici bientôt se passer sont dans l'air ; tout cela

(1) *Documents inédits de l'Hist. de France.* Corresp. de l'Archev. de Bordeaux. T. III, pp. 289 et 290. M. Bertrand, « Revue de Cannes et du Littoral », Noël 1903, p. 27.

sent la poudre, et nous daterions de ce moment l'achèvement des fortifications de Téoule, de la tour de Graillon et de la Croisette. Et quand l'abbé Allieïs pense : « qu'on n'a aucun document sur les fortifications que le Cardinal de Richelieu fit construire à Sainte-Marguerite, après le rapport ci-dessus... » (1), nous pouvons maintenant, grâce à une carte du temps que nous avons eu le bonheur de retrouver, décrire au moins tous les travaux exécutés par les Espagnols. On travaille donc paisiblement ici, étudiant sur place les améliorations devenues nécessaires, tandis que la guerre de Trente Ans bat son plein ; et bientôt vont pour nous se lever de nouveaux jours de deuil, deux années de luttes sérieuses et de combats, où nous allons tenir un rôle très actif. — Avant d'aborder leur récit, arrêtons-nous un instant sur une fantaisie singulière de nos consuls. En 1633, nos édiles, jugent à propos de modifier le blason de notre bourg et d'y introduire sans raison des fleurs de lis : « d'azur, à une palme

VÉRITABLES ARMOIRIES DE CANNES

D'azur, avec une palme d'argent posée en barre,
accompagné des lettres C et A, d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe



D'après l'étude de M. M[ie] Bertrand

d'argent posée en barre, accompagnée de deux fleurs de lis d'or, l'une en chef, l'autre en pointe », armoiries conservées à tort jusqu'à nos jours, inclusivement. — Nécessairement, l'abbé de Lérins réclame, et le Parlement rend un arrêt interdisant à nos consuls cette modification. (2). Or, dans les pièces de ce procès, conservées aux archives des Alpes-Maritimes, M. Marie Bertrand a fait remarquer qu'il existe à ce sujet une supplique de l'économe du monas-

(1) Allieïs. Les iles Lérins et Cannes, p. 124.

(2) Et un second en 1635, mettant fin à ce conflit.

tère adressée à « Nosseigneurs du Parlement ». (1) On y lit, entre autres choses, que par arrêt du 7 décembre 1633 : « la cour a faict defanse auxdits consuls dudict Cannes, de tenir aucun armoiries que cellui que leur sont esté donnés par ledit econome en quallité de Seigneur dudict lieu. Ensuite duquel le 29 du même mois, les deffances portés par y cellui sont esté faictes auxdits consuls, lesquels, au mespris dudit arreste, le 12 décembre dernier Monsieur de Saint-Chaumont passant par le lieu de Cannes, aux honneurs que luy feurent rendus, on posa sur la porte certaines armoiries, sur laquelle on y mict une palme accompaigné de deux fleurs de lix quoyque celle que lesdits consuls ont heu du suppliant ne sont que d'une palme accompagnée d'un C et d'un A et d'aultant qu'ils ont contrevenu audit arrest descript. Qu'ilien soit informé. A ceste cause, plaise à la Cour... etc. » — Voilà pourtant qui est net, et nous savons ainsi exactement quelles étaient les armoiries de Cannes, jusqu'en 1633.

Avec le même auteur nous pensons que, comme Vallauris, Mougins, et bien d'autres villes ou bourgs, Cannes a fait volontairement ou non une modification illicite à ses armoiries, croyant peut-être alors sagement faire d'y introduire ces fleurs de lis. Ainsi modifié, l'écusson aurait été par la suite conservé tel que, au moment où, (par son ordonnance de novembre 1696), Louis XIV prescrivit à d'Hozier d'établir l'Armorial général du royaume. Il est toutefois curieux de constater qu'une vérification plus sérieuse n'ait pas alors été faite, mais il ne faut pas oublier qu'à la fin du siècle, Louis XIV, suivant l'expression de St-Simon, « battra monnaie avec le parchemin », ce qui explique bien des choses.

Pendant l'année 1635, Louis XIII vient de créer « en titre d'office », comme on disait alors, les commissaires provinciaux « ordonnateurs et ordinaires des guerres ». Celui qui était investi de ces importantes fonctions avait la responsabilité de la conduite, de la police et de la discipline des troupes dans les départements et nos places de guerre. Comme nous allons bientôt avoir à parler d'un de nos plus notables concitoyens occupant ce poste élevé, et que, dans la controverse historique du Masque-de-fer, nous opposerons l'avis de ce contemporain à celui des écrivains modernes, nous donnons ici le serment solennel qui était exigé de ces hauts fonctionnaires. — Lors de sa réception, le *Commissaire des guerres*, l'épée au côté, debout : « la main droite nûe et levée, l'autre gantée » se tenait devant un Maréchal de France : « Vour jurez lui disait celui-ci, et promettez à Dieu le Créateur, de bien et fidêlement servir le Roi en la Charge... etc... — Que si vous apprenez qu'il se passe quelque chose contre le service du Roi, vous en avertirez aussitôt vos supérieurs et ceux qui

(1) *M. Marie Bertrand : « Les Véritables armoiries de Cannes »*. Revue de Cannes et du Littoral. 4 oct,1903 ; p. 3. *Extrait de l'opuscule couronnée en* 1900 *par la Société Archéologique de Béziers.*

commanderont dans les Païs où vous serez employé... — Que vous ne prendrez aucuns gages ni pensions d'aucuns Princes et Seigneurs, que de Sa Majesté... etc... » — Il y en avait huit en Provence, dont : « *Riouffe*, à Monaco et autres Places », Peloux de Rorebel à Antibes, et isles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat « Ordonnateur à la Bastia, en Corse », Portalis, à la Grosse-Tour de Toulon, et St-Tropez... etc...

La même année 1635, toujours opposé à la Maison d'Autriche, Richelieu profite de la dernière période de la guerre de Trente Ans pour déclarer la guerre à l'Empereur Ferdinand II et à son allié Philippe IV, roi d'Espagne, et nos îles vont bientôt tomber au pouvoir de l'ennemi, mais pour peu de temps. On ne s'explique guère que le tout-puissant cardinal n'ait pas prévu le fait, et ordonné de renforcer la garnison de Ste-Marguerite. Le fort n'y contient que la Compagnie du régiment de Cornusson, commandée par le capitaine Marignac. Elle n'y séjournera guère, du reste, et va être obligée de se rendre. Et pourtant, depuis le mois de mai le sieur de Châteauneuf-les-Grasse est averti par le comte Badat, de Nice, qu'on se dispose à attaquer nos iles. Le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, aussitôt avisé, prescrit à notre viguerie de fournir de suite deux hommes par feu pour la défense des côtes, mais ce premier contingent ne donne que 600 hommes assez bien armés, formant six compagnies que commandent messieurs de Mons et de Chasteuil (1). Avant de détailler la prise et la reprise de nos iles, voyons un peu, d'après nos propres archives, ce qui se passe alors, à Cannes même :

Quelques troupes s'y rassemblent déjà le 19 mai 1635, puisque à la porte Saint-Sébastien, la boutique de Périnette Sicard est, depuis un mois, transformée en corps de garde (2) ; bien d'autres de nos concitoyens sont dans le même cas du reste, et l'on commence à prendre, enfin, quelques précautions. D'après un ordre verbal du Maréchal, le Cannois qui, pendant 28 jours « andoure le fastigaige de deux soldats », ne reçoit que vingt sous d'indemnité, et six sous par nuit de service au corps de garde. — Le 31 mai, le fort et l'île St-Honorat sont placés sous le commandement du capitaine Dusech, du régiment de Cornusson (3) et non du capitaine Emeric comme l'écrit l'abbé Tisserand, (4). Nous manquons de flotte, et sur terre, de cavalerie. Les chevaux légers commencent seulement à arriver au Cannet, et ils reçoivent leurs fourrages des plaines de Biot et de Pégomas, nos plus proches environs en étant démunis. Le 26 novembre, nous règlons ces transports et ceux nécessaires aux troupes « quy tiroient le canon d'Antibes à la Croisette ». Les troupes ar-

(1) *Bouche. Hist. de Provence.* T. II ; p. 899.
(2) *Comptes trésoraires.* Arch. de Cannes. CC. 44.
(3) Arch. des Bouches-du-Rhône.
(4) Tisserand. Hist. de la Cité de Nice. T. II ; p. 140.

rivent à Cannes et aux environs : 5 compagnies du sieur de Montgaillard et le régiment de Maillane, de passage, ainsi que son aumonier. Aucun auteur n'ayant signalé ces troupes jusqu'ici, nous les prenons pour des renforts envoyés à Antibes et à la Croisette, car les îles vont être attaquées, et chacun rejoint son poste de combat. — A Cannes, les troupes ne cessent d'arriver ; chaque maison a deux soldats. Outre le corps de garde de Périnette Sicard, il y a maintenant de l'autre côté du bourg, celui de Crespin installé dans sa boutique. C'est un va-et-vient tel devant le château, que la ville a dû y : « donner une piesse de boire enploié au trabuquet du portal qui a le pont Levis », pour donner un peu de cœur à ceux qui le manœuvrent sans discontinuer ; de même « alla forteresse de la Croix », c'est-à-dire *au fort de la Croisette qui est déjà armé de canons sur sa petite tour.* Depuis longtemps, ici, l'on prévoit ce qui va se passer, puisque, depuis un an Louis Raibaud, serrurier, fabrique sans discontinuer des balles de mousquet qu'il dépose à la maison commune.

Au monastère aussi, l'on est sur ses gardes, et D. Louis Maynier d'Oppède fait transporter à Vallauris les principales richesses en attendant les évènements qui vont bientôt se précipiter. Le mestre de camp de la milice s'est rendu à Grasse, et Calvy, notre 1er consul est revenu en toute hâte de Marseille et d'Aix pour surveiller la marche des évènements. La compagnie de M. d'Allone est arrivée à Antibes et à la Tour de Graillon où se trouve aussi de l'artillerie. Le Régiment du marquis de Vailhac est à Cannes. (1)

Tel est l'état de Cannes lorsque, le 20 mai : « L'armée navale d'Espagne parut sur les côtes de Provence ; le mauvais tems fit courir les galères jusqu'au cap Corse, où onze de ces bâtiments firent naufrage ». (2). Le maréchal fait appeler le 31 mai la Compagnie de Dusech pour garder la tour de St-Honorat : « le restant de l'armée navale Espagnolle passa devant l'isle et alla jusqu'aux îles d'Hyères. » Tout-à-coup surgissent dans nos eaux « vingt-deux galères et un Brigantin d'Espagne », sous le commandement du Mis de Sainte-Croix, qui débarque son infanterie sur l'île de Ste-Marguerite, aux deux extrémités, et assiège la forteresse, dès le 13 septembre. Sommée de se rendre, la petite garnison composée comme on sait de l'unique compagnie de Marignac, est contrainte de quitter le fort, le 14, « avec armes et bagages et tambour battant. » Le même jour, l'ennemi attaque inutilement le fort de la Croisette, mais il y

---

(1) *Voyez la carte de* 1637, *et celle établie par nous avec tous les détails du siège et de la reprise des îles, d'après l'unique document existant à la Bibliothèque Nationale.*

(2) *Arch. des Bouches-du-Rhône, fonds Nicolai, carton* 139 : « Relation de la prise des isles de Ste-Marguerite et de St-Honorat de Lérins par les Espagnols et la reprise par les françois (les mots suivants sont écrits d'une autre main) tirée d'un *journal conservé à Lérins et fait par un religieux qui étoit alors dans ce monastère*... 1635 ». — Nous devons ces précieux renseignements contrôiant le dire de l'abbé Allieïs, etc., à l'obligeance de M. Reynaud, archiviste du département des Bouches-du-Rhône qui a bien voulu nous les fournir, sur notre demande.

DESCRIPTION des ILES Ste MARGUERITE et St HONORAT, et des FORTS et REDOUTTES que les ESPAGNOLS Y ONT FAITZ, et la REPRISE de PARTIE des ditz Forts et Redouttes par L'ARMÉE NAVALLE de SA MAJESTÉ Commandée par Mr le Comte de HARCOUR.

(PARIS _ Melchior TAUERNIER 1637. Avec privilège du Roy.)
Complétée en 1904 par le Lt Colel H. de VILLE d'AVRAY avec les annotations d'une ESTAMPE de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le Mis de SAINTE-CROIX, avec 22 galères et 1 brigantin, débarque à Ste Marguerite le 13 septbre 1635.

Escadre commandée par le Sr de POINCY

2 MAI 1637. CAPITULATION des Espagnols qui sortent le 12 avec les honneurs de la guerre

Tour du Batiguier
P (2 pièces Espagnoles
Fontaine
FORT ROYAL
Le Capitaine MARIGNAC rend la place aux Espagnols le 14 septbre 1635
A
Ft SAINCTE MARGUERITE
H
Port Sainct Florent
Q
D. Fortin que nous avons pris à la descente de 24 Mars 1637
F
Redoute que les ennemis gardent encore en 1637
O
L'Estang
(H G... autres redouttes où les ennemis trouaillent encore en 1637)
H
Attaque générale du 14 Avril 1637
M
(MQ Redoutes Françaises)
K Retranchements faits en une nuit le jour de la descente
K
R
Isle de Lierre
D
Camp
B
Batterie française (Avril 1637)
Ouvrages Espagnols
G
N
Autres Redouttes par nous faites Mars et Avril
M
Camp
I
C
FORT de RAGON que les Espagnols avoient faits et que nous avons aussi pris (le 25 Avril 1637)
Redoute d'Arles
FORT de MONTEREY que les Espagnols ont fait et que nous avons pris le 29 Mars 1637
Batterie française (I) (8 pièces)
Logement de la Cavallerie que les Espagnols ont abandonné
L
E
St MARTIN pris le 29 Mars 1637 par nos troupes
Autres batteries que nous avons dressez (6 pièces)
Escadre commandée par Mr de MENTY, vice admiral
N
S

LÉGENDE

ESPAGNOLS..........

FRANÇAIS..........

OUVRAGES ESPAGNOLS repris par nous

1° L'ARMÉE NAVALE ESPAGNOLE passe le 3 Août 1635 devant St Honorat, et s'empare de l'Ile Ste Marguerite le 14 septbre _ Le 15 Dom CARLOS DORIA remplace le Mis de SAINTE-CROIX.
2° L'ARMÉE NAVALE commandée par le Cte d'HARCOURT et Mr l'Evêque de BORDEAUX Chef du Conseil de la Marine, comprend 92 Gallions, et mouille au Golfe-Juan, le 10 août 1636.

Escadre commandée par le Sr de TREILLEBOIS

Naufrage dans le Frioul d'un gros navire Espagnol (16 janvier 1636)

14 Mai 1637 Mis de SOURDIS
Regt de Latour
Tour
Tour où les ennemis ont mis du canon
(B.C.D. Chapelles D Chapl St Capraise)
C
Chapelle St Sauveur
D
14 Mai 1637 Cte D'HARCOURT
Regt de Vaillac
B
Chapelle de la Trinité
6 canons
FORT de SAINCT-HONORAT remis aux Espagnols le 15 septbre 1635 repris par nous le 14 Mai 1637

Cannes, Août 1905
Colel H. de V.

NOTA

Le 4 Novembre 1636 sont à CANNES les Régiments de CASTROUILLE, de LATOUR de VAILLAC, de CORNUSSON, AU CANNET: les Cies de Chevaux-légers. Arrivée des gentilhommes vers le milieu de décembre 1637. Cent bateaux servent au transport des soldats.

trouve du canon, des troupes résolues et doit se rabattre sur l'île St-Honorat où il tente une descente ; dans la nuit du 15 septembre 1635, il y transporte six canons « pour dresser une batterie » dont le journal du religieux de Lérins omet de nous dire l'emplacement. (1) Comme Marignac, le capitaine Dusech est forcé de mettre bas les armes, et de rendre « la place de St-Honorat », mais en sortant sans armes ni bagages. Devant ce premier et trop facile succès, le le M[is] de Ste-Croix passe le commandement à D. Carlos Doria et part pour l'Espagne, lui laissant le soin de mettre aussitôt les îles en état de défense. Très effrayée par ces évènements, Cannes ne perd pas un instant pour y remédier, et augmente rapidement le fort de la Croisette. Dès les premiers jours d'octobre (2), un de nos patrons, Donnat Roustang, fait quatre voyages pour porter à ce point fortifié le bois pris auprès de la Siagne et nécessaire à la confection des gabions. De plus, sous le feu de l'ennemi, le capitaine Christophe Giraud, avec sa compagnie, tente une descente à Ste-Marguerite, vers la fin de décembre 1635 (3), tandis que le Maréchal fait croiser un brigantin de la Ciotat tout le long de notre côte, surveillée avec soin par le régiment de Vailhac. Pour stimuler le zèle et récompenser le dévouement patriotique, Andronin Preire reçoit de la communauté (4), le 29 décembre, une petite prime de 20 sous — il faut tenir compte de la valeur de l'argent à l'époque — pour avoir donné la nuit l'alarme à nos îles. Quinze écus sont aussi donnés au patron Cannois qui avait porté des dépêches et un paquet à M. de Sabran, notre ambassadeur. — M. de la Malle est à Biot avec sa compagnie, mais nos plaines sont inondées, nos forces gênées dans leurs mouvements, pendant tout ce mois de décembre qui est extrêmemedt pluvieux.

Cannes est devenu le centre de l'organisation défensive, et l'*Assemblée des communautés de Provence se tient dans notre église N.-D. de la Miséricorde,* 30 *novembre* 1635. (5) On y est peu d'accord toutefois, chacun voulant imposer son avis ; l'Evêque de Sisteron et l'assesseur, de Julians, se disputent le droit de répondre aux observations du gouverneur, et la contestation est tranchée en faveur du premier. Avant tout, les députés des communautés réclament le

---

(1) Les troupes campées à Cannes, sont, à cette date : « Outre la milice provinciale, les régiments de Vitry et de Courbon à douze compagnies avec Etat-Major. les régiments de Maillane et de Montmeyan à dix compagnies avec Etat-Major, et deux compagnies de chevau-légers du chevalier de Vitry ». — *Arch. des Bouches-du-Rhône, c.* 23. — *M. Bertrand, Prise des Iles Lérins,* p. 14.

(2) Arch. de Cannes. CC. 44.

(3) Ibid. Ibid, et *Arch. des Bouches-du-Rhône, c.* 986. — C. F. la lettre du VII décembre 1635 du Roi Louis XIII aux Procureurs syndics de Provence pour alléger les charges de nos contrées. — *M. Bertrand. Prise des Iles Lérins,* p. 21.

(4) Quand Allieïs écrit — loc. cit. p. 139 — que Chasteuil avait tenté de secourir Marignac en lui envoyant la nuit 300 hommes « sous la conduite d'un marin expérimenté », nous pensons qu'il est question de notre Cannois Preire ; mais ce n'est pas une certitude.

(5) L'assemblée dure du 30 novembre au 5 décembre 1635.

licenciement des milices que le Gouverneur, lui, désire encore laisser à notre charge pendant deux mois. Plus que jamais pourtant, l'union serait nécessaire ; aussi, devant la nécessité et la présence de l'ennemi, le pays consent à supporter encore ces frais considérables jusqu'au 15 janvier 1636, et ne maintient que pour ce temps l'imposition de 14 sous, 2 deniers par jour et par feu, levée dans ce but. Peu après, du reste le gouverneur finit par se ranger à notre avis, et licencie la milice. (1) Au même moment — 16 janvier — un gros navire espagnol qui ne se méfie pas de nos récifs, fait naufrage dans le Frioul, alors que tout se prépare ici pour la résitance. — Voici donc encore notre monastère en grand danger, et il faut plier bagage cette fois si l'on veut éviter une catastrophe. Le début de l'année se passe à Lérins à ces préparatifs, et le 16 mars 1636, nos religieux sont congédiés, s'en tirant ainsi à bon compte, et envoyés à terre par ordre du roi d'Espagne. Il est à croire qu'ils se retirent alors au château de Cannes et dans les divers prieurés dépendant de l'abbaye, au fond, douce villégiature qui n'est peut-être pas pour leur déplaire.

Le maréchal de Vitry est à Cannes, où il a convoqué la noblesse de Provence, et il fait placer des gardes sur nos côtes pour empêcher toute tentative d'un débarquement, auquel du reste ne songent guère les Espagnols ; mais, laissons la parole au témoin oculaire qui écrit, à la date du 10 août 1636 : « L'armée navale commandée par Mgr le Comte D'Harcourt et par M. l'Evêque de Bordeaux, chef du Conseil de la Marine, passa devant les forts de St-Honorat et de Ste-Marguerite. Elle étoit composée de quatre-vingt-douze gallions. Elle fut mouiller au Golfe-Juan, d'où elle fit voile deux jours après, et se rendit au port de Villefranche. M. le Comte d'Harcourt ayant appris que l'armée ennemie paroissoit sur les côtes de Gennes, partit de Villefranche, et l'ayant rencontrée à Menton, il engagea le combat ; mais les espagnols n'ayant pas envie de combattre, ils se réfugièrent à portlongon, après avoir essuyé quelques volées de canons. Le commandant fit publier le ban et l'arrière-ban dans la provence. » Pendant ce temps, nos forces augmentent sensiblement ; il y a le 17 août 1636, huit compagnies de divers régiments à la Croisette, d'après nos archives municipales, dont 3 du Régiment de la Tour, et 3 de celui de Courbonnel, — dont ne parle pas le journal du religieux, mais que nous avons trouvé mentionné dans nos comptes trésoraires. (2) Cannes continue activement à pourvoir de vivres et de boisson ce point important, pendant tout le mois de septembre, (3) et à fournir de la poudre aux quatre compagnies « du

---

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône. c. 23. — *Voyez la communication de M. Marie Bertrand à la Société des Et. Provençales*, 1905.

(2) Arch. de Cannes, cc. 44 : « Ans huict compagnie que sont an guarnisson alla forteresse de la Croix. »

(3) Ibiden : « Claudin Raimond a fait six tours pour y porter à boire... 17 septembre... »

régiment de Monseigneur le marquis de Vittry. » (1) Quant à « *M. du Plessis* », *il fait avec soin repérer les distances* (2), entre la tour de St-Honorat et Ste-Marguerite, puis de celle-ci à la Croisette et à la tour de Cannes. — Le régiment de « Castrouille » (?) est aussi désigné parmi ceux occupant nos rivages ; nous ignorons en quel point. A la même date, les gentilshommes de Provence rejoignent, vers la mi-décembre, les compagnies de chevau-légers logées au Cannet comme il a été dit, mais : « la mesintelligence qui regnoit entre M. de Vitry et M. l'Archevêque Bordeaux fit retarder le projet d'attaque. Les gentilshommes furent congédiés et les vaisseaux et galères se retirèrent. Sur la fin de décembre, l'armée navale fit voile vers la Sardaigne, et après avoir attaqué pris et saccagé la ville de Lorestan, capitale de cette isle, elle s'en retourna en provence, et vint mouiller à Téoulle, petite rade près de la Napoule. » (3)

Un subside de un million deux-cent mille livres est accordé pour la défense de nos côtes, à laquelle la noblesse du pays s'emploie avec zèle ; Claude de Villeneuve et le Seigneur de Grasse organisent la résistance à Vence et à St-Paul, pendant que Cannes est sous la haute direction du Maréchal de Vitry et du sieur de Chaumont, Antibes sous les ordres de Chasteuil aidé de l'ingénieur Bonafous qui fortifie la Tourraque, point faible de notre voisine, et la Croisette sous le commandement de César de Villeneuve-Bargemont. (4) — De son côté, l'archevêque de Bordeaux ne reste pas inactif ; une nuit, il fait une reconnaissance de nos îles et trouve que : « l'île Ste-Marguerite était bien plus facile à prendre que celle de St-Honorat, laquelle n'étant accessible que du côté du Frioul, ils — les Espagnols — l'ont toute retranchée de ce côté-là, avec de bonnes redoutes de distance en distance,et aux deux bouts on travaille à deux chapelles qu'avaient anciennement les religieux, de sorte qu'elles servent maintenant de forts pour garder les deux bouts... » (5)

Malgré ce texte formel, nous constatons cependant que sur la carte de 1637, tous ces retranchements ne figurent pas. La chapelle St-Sauveur est armée de canons ; à l'Est, celle de la Trinité, antique, curieux et solide monument, est transformée en batterie, ainsi que celle de St-Caprais, à l'ouest — aujourd'hui détruite. — (6) L'archevêque constate aussi qu'une descente n'est possible à Ste-Marguerite « qu'aux pointes et... du côté de Cannes. » — C'est alors que les querelles s'enveniment ; Vitry et d'Harcourt se disputent le commandement, et le roi est obligé d'intervenir. Le 12 octobre 1636, il écrit

(1) Antoine Girard de Cannes, leur donne 14 livres de poudre, à 9 sous la livre.

(2) Arch. de Cannes, cc. 44.

(3) Journal du religieux. — *Téoule, toujours écrit suivant notre orthographe.*

(4) Tisserand, loc. cit. T. II, p. 142.

(5) Documents inédits. Allieïs. Lérins et Cannes, T. I ; p. 142.

(6) Il est donc presque certain que, plus tard, la batterie des « Braves gens », sera édifiée sur les restes de celle construite ici par les Espagnols.

à l'archevêque une lettre pressante : j'espère « que chacun se portera en une occasion si importante et si considérable pour le bien de mes affaires et la réputation de mes armes... » Rien n'y fait, et le 2 novembre, nouvelle lettre royale pour presser l'attaque de nos Iles ; on ne se dispute pas devant l'ennemi ! Richelieu du reste, qui voit de loin, considère déjà nos iles comme reprises ; il n'en fait aucun doute ; n'est-ce pas, en tous temps, la meilleure manière d'imposer le succès, d'engendrer la victoire. C'est un des secrets des grands capitaines, et jamais autrement n'agit Napoléon. « Il est bien à propos — écrit-on le 5 novembre — de mettre quatre compagnies des régiments des iles dans Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, lorsqu'elles seront prises ; mais je ne crois pas qu'elles y doivent être seules. Il en faut mettre quatre autres savoir : deux de Latour, et deux de Vaillac... » (1) Et nous nous demandons *comment on peut hésiter de nos jours, à mettre un Bataillon en permanence dans ces îles, quand Richelieu en voulait près de deux !*

Peu de temps après, le Cardinal de Richelieu va faire poser ses armoiries au-dessus de la porte du fort de Sainte-Marguerite, comme je l'ai retrouvé dans nos archives (2), au moment où l'île lui appartient. — vers 1638 —

Il faut en finir cependant ; et, le 8 décembre, on se décide enfin à réunir un Conseil de guerre à Cannes, au Château. Mgr de Sourdis prend fait et cause pour le Comte d'Harcourt, contre le maréchal de Vitry, les têtes se montent, et Vitry perd tout sang-froid au point de lever sa canne sur le prélat. Aussitôt le Conseil se sépare, on porte plainte au roi, le désarroi est complet, à la grande joie des Espagnols, qui ont ainsi le temps de mettre la dernière main à leurs ouvrages, et chacun rentre dans ses foyers, triste et honteux résultat de questions d'amour-propre et de gloriole ; aucune personnalité ne doit subsister quand l'intérêt de la France est en jeu. — Après cette inopportune incartade, le maréchal reçoit, le 14 février 1637, un blâme de Richelieu qui l'envoie méditer à la Tour d'Aigues. Aussitôt, car il n'y a plus de temps à perdre, M. d'Harcourt reçoit sa commission de commandement : « et fait passer l'armée navale au Golfe-Juan. M. l'archevêque de Bordeaux fit aussitôt préparer les gabions, tonneaux, chevaux de frise et quantité d'échelles de six pieds de hauteur (3), pour monter les falaises des rochers qui bordent l'isle de Ste-Maguerite. Il fit préparer en même temps cent bateaux pour porter les soldats... »(4)

Cannes est bondée de volontaires de milices des vigueries voisines, et l'attaque et fixée pour le 24 mars, mais la tempête la contrarie beaucoup.

Ayant eu la bonne fortune de retrouver, grâce à l'obligeance d'un de nos

(1) Allieïs, loc. cit. T. I ; p. 146.

(2) *Arch. de Cannes. Rég.* 12 ; p. 59 : *Délibération du* 6 *Mai* 1806.

(3) Avec les bois de nos forêts et des bords de la Siagne. Arch. de Cannes, cc. 44.

(4) Journal de notre religieux.



CARTE
DE PROVENCE
DE LA NAPOULE
BOIS DE PINS

concitoyens, M. Félix Girard, une carte de l'époque portant, hélas sans notice, l'emplacement des travaux de ce siège mémorable (1) nous avons tenté de la compléter par des recherches aux Archives Nationales. Heureusement, l'un des deux exemplaires existant au Cabinet des Estampes était *annoté*, et c'est ainsi que nous avons pu préciser la carte annexée à ce récit, et y joindre la nôtre, *orientée cette fois convenablement, et portant toute la marche du siège.* (2).

Depuis l'été dernier (3) l'armée navale française comprend trois escadres : Celle du sieur de Poincy, celle du vice-amiral de Menty, et celle du sieur de Treillebois, dont l'ensemble forme 92 gallions, flotte placée sous le haut commandement du Comte d'Harcourt, et de M. l'évêque de Bordeaux, chef du Conseil de la marine. Inactives à peu près depuis huit mois, ces forces entrent en action au printemps de 1637 ; les escadres de Menty et de Poincy attaquent le 24 mars l'extrémité Est de l'ile, au nord et au sud du fortin D, élevé par les Espagnols (4), pendant que Mondreville brûle un navire ennemi chargé de vivres. La 3e escadre fait face au fort de Ragon, à l'extrémité S. O. — Le canon de la flotte renverse les retranchements de pierre et fait brèche au fortin D, malgré une vive résistance du fort de Monterey — et non Mont-Rey — De leur côté, le commandeur Guitaud et le chevalier de Senantes, conduisant les enfants perdus, sont assaillis par un violent coup de vent. Voulant passer d'une chaloupe dans une autre, le Comte d'Harcourt tombe à la mer ; on le retire aussitôt, mais le bateau a des avaries ; cet accident retarde l'attaque, on hésite, on perd un temps précieux, et l'on doit, à la hâte, regagner le mouillage du Golfe-Juan. — L'attaque se dessinant ainsi nettement par l'Est, les Espagnols construisent à fleur d'eau, une nouvelle batterie. Le 28, on renouvelle l'attaque. Cette fois, et malgré un feu violent, le débarquement s'opère de 9 heures à 2 heures, et réussit complètement. Le fortin est à demi ruiné, et vers 3 heures on opère la descente par l'Est et par le Frioul. Environ 1200 français des régiments de Vitry, St-André, Castrouilles, Roussillon, Cornusson, Latour et Vaillac y prennent part ; ces deux régiments se soutinrent bravement, et celui-ci ne dût son salut qu'à celui-là. « Le sieur de Liona — de Lioux d'après Allieïs, — Isnard de Grasse et le cadet de Seguiran tombèrent parmi les morts, » (5) M. de Romolles est fait prisonnier, et le père récollet Thadée donne aux combattants les secours de la religion. Dès la nuit suivant ce premier succès, nos troupes consolident la position en élevant un long retran-

(1) *Description des Isles Ste-Marguerite et St-Honorat et des forts et Redouttes que les Espagnols ont faitz...* etc. Paris, par Melchior Tauernier, 1637. »

(2) *Dépôt des Estampes* — Va 9 : « Nottes pour l'intelligence des lettres cottez en l'Isle Saincte-Marguerite. » *Dû à l'obligeance de M. Lucien Auvray, de la Bibliothèque Nationale.*

(3) 10 août 1636.

(4) *Voyez notre grande carte explicative.*

(5) Tisserand, loc. cit., p. 144.

chement — K — s'appuyant au Nord à la mer, et terminé au Sud par une batterie de 8 pièces, au bord de l'eau. Dès lors, petit-à-petit on refoule l'ennemi sur la partie Ouest de l'île, et sur Saint-Martin — appelé de nos jours le grand jardin, — où est logée la cavalerie. — Bien fortifié cependant, cet *important point d'appui n'est enlevé, ainsi que le fort de Monterey, que le lendemain dimanche* 29 *mars* 1637. — C'est un gros atout dans notre jeu ; aussi, enchanté de notre succès, le roi envoie-t-il 280.000 livres à nos troupes victorieuses : « Que Dieu vous bénisse tous, écrit M. de Noyers, dès le 6 avril, et qu'il mette le comble à la gloire que vous méritez d'avoir retabli l'honneur et la réputation des armes du roi et de votre patrie. »

Avant de quitter le fort de Monterey, l'ennemi avait laissé les mêches allumées, espérant le faire sauter ; on arriva à temps pour les éteindre, et cette importante position va devenir dès ce jour le quartier général du comte d'Harcourt. L'Espagne tente alors une diversion sur l'île St-Honorat. Le 12 avril, profitant d'un temps bien calme pour éviter l'aventure survenue peu avant à leur adversaire, les Espagnols envoient de Borgia avec 32 galères contre la petite île ; mais notre flotte fait bonne garde, et repousse les navires ennemis. « Le 14 avril, ajoute notre religieux, grande attaque générale et prise de plusieurs fortifications, dont on expulse et embarque les défenseurs ; diverses sorties ont lieu sans succès... » En réalité, tout ne s'est pas passé ainsi. Depuis la chûte du fort Monterey, nos troupes ont resserré leurs cheminements, puis coupé de nouveau l'île en deux par leurs retranchements. Du fort St-Florent — à l'Est du fort Royal — à la côte Sud, avaient été élevées des redoutes avec leurs lignes de communication, et en L sur notre carte, les « autres batteries que nous avons dressez, 6 pièces. » Un chemin couvert conduisait à la *Redoute d'Arles*, point le plus avancé de nos lignes. — C, H. H, étaient des redans ou des petites redoutes ennemis couvrant toute la portion ouest de l'île, encore au pouvoir de l'Espagne.

Ce 14 avril 1637, D. Pedro Rhodes fait donc une sortie avec 500 hommes, et attaque la redoute d'Arles que défend de Mayenne, qui résiste énergiquement et maintient l'ennemi ; d'Harcourt et notre cavalerie arrivent le renforcer ; l'artillerie du fort St-Honorat ouvre le feu, et en somme l'ennemi échoue complètement, perd le cinquième de son effectif, et est repoussé jusqu'au fort Royal. De notre côté, nos pertes sont presque numériquement aussi sensibles : 80 cavaliers ou soldats, et deux capitaines au régiment de Vaillac, les sieurs Peschaut et Léridor. Le soir, suspension d'armes pour enterrer les morts.

Au même moment le roi écrit à M. de Sourdis : « J'ai désiré envoyer mon cousin le prince de Condé en Provence pour faire cesser par sa présence toutes ces divisions et commander dans la province... » (1). Ce succès donc était ar-

(1) Doc. inéd..., p. 360. Allieïs, loc. cit., p. 156.

rivé à temps ! — Chaque corps envoie alors 60 pionniers et mousquetaires qui parviennent, malgré canons et mousquetades, à raser en plein jour la demi-lune qui se trouve au Sud du Fort-Royal ; puis on pousse le cheminement sur le fort Ragon. Nous établissons une batterie si près, que l'ennemi est forcé d'abandonner la demi-lune extérieure, de fermer tous les passages, et de faire une entrée du côté de la mer. Le Comte d'Harcourt appelle les vaisseaux de Ducan qui surveillait l'extrémité ouest de l'île près de la tour du Batéguier « afin de décharger quelques volées de canon de ce côté-là. » Malgré une vigoureuse sortie, *le fort Ragon tombe entre nos mains, le* 25 *avril* 1637, après un assaut ou Mgr de Sourdis combattit comme un simple soldat. Les 150 hommes de sa garnison sont faits prisonniers, et le marquis de Montpezat, lieutenant-colonel des galères prend le commandement de ce fort.

Puis, la tour du Batiguier et la petite redoute de l'ouest sont enlevées presque aussitôt; tous nos efforts se portent dès lors sur le centre même de la résistance, l'important réduit des Espagnols, sur le Fort-Royal, notre objectif principal. C'est un morceau de plus d'importance. Il faut donc éviter de nouveaux tiraillements, augmenter le nombre des assaillants, et obtenir la cohésion nécessaire à la décisive. Le parlement d'Aix fait donc appel à l'amour-propre ainsi qu'à la peur, auprès de nos gentilshommes de Provence. Les rangs de l'armée grossissent, la dernière lettre royale produit son effet, et les deux rivaux se réconcilient. Revenu en faveur, Vitry n'en montre que plus de zèle et arrive avec 500 hommes, plus une compagnie de chevau-légers. Le duc d'Alain avec le régiment de Languedoc, venant de Cannes, campe près de l'étang. En dix jours, de nouvelles batteries mettent hors de service les canons de la place. La cavalerie espagnole, et don Miguel Perez gouverneur du fort, à la tête de 400 hommes, font une sortie, le 2 mai, vers 9 heures du matin, mais sont chaudement reçus ; pendant une heure le combat fait rage, car nous avions établi une batterie qui tirait sur les Espagnols se rendant à la fontaine, non loin et à l'ouest du fort-Royal, et au puits si indispensable à la défense. Le manque d'eau abat tout son courage, et amène bientôt l'ennemi à capituler.

Le régiment venu de Cannes — Lanquedoc — donne vaillamment sur la partie ouest de l'enceinte. D'Harcourt, le Comte de Carcès, toute notre noblesse, la cavalerie, chacun est présent au poste d'honneur. D'Epernon est blessé ainsi que le gouverneur Espagnol qui voit tomber assez de monde à ses côtés, et est contraint de se replier.

Dans cette affaire : « nous ne perdîmes qu'un sergent du régiment des galères, un chevau-léger et deux officiers du régiment de Vitry blessés. Le chevalier Arnaud de Luzanne eut le chapeau emporté et les cheveux brûlés par un boulet ; son cerveau en fut tellement affecté qu'il mourut peu de jours

après. » (1) Ne pouvant plus aller à la fontaine, point battu par nos nouvelles batteries, l'ennemi se rend. La capitulation est offerte et acceptée, avec sursis jusqu'au 12 *mai* 1637, *jour où les assiégés sortent avec les honneurs de la guerre.* « Tout cet intervale de tems se passa en festins. Mgr le Comte d'Harcourt donna des fettes aux officiers espagnols, » suivant le récit de notre religieux de Lérins, contemporain des évènements.

St-Honorat ne se rend que deux jours après, 14 mai, après une reprise d'hostilité due à l'étourderie d'un soldat espagnol, qui, monté sur la chapelle de la Trinité, fit feu sans motif. Une attaque générale conduite par d'Harcourt et par l'archevêque de Bordeaux, force enfin les Espagnols à crier « paché ! paché ! » et à se rendre. Cette prise de l'île St-Honorat fut un véritable assaut qui commença sur les 9 heures de la matinée, en somme une chaude affaire. Mgr de Sourdis débarque par le Frioul — non loin de la chapelle de la Trinité, pendant que, de l'autre côté, d'Harcourt s'empare de celle de St-Capraise, avec le régiment de Latour et celui de Vaillac, ce dernier formant la droite de la ligne de bataille. Le pavillon français est arboré sur ces chapelles, et le cri de : *Vive le Roi* retentit autour de l'antique forteresse aux tons dorés par les caresses séculaires du soleil. (2)

Les Espagnols une fois partis, le Comte d'Harcourt : « commanda aux religieux presans de faire revenir ceux qui étoient à terre, pour rendre des actions de grâces à Dieu. Le 17 mai, Mgr l'archevêque de Bordeaux célébra la messe à laquelle assistèrent tous les religieux et le chapitre de Grasse, après laquelle on fit une procession générale. » (3) Le triomphe de nos armes fait naturellement tressaillir toutes nos contrées, et, dès le 27 mai, Mgr de Sourdis reçoit les félicitations de Sa Majesté.

Très irrités, moins d'un insuccès explicable par l'impossibilité où ils étaient de recevoir des renforts, que par la perte de « cette perle » pour la couronne d'Espagne, les ennemis essayent de s'en prendre à notre flotte, en se rabattant du côté de St-Tropez, toujours comme les Sarrasins, c'est-à-dire en attaquant la meilleure rade de nos côtes. Ils y essuient un nouvel échec. Sourdis alors écrit à M. de Sabran : « Pour nos îles, je m'y en vais pour y mettre le dernier établissement faire raser tous ces petits forts et fortifier Sainte-Marguerite et la Croisette à perfection » — mieux vaut tard que jamais ! — « y établir Guitaud et mettre le tout en état que l'espérance même ne reste pas aux Espagnols, dont les canons vont à Paris trouver leurs drapeaux pendant que nous garnissons les places des armées de France... » — 22 juin 1637. — (4).

---

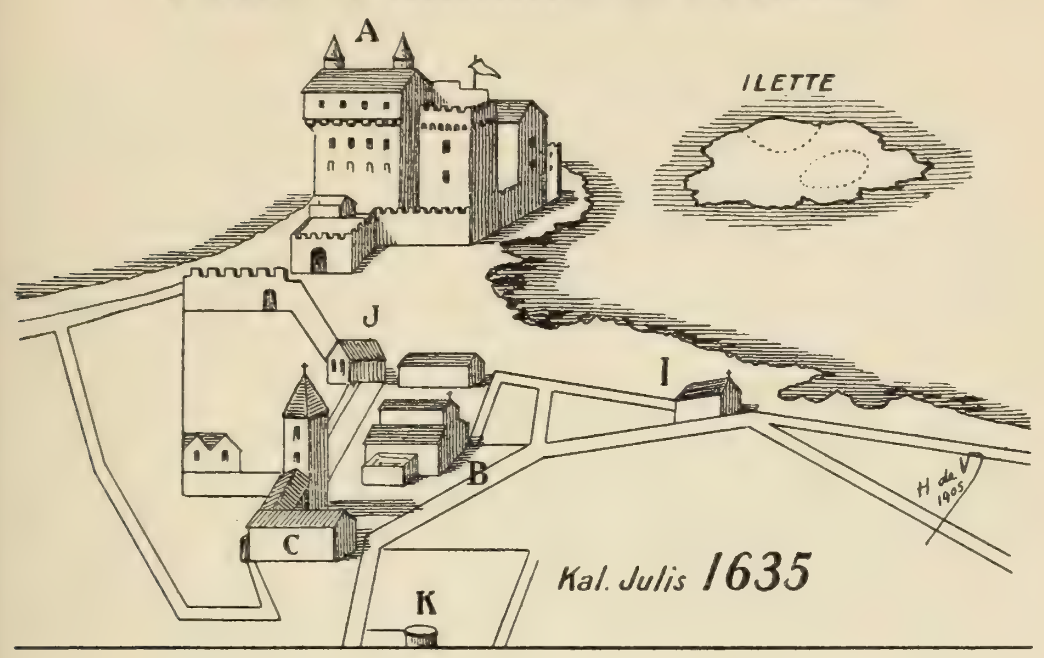
(1) Allieïs, Cannes et Lérins, p. 160.

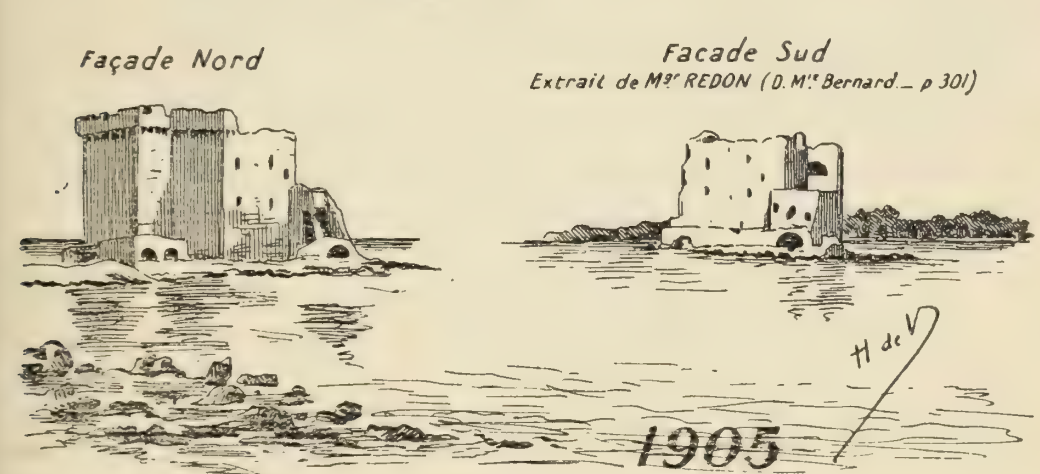
(2) Un capitaine, deux lieutenants et quelques soldats tombèrent sur la contrescarpe, mais l'ennemi se rendit avant l'assaut final.

(3) *Arch. des Bouches-du-Rhône, carton* 139.

(4) Lettre de Mgr de Sourdis à M. de Sabran. Allieïs, loc. cit. p. 167.

L'Isle St Honoré de Lérins





Plusieurs chapelles de ce temps ayant disparu dans l'île St-Honorat, et le Château ayant de nos jours un tout autre aspect. il n'est pas inutile d'établir une comparaison. Elle nous est facilitée par une carte datée des « Kal Julis 1635 », portant à droite les armoiries de Lérins, et à gauche, *celles du Prince de Joinville, abbé commendataire,* carte figurant dans le Guide de Cannes de J. B. Girard. (1) Le croquis ci-contre, d'après une carte de 1635 dont j'ai la copie moderne, montre bien que les bâtiments supérieurs de la vieille tour, avec deux petits clochetons, existaient encore sur la terrasse crénelée, et que le Château-fort avait une entrée basse également crénelée, en avancée, entrée depuis longtemps détruite. Le nombre des fenêtres indiquées sur la façade Nord, est cependant très fantaisiste. En suivant la côte de l'Est à l'Ouest sur le rivage nord, on trouvait alors les chapelles de : la Ste-Trinité, St-Cyprien et Ste-Justine, St-Michel — près du débarcadère actuel — St-Sauveur et St-Capraise « St-Caprase », celle-ci détruite de nos jours ; puis, au S.-O. du monastère : St-Pierre — détruite, — et St-Porcaire, contre et en avant du donjon.

Pendant que se passaient ces évènements belliqueux et que la région Cannoise secouait le joug espagnol, l'Académie française vient d'être fondée — 1635, — et « le nain de Julie », le jeune abbé de trente ans, le fervent correspondant de Mlle de Scudery, l'auteur des « Fastes de l'Eglise » (2), *Antoine Godeau, évêque de Grasse devient l'un des Quarante.* Comme il lisait un jour au grand cardinal sa paraphrase du Bénédicite, Richelieu lui aurait répondu par ce jeu de mots : « Vous me donnez Bénédicite, je vous donne Grasse »... (3) *si non evero, bene trovato ;* en réalité, il ne sera évêque de Grasse et de Vence que quelques années après. (4) Mais revenons à nos iles. Nous avons laissé le commandeur de Guitaut gouverneur des iles de Lérins ; on y constitue aussitôt l'Etat-Major tel à peu près qu'il subsistera jusqu'à la Révolution. Il comprenait : le gouverneur, un lieutenant du roi, un major, un curé, un aumonier pour les prisonniers (5), un médecin et un chirurgien-major. Encore que battus dernièrement devant St-Tropez, les Espagnols avaient une pensée de derrière la tête ; ils veulent tenter un nouveau débarquement à « la perle », comme l'écrit le gouverneur au maire de Vallauris. L'occasion favorable seule leur manque. Guitaut prescrit donc aux veilleurs des corps de garde établis sur toute la côte « dy demeurer tant la nuit que le jour avec munitions de

(1) *Girard (J.-B.) et Bareste (Alp.), « Cannes et ses environs »* Guide Historique et pittoresque 1859 ; p. 98.

(2) Manuscrit de quinze mille vers, imitation d'Ovide !

(3) Tisserand, loc. cit. T. II ; p. 153.

(4) *Le 20 décembre* 1639.

(5) Qui sera, en 1685 affecté à la Compagnie-franche.

guerre. » — A peine reprise à l'ennemi, l'île des saints est de nouveau en butte aux compétitions, spectacle attristant qui se succède avec régularité dans nos annales ! C'est ainsi qu'en 1638, les religieux de Saint-Maur veulent occuper notre abbaye qui a à sa tête le cardinal de la Valette. D. Louis Maynier proteste aussitôt ; de là conflit, susceptibilités, résistances diverses qui amènent Guitaut à enfermer tout simplement ce dernier d'abord un mois comme prisonnier d'Etat, puis à le faire garder pendant deux autres, à vue, par des soldats avec mousquets mèche allumée. Mais en fin de cause, St-Maur l'emporte, et Cannes est forcée de reconnaître l'autorité du Cardinal de la Valette.

Pendant cette année 1638, Cannes est affouagée de 5 feux et demi, alors que Mougins dont l'importance est double est : « chargée de onze feux. » Le vin de cette dernière ne peut pénétrer ici, mais Cannes a le privilège : « daller les habitans dudit lieu pescher dans les mers de la Napoule sans rien payer. Il y auoit pour lors et auparaduant cinq fabriques de... — illisible — dans le dit lieu ou son terroir, Estant apresant tout demolj... » (1) Et nous croyons que ces cinq fabriques étaient utilisées pour les salaisons des poissons ainsi pêchés dans les eaux de la Napoule. D'un autre côté, Antibes supporte avec peine, et depuis longtemps, le joug ecclésiastique dont elle cherche à s'affranchir. Toute immixtion de l'évêque de Grasse dans ses affaires, est repoussé d'avance « en vertu des privilèges octroyés par le St-Siège et confirmés de siècle en siècle, » écrit l'abbé Tisserand (2). C'est aussi l'époque où les trois ordres de Provence reçoivent du roi, le 15 décembre 1638, l'ordre de tenir leurs Etats dans le but d'obtenir un secours nécessité « par l'entretenement des Troupes », qui chez nous en particulier occupent le pays depuis plusieurs années, troupes que Sa Majesté doit maintenir en Provence pour la sûreté des Places « des Isles du pays et de la Côte maritime. » . » La Cour cherche donc un peu à alléger notre lourd fardeau. C'est de ce temps — 1639 — que date le premier usage des bombes, dont nous avons retrouvé trace au siège de la Motte. (3)

Trois ans après, disparait la grande figure du Cardinal — 1642 — et, dès sa mort, les protestants du terroir Cannois, relèvent la tête. L'Eminence rouge avait la main si lourde, qu'un soupir de soulagement s'échappe de toutes les poitrines aussitôt sa disparition. A Mougins également, surtout à Antibes où les conciliabules recommencent et se tiennent fréquemment chez le sieur Serrat. Ce mouvement est si prononcé, qu'on est bientôt forcé d'interdire aux protestants ces réunions. (4)

---

(1) Arch. de Cannes. CC. 18.

(2) Tisserand. Chronologie des abbés de Lérins. Société de Cannes, T. IV — 1875.

(3) *Lemau de la Jaisse « Abrégé de la carte générale du Militaire de France* — 1739 — 3e partie, p. 19.

(4) A Antibes notamment, en 1645.

Un grave résultat de l'occupation espagnole, signalée par les lettres d'Antoine Godeau, est le déboisement considérable qui s'ensuivit pour Cannes et ses environs : « L'Isle et dependances, écrit-il, sont en pleurs de grandes démolitions et dégradations de bois et autres ravages qu'y ont fait les Espagnols pendant leur usurpation. » Ainsi : arrêt dans notre petit commerce, charges énormes de l'occupation militaire, recrudescence des divisions religieuses, diminution de la richesse publique, déboisement de nos forêts, tout concourt à arrêter l'extension de notre communauté. Et pourtant on ne demande qu'à voir progresser tout ce qui touche à la terre, aux plantations d'arbres, et dans le reste de la Provence surtout, où l'on commence celles des muriers pour favoriser le commerce des cocons et des soies. Cette culture cependant n'est pas alors très répandue dans notre région, et Cannes s'occupe surtout de terminer sa nouvelle paroisse, *Notre-Dame d'Espérance qui vient d'être livrée au culte en* 1638, mais ne sera réellement achevée que sept ans après. On ne doit pas oublier non plus que nos Etats de 1639 sont les derniers qui aient été tenus. Il devenait en effet singulièrement inutile de les convoquer et de laisser ainsi le Peuple payer seul des charges que délibéraient les deux premiers Ordres sans y contribuer, montrant ainsi la même indifférence que nous avons déjà tant de fois relatée ! Cela ne fait du reste qu'aggraver les charges du Tiers. (1) — Mais encore une fois, quels progrès réaliser quand le roi lui-même, vient d'être forcé de suppléer aux convocations du ban et de l'arrière ban par une taxe en argent. — Déclaration de 1641. —

Ainsi, d'après les statuts de nos anciens comtes, confirmés par les arrêts des 30 juillet 1642 et 31 mars 1643, nos communautés, obligées de créer des impositions suffisantes pour acquitter leurs charges, et nous venons de voir si elles sont variées et incessantes, avaient la faculté de les faire, soit en deniers, soit en nature. Les impositions en deniers sur les fruits, denrées ou marchandises, étaient comme on sait appelées « Rêves » en Provence, mais le premier des arrêts ci-dessus spécifie « que ce doit être sans en abuser » qu'on doit les employer ; or, l'exécution ne répondait pas toujours à la lettre. — La municipalité de Cannes a à sa tête Jacques Calvy, en 1643. C'est un riche bourgeois qui possède pour 1362 florins de biens qu'il tient de son père, Jean. Ce nom est alors extrêmement répandu à Cannes, et au Cannet ; l'un de ces Calvy semble avoir été anobli « Honnoré Calvy de Viscomte » ; probablement il appartient à la famille qui a donné son nom « aux Calvys », quartier du Cannet. (2) Parmi les autres notables de l'époque, citons : l'Ecuyer Jean Daumas, affouagé pour plus de 3.000 florins, « noble Gaspard de Grimaldi » qui possède une maison « au font du pontier » et les terres voisines de la Siagne ; Louis et Jo-

---

(1) *Qui sont de* 189 *livres par feu, en* 1639... *et deviendront* 917 *livres en* 1787 !!
(2) Arch. de Cannes. CC. 5, p. 83.

seph Négrin, Christol Riouffe qui possède deux bateaux, plusieurs maisons et un immeuble contre la porte de la Rouguière, etc. Le P. Cresp et tous les auteurs du temps ont exposé l'état d'hostilité permanente existant entre *les diverses confréries qui se disputent les morts*, de façon assez scandaleuse. Les observantins d'Antibes cherchent « à se procurer un nouvel établissement à Cannes où ils comptaient de se trouver également bien. » Aussitôt, les couvents de Grasse réclament à Mgr Godeau prétextant que « cette nouveauté leur serait grandement préjudiciable, pour être, ce lieu de Cannes, un des principaux lieux pour faire la quête... » Ils demandent donc qu'il leur soit interdit de faire ici ni couvent, ni hospice. (1) Du reste, la foi religieuse est alors fort diminuée ; à Antibes, c'est à qui aux fêtes de Noël changera le temple de Dieu « en une maison de scandale et de dissolution ;» (2) et du Tilliot, parlant des frères lais lors de la fête des Innocents au monastère des Cordeliers, de la même ville, les représente se revêtant « d'ornements sacerdotaux déchirés et tournés à l'envers... portant des lunettes dont ils ont oté le verre et auxquelles ils ont agencé des écorces d'orange... et grognant comme un troupeau de pourceaux... » (3) C'étaient donc de vraies saturnales païennes, comme le fait remarquer M. M. Bertrand. — Ici, notre confrérie de la Miséricorde manque de fonds et vend ce qu'elle peut, des cordons d'argent, etc., pour battre monnaie. Malgré la baisse de nos finances, la Ville se conforme aux usages offrant : « Confitures en présent au Gouverneur, et à M. Chenequi » — de Senequi — du gibier, des fioles de vin, etc., comme à M. Dublessis, ambassadeur du roi à Venise, quelques années après. (4)

C'est vers cette époque qu'on apporte à Nice un splendide reliquaire en argent contenant des reliques de Ste-Rosalie. Voulant conjurer la peste, le Sénat de cette ville l'avait fait venir de Palerme, en 1651 ; il avait dit-on, une grande valeur artistique. Sauvegardé pendant les époques les plus troublées, des malfaiteurs viennnent de le dérober à la cathédrale de Nice, de nos jours. (5).

Cannes est en ce moment en procès avec la Napoule, et nos consuls ont sequestré le puits appartenant à Marguerite de Grasse mère, baronne de Tourettes et administratrice des héritiers du baron Jean de Villeneuve-Tourettes, seigneur de la Napoule. De plus, 33 charges de blé, des grains et des fruits lui appartenant sont également sequestrés par ordre de nos consuls, — 12 sep-

---

(1) *Sénequier. Grasse*, 3e Ed., p. 109.

(2) *Garcin. Dict. de la Provence*. T. 1 ; p. 50.

(3) *Du Tilliot. Mémoire pour servir à l'Histoire de la fête des fous*, p. 19 — et *M. Bertrand. La Fête des Innocents.* « Revue du Littoral », 31 déc. 1904 ; p. 12.

(4) En 1655. — Arch. de Cannes. CC. 46.

(5) En 1904.

Cliche Bacchi, Fréjus

1657 · ANCIEN CHATEAU DE LA NAPOULE

tembre 1651. — (1) D'après le manuscrit d'un hollandais, se rendant à Gênes à Montpellier et qui vient coucher à Cannes, on vit encore ici à bon compte, au milieu de XVIIe : « Nous allâsmes, écrit-il, coucher à Cannes qui est un vilage sur le bord de la mer, moitié haut, moitié bas ; en ce pays icy la cherté des vivres n'est pas encore introduitte, car un homme qui va par pays ne paye à la disnée pour luy et son cheval que vingt sols, et à la couchée que trente. Nous fusmes fort bien icy au Grand Logis » (2) qui était, faut-il croire « l'Hôtel du Parc ou le Grand-Hôtel de l'Epoque... Que le temps sont changés, et les prix surtout ! Nous apprenons aussi de cette façon que l'on traverse encore la Siagne en barque, qu'à trois lieues de Cannes se trouve « l'hostellerie de l'Estreau » — auberge de l'Estérel — et surtout que les chemins sont épouvantables, notamment vers Fréjus. Il est incontestable que, non seulement à la fin, mais même peu après le commencement du règne de Louis XIV — 1655 — tous les ports de la Provence se lamentent, la population tend plutôt à diminuer, les habitants « déguerpissent ; quant à Cannes, la ville perd ses étrangers » (3). D'ailleurs, les jalousies auxquelles ils sont en butte, les procès perpétuels qui leur sont intentés par les Cannois, ne sont guère faits pour les retenir ! Le conflit avec la Napoule, loin d'être fini, va au contraire augmenter à l'état aigu, et l'on en viendra vite aux mains : Au mois de juillet 1657 lisons-nous dans une délibération de l'année suivante (4), les choses avaient pris mauvaise tournure. Nos consuls, le greffier, l'huissier... les deux Arluc (Jean et Jacques), Pierre Raymond et de nombreux Cannois marchent sur la Napoule « mais le nome la Grave ageant de ladite dame barone de Tourette » est sur ses gardes. Ils le trouvent « arme de fusil espée et pistollet » ainsi que le domestique de la baronne « surnommé Tran Tran », et une partie des habitants armés jusqu'aux dents, en embuscade en trois endroits, plus une cinquantaine de gens » « sans feux cachés dans les bois. L'huissier de Cannes s'avance pour réitérer son séquestre, mais la Grave le met en joue « en blasphémant le saint nom de Dieu leur disant que si y avoit personne quy heust la hardiesse de toucher ung seul grain de bled quil les feroient tous tailher en pièces, que si les consuls paroissoient ils leur donneroient un coup de fusil dans la teste ». Nous sommes ainsi en assez mauvaise posture, et, la députation Cannoise faisant remarquer que c'est l'ordre de la Cour et du roi, on lui répond qu'on en a cure. Se croyant fort de son droit, l'écuyer Jean Daumas, notre 1er consul essaie alors de mettre du blé dans *un panal.* (5) On le lui ôte, et, pistolet à la main « La Grave auroit

---

(1) Arch. de Cannes. FF. 1 — pièces des 23 juin, 1er juillet et 12 septembre 1651.

(2) *Pélissier* (*L. G.*). *Sommelsdyck en Provence.* Ann, de la Société des Et. Provençales, n° 2, 1906 ; p. 75.

(3) Marchand J., loc. cit., p. 303. — Arch. des Bouches-du-Rhône, affouagement de 1655...

(4) Délib. du 25 janvier 1658.

(5) Mesure du pays, sorte de boisseau.

crié tout hault amoy a moy tire, tire, tue tue... » Quelques coups de feu partent, un peu au hasard, et nos Cannois, très intimidés, battent promptement en retraite, mais « dressant verbal et information » cela va sans dire d'une si belle matière à chicane, et « trestous poursuipis acoups de fusils bien avant. » — Cannes ne cède pas pour cela, et nos consuls parviennent, on ne sait comme, à amener ici 20 charges de ce blé de la Napoule, mais la Cour finit par donner gain de cause à la baronne et au comte de Tourette.

Encore un procès qui coûte cher à notre ville ; il s'élèvera en effet à nos dépens au chiffre respectable de 7647 livres, 2 sols, 8 deniers, somme qui eût été sûrement mieux employée autre part... (1).— Ainsi donc le seigneur de la Napoule reste en possession des côtes, et conserve « le droit prohibitif aux forains et non habitans de ladite terre de pescher dans letandue de cent libans », soit à 2300 brasses du bord — le *liban* étant une amarre de la Madrague, ayant 23 brasses de long, « en avant dans la mer, le long des côtes de sa terre sans sa permission. Il est ainsi défendu aux consuls de Cannes « de porter trouble ny empeschemens en ladite posession et jouyssance. » — Il nous a été impossible de retrouver la pièce relative aux droits seigneuriaux, à Cannes, qui était cependant peut-être dans le même cas que Pennes — Bouches-du-Rhône — laquelle était la même année exemptée des droits de péage — 26 octobre 1658 — En tous cas, les droits de péage de la Seigneurie de la Napoule ne seront totalement supprimés que par un arrêt du Conseil du roi, mais beaucoup plus tard. (2) Cet amour des procès est tel ici, qu'on le retrouve même dans notre monastère. Pendant que nous luttons avec la Napoule, l'économe de Lérins appelle en justice Mgr de Bernages, chanoine de N.-D. de Paris, aumônier de Louis XIV (3), et pourquoi..., à propos d'une ordonnance de visite rendue en 1657. Trois ans après, l'évêque de Grasse demande que l'on construise, au plan de de Grasse, la chapelle Ste Marguerite. Comme suite de cette nouvelle chicane, le parlement par son arrêt de 1660, met l'économe de l'abbaye en demeure « de fournir à l'Evêque, lors de ses visites aux églises de Valbonne et de Vallauris, prieurés de Lérins, les vivres nécessaires pour lui et sa suite. » (4)

En dehors de ces procès, petit côté de notre histoire, il faut noter les importants travaux exécutés pendant cette première moitié du XVIIe siècle, et d'abord : *la tentative d'assainissement de la plaine de Laval.* Nous avons vu plus haut ce que pense un touriste hollandais, et de nos routes, des marais de Siagne. Le lieutenant du juge résidant à Grasse, pour remédier à l'infection

---

(1) Arrêt contradictoire du 5 octobre 1684, très bien détaillé, et extrêmement curieux par suite au point de vue économique. Arch. de Cannes. FF. 1 ; pièce 6.

(2) Le 12 septembre 1730.

(3) Qui avait succédé en 1653 à Mgr Godeau à Grasse.

(4) Sénequier. Grasse. 3e Ed., p. 77.

de la contrée due aux eaux croupissantes de la Siagne, s'était déjà appliqué à détourner un bras de ce ruisseau, dans « la Maïre », pour former ainsi une chasse naturelle bien indispensable. Une partie des terres avoisinantes appartient à la famille de Gaspard de Grimaldi dont nous avons déjà parlé, le reste et les bois « à la Confrérie de Saint-Cassian » (1). Ces travaux d'assainissement ne furent malheureusement pas achevés, et l'on continue à passer la Siagne en bac.— A Cannes,nous voyons pour la première fois,dans nos archives locales un prêtre, messire Guillaume Calvy « propriétaire de plusieurs boutiques à la place et à la bourgade, 1662. » (2) A cette date, Lérins a peu de propriétés à Cannes même : une seule maison, et un modeste jardin rue Saint-Antoine, estimé seulement 80 florins ; Les recteurs du Corpus domini ont aussi une habitation près de Sainte-Catherine du Cannet. — Notre règlement municipal subit alors une modification : nos trois consuls sont élus le jour de l'an, et les officiers municipaux, à l'Epiphanie — 3 juin 1663. L'année suivante (3) soit pour plus de justice, soit par suite d'un léger accroissement de notre ville, on enlève 3 feux à Mougins, pour les reporter sur Cannes.

C'est également en 1664 que sur la demande de messire Claude Cresp, curé de Grasse, toutes les danses sont interdites — requête du 1er février — « pendant les heures de catéchisme et de service divin, sous peine de 500 liv. d'amende. » Cette mesure est prise surtout à cause du *Rigaudon* ou *Rigodon*, dont les postures et les grimaces sont indécentes... mais, probablement à cause même « des baisers lascifs, embrassements immodestes et postures très indécentes qui s'y pratiquent » — voir notre article du *Littoral*, juin 1907, — notre jeunesse, et surtout celle de Vence y persiste. Aussi cinq ans après, nouvelle requête d'André de Cormis,promoteur d'office de l'évêché de Vence, *contre cet infernal Rigaudon* pour lequel on allait se confesser à Mouans, auprès de l'abbé Brissan... Et la jeune et aimable baronne de Cagnes « le laissait danser, avec fifre et tambour ou tout autre instrument », tant et si bien que le grand Roi dût intervenir, et, après 8 années de luttes le Rigaudon eut vécu. (4)

Ces deux localités sont donc affouagées à 8 *feux, en* 1665, et la Napoule, à deux seulement.

Retournons encore à Lérins, continuant jusqu'au bout le parallélisme de l'étude que nous avons entreprise. — A la mort du cardinal Mazarin, la commende de l'abbaye échoit au Cardinal Louis de Vendôme, puis au *grand*

---

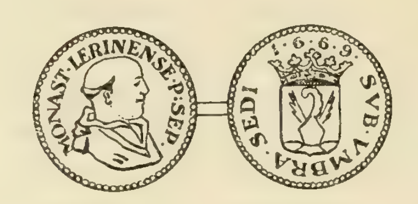
(1) Dont la cote n'est que de 80 florins.

(2) Arch. de Cannes. CC. 7.

(3) Arch. de Cannes. BB. 7, pièce 2. — A signaler ce petit détail que le papier usité au parlement de Provence, a alors comme filigrane, une croix centrale avec quatre fleurs de lis d'angle.

(4) Délib. de Vence du 26 février 1679.

prieur de France, Philippe de Vendôme (1) ; le roi seul les avait nommés, car jamais ils n'obtinrent de bulle pour les confirmer. D'un autre côté, nous savons que depuis le xe siècle nos seigneurs abbés usent d'un droit de monnayage — donation de Sabourg. — Les pièces ainsi fabriquées étaient presque exclusivement destinées aux Echelles du Levant, et l'on cite à la date du 24 décembre 1666, un acte par lequel l'abbé arrente Bernardin Bareste, de Mougins, du pouvoir : « de fabriquer de monnoye au lieu de Seboure, durant cinq ans... » moyennant une rente de 700 livres annuelles, sous condition que : « le dit Bareste pourra fabriquer des espèces d'or soit grandes, soit petites... etc. ; des pièces de cinq sols et autres d'argent, propres pour le païs de Levant... Bareste jouira du palais et pourra couper du bois dans la forêt, il devra porter la rente à ses frais à Vallauris ou à Cannes. » (2) Or, vingt ans après, exactement, nous verrons la fin de ce monnayage, dont nous donnons, avec l'autorisation de l'abbaye, le calque de l'effigie ci-dessous.



Monnaie frappée par les Abbés de Lérins en qualité de princes de Sabourg (3)

Parlons maintenant un peu de la *Visite pastorale faite à Cannes et au Cannet par Mgr de Bernage , du* 9 *au* 14 *novembre* 1669 ; (4) à bien des sujets, elle sera instructive . . . .

Dès son arrivée, Mgr de Bernage « et son train ordinaire » sont reçus le

(1) Nous avions espéré trouver aux archives de Vendôme quelque donnée, quelque plan du vieux château de Cannes... ; mais nos recherches sont restées infructueuses.

(2) Allieïs, loc. cit. T. II ; p. 414, citation d'un acte ancien.

(3) *Redon* (*Mgr*) « *Dom Marie Bernard* », p. 262. D'après l'exemplaire conservé au cabinet des Médailles du Musée de Lyou.

(4) Arch. de Cannes, GG. 10 ; et résumé des « *Anciennes églises de Cannes* », communication de l'auteur à la Société des L. S. et A. des Alpes-Maritimes, — 19 novembre 1905.

9 novembre au soir par Jean Jordany juge de Cannes et avocat à la Cour, nos deux curés — Bellisen et Augier — et nos Consuls — Pierre Daumas Georges Raibaud et Jacques Calvy.— L'évêque se rend à l'église et vient coucher au château. Le 10, il constate l'existence à Cannes de : « un tabernacle doublé d'un Taffetas fleuri blanc et rouge dans lequel avons trouvé, dit-il, un soleil d'argent fort beau..., un ciboire d'argent... etc., et attendu lheurre tarde nous sommes rettirés à nostre logis pour disner. » Le soir et le lendemain matin il donne 600 confirmations. Au Cannet, le 11, il ne trouve qu' : « un ciboire fort indécent la coupe d'argent, le pied et le couvercle de cuivre. » C'était modeste ! Confirmation pour 200 personnes, souper à la maison claustrale et coucher « dans la maison du nommé Calvy. » — *Le Cannet n'a alors que* 600 *âmes, et comprend onze hameaux,* un peu éloignés les uns des autres. « La plupart du peuple est privé dantandre la messe les jours de dimanches et festes », et pourtant, alors, le vent n'est pas à l'irréligion. Le prétexte invoqué est que les habitants n'osent pas laisser leurs maisons « sans quelqu'un qui les garde », ce qui donne une juste idée de la sécurité de ce temps ! Comme il n'y a qu'un seul prêtre, l'évêque prescrit à l'abbé de Lérins d'y adjoindre un second. Ajoutons que, dans notre visite personnelle nous n'avons presque rien retrouvé de ce que signalait Mgr de Bernage. (1) Parmi nos chapelles, l'évêque visite d'abord celle des Pénitents blancs, sous l'invocation de St-Bernardin, laquelle touche la paroisse. Nullement surveillés, ces braves Pénitents en ont fait leur réfectoire habituel, où l'évêque trouve une armoire remplie de vivres et de plats de terre. Il fait aussitôt cesser ce sans-gêne extraordinaire ! Puis celle de Notre-Dame des Anges, existant encore au S.-O. du village « au cartier de Malege dit le vallon de Donille, belle et propre, blanchie, avec des balustres de nojier au-devant le tableau est lasomption de Notre-Dame tout neuf... » On y trouvait alors *une vierge de marbre sur l'autel et un tableau ancien de valeur.* La chapelle St-Joseph, avec : « un restable en bois du mariage de Sainct Joseph asés beau et entier... » Enfin, la chapelle St-Jean qui menace ruine et « sera retirée du culte jusquaprès reparations. » — Nous ignorons du reste l'emplacement de ces deux derniéres.

Le 12, l'évêque est reçu solennellement à l'église paroissiale de Cannes par les consuls et l'abbé de St-Honorat ; et voici ce qu'il constate. Bien que l'abbé commandataire doive y fournir les vases sacrés et les ornements nécessaires : « il na aucun soleil pour esposer le Sainct-Sacrement », car celui qui existe a été prêté par le corpus domini. L'abbé de Lérins devra donc acheter un ostensoir, trois calices et une grande croix en argent. (2)

---

(1) Pour les détails, voyez notre communication précitée.

(2) Celle existant étant simplement de bois « lamée de cuivre. »

M. de Bernage trouve bien cependant une croix avec un Christ d'argent, mais en quel état, « toutte rompue et tellement vieille quelle ne peut servir. » Encore un monument d'art disparu dans les troubles de l'époque révolutionnaire, très probablement ; et l'on voit ainsi par le récit du critique le plus autorisé, dans quel état de délaissement se trouvait notre pauvre paroisse !

Tous les ornements d'église sont à l'avenant : « les chasubles et manipulle, chasubles de camellot très vieille et indécente, une autre de camellot du Levant très fort vieille rapiécée et indécente ; une chappe de Brouscatel de filloselle a font viollet garnye dun damas rouge assez belle... », toutes pièces qui, de nos jours, auraient leur réelle valeur. L'évêque cependant trouve avec raison notre église : « fort belle et grande, de 22 cannes de long et 6 de large environ ; « elle a bien en effet ces dimensions à peu près,comme nous l'avons mesuré en établissant le plan du vieux château. L'autel de Saint-Antoine de Padoue, construit en face de la chapelle de St-Crespin et Crespinien, avait été élevé par donation d'Antoine Calvy ; mais nos fonts baptismaux ont les portes rompues, aussi, l'abbé de St-Honorat devra les réparer et, sur la demande des Consuls fournir avant 6 mois une croix convenable et des chasubles « décentes, garnies d'or et d'argent. » L'évêque va même jusqu'à prescrire au curé de faire « les annonciations et proclamations au prosne affin que nul n'en ignore »... mais alors, que faisait donc le clergé de cette époque ?

L'inscription de la vieille église Sainte-Anne « joingnant le Chasteau », fait ressortir l'existence de « six images de Notre-Dame, de marbre », que l'on ne retrouve pas davantage de nos jours, pas plus que le « fort beau bénitier marbre au milieu. » Il pleut dans ce sanctuaire, qu'il faudra réparer de suite.

Mgr de Bernage visite aussi la chapelle des Pénitents bleus (1) ? sous le vocable de St-Pierre, laquelle contient un calice d'argent, un beau missel, et deux statues de la Vierge, en marbre — disparues. — Elle existait au bout du quai St-Pierre, il n'y a pas encore bien longtemps.

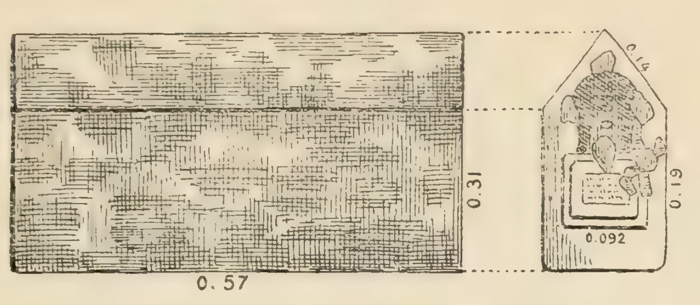
Ayant signalé le « beau benettier » dont nous avons parlé à Notre-Dame de la Miséricorde, et l'antique paroisse de St-Nicolas, l'évêque parle d'une grande croix placée devant ce sanctuaire, sur *l'emplacement de l'ancien cimetière, et d'une nécropole préromane*, (2) mais ne mentionne pas ce qui suit, à notre réel étonnement. Nous y avons personnellement trouvé sur l'autel un beau tableau dont le haut est en triptyque, et représentant deux saints nimbés, à droite et à gauche du Christ en croix, et, au-dessous, Saint-

(1) Sic. Mais nous n'avons trouvé ici aucune trace de Pénitents *bleus*. Il doit y avoir une erreur de copie, à moins que les blancs n'aient eu deux chapelles ici.

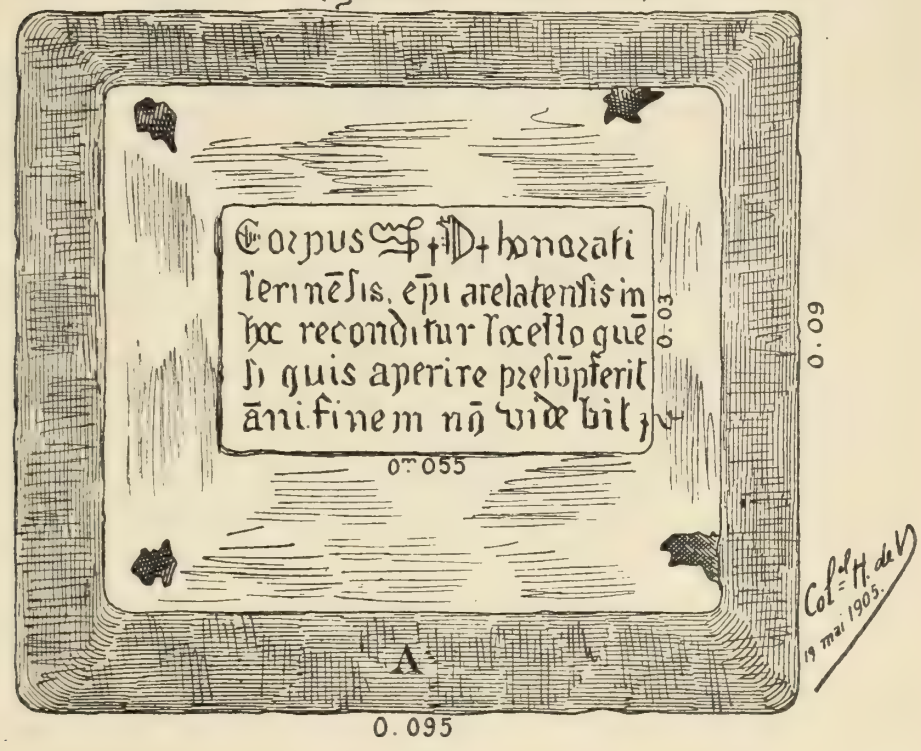
(2) Voyez aux : « Anciennes églises de Cannes. » loc. cit.,; le résultat de nos recherches en 1905.

Reliquaire de St. Honorat
à Cannes

Echelle à 1:10
de la boite en tôle.



Inscription placée sur le Côté.
(grandeur naturelle.)



Nota. — La Châsse existant actuellement à Cannes, est placée dans la Sacristie de N.-D. de Bon-Voyage ; elle est recouverte de velours rouge bordé d'un galon d'or, et porte, au centre, les armes épiscopales brodées.

A. Est une bande soudée pour maintenir l'inscription sur parchemin.

Nicolas, presque grandeur naturelle, mitre en tête, crosse en main, la dextre levée pour bénir, et entouré des deux apôtres Pierre et Paul. Au-dessous de cette œuvre rare et curieuse, l'inscription :

MALCHIO NADAE
de Nizza — Pintor
1619. Au 2. Septem̃.

SAINT PETRE et S[t] NICOLAS et SAINT PAVLE

D'après M. Thomas Bensa (1), ce peintre Niçois *Melchior Nadar*, serait un descendant de Gérard Nadal — Item Guyrardo Nadalis pictori... etc — figurant dans les comptes du clavaire Benoit de Menthon (2), et de Jacques Nadal. (3) — La visite pastorale se termine par le Purgatoire ou chapelle St-Antoine, la chapelle St-Jacques « qui est dans Lhospital », celle de St-Roch, et enfin St-Sébastien qu'il trouve pleine de poutres et transformée en magasin ! Là encore, il fait « défanse dy célébrer jusque à ce quoi aura hosté lesdites pouttres ; » mais pour cette dernière, il nous a été impossible de retrouver un seul document précisant son emplacement. — En inspectant le clocher, le 14 novembre, M. de Bernage constate l'existence de deux cloches : « lune desquelles sert dhorloge. » On en devra faire une 3[e] « aux despans dequy de droit.» Et la journée se termine ainsi : « Mestre Jordany juge de Cannes ageant de monsieur labbe de Sainct Honnore nous a conduit jusque par la porte de la Ville ou nous aurions monté a cheval pour nous rettirer a Grasse, et nous sommes soubsné signé Louis de Bernage, E. de Grasse. »

Etonné de ne voir aucune mention de la châsse de Saint-Honorat, pourtant si célèbre, nous avons porté de ce côté nos investigations, et voici le résultat de ces recherches : Dans sa « Notice historique sur Cannes » (4), Sardou écrit que notre église « possède la vieille châsse de St-Honorat, autrefois conservée à Lérins, mais dépouillée des riches ornements qui la couvraient, et qui furent enlevés pendant la Révolution. » Avec quelques erreurs de copie, il donne ensuite l'inscription qu'elle porte sur un côté, et dont voici la traduction : « Le corps du très saint Père Honorat de Lérins, évêque d'Arles est renfermé dans cette boite ; si quelqu'un a la hardiesse de vouloir l'ouvrir, il ne verra pas la fin de l'année. » D'après la tradition et l'opinion de plusieurs écrivains, (5) *la châsse primitive était magnifique*, en argent et vermeil, — peut-

(1) Conservateur adjoint du Musée National des Beaux-Arts de Nice.
(2) Vol. 39 — Anno 1503 — Turin.
(3) Comptes des clavaires, vol. 53, anno 1532.
(4) Sardou (A.L.), Ed. de 1867, p. 140.
(5) Orgeas, J. Roux, etc.

être même couverte d'émail champlevé ? — *et aurait été donnée au monastère par François* Ier. Il n'en reste plus trace ; *mais un reliquaire est actuellement à l'église N.-D. de Bon-Voyage, à Cannes.* (1) Dès 1862, J. Roux donnait la copie de l'inscription, mais avec encore plus d'inexactitude que Sardou, et ayant même lu « sacello » au lieu de « locello ». (2) Ni l'un ni l'autre n'en précisait les mesures, ni les caractères. D'un autre côté, M. l'abbé Massa, avait bien vu (3), le coffre de bois dur sculpté placé dans l'église de Grasse, et pris avec soin le croquis et les mesures de ce dernier.

Nous donnons ici l'exacte reproduction de cette inscription. Ce sont de *très belles lettres gothiques rouges sur parchemin. nous paraissant du* XVIe *ou du* XVe *siècle*, (ou une bonne copie de l'antique inscription). Les cachets anciens nous semblent être les armoiries de l'évêque de Fréjus, avec les attributs de l'archevêché d'Aix. La superposition des cires nous fait croire que la châsse a été ouverte trois fois, au moins, dont une tout récemment. Espérons donc que la prédiction sera en défaut pour le derniei vérificateur des reliques. Comme nous, M. l'abbé Massa assigne la date du XIVe siècle (4), au coffret de bois, et les belles sculptures se rapportent à l'arrivée du Grand Saint dans nos iles. Ajoutons que cette châsse ne correspond pas à la description de Barralis et ne semble pas être celle faite par Jean André de Grimaldi, évêque de Grasse, à ses frais (entre les années 1483-1505), d'autant que les armoiries ne sont pas celles de ce prélat, mais « peut-être celles du prieur claustral Jean Laugier », comme le pense M. l'abbé Massa. (5) C'est probablement alors que le coffret primitif en bois fut changé en la boite de fer blanc possédée à Cannes. Par la suite, Mgr de Prunières fit placer toutes les reliques dans deux caisses, et transporta à Grasse : (6) d'abord la caisse sculptée, reproduite ci-après ; puis une autre semblable, mais lisse, et portant l'inscription « Corpus Sti Aygulfi et sociorum martirum. »

Ce coffre, très antique, extrêmement artistique et curieux, fut taillé dans un bloc de bois que les siècles ont fendu sur le côté. A l'intérieur, le bois avait été enduit d'une couche de plâtre, ainsi que l'extérieur du reste, avant d'exécuter les peintures des personnages, travaux que le frottement et les lavages ont bien endommagés. Seul, le couvercle était mobile et fait à part. Notons comme curiosité toute particulière, les lapins qui, sortant des broussailles,

---

(1) *Où nous l'avons mesuré et dessiné en* 1905.

(2) *J. Roux, Statistique des Alpes-Maritimes* 1862. T. II ; p. 102.

(3) En 1880.

(4) Voyez ses articles du « Journal de Grasse » 1880 et 1881.

(5) Les blasons portent *une bande d'or sur champ de gueules.* D'après d'autres auteurs, dont M. Ph. Latil, curé de Grasse, ce coffre daterait des premières années du XVIe.

(6) En 1788.

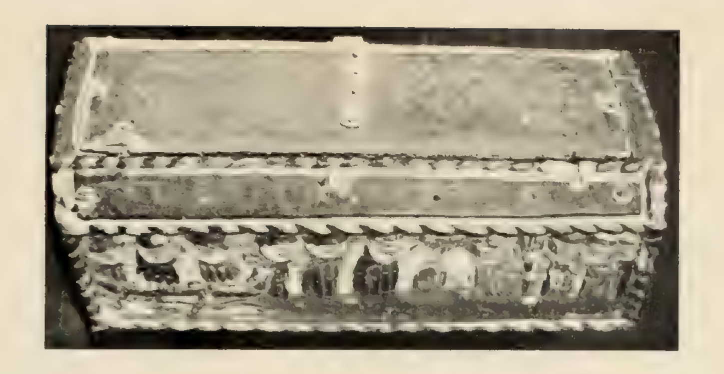




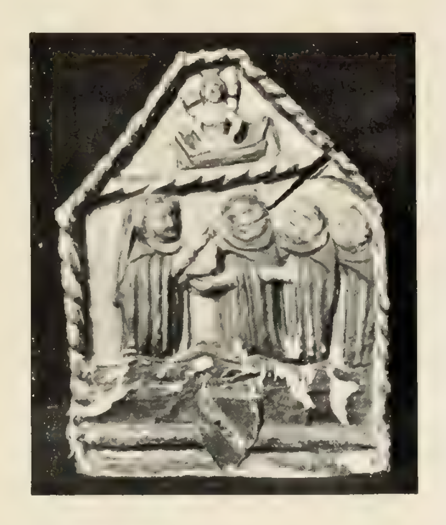


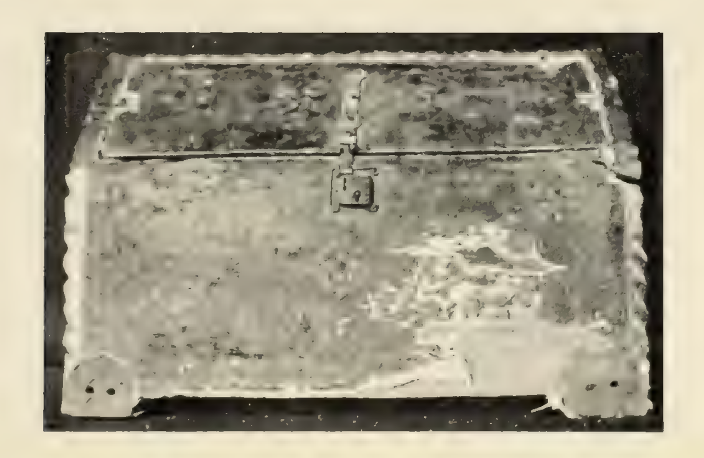
Clichés de M. Paul Goby, Grasse

CHÂSSE DE SAINT HONORAT









CLICHES DE M. PAUL GOBY, GRASSE

CHÂSSE DE SAINT HONORAT

viennent brouter l'herbe de l'île, la naïveté grande des attitudes, et les fameux serpents de la légende. (1)

La châsse de St-Honorat, existant à Grasse ayant en réalité 49 çent. de long, sur 27 de large, et 35 de hauteur intérieure, il est impossible que la boite en tôle vieille existant à Cannes, ait pu y être contenue, puisque celle-ci est plus longue de huit centimètres.

Comme le fait remarquer M. Ph. Latil, curé de Grasse, dans son Hist. civile et religieuse de Grasse, p. 89 », on ignore l'origine de notre reliquaire dont il n'est pas fait mention dans l'inventaire des reliques, ni dans les archives de Lérins.

Deux ans après cette importante visite pastorale, les travaux prescrits sont à peu près achevés, et Honoré Daumas, notre viguier, s'occupe de leur réglement — 17 juin 1671. — Il reste entendu que l'abbé de Lérins aura à l'avenir plus de soin pour l'entretien, les achats et réparations, restant à sa charge car, « comme Seigneur décimateur il en doibt supporter la despance ; » et, d'après un inventaire, nous savons que l'année suivante, on ensevelit dans notre église paroissiale, le 26 août 1672, un personnage d'importance, dont nous n'avons pas retrouvé la tombe : « Messire Pierre de Demandols, sieur de Châteauneuf, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, âgé de 60 ans environ » lequel était mort la veille. (2) Malgré le peu d'habitants résidant à Cannes, on constate déjà que notre nouveau règlement est défectueux parce que « les particulliers se trouvent casi tous parans par consanguanité ou par alliance. » (3)

C'est une gêne réelle pour l'élection des consuls ; nous demandons donc une modification, requête que le parlement enregistre le 6 novembre 1674. — A cette époque, chaque terroir possède encore, nets et bien tranchés, ses droits et ses usages ; avec autant d'énergie que d'entêtement on y est attaché. Ainsi, Mougins ne peut toujours pas débiter ici ses vins, et ce n'est qu'en 1677 qu'un arrêt du Conseil l'autorise à « cuver et vandre vins — au détail — au

---

(1) Nous n'avons obtenu les belles photographies reproduites ici que grâce à l'extrême obligeance de leur auteur, *M. Paul Goby, à l'aimable concours de M. le curé de Grasse, et de M. Doussan, Bibliothécaire* de la même ville, auxquels nous adressons encore l'expression de tous nos remerciements.

(2) Arch. de Cannes. GG. 1.

(Ajoutons que, pendant la guerre commençant en 1672, nous retrouvons trace d'un de nos envahisseurs des iles de Lérins, le comte de Monterey, petit-fils de don Louis de Haro. Ce Monterey, toujours au service de l'Espagne, et Gouverneur des Pays-Bas, avait attiré alors « par ses intrigues à la France tous les ennuis qu'elle avoit eus sur les bras ». « *Sourches* (*Mém. du Nin de*). T. 1, p. 58 *en note*).

(3) *Arch. de Cannes, BB*. 8, pièce 1. — Timbre de la généralité d'Aix, élégant et très net : une fleur de lis dans un écusson en cœur, avec filigrane « Provense », petit papier à huit deniers la demy feuille, et douze deniers la feuille. »

lieu de Cannes. » (1) Ce n'est aussi que le 13 *novembre* 1678, *que Notre-Dame d'Espérance est définitivement consacrée,* deux mois après tous les changements de garnison survenus en ce pays. Les compagnies de Lesches, du Régiment de Picardie et de Lueil, du Régiment de Champagne, ont dû se rendre en effet à Troyes, s'éloignant de nos doux rivages pour des contrées plus sombres (2). Elles ont donc quitté Antibes dès que la demi compagnie de « bourgeois du Régiment Suisse d'Erlack » y est arrivée, et sont venues loger à Cannes, avant de continuer leurs étapes (3).

Pendant tout le XVIIe siècle, nos élections consulaires se font ainsi que nous les avons décrites (4) « avec les ballottes percées, la cuillière de fer faite exprès, la présence du petit garçon au-dessous de sept ans... etc. » ; nous n'insisterons donc pas sur ce point, cette façon de procéder devant subsister jusqu'à la Révolution. On peut dire d'un autre côté, que la Révocation de l'Edit de Nantes cause ici bien peu de troubles, car nous ne trouvons pas, en 1682, sept mille protestants dans toute la Provence (5); d'ailleurs les rigueurs du parlement d'Aix ont sûrement enrayé les progrès du Protestantisme ; et puis, « le caractère provençal à la fois léger et amoureux des pompes sacrées, était peut-être réfractaire au dogme sévère et au culte sans éclat de Calvin. Le vent des Alpes souffle le doute, a dit Michelet. « Il est vrai ; mais le culte extérieur est un fruit du soleil méridional. » (6). Au point de vue militaire, nous voyons alors d'autres changements sur nos côtes, car le grand roi vient de *créer, le* 1er *décembre* 1684, *sous le numéro* 78, *le Régiment de Forest, dont le quartier est à Antibes,* et nous en avons voulu connaître la composition et l'uniforme. Il n'a alors qu'un Bataillon (7), mais trois drapeaux « un blanc » Colonel, et deux d'ordonnance, aurores, et les 4 traverses noires dans les quarrez et croix blanches. » Son uniforme est joli du reste : habit gris blanc, parements rouges, boutons de cuivre plats et unis, chapeau brodé d'or. (8) Pour notre voisine, c'est la grande époque d'expansion et d'utiles travaux. La campagne du Piémont est dans l'air ; on change les gouverneurs, on augmente les remparts ; on place un

---

(1) Arch. de Cannes. CC. 18.

(2) 23 sept. 1678.

(3) Par Fréjus, *séjour ;* le Muy, le Luc, Brignolles, *séjour*, etc... — Arch. de Cannes EE. 1.

(4) *Thierry de Ville d'Avray* (*H.*) « *Délibérations... de Cannes*, etc... » p. 17.

(5) En juin 1682, alors que le roi vient de chasser de la Cour plusieurs seigneurs accusés de débauches scandaleuses, nous trouvons le chevalier de Grignan, frère du marquis gouverneur de Provence « parmi les six seigneurs que Sa Majesté avoit mis auprès de Monseigneur le Dauphin pour le suivre partout. » *Sourches* (*Mém. du Mis de*). *T.* I ; *p.* 111 — en note.

(6) Marchand J., loc, cit. p. 289.

(7) Dans la suite, par ordonnance du 8 janvier 1737 : il aurait 40 officiers, 510 soldats, sergents et tambours.

(8) *Lemau de la Jaisse*, loc. cit., p. 90. Paris, 1739, *rare*.

Grimaldi de Cagnes à la place de M. de Villeneuve-Thorenc à St-Paul ; on augmente nos fortifications à Ste-Marguerite, dont le Gouverneur, M. de Guitaud meurt le 25 décembre 1685 ; (1) on transforme enfin totalement Antibes. Plus heureuse que Cannes, cette dernière ville est pendant cinq ans l'objet de toute l'attention du grand ingénieur militaire, le maréchal de *Vauban, qui fait ainsi creuser le port d'Antibes, de* 1680 *à* 1685.

Et, faute de grands travaux, force nous est bien de rechercher à Cannes de petits détails qui auront peut-être aussi leur côté local intéressant : Depuis longtemps (2), la grande propriété de l'Estérel appartient à la famille Laugier, dont un membre, en 1684 est désigné ainsi : « Antoine Laugier de l'Estérel. » Le nom de « Ibert » (sic) parait pour la première fois alors, avec « Honnoré Ibert, de Plascassier. » C'est une vieille famille Cannoise dont les descendants occuperont souvent d'importantes fonctions. (3) Nous relevons aussi à Cannes les noms : d'un Antoine Arimondy, qui est cordier, d'Arluc, exerçant la profession de chirurgien, d'Antoine Bompard, du notaire Pierre Fort, etc. ; quant au monastère de Lérins, ses propriétés immobilières à Cannes s'augmentent assez considérablement.

Toujours ombrageux et jaloux de son autorité royale, le roi soleil prend prétexte que Lérins a affermé ses monnaies à un protestant Nimois, au moment où il vient de révoquer l'Edit de Nantes, et rend aussitôt l'*arrêt du* 1er *juillet* 1686 *interdisant à notre abbaye de continuer à Sabourg la fabrication de ses* « *luigini* » (4) Ainsi dépouillés d'une grosse partie de leurs revenus, ne pouvant plus battre monnaie à leur coin, nos religieux adressent leurs doléances à Lebret notre intendant de Provence, (5) et M. Raimbault pense que le roi dut alors indemniser l'abbaye ; il prouve aussi, par une lettre conservée aux archives des Alpes-Maritimes (6) que, ne pouvant plus battre monnaie, les religieux n'ont pas craint : « de contrefaire celle du voisin... Et s'il subsistait le moindre doute au sujet de ce fait resté absolument ignoré jusqu'ici » ajoute M. le sous-archiviste des Bouches-du-Rhône ; « qu'on jette un coup d'œil sur la consultation suivante, malheureusement sans signature... » Il reste donc acquis que les livres de Savoie ont été,à la connaissance de notre abbaye, falsifiées dans l'atelier de Sabourg.— D'ailleurs, le duc Victor-Amédée de Savoie n'achètera

---

(1) Lequel se disait de la maison de Comminges, et qui jusqu'à la paix des Pyrénées, avoit toujours servi sous M. le « Prince contre le Roi, » ce qui ne l'empêcha pas lors de la promotion des chevaliers de l'ordre d'être préféré à bien des personnes plus considérables que lui. — *Sourches. Mém. du Mis de*). T. I ; p. 347.

(2) Vers l'an 1635 environ.

(3) Arch. de Cannes. CC. 9.

(4) Allieïs, loc. cit. T. II ; p. 415.

(5) Arch. des Alpes-Maritimes, liasse H. 284.

(6) Ibid. Liasse H., 967. Ventimiglia li 23 Genaro 1687.

cette principauté que longtemps après, pour 142.000 livres de Savoie. (1) « Ainsi prit fin, ajoute le même auteur, ce monnayage commencé par une fausse charte, et terminé par une fabrication de fausses espèces. » (2)

Or, voici que nos annales se trouvent intimement liées à l'un des faits les plus mystérieux, sinon le plus troublant de l'Histoire de France. Le 30 avril 1687, M. de Saint-Mars introduit au fort Royal de Ste-Marguerite, que nous contemplons en écrivant ces lignes, le prisonnier inconnu, devenu célèbre sous le nom de l'*Homme au Masque de fer*. Chacun sait ce qu'écrivit Voltaire à son sujet, et le récit où il décrit la conduite du gouverneur : « mettant lui-même les plats sur la table », et l'histoire du pêcheur Cannois apportant une assiette d'argent jetée par le prisonnier, qui y aurait gravé quelques mots avec un couteau. — Vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire — lui aurait dit St-Mars avant de le renvoyer. « Parmi les personnes qui ont eu connaissance immédiate de ce fait », ajoute Voltaire, « il y en a une, très digne de foi, qui vit encore.»(3) C'est notre commissaire des guerres, Riouffe, dont parle ainsi le grand philosophe. Puis c'est l'historien de la Provence, Papon, qui relate le refus d'une femme de Mougins : « de rester enfermée avec un prisonnier dont la connoissance coûtoit si cher », puisqu'on lui interdisait comme gardienne, de conserver aucune liaison avec le reste des hommes ! (4) Que le lecteur nous permette donc de reproduire ici ce que nous avons publié en 1903 sur ce captivant sujet. (5)

Après l'ouvrage si documenté du Colonel Jung, et les « Légendes et Archives de la Bastille » de Funck Brentano, on put croire un instant résolue la question du Masque-de-fer ; mais les fouilles de l'église St-Paul, à Paris, où l'on ne trouva rien absolument, furent pour le public une grosse déception.

A l'aide de documents, également authentiques, nous allons prouver, croyons nous, que le voile est loin d'être levé sur cette mystérieuse affaire.

Dans les premiers jours de 1903, Me Callandreau, notaire à Cognac, sachant que des registres particuliers à l'île Ste-Marguerite avaient existé ici avant la Révolution, me pria de compulser les actes de décès de l'année 1694,

---

(1) Suit la preuve, *Maurice Raimbault. La Fin du Monnayage des Abbés de Lérins à Sabourg*, 1898, p. 5 ; *en* 1729.

(2) L'exemple venait de haut, la Cour employant tous les moyens pour remplir ses caisses. Colbert ne cherchait que prétextes pour faire avancer de l'argent au roi, et avait trouvé celui-ci : faire consigner aux mains du receveur des parties casuelles du roi le prix des charges que veulent acheter ceux désirant devenir maîtres des requêtes ou officier de cour souveraine. Pendant plusieurs années la place restait vacante... et le roi disposait de l'argent. C'était aussi simple que... pratique !

(3) *Voltaire. Siècle de Louis* XIV.

(4) *Papon*. T. IV — 1780 — *et Orgeas, p.* 132.

(5) « Encore le Masque de fer », *Cannes-Artiste*, 15 mars 1903.

espérant y voir figurer le nom de Mattioli vers le mois d'avril. La liasse G.G. 9 contenant ces registres de 1678 à 1787 et 1791, ne fournit, *naturellement*, aucune indication, car il était à prévoir que St-Mars dût passer le décès sous silence. D'autre part, Mattioli étant né en 1640, l'énonciation du décès d'une personne âgée de 63 ans environ eût pu fournir une indication précieuse... ; or, il n'y en a pas trace sur les registres dont nous sommes dépositaire à Cannes. Voici donc un premier fait acquis. Si Mattioli était le Masque de fer, comment alors explique-t-on que l'acte d'inhumation porte seulement 45 ans ? — Le 27 Avril 1694 cependant, St-Mars fait part de ce décès à Barbezieux, fils de Lonvois, par une lettre dont on ne retrouve pas trace, mais dont le sens est suffisamment expliqué par la réponse de Barbezieux : « ... Vous pouvez, ainsi que vous le proposez, faire mettre dans la prison voûtée le valet de prisonnier qui est mort, observant de le faire garder aussi bien que les autres sans communication de vive voix, ni par écriture avec qui que ce soit. » (1) Dans quel but St-Mars (2) aurait-il passé ce décès sous silence, car il y a eu décès, on ne peut le nier, si ce n'est pour *faire le vide autour de la mémoire du Masque... de velours.* De plus, quand M. Brentano écrit que le personnage conduit à la Bastille n'était traité avec aucun égard particulier, il ne fait que prouver la véracité de notre dire, puisque d'après nous, on ne gardait à Paris sous les verrous qu'un homme de paille. Nous prétendons également que Mattioli, tant à Pignerol qu'à Ste-Marguerite, est le seul prisonnier ayant eu un domestique. La lettre de St-Mars, du 16 mars 1696, citée par M. Brentano, dit bien qu'on remettait le linge : « aux valets de messieurs les prisonniers » ; mais il y a une distinction capitale à faire entre les prisonniers de qualité et les autres ; voici du reste le paragraphe, avec l'orthographe si fantaisiste de St-Mars : « Lon peut estre fort atrapé sur le linge qu'on sort et entre pour le service des prisonniers qui sont de considération, comme jen ay eu qui ont vouleu corompre par argent les blanchiseuze qui m'on avoué quels navoit peu faire ce que lou leurs avoit dit attendeu que je fesois mouillier tout leur linge en sortant de leur chambre, et que lorsqu'il étoit blanc et a demy sec, la blanchisseuse venoit le passer et de tirer chez moy en présence de mes lieutenans qny enfermoit les paniers dans un coffre jeusque a se que lon le remit aux vallets de messieurs les prisonniers... » Or, avec M. Callandreau, nous faisons remarquer qu'il n'y avait pas alors à Ste-Marguerite que des prisonniers politiques, ministres protestants et autres ; on y trouvait des fils de famille, comme Jean Philippe de Villeneuve — en 1694 justement — ; le jeune de Mont-

---

(1) *Manuscrits du Dépôt du Ministère de la Guerre. Lettre du* 10 *mai* 1694 ; *vol.* 1245 ; p. 139. Document dû à l'obligeance de M. Callandreau.

(2) Jadis premier maréchal des logis de la 1re compagnie des mousquetaires du roi ; avait gardé Fouquet à Pignerol, et, après Ste-Marguerite, prendra le gouvernement de la Bastille ; en somme un guichetier de nature.

béliard, en 1695, etc. En les payant personnellement, ils pouvaient avoir des laquais, mais bien entendu, il n'en était pas de même des autres. Si le valet de Mattioli fut enfermé à Pignerol, le 4 mai 1679, deux jours après son maître, c'était parce qu'il avait été complice de sa trahison, et non pas pour le servir. Voilà la vérité. Est-ce donc de Mattioli, ou d'un autre prisonnier dont il est question quand Barbezieux écrit le 13 août 1691 : « Lorsque vous aurez quelque chose à me demander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans... » Et puis, s'il s'était agi seulement d'un valet simplement attaché à un prisonnier de considération, comment expliquer cette dépêche du 10 mai 1694 citée plus haut ? La lettre de Barbezieux à M. de la Prade, en date du 27 décembre 1693, prouve que Mattioli avait quitté cette forteresse étant très malade : « Si quelqu'un des prisonniers qui sont attaqués de fièvre double, tierce et continue,viennent à mourir, il n'y a qu'à les faire enterrer comme des soldats... Vous n'aurez qu'à brûler ce qui reste des petits morceaux de poches sur lesquels Mattioli et son homme » — ils se trouvaient donc encore à Pignerol; fait remarquer M. Callandreau, — « ont écrit ce que vous avez trouvé dans la doublure de leur justaucorps, où ils les avoient cachés. »

Si donc, disons-nous, le Masque de fer était Mattioli, comment peut on expliquer qu'on ait fait un si grand secret à propos d'un homme dont on parle si librement dans la correspondance ?

M. Brentano pense que Voltaire avait beaucoup d'imagination lorsqu'il traite cette question ! A cela, avec Sardou (1), nous répondons que le personnage « très digne de foi » dont parle Voltaire, est Riouffe. Etant commissaire des guerres, à Cannes, c'est-à-dire sur les lieux mêmes, il est à même de donner *plus que personne, des renseignements précis et sérieux* sur ce mystère.

Laissant de côté les suppositions inadmissibles : Duc de Beaufort, Fouquet, etc., nous insistons davantage sur la possibilité très vraisemblable du second Dauphin, dont parle aussi M. Brentano, mais sans s'y arrêter toutefois.

Grimm en effet, spécifie très catégoriquement dans sa correspondance de 1789 que : « M. de Laborde, ancien valet de chambre du roi, a trouvé dans les papiers du maréchal de Richelieu, une lettre originale de la duchesse de Modène, Mlle de Valois fille du régent, au maréchal qui était alors son amant. (2) Le début de cette lettre est en chiffres, — elle avait donc une grande importance : « Voici enfin la fameuse histoire. J'ai arraché le secret. Il m'a horriblement coûté... — La reine accoucha, à l'issue du diner du roi, d'un fils (Louis XIV)... et l'on dressa procès-verbal d'usage. Quatre heures après, Mme Perronet sage-femme de la reine, vint dire au roi qui goûtait, que la reine sentait de nou-

(1) Sardou (A.-L.), loc. cit. . p. 191.

(2) Sardou. Ibid., p. 208 — et *Grimm, Correspondance de* 1789 »».

velles douleurs pour accoucher... — La reine accoucha d'un second fils, plus beau et plus gaillard que le premier. La naissance fut constatée par un procès-verbal qui fut signé par le roi, le chancelier, Mme Perronet, le médecin, et un un seigneur de la Cour qui devint par la suite gouverneur du Masque-de-fer... » On ne peut être,pourtant,plus explicite ni plus catégorique. Le jour, l'heure, les témoins, St-Mars, tout y est !...

De plus, nous ne concevons pas qu'un souverain aussi puissant, aussi absolu que Louis XIV, ait pu prendre de pareilles mesures, user de telles précautions pour un simple comte, secrétaire du duc de Mantoue ! Enfin, ce qui ne s'explique nullement, à moins d'adopter l'idée d'un très haut personnage, ce sont les paroles de Louis XV : « Laissez les disputer, personne n'a encore dit la vérité sur le Masque-de-fer. », *et la transmission d'un véritable secret d'Etat dans les familles de Bourbon et d'Orléans.* — Notre prédécesseur, M. Ph. Pinatel, ayant eu l'honneur d'entretenir d'affectueuses relations avec un Prince de la Famille d'Orléans, reçut à ce sujet, à Cannes, dans notre propre cabinet de la Bibliothèque, pendant la saison 1900-1901, la très catégorique note manuscrite qui suit : « Il est exact que le duc d'Aumale racontait que le secret du Masque de-fer se transmettait de père en fils dans la branche royale et dans la branche d'Orléans. Les rois Louis XV et Louis XVI le savaient, ainsi que le régent ; et jusqu'au duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, ce secret parait avoir été transmis. (1) Il est également vrai que, quelqu'un questionnant le duc d'Orléans à ce sujet, le Prince répondit que le personnage était sans importance, soit que ce fut la vérité » — ce qui semblerait donner raison à M. Brentano, mais le Prince ajoute aussitôt : « soit qu'il ne jugeât pas à propos de répondre », ce que nous trouvons beaucoup plus probable.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, les appuyant sur des dates précises, des documents authentiques, et même des paroles de nos Princes français, nous persistons à croire à l'existence d'un second Dauphin. En tous cas, Paris n'a rien tranché (2); le voile est loin d'être totalement déchiré, et la grande figure masquée de velours, dort, selon nous, son dernier sommeil sous les pins de l'île Ste-Marguerite, à Cannes, ou... dans les flots de « la Grande Bleue » qui, elle, ne parlera jamais. » (3)

Mais nous avons encore retrouvé de curieux témoignages sur la même époque, et sur le mêmes cachots : Six mois après l'entrée du Masque-de-fer à Ste-Marguerite, à la date du 4 novembre 1687 nous lisons encore l'étrange histoire

---

(1) Je le tiens également de mon Père, qui, (de l'Etat-Major du Duc d'Angoulême, en 1823, à la Prise du Trocadéro), l'avait entendu dire à ce Prince ; ainsi que de mon cousin le général Guioth, aide-de-camp du duc d'Aumale. (*Note de l'auteur*).

(2) *Et l'on n'y a rien retrouvé.*

(3) H. de Ville d'Avray. *Cannes-Artiste*, 15 mars 1903.

qui suit : « Je soussigne autrefois curé de la paroisse Ste-Marguerite certifie avoir tiré les dits extraits sur des mémoires que j'avois que j'ay remis à M. Giraud, présentement curé. Signé : Rusque, Cannes, curé. C'est bien plus tard (1) que M. Arnaud, alors curé des îles lui demande s'il se souvient d'avoir enseveli « Messire François Apollo de Gressolle de St-Severin, qui est mort dans lesdites isles... qu'il n'a pas trouvé dans les registres mortuaires... Et plus loin :

« Je soussigne certifie qu'il y a environ trente-cinq ans »..., donc, vers 1683, quatre ans seulement avant l'arrivée du Masque-de-fer « Je fus appelle étant curé aux dites isles par une vielle servante du château des isles appellée Marie pour administrer les sacremens à un gentilhomme appellé M. de St-Séverin qu'on disoit frère de M. le Marquis de St-Séverin et parce que ce gentilhomme étoit dans la dernière imbécilité je ne puis avoir aucune raison de nistray seulement le sacrement de l'extrême-onction et le lendemain fut enseluy, je lui admiveli au cimetière desdites Isles. Et comme ce gentilhomme demeuroit toujours enfermé personne n'ayant seu me dire son nom de baptême ny celuy de ses père et mère ny de quelle province il étoit, j'ay fait memoire.. Rusque encien cure des Isles Ste-Marguerite et St-Honnoré de Lerins.» Ainsi donc, soit par raison politique, lettre de cachet, motif de religion, de santé ou autre, on arrive ici, on y vit ignoré du monde pendant un quart de siècle, et l'on disparait, entièrement escamoté dans l'histoire ! N'est-ce pas la meilleure preuve, que nous avions là, à notre porte, une véritable succursale de la Bastille. (2).

. . . .

. . . .

A Cannes, en dehors des procès, des querelles relatives à la vente du poisson ou du vin, Il y a toujours la grosse question des moulins et de la boulangerie ; cette dernière surtout ne va pas sans à coups. Depuis l'arrêt du 20 décembre 1687, nos boulangers sont bien tenus, sur papier, à fabriquer des pains blancs de 14 onces, et du pain bis à 17, mais il y a la fraude ; et nos regardateurs ont là de la besogne. Quiconque est pris à vendre à faux poids, est passible d'une amende de dix livres, forte somme pour le temps. Du reste, nos consuls sont invités à se conformer au règlement (du 10 mars 1678), et à faire un tarif imprimé qui devra être affiché à la maison commune. Pour plus de sûreté — car nous devons encore au Seigneur tous nos droits de fournage et de camalage — nos consuls visitent ou font visiter les boulangeries tous les huit

(1) Le 22 décembre 1718.

(2) Où, ne l'oublions pas on était incarcéré, sous les prétextes les plus fallacieux, comme ce pauvre Prince d'Elbeuf, coupable seulement d'avoir frappé au visage avec une épaule de mouton le marquis de Thury avec lequel il était à table à Strasbourg. — *Sourches Mém. du M^{is}de*). T. 1. ; p. 61.

jours. Dans les contraventions, les pains sont confisqués ; la moitié de l'amende va à l'hôpital, ce qui est bien, mais le reste passe dans l'escarcelle du dénonciateur, ce que nous persistons à trouver mauvais. (1) Petit à petit, tout tend donc à se régulariser, à se réglementer en France. Mais que d'usages vieillots, que d'amusants détails dans les circonstances les plus simples de la vie. Voyons plutôt la façon dont est alors reçue chez nous, par ordre supérieur, une grande dame de la noblesse, à la fin du XVII[e] siècle.

La comtesse de Melgar, femme du gouverneur de Milan se rend à Fréjus, et ne va séjourner ici qu'un seul jour « estant arrivée le vingt-sept nouvambre 1687 sur le soir, et partie de ce lieu le 29 dudit mois au matin » ; et l'on verra cependant que le voyage de la comtesse,dont nous sommes avisés par le comte de Grignan « commandant pour le roy en cette province », va nous coûter relativement cher. (2) Tout d'abord, Charles Icard va porter une lettre à Antibes, à M. Sollery, enseigne des gardes du comte de Grignan, de la part de M. de Jannet, gentilhomme du seigneur comte, soit 12 sols pour l'aller et le retour. M. de Grignan fait conduire aux iles le sieur Jannet sur une barque armée de huit hommes, appartenant à Jean Roustan ; ces deux voyages nous coûtent 6 livres ; mais voici mieux : Louis Piere, de Cannes, est envoyé à Grasse, avec l'auditeur Calvy « pour aller achapter des confitures et fleurs pour fere presant a ladite dame. » On n'est pas plus galant ; mais on ne trouve rien ici, et nous sommes encore si éloignés de Cannes-la-fleurie moderne ! Coût, dix sols. Un voyage à Fréjus pour prévenir les consuls de s'apprêter à recevoir la susdite voyageuse est dès lors devenu nécessaire, ainsi que le transport d'un paquet. On n'a pu loger le cheval d'un garde du comte de Grignan chez Bernard la Pujade, d'où, avoine supplémentaire, et nouvelle dépense à joindre aux précédentes et au logement des quatre gardes du seigneur et de leurs montures, ainsi qu'à celle occasionnée par «,les deux fifres et deux tambours qui ont doné cors de garde pendant le sejour de la dame comtesse » aux deux coupes de vin rouge, au vin blanc (à 2 sols 2 deniers le pot), fourni par Antoine Durbec « revandeur », au pain, fromage, chandelle, etc., donnés aux domestiques... — D'un autre côté, la comtesse étant arrivée fort tard, un cordonneier nommé J. Fontan a dû donner un quintal de bois « pour aller illuminer ladite dame et sa suite avec des frasquiers », du bois, trois livres de tabac au corps de garde, du poisson salé, etc ; puis c'est Pierre Arluc qui offre le vin à l'escorte « et deux dozaines d'oranges de Portugal pour presant à madame. » N'oublions pas les mules mises à sa disposition, les réparations au carrosse, la collation donnée « à la jeunesse des instrumans » — la fanfare de l'époque, — ni les 10 livres de

---

(1) Arch. de Cannes. CC. 18.

(2) Ibid. CC. 70. pièce M. S. « Rolle de la despance faite par la communauté de Cannes à l'arrivée de Madame la comtesse de Melgar. »

poires, les 23 livres de raisins, etc. Il y a aussi les 5 hommes ayant transportés les litières et les calèches, en barque, de l'autre côté de la Siagne ; et puis il a fallu réparer les roues rompues en venant d'Antibes, fournir du papier « au secrettere de madame », éclairer la comtesse jusqu'à la Croisette, « louer de l'estain, de la batterie de cuisine, servir pendant deux jours des repas aux consuls, au viguier, aux officiers de la communauté, payer les confitures sèches, prunes, « poires freches et fleurs aportés de Grasse », donner de la cire pour les 22 flambeaux empruntés au corpus domini, qui décidément a toujours bon dos, et solder les dégradations, notamment sept livres pour « prix d'un lanezon (?) de bronze qui luy a Este rompu par le cuisinier de ladite dame »...

Tout cela fait la boule de neige, et ce petit déplacement de 24 heures, revient en somme à Cannes, à la somme de 137 livres, 14 sols, 4 deniers, chiffre relativement considérable si l'on se reporte à la valeur de l'argent.

Ce simple relevé de comptes du XVIIe siècle donnera, croyons-nous, au lecteur une juste idée des innombrables et lourdes impositions que dût, aux siècles précédents, supporter l'antique Canoïs.

Cette visite n'arrête donc que pour une journée, notre procès avec la Napoule, lequel dure depuis trente trois ans ; il semble devoir finir... mais il n'en est rien cependant.

Ce qui s'achève par exemple, et totalement, en 1688, c'est la convocation du ban et de l'arrière-ban, mesure injuste dans son application, et devenue inefficace. Et voici Cannes réclamant encore, demandant l'autorisation de vendre le blé, l'orge, l'avoine, les olives sequestrés à la Napoule. Or, ce blé n'a pas été soigné ; il est devenu invendable. Enfin. le 16 août 1689, tout se termine par une transaction, mais qui encore n'est définitivement réglée que sept ans après, terminant ce procès, véritable tempête dans un verre d'eau que l'on a agité, secoué, remué pendant quarante-cinq ans ! Incontestablement, après les invasions des Barbares et des Sarrasins, après la peste et les perpétuelles levées, les incessants passages de troupes, après la légèreté des ressources financières et la lourdeur des impôts sous la monarchie, l'*esprit de chicane* aura été pour Cannes, le meilleur obstacle à sa marche progressive.

Continuant notre exploration à travers nos archives communales, toujours avec la pensée de St-Mars, et de la façon dont il traite ses prisonniers, nous avons retrouvé que « Dame Marie Antoinette Collot » (1), meurt comme le certifie le curé Giraud, à l'île Ste-Marguerite, où se trouve toujours la compagnie franche du gouverneur. (2) A la même époque, le Mis de Thomas vient

---

(1) Ou *Collau'*, comme l'écrit Sardou. — Registre de 1678.

(2) Le 9 avril 1691. Il y a alors à Antibes, un membre de la famille Aynesi (M. d'Einesy).

d'acheter aux enchères le beau fief de Villeneuve-Loubet, et tout notre pays va encore se ressentir des effets de la guerre.

L'Europe entière est, en effet, liguée alors contre le grand roi. Encore que nos voisins n'osent pas trop ouvertement l'abandonner, Victor-Amédée le désire ; il lui fournit cependant quelques troupes pour les Flandres et les Cévennes, mais, arrivé à Nice depuis un an bientôt, il négocie sous-main avec l'empereur. Informé de ses menées souterraines, Louis XIV va droit au but, exige la citadelle de Turin et demande à Victor-Amédée la moitié de son armée, pendant qu'à Nice travaille le parti français. Devant le refus du Duc, Catinat envahit la Savoie, et voici la guerre déclarée, le 20 juin 1690. (1) Et pendant que se déroule en Piémont la campagne de 1690, voyons auprès de nous ce qui se passe à Nice. — Dès le 25 juillet, notre gouverneur de Provence, M. de Grignan est arrivé à St-Laurent-du-Var, avec de la cavalerie. (2) Partout on fait des barricades,et la surveillance est exercée avec soin jour et nuit. Quatre régiments d'infanterie, quatre de cavalerie, deux de dragons, de l'artillerie, des mineurs et bombardiers, soit près de douze mille hommes inondent notre contrée, et les hauteurs de Grasse.

Depuis le mois de mars, Catinat est à Aix, qu'il quitte bientôt pour venir dans nos montagnes. Le prince de Monaco nous ouvre son port devant lequel croisent les 29 navires de l'amiral d'Estrées, et nous contribuons à la formation des 24 compagnies levées pour cette campagne. Nice est donc assiégée, et trois cents cavaliers français, à Gattières où, comme dans toutes les guerres précédentes, s'échangent les premiers coups, bousculent l'ennemi vers Aspremont. C'est un certain Guido, de Cagnes, qui avait conduit l'avant-garde jusqu'à Cimiez, le 13 mars 1691, où Catinat occupe la maison du comte de Gubernatis (3). Puis, le 19, les français s'emparent de Villefranche et de ses hauteurs, et *Catinat dresse ses batteries contre le château de Nice*. Informé par un déserteur, nous dit l'abbé Tisserand, que la poudrière est située au bas du donjon, il arrive à la *faire sauter, le vendredi* 30 *mars* 1691 : « Cinq cents hommes de la garnison furent lancés dans les airs ; cinq cents autres furent blessés... ; rempart, arsenal, cathédrale majeure furent renversés ; des canons allèrent tomber dans la mer, et le bruit s'entendit jusqu'à trente lieues de là. » (4) Le 2 avril, nouvelle explosion ; *enfin le* 5 *avril* 1691, *le comte de Frussaque se rend*, sort avec les honneurs de la guerre, et s'embarque sur les vaisseaux du bailli de Noailles.

---

(1) L'échange des ambassadeurs avait eu lieu le 11 mars, sur le Var, alors notre frontière.

(2) Tisserand. Hist. de Nice. T. II ; p. 183.

(3) Les renseignements suivants sont extraits de Tisserand. T. II ; p. 185 et suiv.

(4) Ibid. p. 187. *Ce jour-là notre grand-prieur de Vendôme est, à côté de Louis* XIV, *à l'attaque du village d'Hyons, à demi-portée de canon de Mons, et le roi y apprend dans la matinée, l'attaque de Nice par Catinat.* — (*Sourches. Mém. du M*[is] *de*). T. III, p. 382.

Nice est aussitôt occupée par les 4.000 hommes du chevalier de la Fare, le marquis de Vins soumet le reste du Comté, et Catinat, après ce beau succès part pour Paris. Une partie de nos régiments de Provence sont au siège de Mons, sous les ordres de M. de Polastron, lieutenant-colonel du régiment du Roi, en qualité de brigadier. Le jour de la capitulation de Mons — 8 Avril, Louis XIV apprend de Louvois que Nice, s'est rendue le 5. La nouvelle n'a donc mis que trois jours pour parvenir au roi. Notons que, suivant le M[is] de Sourches, la prise du château est, miracle : « car il avait deux grands fossés taillés dans le roc, et les coups de canon ne faisoient aucun effet contre les murailles de revêtissement. » 25 pièces de canon sautèrent ou furent prises. (*Mém. du M[is] de Sourches, à la date du* 8 *Avril* 1691. *T. III. p.* 400).

Laissons la guerre suivre son cours, relaté par tous les historiens et qui ne nous touche plus que de loin, pour revenir à notre petit centre, aux progrès lents mais persistants qui s'opèrent en France, et, petit à petit vont nous amener à une plus équitable organisation sociale.

Pour remédier dans la mesure du possible aux procès interminables, aux discussions commerciales durant parfois un demi-siècle, Colbert vient de créer les Experts-Jurés. (1) Depuis trop longtemps, en effet, se commettent de nombreux abus dans les « visitations et rapports en matière de servitude, Partages, Toises et autres Actes dependans de l'Architecture et construction des Batimens », comme en tout autre sujet du reste. On avait bien créé jadis des jurés maçons et charpentiers (2) dans tout le royaume, mais cette ordonnance a besoin d'être remaniée, beaucoup de personnes ayant fait des rapports sans avoir même « pratique ni connoissance dans les Arts et Métiers. » Ces bourgeois n'étaient donc pas suffisamment idoines dans les contestations avec les artisans ; c'est un peu ce qui nous arrivait dans tous nos procès où la jalousie et la passion étaient les meilleurs leviers pour soulever une condamnation, presque généralement, et généreusement octroyée au plus faible des deux partis en jeu. Ce sont ces raisons qui motivent « l'Edit du Roy portant création des Experts-Jurés en titre d'offices formés et héréditaires, (3) assurant ainsi au peuple des hommes compétents en matière de : « Partages, Licitations, Servitudes, Alignements, Perils imminens, Visites de carrières, Moulins, Terrasses, Jaridnages, Toisez, Prisées, Estimation de tous ouvrages en Massonnerie, etc... » — A Versailles — May 1690 — Signé Louis et Colbert, « et scelé du scel de cire verte pendant en lac de Soye, verte et rouge. » Voici donc réalisé de ce côté un réel progrès. D'un autre, il faut croire que l'on est devenu bien joueurs en France, à la fin du règne de Louis XIV — qui en donne pourtant personnelle-

(1) L'année précédente, en 1690.

(2) Avril 1667.

(3) Au mois de Mai 1690.

ment l'exemple si l'on en croit le M[is] de Sourches — comme le prouve cet arrêt portant défenses à tous de jouer aux jeux : « de Hoca ou Pharaon, Barbacolle et de la Bassette ou Pour et Contre, sous peide de mille livres d'amende » à ceux qui auront joué ou laissé jouer chez eux, somme dont le tiers va au trésor royal, alors fort peu garni... En cas d'insolvabilité, on est passible de quatre mois à un an de prison. (1)

Parmi les troupes logées à Cannes, nous voyons une partie de la Compagnie de M. de St-Mars, et deux compagnies du Régiment de Broglie. François Arluc héberge une partie de leurs officiers, et, le 29 novembre 1691, nous recevons la visite du cardinal de Janson, qui vient ici voir son frère le marquis, gouverneur d'Antibes. C'est le beau temps ou Charles d'Hozier intendant de l'armorial de France, bat le rappel pour le trésor royal en distribuant de nombreuses armoiries. Vence vient de recevoir les siennes (2), et beaucoup de nos communautés sont dans le même cas (3) ; et pour subvenir aux dépenses de la guerre, le grand roi fait feu de tout bois, et *autorise la vente des charges municipales et autres offices de justice*, comme nous le verrons, l'année suivante, pour notre charge de maire. Notre gouverneur de Provence est alors « Très haut, Très puissant et Très illustre prince Son Altesse Monseigneur Joseph Louis duc de Vandosme de Mercœur... prince danet et de Martigues. »

C'etait un prince de grand espoir, d'un rare mérite et de plus très valeureux, mais aimant un peu trop les plaisirs, si l'on s'en rapporte aux mémoires du marquis de Sourches. Quant à Philippe, placé à la tête de l'abbaye de St-Honorat de Lérins et Grand Prieur de France,nous aurons bientôt l'occasion d'en parler avec plus de détails. — Certaines charges de ce temps se vendent fort cher, comme celle de trésorier et receveur des impôts, qui, depuis le 11 décembre 1691 appartient aux seigneurs de Vendôme, et est achetée cependant pour la somme de 7.040 livres par un sieur Creyssol, le 25 janvier 1692. Tout est fort cher ici ; le pain augmente, et l'on doit établir un impôt de 2 deniers sur chaque *pallagne* de pain de huit paniers portés aux fours (4). On sait aussi d'après les archives nationales (5) que, pendant la campagne de Catinat de l'année précédente, les troupes traversant notre région provençale avaient été très mal nourries ; elles avaient formulé de vives réclamations, fait main basse un peu partout, et M. de Grignan pour éviter les exigences de la soldatesque,

---

(1) 15 janvier 1691. *Arch. de Cannes*. FF. 8, *pièce* 3. Très bel imprimé avec en-tête et une lettre historiée. Haut. o m. 56, larg. o m. 42. B. E.

(2) Depuis le 2 novembre 1691.

(3) Suivant Millin — c, f. Voyage dans le Midi de la France. T. II., p. 512, — c'est : « *En 1691 qu'est démoli le Théâtre d'Antibes, pour en faire un parc d'artillerie.* »

(4) *Arch. de Cannes* BB. 10 — 7 juid 1692. — « Palagno de pan », rangée de pians en pâte qu'on place sur une planche pour porter aux fours.

(5) *Bibliothèque Nationale,* 8833.

demande l'établissement — dès le 22 octobre 1692 — d'Etapiers devant fournir les vivres, sorte d'Intendance rudimentaire, et propose un tarif de 12 sols par fantassin et 34 par cavalier. Il n'y a que des soldats sur nos rivages : dont trente compagnies entre Antibes et Toulon, un bataillon à Grasse, à St-Paul, etc., (1) ; en somme, pendant toute cette fin de siècle, les quartiers d'hiver deviennent un réel fléau pour nos contrées. (2) Mais revenons sur l'Etat instituant le maire et ses assesseurs en titre d'office. (3) Le prétexte invoqué est que, avec les élections « les officiers ainsi élus pour ménager les particuliers auxquels ils étoient redevables de leur emploi.. ont surchargé les autres Habitans des Villes, et sur tout ceux qui leur avoient refusé leurs suffrages... » (4). Nous sommes ici sous la monarchie absolue ; pourquoi donc incriminer nos modernes élections ? La faveur et les mêmes procédés ne se retrouvent-ils pas toujours. Au fond,, rien n'est changé, si ce n'est que l'argent payé par la communauté pour cet office disparaissait au fond des coffres Colbert, et tout allait comme par le passé. Parmi les troupes de notre région qui font actuellement le siège de Namur, nous trouvons les bataillons de Nice que commandent le colonel Saint-Laurent sous les ordres du prince de Soubise et qui sont ainsi à la tranchée. (5) Trois jours après, périt de ses blessures, un de nos compatriotes de Provence, Raimondis fils d'un juge de Draguignan, ancien mousquetaire, passé dans la marine « où il s'étoit avancé par son mérite » jusqu'au grade de major-général. (6) *Les milices* de la province font très bonne contenance dedepuis quatre ans, époque où on les a instituées (7), pour combler les vides dc l'armée active, et constituer des régiments de réserve destinés surtout à la défense des places fortes. Elles sont d'abord recrutées par les élections dans nos paroisses ; mais il en découle vite des abus tels qu'on vient de substituer à ce système le tirage au sort parmi les célibataires aptes au service militaire. (8)

Dès lors, les maires reçoivent serment des Echevins, Capitouls, Jurats, et Consuls, et jouissent : « du titre et privilège de Noblesse dans les villes où il a été par Nous rétabli et confirmé, sans être tenus ni leurs descendans de payer ci-aprez aucune finance pourveu qu'ils soient décédés revêtus de l'office de Maire ou qu'ils l'ayent possédé pendant 20 ans. » — Bientôt Mgr de Verjus, se basant sur la bulle du 3 août 1693, fait supprimer la Prévôté ; l'évêque de-

---

(1) *Arch. des Bouches-du-Rhône, c.* 106.

(2) Rien qu'en 1699, les billets de logement monteront à Cannes, 8à 3824 livres, 10 deniers.

(3) Août 1692.

(4) Arch. de Cannes, BB. 8, pièce 2.

(5) De garde de tranchée le 5 juin 1692. — (M[is] de Sourches, loc. cit. T. IV ; p. 52.

(6) Ibid. — Ibid., p. 58.

(7) En 1688.

(8) Par ordonnance du 10 décembre 1691.

vient donc ainsi chez nous prieur de St-Pierre de Pégomas et seigneur d'Auribeau. On peut dire aussi que c'est un honneur pour Grasse d'avoir eu à la tête de son évêché ce prélat *François de Verjus, frère du Marquis de Crécy, ministre plénipotentiaire au Traité de Ryswick.* — Puis, vers la fin de l'année — 15 décembre 1693 — les consuls de Cannes reçoivent de Lebret une lettre imprimée (1), relative : « aux Chemins dé gen dé guerre », lettre à laquelle est joint un croquis explicatif. Les troupes en étapes avaient souvent besoin de guides, dont la plupart du temps, elles n'avaient pas à se louer. De là, de nombreuses discussions avec les habitants des régions traversées. Aussi, par ordre du roi, Lebret nous ordonne-t-il de placer ces poteaux : « de bois de mêle ou de chesne, de la grosseur d'un pan de quarré et dix-sept pans de hauteur... travaillés conformément à la Figure ci acosté marquée »,à tous les embranchements de routes. Dès lors, plus de guides à fournir, à moins de marches de nuit ; et, si d'ici un mois, ces poteaux ne sont pas placés autour de Cannes, les maire et consuls en seront responsables et passibles d'une forte amende. On crée également — en 1694 — trois directeurs généraux de l'infanterie, et huit inspecteurs généraux dont l'un est chargé de nos troupes de Provence et de celles opérant dans le Roussillon.

Cependant la France continue de lutter aux Pays-Bas et en Catalogne, où nos troupes commandées par le maréchal de Noailles, franchissent le Ter, à Girone, le 27 mai 1694,et en chassent les Espagnols « quoy que leur cavalerie soit reuenue plusieurs fois à la charge. » Dans l'imprimé que nous possédons, Louis XIV ajoute : « leurs efforts n'on pù arrester la valeur de mes Troupes qui les ont poursuiuis pendant plus de quatre lieues, la perte qu'ilz ont faite monte a plus de six mille hommes dont on comptoit desja plus de deux mille deux cent prisonniers, leurs drapeaux... etc ; » (2) et nous ajoutons, dont 350 officiers, et que de Noailles avait failli y être tué d'un coup de canon. (3) Dans les promotions qui suivent ce gros succès, nous voyons le nom d'un gentilhomme de Provence, de Forsat, mestre de camp promu brigadier de cavalerie.

Le roi prescrit donc des feux de joie et un Te Deum — lettre du 12 juin 1694 — et, comme suite, l'aimable et très honnête comte de Grignan, lequel avait épousé comme on sait la fille de Mme de Sévigné, écrit à nos consuls, par lettre imprimée datée d'Antibes — 22 juin — : « Ie scay que vostre zèle n'a pas besoin d'estre excité en ces occasions, d'autant plus agréables qu'elles sont plus fréquentes ; » enfin, le 12 juillet, nouvelle lettre royale prescrivant

(1) Arch. de Cannes. DD. 4, pièce 2, signature autographe de l'Intendant Lebret.

(2) Arch. de Cannes. AA. 1 ; pièce 1.

(3) *Qui n'est créé maréchal de camp que le 5 juin.* (*Sourches. Mém. du M*[is] *de*). T. IV ; pp. 341 et 344.

les mêmes mesures au sujet de la prise de Girone. (1) A la cour, depuis le 1er juillet, on s'attend à ce que le duc de Savoie assiège Nice ; c'est du moins le bruit que rapporte le Mis de Sourches dans ses mémoires qui nous apprennent aussi qu'un autre Provençal, le Mis de Simiane (2) qui commandait un détachement de gendarmerie en Allemagne, venait d'avoir un cheval tué sous lui, à Wisloch.

Pendant tous le mois de juillet nos inquiétudes sont grandes sur ces côtes, où 70 navires ennemis croisent sans cesse entre Nice et Toulon, essayant de brûler la flotte royale. Or, cette dernière ville, malgré les terribles avertissements reçus par Cannes en 1635-1637, n'a pas été mise à l'abri d'un coup de main ; c'est pourtant, un des ports principaux du royaume, et l'on y commence à peine une estacade, mesure bien tardive, surtout exécutée devant une pareille flotte ennemie ! On tire de Provence 2.500 chevaux ou dragons, levés un peu partout, et destinés à la Catalogne, et ce n'est qu'en octobre 1694 que notre flotte commence à s'ébranler à Toulon. Au printemps suivant du reste, le directeur des magasins généraux de ce grand port adresse à nos consuls, le 1er mai 1695, (3) une lettre les invitant à se : « mettre en défense à Cannes et Le Gougean — Golfe-Juan — « a laproche des Ennemis » (4).

La capitation, ou taxe par tête vient d'être établie, en 1695. A Cannes, les seules personnes taxées à 10 livres sont : Pierre Jourdany, bourgeois, Pierre Ricord marchand, et « Louis Guiraud hoste du logis de Siagne, sur le grand chemin », grande hotellerie ou auberge importante située ainsi, à la fin du XVIIe, sur les bords de cette jolie rivière. On est donc peu riche à Cannes à cette époque où sont taxés à 6 livres presque tous les Cannois exerçant un métier, dont « Philipe Remy Hibert employé aux fermes du Roy ». — Sont seulement taxés à 3 livres presque tous les marins, le sergent royal Lazare Gazan, et les petits ouvriers ; à 1 livre, tous les travailleurs, matelots et servantes, sauf Louis Flory, travailleur à Cannes, lequel, fait anormal, est taxé à 6 livres. André Méric, prêtre, ses confrères et « messire Esmanuel Vaille prebtre vicaire, attandu qu'il contribuera au don gratuit du clergé », sont exempts de la taxe. Le tout ne monte ici du reste qu'à 2854 livres, 10 sols. Quant au

---

(1) Arch. de Cannes. AA. 1., pièces 3 et 4. — La 2e lettre du Comte de Grignan porte un cachet de ses armoiries, en cire rouge, et est datée d'Antibes également, 25 juillet 1694.

(2) Portant les armes de la maison de Gordes.

(3) A cette époque Monsieur le *chevalier de la Fare*, commande à Nice.

(4) A titre documentaire, voici d'après nos archives, EE. pièce 2, tout le matériel nécessaire à une pièce d'artillerie : 1 mortier de fer à tourillon, un affut de fer pour mortier, 3200 liv. de poudre y compris la charge des bombes, (usitées on se le rappelle depuis 1639), 100 bombes vides, 110 fusées chargées, 2 porte-gargousses, 3 amorces de fer blanc, 3 dégorgeoirs, 3 épinglettes, 1 lanterne sourde ; 15 aunes de vieilles voilles pour Tampons, 1 antonnoir pour remplir les bombes, 100 tampons de bois, 1 baril de Bource (?), 1 crible pour passer la terre, 2 coins de mire, 2 frondes... etc. »

Cannet, encore plus pauvre que nous, sa capitation ne s'élève qu'à 54 livres ; ce n'est donc qu'un insignifiant hameau. —

Sur ces entrefaites, il s'élève ici un *conflit sérieux entre notre bourg et S. A. de Vendôme* (1) : « Très haut et illustre prince Monseigneur Philipes de Vandosme abbé cardinal de la Très Saincte-Trinité de Vandosme de Sainct Manhuet de Toul, de Saint-Victor les Marseille, de Saint-Honnoré de Lérins, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de hiérusalem grand prieur de France... etc. » Très agréable de sa personne, encore que négligeant parfois ses accoutrements, homme de très grand mérite et recherchant les petits côtés des choses, grand faiseur de procès, aimant le luxe parfois, le plaisir toujours, le frère cadet du duc de Vendôme, vient de vendre une partie des biens de ce dernier ; aussi va-t-il nous tenir la dragée haute en réclamant le règlement de nos dettes.

Depuis fort longtemps (2) nous ne sommes pas en règle vis-à-vis de Lérins ; et, dépendant d'une pareille puissance, on nous rappelle les amendes et les peines municipales jugées pendant notre ferme ; or, Cannes a totalement négligé de donner ce qui revient à Lérins, bien qu'ayant perçu 3000 livres pour la boucherie, laquelle appartient au seigneur abbé. Elle doit donc payer 6000 livres de dommages..., somme extrêmement lourde pour elle, ainsi que pour la « chutte et ruyne de plusieurs batimans et mœurs (sic) — pour murs — tombées et démolies au château de Cannes... » (3).

Il est ainsi prouvé que notre vieux Castel est tout délabré, et la même pièce démontre que nous n'avons pas entretenu les bords de la Siagne dont tous les saules ont été coupés, bien que nous fussions obligés d'y planter annuellement « douse cens plansons. »

Bref, on nous condamne à payer au Seigneur cent quatre mille livres pour les huit ans de jouissance de l'abbaye — du 29 septembre 1662 au 29 septembre 1670 — à raison de 13.000 livres par an. Cette fois, ce serait la ruine de la communauté !

Le Lieutenant au siège de Grasse reconnait aussi que si la communauté n'a pas le droit d'imposer la viande pour son seigneur, ce dernier n'a pas davantage celui « de saproprier la rante... levée par la communauté sur les habitans suivant l'estat de cette prouince. » De tout cela, Cannes se défend de son mieux , mais est quand même tenue à s'acquitter envers ce seigneur, alors tout-puissant en haut lieu, avec certaines réductions, défalcation faite des 5.000 livres déjà payées, et sous diverses conditions de moindre impor-

(1) Nous voyons que, quelques années auparavant, le *grand prieur de Vendôme* figurait au Carrousel du 4 juin 1685, avec la devise « Spaventa e piace », il épouvante et plait, parmi « les dix chevaliers Abencérages vêtus d'or et noir,... avec rubis et diamant. » Voir pour la description du costume, *Mém. du M[is] de Sourches*, T. I, pp. 231-232.

(2) Soit depuis 1676.

(3) Arch. de Cannes. BB. 10.

tance — 17 novembre 1695 — (1). Comme le remarque M. Ph. Pinatel « A la fin du XVII[e] siècle les villes du littoral se trouvaient exposées aux coups de surprise de la marine de Guillaume III ; en vue de parer à toute éventualité d'attaque imprévue, les consuls de Cannes demandèrent à la généralité de Toulon et en obtinrent des munitions de guerre et des armes », comme nous l'avons fait remarquer — le 1[er] mai — « dont la liste détaillée montre bien que le lieu de Cannes était alors considéré comme un point de défense important, et que le roi pouvait compter sur la loyauté et le courage de ses habitants.» (2) Le même auteur ajoute aussi : « qu'au bon vieux temps le *pot-de-vin* était à l'état d'institution sérieuse et reconnue. Il était pratiqué à tous les degrés de la Société, et avec la plus étrange naïveté... » De tous temps en effet, lors du renouvellement de la ferme du bail, les contrôleurs généraux des finances en recevaient de la main des fermiers généraux. On admettait même « que les plaideurs donnâssent aux juges quelques faibles présents d'épiceries, de bouteilles de vin, dragées et confitures. » (3) Nous en avons souvent cité des exemples dans le cours de notre histoire, et ne nous arrêtons pas davantage sur ce fait.

L'abbé Tisserand, dans sa Chronologie des abbés de Lérins, chapitre IX, parlant du « bénédictin Montfaccan », cite son journal où nous trouvons à la date du 24 juin 1696, jour ou il visite Lérins, des détails nous intéressant : « chaque jour il vient une compagnie de la garnison de Ste-Marguerite pour garder la Tour » où l'on craint, nous venons de le voir, une descente de la flotte ennemie, et « où se trouvent les appartements des moines, le cloître inférieur et supérieur », ce dernier reproduit sur notre croquis de 1635, «le réfectoire, l'église, la salle du chapitre, les cellules des moines et la bibliothèque. » Aucune attaque du reste ne suit cette excellente précaution, et, quatre mois après le passage de ce savant, la famille de Montgrand achète à la ville un jardin qui lui apartient au Poussiat. (4). Vers cette époque également — sur une pièce non datée de nos archives — nous voyons nos consuls demander une réduction de moitié sur le prix de 2200 livres pour les « offices de maire et lieutenant de maire » — le greffier probablement, — et cela, *parce que la communauté est réduite à la dernière pauvreté par suite du passage des troupes.*

En 1698, le marquis de Saumery, sous-gouverneur des princes,remplace

(1) Les armoiries de Lérins sont nettement expliquées dans le Grand Armorial de d'Hozier, rédigé en 1696. Elles sont : « de Sinople, à crosse d'or, posée en pal, côtoyée de deux palmes de même. » *Bibliothèque Nationale.* (I. 213 bl. II. 1236.) M. S. — *Arch. de Cannes BB.* 10, *p.* 73. L'ancien sceau en fer de l'abbaye, date du XII[e] ou du XIII[e] siècle. — Voir « D. Marie Bernard », par Mgr Redon, p. 261.

(2) Ph. Pinatel. Quatre siècles de l'Hist. de Cannes, p. 44.

(3) Ibidem, p. 46.

(4) Arch. de Cannes, BB. 10. — Vente à Pierre de Montgrand, 30 cotobre 1696 ; et l'année suivante, meurt à Tournay où il se trouvait de passage un de nos gentilhommes de Provence, de son nom « de Vence », évêque de cette ville, *Jean Balthazar de Cabanes de Vieus.* ((*Evêque de Vence avril* 1686 *au* 9 *mai* 1697. — Le grand prieur et le duc de Vendôme sont au *siège de Barcelone, où le capitaine de Sartous vient d'être blessé à mort* — *juin* 1697.

St-Mars comme gouverneur de Ste-Marguerite. Les quartiers de Vallauris et des Gardes ne sont alors que : « rochers et terre crùe ingratte qui ne produit que de pins et bois taillis apartenant à Mgr de Vaudosme pour cuire à ses fours. C'est le tiers du terroir. Des deux tiers restant, le quart est en « terres et labourage de la baje dependants dudit Seigneur. Ceste communauté na aucuns domaines herbages pensions ny ventes. Toutes les domaines sont du Seigneur. Elle a Tousjours este de Tout temps de ceste manière. » (1) Très sec, très aride, notre sol : « a perdu les deux plus beaux privilèges qu'on pouvoit avoir », soit l'interdiction de pècher à la Napoule, dont nous avons parlé, en octobre 1687.«On s'attandoit donc à la diminution des trois feux quon avoit augmente en 1665. » Avec beaucoup de raison, nous insistons pour qu'on les reporte sur les deux localités privilégiées : la Napoule et Mougins. La première ayant les pêcheries, et Mougins de gros avantages sur nous : ses herbages, ses troupeaux, sa récolte de vins, trois fois supérieure à celle de Cannes, bien moins de passages de gens de guerre, et pas de levées de matelots : « aussy Les habitans y sont a proportion cent fois plus comodes qua Cannes ou lon ny voit que 400 matellots feneants quy nont du pain amanger que le jour quy vont pescher quelque chose Laquelle pesche est très casuelle. » Les gens de Mougins gagnent plus que les Cannois, le patron de Cannes faisant souvent naufrage, ou étant pris par des corsaires, perdant ainsi tout ce qu'il a gagné en plusieurs voyages souvent « dans le temps que les habitans dudit Mougins ont leur argeant en poche. » Mais, poursuivons la citation ; elle en vaut la peine : « Ce malheur est arrivé pandant ses dernières guerres, plusieurs fois de Corsaires Espagnols ont pris huit tartanes dudit Cannes, chargées, sans compter de petits bateaux et de fillets qui venoient prendre dans le Gouf de Cannes quy ont ruyné autant de familles ce portant tout après eux comme Les Limasses... », reproche peu mérité semble-t-il ; nos pauvres Cannois n'ayant pas d'ailes, et les Corsaires, une fois maitres de leur butin, devant rapidement disparaître, à la faveur de la nuit. Beaucoup de bâtiments de Cannes appartiennent à des Grassois (si l'on en croit ce rapport qui, d'après nos constatations antérieures semble exagéré sur ce point.) — Quant à la Napoule, c'est une terre de belle étendue, ayant une dime de mille livres, et Cannes en donnait 800 pour avoir le droit de pêche. Il semble donc juste de décharger Cannes, puisque Mougins a huit fois plus de terres que notre bourg, des vignobles superbes et que, depuis 60 ans nous n'avons jamais augmenté le droit d'entrée de ses vins, au contraire.

On calcule que *Cannes et le Cannet représentent alors environ* 6000 *âmes, à la fin du* XVIIe, population dont la dime est de mille écus, *mais le terroir de Cannes est insuffisant pour sa subsistance* ; il ne donne pas du blé pour le quart

(1) Mémoire du temps. « Reflections a fere a messieurs les commisseres du reffoûagement pour la communauté de Cannes. »

de l'année. (1)... « Prenes passiance » répond le Procureur du roi, Preire, quoiqu'il ne vous manque pas de lumières par vous-mêmes... etc., la bonne volonté que javois de nous fere diminuer ma fait ferre ces reflections pour presanter a des esprits sublimes comme vous autres. Je combatois de vous les envoyer considerant que cestoit de rebus pour vous autres... Diou nous fasse la grace que nous ayons un bon succès. » Le Juge toutefois fait une démarche décisive, et nos consuls insistent auprès de Paris pour que deux ou trois feux soient enlevés sur les douze qu'on voulait nous départir. — Forcément l'on prendra encore patience, comme l'écrit spirituellement le Procureur... mais seulement encore pendant un siècle, qui sera le bout du fossé pour l'arbitraire.

D'après une pièce fort détaillée — sur papier à la cloche — (2) : « Mémoire instructif pour sauoir sur quel Pied MM. les commissaires ont estimé les feux des communautés », nous constatons que, depuis 33 ans, Cannes est passée de 8 feux à « 8 feux et demy un quart un dixième, aquoy ioint 6 feux de comerce de la mer, monte en tout 14 fr. 3 q., un dixième. » — *Le bourg de Cannes a donc presque doublé d'importance, de* 1665 *à* 1698. (3) Et puis, la poignée de marchands et de pêcheurs, constituant cette humble communauté, nous a donné « quelques exemples instructifs » suivant l'expression de M. Pinatel. Cette petite ville : « a su prendre et observer dans plusieurs circonstances graves de son histoire, une attitude dont une cité plus grande pourrait s'honorer. » (4) — Nous laissons donc ici l'ancien lieu de Canoïs, devenu une petite ville, assez pauvre toujours, mais croissant doucement au milieu de ses fleurs, au bord de ses flots bleus. . . . .

Et le siècle nouveau commence
Avec le déclin du grand roi ;
C'est en s'appuyant sur la Loi...
Qu'il s'achèvera pour la France.

FIN DU TOME II

---

(1) 6.000 âmes à 2 charges de blé, soit 12.000 charges, à 5 écus la charge, soit 60.000 écus nécessaires. En ôtant les 12.000 de la récolte, *il manque donc pour vivre à Cannes* 48.000 *écus*.

(2) *Arch. de Cannes, CC.* 93, *pièce* 4 ; 1698.

(3) La même année — Privilège des comtes de Provence confirmée le 17 novembre 1698 — Aix n'est imposée que pour un septième de toute la Viguerie, se trouvant aussi exonérée comme certaines villes. D'ailleurs, avant la Révolution, chaque communauté a son *cadastre*, ou *compoix*, sur lequel ne figurent que les biens de roture, en vertu des abus et des injustices de l'époque ; et l'ensemble des communautés formait l'affouagement général. Voir notre article : « Le Cadastre ancien et moderne. » Journal le *Littoral*, 25 mai 1904.

(4) Ph. Pinatel, loc. cit. p. 48.

Liste des Maires et Consuls

de Cannes

depuis 1501 jusqu'à l'an 1700



SYNDICS, MAIRES ET CONSULS DE CANNES

Pierre Crespin, « le majour » Monet Auxil, et Barthélemy Raymond.		Vers 1448.
André Calvy Guillaume Rostang		1501
Syndics : Gavarot Jacob Isnard	Noms relevés dans une pièce de la liasse DD. 1.	14 novemb. 1521
Consuls : Félix Jean Jean Dalmas	Noms relevés, pièce 5 de la liasse BB. 7	1587
Montholieu Vasseur Pierre Fort	Relevés dans BB. 1	1602
Antoine Ardisson Pierre Isnard Blaise d'Arluc		9 février 1603
Jacques Raphe, 1er Pierre Ricord, 2e Pierre Ardisson, 3e	Marchand cordonnier	1er janvier 1604
Pierre Fort, 1er Honoré Allieïs Jacques Fort		7 janvier 1609
Jacques Calvy Antoine Gaspard Isnard Claude Daumas	Nota : Pierre Ricord et Georges Fort doivent faire partie d'une seconde élection (pièce 2. GG. 11)	1610
Blaise Darluc Laurent Massuque Jérome Rémy (?)		1er janvier 1612
Melchior Rusque Donat Laugier Guillaume Sicard		4 janvier 1613
Antoine Ardisson Honoré Laugier Charles Raimond		1er janvier 1614
Pierre Isnard Louis Rostang Barthélemy Dalmas		d° 1615
J. Calvy Ellion (sic) (Léon) Arluc Monnit (?) Isnard		1622
Blaise Darluc Honoré Darluc Jacques Bon	De plus, Arluc Philippe est trésorier	1623
...... Darluc Honoré Darluc Jacques Bon	(Blaise) encore, probablement	1624

Pierre Fort		
Louis Roustang		1625
Honoré Raphel		
C. Isnard		
Armelin		1631
Guillon Ardisson		
Jehan Calvy, 1er consul.	Bourgeois	
?		1634
?		
Jacques Calvy, 1er cons.	Bourgeois	
Marc Daumas, 2e		1636
Jehan Marrou (?), 3e		
Jacques Calvy		
Jacques Dubourg		1643
Blaise Estève		
Honoré Daumas		
Barthélemy Raibaud		1646
Honoré Massuque		
Antoine Ardisson		
Pierre Roustan	Marchands	1651
Guillaume Allègres		
Arluc, 1er consul	(les 2 autres manquent)	1655
Ardisson		
Accaron		1656
Massuque		
Jean Daumas, 1er	Ecuyer	
Pierre Thémèse		1658
Lange Fort		
Jean Aubin		
Raphel Fort	f	1662
Antoine Roustan		
Pierre Daumas		
Georges Raybaud		1669
Jacques Calvy		
...... ?		
Feraud		31 mai 1671
Roustan		
Barthélemy Raybaud		
Louis Ferrare	Bourgeois	1678
Charles Gaziellou (Gazielle)	Marchand.	
Massuque		
Pierre Ardoin	Bourgeois	1682
Benoit Ardisson		
Antoine Riouffe	Bourgeois.	
Honoré Raynaud	Marchand	1684
Michel Calvy	d°	
Preire, 1er		
Roustan		1687
Massuque		
Riouffe, 1er	Avocat	
Boniface Arluc		1689
?		
Marc Massuque, 1er	Bourgeois.	
François Darluc	Marchand	1690
Michel Calvy	d°	

Jean - Baptiste Bertrand, 1er...........	Notaire royal	
Pierre Maurel........		1691
Philippe Roustan.....	« Navigand ».	
Pierre Ardoin, 1er.....	Bourgeois.	
Pierre Maunier (Monnier)	Marchand	1692
Méric Issoire.........	Chirurgien.	
Jean Aubin, 1er........	Bourgeois	
Boniface Arluc.......	Marchand	1693
Pierre Caravel.......	d°	
Antoine Riouffe......		
Blaise Chauvet.......	....	1694
Lazare Roustan.......		
François Roustan.....		
Raphel Crespin.......	....	1695
Jacques Courmes......	Marchand.	
Gaspard Cavalier.....	Bourgeois	
Honoré Raymond......	....	1696
Honoré Ricord........	Marchand.	
Blaise Riouffe........		
Antoine Courmes......	Marchand	1697
Antoine Gazan........	d°	
Charles Calvy........	Marchand	
Jean Aubin...........	Bourgeois	1698
Jean Etienne Marcel..	Chirurgien.	
Honoré Allègres, 1er..		
Honoré Fort..........	....	1699
Joseph Fort..........		



TABLE DES GRAVURES



TABLE DES MATIÈRES

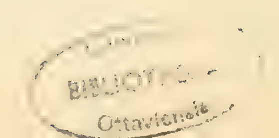
CHAPITRE VI. — Castrum Francum.

CHAPITRE VII. — Cannes à la fin du Moyen-Age.

CHAPITRE VIII. — Lérins et Cannes. — Les Guerres de Religion.

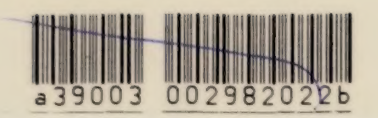
CHAPITRE IX. — Prise des Iles de Lérins. Progrès du Bourg pendant le XVIIe siècle.





Achevé d'imprimer
le 6 septembre 1909




a39003 002982022b